
3 1761 04395 6754


OKSELLER
S 19 RUE SCRIBE
ORK 16 BEAVER ST



FRANTZ FUNCK-BRENTANO

FIGARO

ET SES DEVANCIERS

AVEC LA COLLABORATION DE

M. PAUL D'ESTRÉE

Ouvrage contenant seize planches hors texte.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909

3 fr. 50

FIGARO

ET SES DEVANCIERS

530-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 9-09.



CAFÉS DE PARIS : LECTURE ET COMMENTAIRE DES NOUVELLES A LA MAIN

Gravure du XVIIIe siècle.

(Bibliothèque de la Ville de Paris.)

FRANTZ FUNCK-BRENTANO

FIGARO

ET SES DEVANCIERS

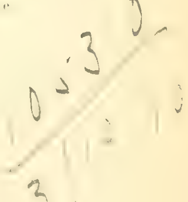
AVEC LA COLLABORATION DE

M. PAUL D'ESTRÉE

Ouvrage contenant seize planches hors texte.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1909



A MONSIEUR LE MARQUIS

PIERRE DE SÉGUR

« Le noble y mettra son nom, l'écrivain son talent », disait le comte Almaviva, aux applaudissements ironiques de notre ami Figaro. Vous les y avez mis l'un et l'autre, et en y joignant une bonne grâce, une simplicité, une bienveillance qui font de vos plus modestes confrères des admirateurs reconnaissants et dévoués. Veuillez nous faire l'honneur, Monsieur, de nous trouver parmi eux, avec tout notre respect.

Paul d'Estrée. Frantz Funck-Brentano.

PREFACE

La Presse n'existait donc pas sous l'Ancien régime : que se passait-il? on n'en savait rien; car un exempt n'eût pas tardé à déposer entre les murs de la Bastille l'imprudent qui se fût avisé de faire imprimer le moindre journal.

Il est vrai que, depuis 1631, paraissait *la Gazette* fondée par Renaudot et pourvue par Richelieu d'un privilège exclusif; mais cette gazette hebdomadaire ne donnait pas, pour la semaine écoulée, le contenu d'une demi-page d'un de nos quotidiens. Et quelles nouvelles! Certes, notre feuille avait des intelligences auprès de la Sublime Porte et dans les États du Grand Mogol; elle en avait moins en France. Les informations de toute une semaine consistaient à dire que tel ou tel seigneur était parti pour sa maison des Champs ou que

Madame Deuxième avait présenté aux fonts baptismaux la petite-fille de la duchesse de Créquy. Le reste n'existait pas, ou, du moins, ne devait pas exister pour le lecteur.

A défaut de journaux paraissant régulièrement comme de nos jours, *les Nouvellistes* des cafés et des promenades publiques étaient d'actifs agents d'information : ils discutaient idées et opinions; ailleurs nous avons essayé de conter leurs faits et gestes[1]. Puis voici les nouvellistes à la main, dont Beaumarchais a réalisé la synthèse en son immortel *Figaro* : ils font l'objet de ce volume. Quand nous aurons traité ultérieurement de *la Presse clandestine*, nous aurons, dans la mesure de nos moyens, écrit l'*Histoire des organes de l'opinion publique dans l'ancienne France*, étude jusqu'ici négligée.

1. *Les Nouvellistes*, 2e éd. 1905, libr. Hachette, un vol. in-16.

N. B. — **Abréviation employée dans les notes :**

B. A. : Bibliothèque de l'Arsenal, section des manuscrits. Les cotes dont le chiffre est supérieur à 10 000, correspondent aux manuscrits des Archives de la Bastille.

FIGARO

ET SES DEVANCIERS

CHAPITRE I

LES PRÉCURSEURS

I. Les ancêtres de nos journalistes : aimables gazetières du grand siècle. — II. Mander des nouvelles publiques est un devoir de société. — III. Gazettes circulaires et gazettes de ruelles. La « lettre de nouvelles ». Beaux esprits et grands seigneurs nouvellistes. — IV. La marquise de Balleroy et ses « gros cahiers de nouveautes ». Ses fournisseurs : la famille, les amis, la livrée. Le bout de l'oreille de Figaro. — V-VI. Variété de ces correspondances-gazettes : éditorial, échos mondains, poésies, feuilletons dramatiques, scientifiques et bibliographiques. Les porte-feuilles du Président Bouhier. — VII. Comment les lettres à des particuliers deviennent des lettres au public.

I

A défaut de nouvelles fournies par les journaux, les lettres privées tenaient lieu de gazettes. Et voici les premiers et charmants journalistes : Mme de

Sévigné, Mme de Grignan, Mlle de Scudéry, Mme d'Huxelles, Mme de Maintenon, Mme de Caylus, Rose de Launay, qui devint en se mariant Mme de Staal — sans oublier Mme de Staël — Mlle de Lespinasse, Mme du Deffand, Mlle Aïssé. « Je n'ai pas de plus grand plaisir que de causer avec vous, écrit cette dernière à Mme Calandrini (décembre 1726). J'écris les nouvelles que je sais bien. Je n'aimerais pas à vous mander tout ce qui se dit à Paris. Vous savez, Madame, que je hais les faussetés et les exagérations; ainsi tout ce que j'écrirai sera sûrement vrai. »

Le contingent fourni par le sexe fort, pour être d'aspect plus sévère, n'enrichit pas cette galerie de portraits moins brillants : Peiresc, Balzac et Voiture, Gui Patin, Montreuil, Mézeray, Chapelain, Ménage, les abbés Du Bos et de Francastel, Emmanuel de Coulanges, Bussy-Rabutin, Gaignières, Saint-Evremond, Raynal, Voltaire, Diderot, et combien d'autres.

Les plus grands seigneurs sont astreints à l'office d'informateurs. De Paris, le 11 juin 1705, le duc de Coislin écrit à son collègue de l'Académie, Daniel Huet, évêque d'Avranches :

« Vous trouverez, Monsieur, ci-jointes les nouvelles publiques. Je tâcherai de ne vous laisser rien ignorer. »

Quels remous faisaient dans les provinces silencieuses, dans « la campagne », comme on disait, les lettres qui venaient y jeter les bruits de la ville, de la Cour et des armées! « Vous ne savez pas, notait

Bussy, vous autres qui n'avez jamais bougé de Paris, ce que c'est que la rusticité des provinces. »

Mme de Sévigné « raconte tout ce qu'elle sait; et, comme elle a de grandes relations et qu'elle fréquente les bons endroits, elle sait à peu près tout ce qui se fait ou se prépare. Il n'y a point d'intrigue intérieure, point d'événement politique ou militaire auquel elle ne touche en passant : en sorte que si nous voulions la suivre dans tous ses récits, c'est l'histoire entière de cette époque que nous serions forcés de raconter [1]. »

Et Mme de Sévigné elle-même, quand elle se retire aux Rochers, afin d'y réaliser les économies qui soutiendront le faste de sa chère fille, n'est-elle pas la première à désirer toutes les nouvelles du jour? Elle passe, en son château de Bretagne, une grande partie de l'année; elle y peut entendre, dans une solitude agreste, « le rossignol, le coucou et la fauvette ouvrir le printemps des bois »; y rester toute une après-dîner au milieu d'une prairie, à « causer avec ses vaches et ses moutons »; s'y reposer à l'aise, durant la saison chaude, sous la feuillée des chênes centenaires; l'automne arrive, et c'est encore aux Rochers que la spirituelle marquise voit couler « ces beaux jours de cristal de l'automne, qui ne sont plus chauds et qui ne sont pas froids »; l'hiver même l'y trouve toujours, l'hiver où, sous les rayons obliques du soleil, « les arbres sont parés de perles et de cristaux »; mais la pensée

1. Gaston Boissier, *Mme de Sévigné*, 3e éd., Paris, 1888, p. 154-55.

de l'aimable femme est demeurée à Paris, dans son hôtel du Marais, habité avant elle par les Kernevenoy, ou à Versailles, parmi les splendeurs dorées de cette galerie des glaces, où tant d'ambitions inquiètes cheminent sous les propos mondains. Aussi voici la noble gazetière, si empressée hier à répandre dans « la campagne » les nouvelles de la capitale, qui attend aujourd'hui, avec impatience, en son « désert », les lettres que doivent lui envoyer ses correspondants de Versailles et de Paris.

Il n'est renoncement qui vaille. Après la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon est allée se cloîtrer à Saint-Cyr. Mais, là encore, revenue de tout, il faut qu'elle sache tout. Elle s'impatiente d'être délaissée par Mme de Caylus. Puis un cri de joie : « Quel paquet (de nouvelles) reçus-je hier au soir, ma chère nièce! Et quel malheur d'être sensible au bien public et particulier! Mais change-t-on dès qu'on est en retraite[1]? »

II

C'est donc un devoir de société que d'insérer des nouvelles dans les lettres qu'on écrit, de « participer » à parents et amis les faits de la Cour et de la Ville dont on est informé. Veut-on se soustraire à cette obligation? — Il faut s'en excuser; c'est ce que fait la spirituelle jeune femme qui sera plus

1. Lettre du 16 févr. 1716. Rébelliau, *Revue bleue*, 10 févr. 1906, p. 169.

tard Mme de Maintenon, quand elle écrit au maréchal d'Albret, le 19 juillet 1671 : « Je passe les jours à travailler en tapisserie, enfermée dans ma chambre, et ainsi je suis très mal instruite de ce qui se passe[1] ». La marquise d'Huxelles, en terminant une lettre à Gaignières, après avoir abordé diverses questions personnelles : « De nouvelles, vous êtes à la source avec de telles gens que ceux que vous me marquez; ainsi, Monsieur, je finis...[2] ».

III

Cette épître, toujours attendue et si précieuse, il n'était pas permis de la garder par devers soi, pour son égoïste satisfaction. On se la passait de main en main; on en tirait des copies qui circulaient par la ville, ou qui, à la campagne, étaient portées de château en château, et voyageaient même en lointain pays[3]. On s'en « parait », comme écrit Coulanges. Parents, voisins, amis, étaient invités pour l'entendre lire après le dîner, quand la compagnie se groupait autour de la grande cheminée, où brûlaient les bûches d'orme ou de frêne, où les bourrées crépitaient au mouvement de leurs frêles flammes bleues.

Voici le tableau, sous la plume du comte d'Avaux, qui écrit à Voiture : « La sœur du duc d'Anguien lut

1. *Correspondance de Mme de Maintenon*, éd. Geoffroy, I, 27.
2. 25 juillet 1707.
3. Éd. de Barthélemy, *la Marquise d'Huxelles*, p. 357, 361-62.

votre lettre avec grand plaisir et comme, un quart d'heure après, M. Esprit entra dans la chambre, elle fut fort aise d'avoir prétexte de la revoir et se leva de sa place pour approcher du lieu où l'on en faisait lecture[1] ».

Sur ses vieux jours, Ninon de Lenclos (s'il est permis de dire que Ninon ait eu de vieux jours) mettait des lunettes — « mais elles ne me siéent pas mal, j'ai toujours eu la mine grave » — pour lire à ses amis les lettres qu'elle recevait[2].

A Paris, on se réunissait à cet effet en petits cercles, en académies, comme on disait. Nous connaissons la société qui se retrouvait chez Mme de La Fayette. Mme de Sévigné ne manquait jamais d'y apporter les lettres de Mme de Grignan, ses « lettres de nouvelles », pour reprendre l'expression du temps[3].

Ainsi s'expliquent la forme donnée à ces correspondances, leur tour, leur allure, les détails qu'elles contiennent et dont nous sommes aujourd'hui surpris. Car, à présent, en ouvrant les plis confiés à la poste, on nous voit dans l'intimité de notre *home*, en robe de chambre, en déshabillé ; mais la marquise de Sévigné, quand elle tient la plume, ne semble-t-elle pas en toilette de ville, presque en costume de Cour, en « grand corps d'habit », lequel est impuissant cependant à raidir la souplesse de sa grâce

1. De Munster, 6 déc. 1646, *Lettres du comte d'Avaux à Voiture* (éd. Am. Roux, Paris, 1858, in-12), p. 25.
2. Noailles, *Mme de Maintenon*, I, 201.
3. *Les Jeux d'esprit*, par Mlle de la Force (éd. du marquis de la Grange, Paris, 1862, in-12), p. 37. — Cf. Sainte-Beuve, *Lundis*, éd. de 1752, III, 171.

enjouée? Mme de Sévigné écrit pour un nombreux auditoire, d'où le détail suivant qui revient dans les lettres d'alors. En vedette apparaissent parfois ces mots : « Lisez bas »; c'est-à-dire : « Gardez pour vous seul ce qui va suivre et passez-le quand vous donnerez lecture de mon épître à haute voix [1] ».

Aussi nos séduisantes gazetières désiraient-elles qu'on appréciât la qualité de leurs informations, plus encore que le charme de leur style; ce qui produisait entre elles de petites jalousies professionnelles. L'agréable liaison de Mme de Sévigné et de Mme d'Huxelles n'y résista pas.

« La marquise d'Huxelles, écrit sa concurrente, reprend, tous les ordinaires, les nouvelles qu'elle a mandées : appelle-t-on cela savoir ce qui se passe? »

Savoir ce qui se passe! n'est-ce pas là le secret de ces menues comédies mondaines qui ne se comprendraient plus aujourd'hui? Arimont a des amis chez lui. Un domestique entre et lui remet une lettre. A peine en a-t-il pris connaissance, qu'Ariste le prie de la lui montrer, « disant qu'il devait y avoir des nouvelles dedans [2] ».

De là l'empressement affairé de ces correspondants, en quête d'informations fraîches et intéressantes, — on sait la lettre classique de Mme de Sévigné, — qu'ils adresseront à parents et amis. Ils s'accrochent aux basques de ceux qui pourraient

1. Ed. de Barthélemy, *les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. I, p. LXVIII.
2. Donneau de Visé, *Nouvelles nouvelles*, éd. Ribou, 1663, II, 216-17.

être capables de les documenter, les saisissent par les boutons de leur veste ou par les aiguillettes de leur justaucorps, pour ne les lâcher qu'après les avoir interviewés à fond. Importuns de qui l'obsession est infatigable; telles les mouches bourdonnantes dans la chaleur de l'été : à peine les a-t-on chassées qu'elles sont de retour[1].

L'un d'eux arrête Straton dans la Galerie du Palais : « Il me demandait des nouvelles pour écrire à la campagne. Je lui dis que j'en savais beaucoup, et comme il craignait d'en oublier une partie, il me pria de les lui dicter dans une boutique du Palais[2] ».

C'est ainsi que tout individu bien informé devenait personnage d'importance. Mme d'Huxelles est tout miel pour des gens de rien, du moment où ils peuvent la renseigner; pour ce Bartet, par exemple, fils d'un paysan béarnais, qui avait été compromis dans de louches aventures et que le duc de Candale avait fait bâtonner; mais Bartet « sait l'histoire des jours de la Cour, comme s'il en avait le journal en main ».

Des écrivains estimés tiennent salon à cette intention, afin de documenter leur correspondance. Ils font causer leurs hôtes, puis envoient en divers lieux des lettres bien écrites et bien informées. Les Ménage, les Chapelain, les Cotin, tenaient ainsi salon ou bureau de reportage, et leur correspondance devenait — sans jeu de mots, ou avec jeu de

1. *Nouvelles nouvelles*, II, 250-51.
2. *Ibid.*, III, 281-82.

mots, comme il plaira — le facteur le plus sûr de leur réputation.

Voici, d'autre part, des familles où se crée un vrai service d'informations, parmi les parents, les amis, les obligés, voire les serviteurs. Tout y est établi, réglé, la périodicité y est fixée d'une manière rigoureuse. Ce sont des agences de nouvelles. Les lettres deviennent de vraies gazettes. Aussi bien, ce terme même, les correspondants ne laissent pas de l'employer pour désigner leurs missives.

De Paris, le 9 octobre 1639, Chapelain écrit au marquis de Montausier, en Alsace : « Monsieur, voici la rente que je vous dois toutes les semaines ». C'est la régularité du périodique. Puis le chantre rocailleux de la *Pucelle* déplore que, par la faute de l' « ordinaire », qui part précisément la veille du jour où il parvient à rassembler ses nouvelles, « celles-ci lui moisissent sept jours entre les mains ».

« Vous voyez, ma belle dame, écrit l'abbé Galiani à Mme d'Épinay, que, de ma profession, je suis gazetier[1]. » Coulanges à Mme d'Huxelles : « Je ne demande pas mieux que d'être votre gazetier ». Pareillement Mlle de Launay compare sa correspondance à une « gazette »[2]; quand et quand Voltaire; et la princesse de Beauvau, une très grande dame, ne craint pas de se dire « nouvelliste »[3].

1. Naples, 23 janvier 1773. — *L'abbé Galiani, sa correspondance*, par Lucien Perey et G. Maugras, II, 165.

2. *Œuvres de Mme de Staal* (Mlle de Launay), I, 192-93.

3. *Souvenirs de Mme la princesse de Beauveau* (Paris, 1872, in-8), p. 23.

IV

Parmi ces services d'informations, celui que la marquise de La Cour de Balleroy organisa au commencement du XVIIIe siècle peut être cité comme un modèle.

Caumartin de Boissy, frère de la jeune femme, fait d'elle un portrait malicieux : « Laissez-moi vous dire que, sur vos deux épaules, vous portez une tête aimable par l'esprit et par la figure, mais d'une humeur quelquefois un peu aigrelette ».

Du moins, quand il s'agissait de recruter des correspondants aptes à récolter des nouvelles, d'entretenir leur zèle, de stimuler leur ardeur, l'humeur aigrelette s'évaporait : on ne trouvait plus chez la jolie marquise que grâces et câlineries.

Celui pour qui Mme de Balleroy a peut-être une secrète préférence, c'est son frère. Avec quelle impatience elle attend chaque semaine la lettre toute piquetée de « petits pieds de mouches », que Boissy s'est engagé à lui envoyer! Il est un « reporter » parfait[1]. « Quoique la qualité de gazetier impertinent n'ait rien de bien éminent, écrit-il à sa sœur, tout ce qui peut me rendre nécessaire auprès de vous, m'est très précieux. »

Outre ses autres frères, Mme de Balleroy met à contribution ses neveux, parmi lesquels les deux

1. Ed. de Barthélemy, *les Correspondants de la marquise de Balleroy*, I, LXIV.

d'Argenson. Aussi quelle joie quand l'un d'eux devient Garde des Sceaux! car c'est de ce moment qu'il pourra, ô bonheur! la combler de nouvelles. A vrai dire, durant les premiers temps que d'Argenson exerça sa lourde charge, Mme de Balleroy eut à souffrir de négligences, de retards. Le coupable s'en excuse[1] : « Mille pardons, ma chère tante... » Mais il va faire mieux : « Sur certains fonds du Sceau, je me suis donné un écrivain qui vous adressera de gros cahiers de nouveautés ».

Puis viennent le baron de Breteuil, qui avait épousé une Caumartin, les d'Ormesson et les Choisy alliés à la famille, l'abbé de Guitaut, le chevalier de Girardin.

Jusqu'aux domestiques. Ceux-ci ne laissent pas de collaborer activement à l'envoi des nouvelles. Ils vont jusqu'à les discuter.

Mais quelle orthographe! « Sé seulement pour vous dirre que l'on disoy ier au Tuilery que lais innemis marché du cotté de Namur.... »

Et cependant les lettres de ces nouvellistes en livrée abondent en utiles renseignements. Que nos brillants confrères de la presse contemporaine leur soient indulgents! Nous leur avons donné pour ancêtres — en ligne directe — Mme de Sévigné, Mme de Caylus, Mme de Staal, Mlle de Scudéry, Mlle de Lespinasse; c'est le premier échelon. Le second est occupé par ces domestiques informateurs.

1. 18 février 1718.

Reporters galonnés qui se glissent partout. On les rencontre au café, au Cours et aux Tuileries, dans l'antichambre des ministres, au parterre de la Comédie. Ils apprécient le jeu des acteurs et la valeur des pièces. Leurs aspirations littéraires s'élèvent plus haut encore :

« Les mémoires du cardinal de Retz, écrit l'un d'eux, font ici beaucoup d'effet. Ils agitent les faibles et augmentent l'inquiétude des inquiets. » C'est un valet de chambre qui s'exprime ainsi au début du XVIII[e] siècle. Déjà ne croirait-on pas voir courir sur le papier la plume de Figaro?

Ils ont presque l'oreille du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, jusqu'au 26 octobre 1706, tout au moins, où l'un d'eux écrit : « Plus de nouvelles, Madame, les canaux en viennent d'être coupés par ordre de M. de Torcy, qui a fait arrêter trente commis qui se donnaient le soin de les répandre dans le public, malgré les défenses expresses qui leur en avaient été faites, *novissime* ». — Oui, *novissime*, du latin, — non de cuisine, mais d'antichambre.

Le chevalier Daydie, qui est à Mayac, écrit à la marquise du Deffand, le 29 décembre 1753 : « Le brave Julien m'a totalement abandonné ». Et pourquoi le brave Julien a-t-il abandonné le chevalier? « Les ministres lui ont fait défendre d'écrire des nouvelles. » Julien rédigeait sans doute un journal d'opposition; le gouvernement en a pris ombrage. « Mais Julien m'avait promis de me mander les nouvelles qui regardaient la santé de Mme du Châtelet,

écrit le chevalier; les ministres ne peuvent pas s'opposer à cela [1]. »

Que souhaiteraient de plus nos gazetiers en mandille? Ils inquiètent le gouvernement.

Ils tiennent des « bureaux de nouvelles »; un « contoir », pour reprendre l'expression de l'un d'eux; un jeu de mots et qui pourrait être plus mauvais.

Mais aussi, quand le contoir est vide, quelle désolation! C'est un billet de 1709 à Mme de Balleroy :

« Ici point d'événements qui vaillent la peine d'être ramassés. Je m'en rapporte à M. l'abbé votre frère, qui roule continuellement dans le monde et qui ne sait rien. Point de morts (si c'est permis!), point de mariages, point d'intrigues galantes, ou, s'il en est, elles se font sourdement, toute la pauvre nature paraît dans une inaction étonnante. »

*
* *

Parmi ces correspondances, gazettes de l'époque, il en est de toutes formes et de toutes nuances, de grandes et de petites, *le Temps* et le *Petit Journal*, celles qui sont de l'opposition et celles qui favorisent le ministère ; il s'en rencontre de graves,

1. *Correspondance de Mme la marquise du Deffand*, éd. Lescure (Paris, 1865), I, 193, lettre du 28 janv. 1754.

comme le *Journal des savants* et d'autres dont l'humeur est folâtre comme celle de nos journaux amusants :

Ouvrons au hasard :

Le Régent accorda hier au duc d'Albret le gouvernement d'Auvergne, avec un brevet de revenu de 100 000 écus.... Le prince d'Auvergne, le comte d'Évreux et les Louvois auront un pied de nez; ils disaient que le Régent avait promis de ne le lui jamais donner.

On travaille à force aux projets du duc de Noailles; mais rien ne sort encore de la boîte de Pandore; cette affaire arrête toutes les autres et rien ne finit. On nous promet tous les jours de l'argent, mais rien ne vient.

Le maréchal de Tallard a tant tripoté que le voilà enfin du Conseil.

On va y mettre le chancelier; ce n'est pas encore déclaré, mais c'est le secret de la comédie.

Etc.

Qu'est cela? Eh! mais une lettre que M. de Caumartin de Saint-Ange écrit, le 6 août 1717, à sa gracieuse sœur la marquise de Balleroy.

V

Telle fut la passion du temps. Ce n'était pas, comme de nos jours, en offrant des gerbes de fleurs, que l'on était le plus assuré de plaire à sa maîtresse : mais en lui adressant régulière-

ment, par l'« ordinaire », les nouvelles écloses du matin :

Vous voulez donc, jeune et charmante Iris,
Qu'on vous écrive des nouvelles?
Vous dirai-je des bagatelles
Ou des contes faits à Paris?
Ces secrets importants, que le matin voit naître
Dans la grand'salle du Palais,
Passent sur le midi des plaideurs aux laquais
Et le soir les voit disparaître
Comme ce qui ne fut jamais.
De tous ces beaux discours que pourrais-je vous dire,
Si ce n'est que c'est trop que de les écouter,
Qu'on fait mieux de n'en rien conter,
Mieux encor de n'en rien écrire [1].

Aussi bien l'on aurait tort de croire que, seules, les jolies femmes fussent désireuses de nouvelles pour l'ornement de leur salon; les hommes les plus graves et les plus considérables témoignaient du même empressement.

Telle Mme de Balleroy en Normandie, tel le Président Bouhier à Dijon, dans son hôtel de la rue Saint-Fiacre, rendez-vous de gens de lettres et de beaux-esprits. Ils y trouvaient une bibliothèque admirable et le plus intelligent des Mécènes dans le maître du logis, érudit impeccable et conteur spirituel, parlementaire de grande allure et membre de l'Académie française. Bouhier ne se contentait pas de mettre à la disposition de ses visiteurs ses livres rares et ses manuscrits précieux; il se plaisait à leur communi-

1 B. A. ms. 3136, f. 259.

quer les lettres de nouvelles qui lui parvenaient chaque jour, de Paris, des provinces, voire de l'étranger. Ses commentaires en rehaussaient la saveur; mais aussi quelles peines se donnait-il pour être toujours bien informé. Et comme il savait entretenir le zèle de ses correspondants, en ne leur ménageant pas les réponses, trop souvent, hélas! au grand dam de ses pauvres doigts goutteux; commerce qui dura plus de vingt ans[1].

Après les salons des jolies femmes et les « cabinets » des parlementaires, nous voici dans le calme austère des cloîtres, où de paisibles religieux ne se montrent, ni moins soucieux de recevoir des nouvelles, ni moins empressés à les envoyer[2].

VI

La correspondance des Delahante, les fermiers généraux, a été publiée par leur descendant, qui fait cette observation : « En lisant ces lettres on a dû remarquer qu'elles auraient pu fournir des matériaux à toutes les rubriques sous lesquelles se divise aujourd'hui le texte d'un journal : Nouvelles politiques — nouvelles du grand monde — échos de Paris — nouvelles à la main — nouvelles financières — feuilleton dramatique; les nouvelles

1. Emm. de Broglie, *les Portefeuilles du Président Bouhier*, Paris, 1896, in-8.
2. Vanel, *Un Nouvelliste lyonnais à la fin du règne de Louis XIV*. Lyon. 1903.

de la Cour, qui n'existe plus, remplaçant celles du sport qui n'existait pas encore.... La lettre suivante de l'ami Sylvestre montrera que la correspondance privée fournissait aussi des « Monsieur de l'orchestre [1] ».

Par leur caractère même, ces pages étaient donc pour le public autant que pour leurs destinataires. Il ne restait plus qu'à les remettre au typographe.

Saint-Evremond écrit de Hollande au comte de Lionne : « Vos lettres sont si jolies et si délicates que les imprimeurs de ce pays-ci, aussi empressés que ceux de France, ne manqueraient pas de me les demander s'ils savaient que j'eusse quelque chose d'aussi bien fait [2] ». Et Gourville à Mme d'Huxelles : « J'ai trouvé votre lettre d'un si agréable style que je me propose de la mettre dans mes petits ouvrages, pour les rendre plus agréables à ceux qui voudront se donner la peine de les lire ».

VII

Déjà nous sommes en plein journalisme. Encore une modification de pure forme et nous avons la presse telle que le XVIIe siècle l'a connue : adresser directement au public ce que déjà l'on imprime, ce qui, en somme, lui est destiné.

1. Adr. Delahante, *Une Famille de finance au XVIIIe siècle* 2e éd., 1881, I, 184.
2. *Œuvres mêlées de Saint-Evremond*, éd. Giraud, III, 76.

Au fait, qu'est donc la *Gazette* de Renaudot sinon un recueil de Lettres?

Et le *Mercure*?

Le journal rimé du gazetier Loret est-il autre chose qu'une suite de lettres en vers sur les événements de la semaine, particulièrement adressées à Mlle de Longueville?

Et comment est intitulé le premier journal fondé par le célèbre Fréron, à la date du 1er septembre 1745? — *Lettres de Mme la comtesse de...* Bientôt les ennemis du publiciste firent supprimer sa feuille, qui reparut sous un autre titre : *Lettres sur quelques écrits de ce temps.*

Et, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la plupart des journaux qui paraîtront, en contrebande de *la Gazette*, ne seront-ils pas publiés sous forme de lettres[1], conservant ainsi la marque de leur origine?

1. Hatin, *Histoire de la Presse en France*, II, 313.

CHAPITRE II

LES CHASSEURS DE NOUVELLES

Un nouveau domestique dans les grandes maisons : le chasseur de nouvelles. — Il est agréé par les couvents et se glisse chez les ministres. — Il cultive tous les genres. — Il se transforme pour étendre ses opérations. — Il fournit une, deux, trois maisons. — Il prend des auxiliaires : il tient bureau de nouvelles.

De Paris, le 6 janvier 1721, le marquis de Balleroy écrivait à sa femme :

« Je viens d'arrêter un nouvelliste dont on m'assure que vous serez contente. »

Les parents, les amis, les relations, même avec les serviteurs comme auxiliaires, ne suffisent pas. On s'adresse à des spécialistes, de qui l'on sera en droit d'exiger, moyennant une rétribution précise, la ponctualité et l'exactitude. Les personnes de qualité auront ainsi leur informateur, chargé de recueillir et de transmettre les échos du jour, personnage qui fera partie de leur « domestique », au même titre que le suisse ou le maître d'hôtel.

Un compte manuscrit des recettes et dépenses du duc de Mazarin porte cet article :

Au sieur Portal, pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines par ordre de Monseigneur, et pour cinq mois, à 10 livres par mois........ 50 livres.

Outre ces appointements fixes, le chasseur de nouvelles avait droit de prendre place à la table de l'office, quand le hasard de ses courses l'amenait, à l'heure du repas, dans le quartier où résidait son maître. « Et vous pensez bien, dit l'un de ces pauvres diables, que le hasard se présentait tous les jours. »

« Il n'y a point d'hôtel fréquenté qui n'ait son nouvelliste, lisons-nous dans les *Entretiens du Palais-Royal* [1], et, comme c'est ordinairement un être qui va chercher dans tous les recoins de quoi remplir sa tâche, il rapporte indistinctement tout ce qu'on lui dit : souvent même il imaginera pour se rendre intéressant en tâchant d'amuser. » Type heureusement renouvelé du nouvelliste de Plaute, qui « savait et disait tout », jusqu'aux plus intimes propos de Jupiter et de Junon.

Les recueils de correspondances, rédigées par ces informateurs aux gages d'une grande maison, sont conservés en si grand nombre — les uns encore inédits, les autres déjà publiés — que la place ferait ici défaut pour en donner une simple énumération.

Le maréchal de Luxembourg employait à cet office un aventurier, qui se donnait pour gentil-

1. Edition de 1786, p. 165.

homme franc-comtois, le vicomte de Montemayor, fils, en réalité, d'un apothicaire de Lyon qui se nommait François Bouchard. « Ses fonctions essentielles, écrit M. le marquis de Ségur[1], consistaient à écouter aux portes dans les salons et dans les ministères, à rapporter au maréchal les propos qu'il avait surpris. » On trouva un chiffre parmi ses papiers. « C'était, dit Luxembourg, un chiffre que j'avais avec le vicomte, qui va souvent dans bien des endroits de la ville et qui me mandait les petites nouvelles du monde. »

L'historien Mézeray fournit d'informations le chancelier Séguier. Voici une lettre du 10 juillet 1664 :

« On ne parle à Paris que des rentes de l'Hôtel de Ville. Chanson à ce sujet :

Dans l'empire d'Amour le désordre s'est mis;
Dorize, Climène et Phylis
En sont dans l'épouvante:
Beaucoup n'ont déjà plus que mépris pour leurs lois
Et chacun crie à haute voix :
Amarante ! Amarante[2] !

La chute du célèbre madrigal des *Femmes savantes*

Ne dis plus qu'il est « amarante »,
Dis plutôt qu'il est « de ma rente ».

1. *Le Tapissier de Notre-Dame*, p. 17-18.
2. *Un Courrier de Paris en 1664*, publ. par J.-E. Gardet, Paris, 1859, in-16.

n'était donc que l'écho d'une chanson à la mode.

Durant qu'il présidait à la direction de la librairie, Argenson engagea pour sa tante, Mme de Balleroy, le fameux Jean Buvat, écrivain à la Bibliothèque du Roi, auteur du *Journal de la Régence.*

On a déjà dit que les couvents eux-mêmes ne restaient pas indifférents aux bruits du monde. L'auteur de l'*Ambigu d'Auteuil* parle, en 1709, d'un chanoine qui fréquente assidûment les « pelotons » des Tuileries et ceux des Célestins. « Il fait les affaires de son église à Paris, quand il y en a, et, pour supplément, est obligé, s'il veut toujours être appointé comme présent, d'écrire chaque semaine les nouvelles du temps à son chapitre. »

Ces salariés sont pour la plupart de pauvres hères. Il faut lire les suppliques qu'ils adressent à leurs nobles patrons. C'est le papier même, dont ils ont besoin pour écrire, qui leur fait défaut, et ils demandent instamment qu'on leur envoie l'argent nécessaire.

Cet office d'informations se généralise. Aux anecdotes de la Cour et de la Ville, nos correspondants ne tardent pas à ajouter celles qui intéressent la « République des lettres » : comptes rendus des spectacles, analyses des livres nouveaux, brigues académiques, petits vers, épigrammes, chansons des rues et des cours, de la Cour et des ruelles. Parfois aux notices sont joints les livres dont il y est question, les nouveautés, pièces de théâtre, volumes de vers, le dernier roman dont les feuilles sont encore « humides des baisers de la presse »;

c'est le service de la « Parnasserie ». Il s'y mêle des colis d'huile d'olive, de « pommes d'orange », de savons de Marseille et de balais; les envois partent l'un quand et quand l'autre : service domestique.

Un pas encore et nous voici en présence d'informateurs qui fournissent, non plus un seul, mais plusieurs clients, desquels ils tirent également une honnête rétribution. Leur travail s'en accroît : ils doivent s'adjoindre des collaborateurs, ce qui les amène à former comme un bureau, un bureau de nouvellistes, où nous entrerons sans plus tarder, pour y trouver les personnages mêmes qui font l'objet de cette étude, les devanciers de Figaro, les nouvellistes à la main.



COLPORTAGE ET LECTURE DES NOUVELLES A LA MAIN

Placard pour l'Almanach de 1697 (Bibliothèque nationale, collection Hennin).

CHAPITRE III

LES NOUVELLES A LA MAIN

I. Le matériel d'un nouvelliste à la main. Universalité des sujets traités par les nouvellistes. Prospectus-réclame de Chevrier, appel aux abonnés. Ce qu'est au vrai la nouvelle à la main. — II. Notes à l'épingle : « Brûlez, je vous supplie! » Les « petites nouvelles », c'est-à-dire la chronique galante. — III. Les plus anciennes nouvelles à la main : le recueil mss franç. 19484-85 de la Bibliothèque nationale. Esprit, tendances et tournure des nouvelles à la main. — IV. Divers extraits.

I

A l'exception d'une presse officieuse, étroitement limitée, les feuilles imprimées sont interdites. Les rédacteurs en sont menacés du sort de Figaro :

« Je vois, du fond d'un fiacre, baisser sur moi le pont d'un château-fort, à l'entrée duquel je laissai l'espérance et la liberté [1]. »

1. *Mariage de Figaro*, acte V, scène III.

Les gazettes manuscrites ou feuilles de nouvelles sont également prohibées; mais, comme le fait observer l'auteur de *la Bastille dévoilée*, « les ustensiles d'un écrivain de gazettes se bornent à une plume, une écritoire et une feuille de papier; le pamphlet[1] une fois copié, remis à des mains sûres, rien ne pouvait trahir le secret. Une imprimerie, au contraire, exige un attirail considérable, qui souvent a servi à dévoiler les mystères que l'on cherchait à ensevelir[2]. »

C'est Figaro :

« Je taille encore ma plume et demande à chacun de quoi il est question[3]. »

Ces feuilles de nouvelles sont de vraies lettres, rédigées par un « nouvelliste à la main », pour plusieurs correspondants, des abonnés. On les appelle « nouvelles à la main », ou « gazettes secrètes », ou « feuilles de nouvelles », ou « gazetins », ou « petits manuscrits ». Fond et forme en sont semblables aux « lettres de nouvelles » dont il vient d'être question. L'unique différence, c'est que le chasseur de nouvelles était directement connu et relevait en quelque sorte de la domesticité de son client — encore ce lien très mince allait-il se relâchant, — tandis que le « nouvelliste à la main » n'avait affaire qu'à des abonnés, à des abonnés dans le sens moderne du mot.

1. Le mot « pamphlet » a dévié de son sens. Il signifiait originairement une mince brochure, imprimée ou manuscrite, quel qu'en fût le contenu. En anglais le mot a conservé sa signification première.

2. *La Bastille dévoilée* (Paris, 1789), IV, 109.

3. *Mariage de Figaro*, acte IV, scène III.

Du contenu de ces feuilles manuscrites deux circulaires-prospectus vont nous instruire. La première est du commencement du XVIIe siècle (1609) :

La gazette a mille courriers...

Elle parle de tout :

De duels, de commissions,
De pardons pléniers et de bulles,
D'ambassadeurs venus en mules...

Puis de nouvelles particulières :

De malheurs, de prospérités...
De larmes en Cour, de piaphes,
De morts subites...

Des nouveautés du Parnasse :

Des livres de M. Guillaume...

Des modes :

Nœuds argentés, lacets, écharpes,
Bouillons en nageoires de carpes,
Porte-fraizes en entonnoir,
Oreillettes de velours noir...

Bref :

Quoique ce soit, rien ne s'oublie,
Car la gazette multiplie
Sans relâche les postillons,
Vites comme les aquilons[1]...

1 Cité par Hatin, I, 52-54.

Notre seconde circulaire est de 1762. Elle a été rédigée par un nouvelliste génial, François Chevrier :

« Ces nouvelles à la main, renfermées dans quatre pages de grand papier (format in-4°), dit Chevrier, contiennent tous les objets dignes de fixer la curiosité publique[1]. »

La feuille doit paraître deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi, différant en cela de la plupart de ces correspondances qui étaient hebdomadaires.

Le papier-réclame de Chevrier indique nettement les « trois objets » principaux — les trois grandes rubriques, dirions-nous aujourd'hui — qui s'assimileront les matériaux destinés à la composition de ces gazettes :

« *Le premier* de ces objets roulera sur les affaires politiques et autres relatives au gouvernement de tous les États de l'Europe.

« *Le second* renfermera les anecdotes courantes, les aventures singulières, les événements plaisants, les soupers fins des *agréables* de Paris, les contes et les bons mots du jour.

« *Le troisième* sera purement littéraire. Il contiendra les nouveautés théâtrales et de petites pièces de vers qui n'ont jamais paru[2]. »

C'est surtout sous l'angle un peu étroit de ces derniers paragraphes que l'on a jugé les Nouvelles à la main : « Répertoire complet des sottises cou-

1. Bibl. nat. ms. franç. 22 085.
2. *Ibid.*

rantes; on y consigne toutes les anecdotes relatives aux mœurs actuelles, les petites historiettes, les aventures des petits soupers... en un mot tout ce qui peut servir de matière à la conversation du jour...[1] ».

Sans doute les nouvelles à la main colligeaient des futilités; mais elles recueillaient mieux et plus encore. A ne les juger que par leur côté frivole, on s'exposerait à l'erreur du critique appréciant la presse moderne sur le seul témoignage des esprits forts — et ils sont légion depuis Voltaire jusqu'à M. Joseph Prudhomme — qui ne voient dans le journalisme qu'une école de commérages.

« La nouvelle à la main, écrivent les Goncourt, entre partout, elle lève tous les toits; elle sait le dessous des masques, le dessous des cartes, le dedans des alcôves... elle est une puissance déjà, elle sera la presse. »

II

Il arrivait que le nouvelliste, avant de confier son « paquet » à l' « ordinaire », y fixât sur un fragment de papier ses échos les plus compromettants pour les autres... et pour lui; car ces recueils de nouvelles à la main étaient conservés par nombre d'abonnés, ou bien ceux-ci en fai-

1. *Le Spectateur français ou le Journal des Mœurs*, III. Paris, 1776, in-12, p. 13.

saient profiter parents et amis. Il importait que les échos en question, dont la découverte par la police eût provoqué des rigueurs redoutables, fussent détruits : ils étaient donc écrits sur des feuilles volantes, rattachées à la gazette par une épingle. D'où l'expression, qui revient dans les documents contemporains, de « notes à l'épingle ».

En voici une prise au hasard :

2 février 1777. — On écrit de Versailles que Madame Élisabeth (sœur de Louis XVI) est incommodée et que c'est du chagrin de ne pas voir l'Empereur (le beau-frère de Louis XVI) qu'elle espère épouser.

Ces lignes sont écrites sur un « papillon » épinglé à la feuille de nouvelles, avec ce post-scriptum : « Brûlez, je vous supplie[1] ».

Autre « note à l'épingle » :

Février 1786. — On parle beaucoup de l'aventure dont le comte d'Archambaud, fils du chevalier de Talleyrand, a été le héros. La fenêtre du château, par laquelle il descendait précipitamment lorsqu'on l'a arrêté, s'est trouvée celle de l'appartement de la duchesse de Guiche, fille de la duchesse de Polignac et l'une des plus jolies personnes de la Cour. Les deux familles prennent beaucoup de soin pour donner le change sur cette anecdote, à laquelle leurs efforts ne font que procurer plus de célébrité[2].

La chronique du royaume de Cythère était plus

1. Bibl. de la Ville de Paris, ms. 26700, volume non folioté.
2. *Correspondance secrète* publiée par Lescure, II, 14, 16,

particulièrement désignée sous le nom de « petites nouvelles[1] ». Quelques rédacteurs de feuilles manuscrites lui donnaient exclusivement leurs soins.

III

Les nouvelles à la main des XVII[e] et XVIII[e] siècles sont conservées par milliers dans nos dépôts publics; on en a publié maints recueils, dont certains comptent une longue suite de volumes: le plus grand nombre en sont restées inédites. Elles représentent une source trop négligée d'informations sur l'histoire du temps. Certes, il convient de s'en servir avec prudence : les historiens de l'avenir ne devront-ils pas contrôler avec une circonspection égale la documentation des journaux actuels? Mais, dans ces gazettes volantes de l'Ancien Régime, on retrouve du moins, mieux que partout ailleurs, le reflet et les mouvements de l'opinion publique.

Par la petite poésie-réclame citée plus haut, on a vu que les gazettes manuscrites remontaient pour le moins au commencement du XVII[e] siècle. Les plus anciens spécimens venus à notre connaissance sont de 1645. Ils se trouvent dans un recueil conservé à la Bibliothèque nationale[2], formé de « lettres de nouvelles » adressées à divers person-

1. B. A. ms. 11 541, f. 383-84.
2. Bibl. nat. mss franç. 19 184-85.

nages, notamment au chancelier Séguier et à la reine Christine. Toutes les nouvelles à la main, qui seront rédigées jusqu'en 1789, sont sur ce modèle, un petit in-4° écrit généralement sur les quatre pages et contenant les faits du jour, tantôt politiques et militaires, tantôt mondains, littéraires, dramatiques, et jusqu'au cours de la Bourse (actions de la Compagnie des Indes).

IV

Par les extraits ci-dessous, glanés un peu partout, on pourra juger du caractère et de la variété de ces informations :

De Paris, ce 12 mai 1696. — On vient de m'assurer — et il y a toute apparence — que le Roi a accordé un délai jusqu'au 18 du mois, trois jours plus que M. de Savoie ne demandait, pour répondre aux propositions d'accommodement, ce qui fait tant « bruitter [1] » cette paix ; mais il y a à craindre ce que j'ai remarqué en ma dernière dépêche. Si nous avions Turin ou Yvrée, pour lors, toute suspension, trêve, etc. serait bonne.

— M. Le Gendre, fermier général, mort subitement ; M. Du Plessis, le fameux écuyer du Roi, mort subitement. Cette mort vient fort à la mode.

— M. le Cardinal Bonzi est en Cour ; il est tout raccourci. Il fait trembler les meilleures santés à le voir.

1. Un mot qui serait de grand usage dans nos journaux et qui devrait être repris.

— On a pendu sans rémission Cordier. Sa confiscation de 50 000 écus a été donnée à sa femme. Les capucins venaient pour l'enterrer, en criant : *Garde! garde!* On entendit : *Grâce! grâce!* Le bourreau descendit de ses épaules. Malgré la corde il fit un cri. Il y eut grand tumulte, même de gens tués. Le lieutenant criminel salit ses chausses, tant il eut de peur; mais enfin, on l'acheva. Son camarade La Serre, lieutenant de dragons, fut pris samedi, rue Saint-Benoît, chez lui, dans son lit, où il était fort tranquillement. C'est celui qui avait les billets de Bourvalais (célèbre maltôtier) [1].

Voici des nouvelles que publie, parmi une foule d'autres, le *Bulletin du Bibliophile* [2] :

1730, 18 décembre. — On mande de Toulon que M. l'évêque de Marseille vient d'arrêter les extravagances d'une jeune fille de son diocèse, âgée de vingt et un ans, appelée Cadière, qui disait avoir des extases et des stigmates; son directeur disait la même chose. L'officialité ayant interrogé la fille, elle a déclaré des choses horribles. On l'a fait enfermer dans un couvent.

C'était le début de cette retentissante affaire de la Cadière et du Père Girard dont l'ordre des Jésuites devait être si gravement atteint.

Nouvelles des courses :

1766, 1er mars. — Le cheval de M. le comte de Lauraguais est mort. Sur le soupçon qu'il a été empoisonné, on a fait l'ouverture en présence des principaux maréchaux; et il a été constaté que la nouvelle était fondée [3].

1. Bibl. nat. ms. franç. 8 122, p. 221 sq.
2. *Bulletin du bibliophile*, mars 1847. p. 131.
3. Bibl. nat. ms. nouv. acq. franç. 1180, f. 38.

Nouvelles du théâtre :

Même date. — Il est fort question de donner un état légal aux Comédiens français, et, pour y parvenir, on assure qu'ils auraient des lettres patentes qui leur formeront une constitution nouvelle sous le nom d'Académie dramatique. Ils ne seront plus excommuniés et ils rentreront dans le rang de citoyens. Cette faveur insigne est, dit-on, l'ouvrage de Mlle Clairon, qui a ménagé cette grâce par ses amis de la Cour; et l'on ajoute que, pour le reconnaître, elle reparaîtra sur le théâtre qu'elle avait quitté irrévocablement [1].

Au fait, la situation des comédiens sous l'Ancien Régime était singulièrement difficile : refusaient-ils de paraître sur les planches, une lettre de cachet les envoyait au For-l'Évêque; mais y paraissaient-ils, une excommunication les envoyait en enfer.

Dans l'anecdote qui suit, se peignent le caractère et les idées de Louis XV :

Le roi reprochait un jour au Dauphin, son fils, les petitesses auxquelles le portait son amour pour la religion qui tenait du fanatisme.

« Oui, mon père, lui répondit le prince, j'en suis tellement pénétré, que si elle m'ordonnait de descendre du trône, je ne balancerais pas un seul instant.

— Et si elle vous ordonnait d'y monter? » reprit le roi avec humeur et en lançant au Dauphin un regard irrité [2].

Le caractère de Marie-Antoinette :

Un feutier de la Reine, après avoir allumé son feu le

1. Bibl. nat., nouv. acq. franç. 1180, f. 38.
2. *Correspondance secrète* publiée par Lescure, II, 65.

matin, se met à lire un libelle affreux contre cette princesse. La Reine entra, sans être entendue et, ayant lu quelques lignes par-dessus ses épaules, lui fit des reproches; il osa rire. La Reine le chassa. Quelques instants après, elle lui fit dire qu'elle lui trouverait une place. L'insolent domestique répondit qu'il n'avait besoin ni d'elle, ni de sa place. Ceux qui ne rendent pas justice à la bonté de cœur de cette princesse, doivent apprendre quelle fut sa vengeance :

« Il faut, dit-elle, que cet homme ait perdu la tête; mais je ne veux pas qu'il manque de pain, je lui fais 100 livres de pension [1]. »

Enfin la campagne entreprise par les nouvellistes pour présenter Louis XVI comme une homme lourd et brutal, d'esprit borné et d'appétit vulgaire :

Versailles, 1er juin 1787. — Étant la semaine dernière à la chasse du côté de Rambouillet, un cerf tomba dans un étang; et l'un des facteurs qui portent les lettres dans les villages s'amusait de ce spectacle. C'était un enfant de quinze ans, qui portait en bandoulière sa petite boite, décorée d'une fleur de lys. Le Roi, ignorant l'usage de cette boite, passe derrière l'enfant, la lui ôte légèrement et la jette dans l'eau. Le jeune homme se lamentait : on instruit Sa Majesté de l'objet de sa douleur et du dépôt sacré dont il se trouvait privé. Le Roi fit promptement repêcher la boite et donna six livres au petit facteur pour le consoler.

Pendant que cette scène se passait, un paysan, les bras croisés, s'amusait aussi à regarder le cerf qu'on tirait de l'eau. « Que ne prêtes-tu la main ? » lui dit le Roi; et le paysan se met à aider les piqueurs. Sa maladresse les embarrassait. Le Roi lui lâche un coup de pied dans le der-

1. *Correspondance secrète*, publ. par Lescure, II, 451.

rière. « Sire, lui dit-il, je vous remercie de la gratification. »
Ce mot lui valut un louis [1].

Versailles, 17 juin 1787. — La constitution physique de Sa Majesté exige qu'elle prenne beaucoup d'exercice. Douée d'une force prodigieuse, son appétit est en raison de ses facultés. — Voici le menu d'un de ses déjeuners ordinaires :

A six heures le Roi sonne et demande ce qu'il y a pour déjeuner.

« Sire, un poulet gras et des côtelettes.

— C'est bien peu de chose : qu'on me fasse des œufs au jus. »

Le Roi préside lui-même aux préparatifs, mange 4 côtelettes, le poulet gras, 6 œufs au jus, une tranche de jambon et boit une bouteille et demie de vin de champagne.

Il s'habille, part pour la chasse et revient dîner avec un appétit incroyable [2].

C'est déjà, comme on voit, l'esprit de satire qui fraiera les voies à la Révolution.

Et plus loin :

Le départ du comte de Fersen, Suédois, a fait quelque sensation dans l'intérieur de la société de la Reine ; mais les nuages que cette absence y a répandus seront bientôt dissipés [3].

On sent, dans ces dernières lignes, toute l'infamie de l'insinuation.

Les échos des spectacles occupent dans nos

1. *Correspondance secrète* publ. par Lescure, II, 146.
2. *Ibid.*, II, 151.
3. *Ibid.*, II, 37.

gazettes manuscrites une place relativement aussi importante que dans les feuilles imprimées qui leur succéderont :

14 avril 1730. — La Demoiselle Pélissier, qui a joué à Rouen pendant le Carême avec une partie des meilleurs acteurs de l'Opéra, y reçut, la semaine passée, une lettre de cachet portant ordre exprès de revenir à Paris.

On craignait qu'elle ne passât en Hollande où le sieur Dulis, juif, offrait de lui établir un Opéra et de lui en laisser toute la rétribution [1].

Puis les modes :

17 juillet 1730. — Messieurs les Curés de cette ville ayant représenté à la Cour le scandale que causaient dans les églises les paniers des femmes, on assure que Sa Majesté a rendu un arrêt qui défend à toutes les femmes de porter des paniers dans les églises; dans chacune desquelles il y aurait un exempt, un archer et un valet de l'exécution des hautes œuvres pour les brûler (non pas les femmes, sans doute, mais les paniers) devant la porte de l'Église [2].

La mort d'Adrienne Lecouvreur :

La Demoiselle Lecouvreur, fameuse actrice de la Comédie Française, mourut le 21. M. le curé de Saint-Sulpice a été obligé de refuser la sépulture au corps de la Demoiselle Lecouvreur, n'ayant eu aucun témoignage qu'elle eut volonté de se réconcilier avec l'Église. M. l'Archevêque, dont on a

1. Nouvelles publiées par le *Bulletin du Bibliophile*, mars 1847, p. 125.
2. *Ibid.*, p. 126.

imploré l'autorité, n'ayant pu désapprouver le refus de M. le curé de Saint-Sulpice, elle a été portée, par ordre de police, dans un terrain derrière les Invalides. Elle laisse plus de 200 000 francs de biens dont elle a disposé par testament. Elle laisse 2 000 francs à l'église Saint-Sulpice, 500 francs aux pauvres et d'autres legs [1].

A l'analyse et à la critique des pièces récemment représentées, le nouvelliste ajoute souvent la transcription des passages qui en ont été le plus applaudis. Ailleurs c'est le croquis d'une séance de l'Académie des inscriptions.

Et plus on se rapproche de 89, plus vivement se font entendre, dans ces gazettes manuscrites, les grondements précurseurs de la Révolution :

Le mariage de Mlle de Matignon, petite-fille du baron de Breteuil, est enfin sûr d'être conclu avec l'aîné de la maison de Montmorency. On leur assure, en attendant mieux, dix-huit millions de fortune. On va bien loin chercher pourquoi tant d'honnêtes gens sont dans la misère. Ah! si l'on considérait les blocs effrayants de richesses accaparées par des familles privilégiées, on raisonnerait mieux et plus conséquemment [2].

C'est la plume de Figaro.

Il écrit à Paris; mais il écrit aussi dans les provinces, à Lyon, en Normandie, en Bretagne, en Guyenne, et toujours de son style incisif et fron-

1. Nouvelles publiées par le *Bulletin du bibliophile*, mars 1847, p. 122.
2. *Correspondance secrète* publiée par Lescure, II. 25.

deur. Car, s'il est vrai que les nouvelles à la main parisiennes étaient les plus importantes — comme le sont, au XXe siècle encore, les journaux de Paris — il y avait des services régionaux et, dès le XVIIe siècle, Michel Le Tellier ne signale-t-il pas des gazettes à la main normandes et bretonnes, où « l'on parle souvent, dit-il, avec beaucoup de liberté des affaires mêmes de l'État »?



UN BUREAU D'ADRESSE

Placard pour l'Almanach de 1697 (Bibliothèque nationale, collection Hennin).

CHAPITRE IV

UN BUREAU DE RÉDACTION

I. « Branches » et » bureaux » d'une société de nouvellistes. Contrat d'association entre un « chef de nouvelles » et son secrétaire de rédaction. Une liste d'abonnés. — II. Les sources d'information. Nouvellistes « avertis ». Le reportage sous Louis XIV. Les soixante-douze correspondants de Chevrier et ses abonnements annuels de 240 livres. — III. Le travail sur « Mémoires » et sa rémunération. — IV. Domiciles et condition sociale des nouvellistes à la main. Copistes et sous-copistes. Une blanchisseuse nouvelliste. — V. Les fuites de copie. — VI. Les « pratiques » et les prix d'abonnement. — VII. Distribution et colportage des « gazetins ». Les cafés sont les kiosques des nouvelles à la main. Expéditions en province et à l'étranger. Une page de Molière.

I

Une hirondelle ne fait pas le printemps : un rédacteur ne fait pas un journal, eût-il le génie et l'activité de cousine Yvonne. Les nouvellistes se réunissaient à plusieurs pour la confection de leurs bulletins. Ils se mettaient en « branches ».

pour nous servir de leur expression[1], ou, comme ils disaient plus souvent, en « bureaux[2] », — d'où le mot « un bureau de rédaction ».

« ...Ils s'associèrent plusieurs ensemble, savoir les nommés Colson, Girardin, Lacroix, Ledoux, Diot et autres, lesquels fournissaient chacun leurs nouvelles, et comme lui, répondant, était le plus propre à la composition, il rédigeait lesdites nouvelles : c'était le nommé Lacroix (un domestique), qui en fournissait le plus[3] ».

A la tête du bureau figurait le rédacteur en chef, appelé « chef de nouvelles[4] ».

Puis le secrétaire de la rédaction. Voici un contrat passé, le 7 janvier 1774, entre un chef de nouvelles, le chevalier d'Abrieux, et un certain Dubec, qui nous fera connaître les attributions d'un secrétaire de rédaction dans un bureau de nouvellistes :

« Le sieur Dubec recevra deux fois par jour les nouvelles. Il les fera transcrire au fur et à mesure, lisiblement et mot à mot, sans jamais se permettre d'y ajouter aucune de son chef. »

S'il arrive que, de son côté, Dubec reçoive directement des informations, il devra les transmettre à son chef et ne les insérer qu'après son visa. C'est à Dubec qu'incombera le soin de choisir les scribes et copistes; mais les fuites sont à craindre,

1. Déclaration de Sarazin, B. A. ms. 11541, f. 261 v°.
2. Lettre de Vautroux au Magistrat, 2 févr. 1747, *ibid.*, f. 106.
3. Interr. de N. Tollot, 27 févr. 1741, *ibid.*, f. 251.
4. *Ibid.*, f. 251 v°.

car l'un de ces subalternes pourrait détourner des informations importantes pour les vendre à un concurrent, ou bien se les approprier pour en composer un bulletin à lui. Aussi Dubec devra-t-il avoir soin de choisir des scribes si assurés et de veiller sur eux si exactement, qu'aucun d'eux ne puisse faire la contrebande, c'est-à-dire copier des bulletins et des nouvelles pour soi « et avoir par ce moyen des souscriptions particulières ».

Avec les fonctions de secrétaire de la rédaction, Dubec cumulera celles de caissier et d'administrateur : « Il fera la recette, il fera la dépense des scribes et des fournitures au meilleur marché possible. Il enverra incessamment l'état des souscriptions qu'il a pu recevoir depuis le 1er de ce mois, ainsi de suite tous les huit jours, celles de chaque semaine, avec l'adresse des souscripteurs. Il tiendra un compte ouvert avec chaque souscripteur, où seront leurs noms, leurs adresses, le montant de leur paiement et celui de leur débit. »

On voit, par l'insistance qu'apporte le contrat à définir et préciser cet article, combien la question des abonnements était capitale pour les deux associés — comme elle l'est d'ailleurs et comme elle le sera toujours pour n'importe quel directeur de journal.

« Le sieur Dubec, poursuit le chevalier d'Abrieux, nous rendra son compte tous les trois mois. »

Le traité se termine sur cette clause : « Les objets qu'on lui passera en compte de dépense (à Dubec) sont : les commis pour faire les enveloppes, porter

les paquets aux portes et faire les recouvrements dans Paris, auxquels on donnera 365 francs; le papier, l'encre, la cire, les plumes, la chandelle, le bois pendant les six mois d'hiver, les ports de lettres. Le sieur Dubec retiendra, sur le restant net du produit, un sixième pour ses peines et soins et loyer. »

Évidemment, ce n'est pas encore l'administration complexe, ni le grand train de maison de la *Revue des Deux Mondes*, du *Gaulois* ou des *Annales*; mais déjà se dessine dans ce contrat, à l'état rudimentaire si l'on veut, le mécanisme du journalisme moderne.

Dubec avait son bureau rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue du Jour.

On a conservé quelques-uns des « papiers nouvelles » rédigés par lui. Il en est d'intéressants. Le suivant, par exemple, où il est question de Marat :

14 décembre 1777. — Sur ce que M. Lévi, médecin, a proposé de fortes raisons de douter que ce soit d'une maladie de poitrine dont Mme la marquise de Laubespin a été guérie par un M. Marat, lequel se vante de guérir tous les pulmoniques abandonnés, M. le marquis de Laubespin a écrit d'un ton menaçant qu'il aurait recours à l'autorité, s'il le fallait, afin qu'il puisse publier que c'était d'une maladie de poitrine dont Mme sa femme avait été malade pendant cinq ans et dont elle se trouve guérie[1].

Les papiers de Dubec nous ont également trans-

1. Bibl. de la Ville de Paris, ms. 25 790, vol. non folioté.

mis la liste de ses abonnés. Ceux-ci n'étaient pas en grand nombre; du moins chacun d'entre eux payait une forte somme :

Le baron de Dietrich, stadtmeister à Strasbourg,
L'abbé de Raigemorte, à Strasbourg,
Le chevalier d'Héricourt, à Nemours,
L'évêque de Lectoure,
Le comte de Valbel, à Aix,
Le comte de Sesmaisons, à Foix.

En outre quelques abonnements à l'étranger et quelques maisons à Paris, où des colporteurs allaient régulièrement distribuer les feuilles.

II

Comment les nouvellistes parvenaient-ils à se documenter? Tout d'abord de la manière la plus simple, en ouvrant les yeux et les oreilles. Tel ce Barth, qui fut mis à la Bastille le 8 janvier 1781 et qui rédigeait un papier évidemment des plus rudimentaires. « Il s'occupait à composer et à distribuer des nouvelles à la main. C'était dans les spectacles, les promenades et les sociétés qu'il recueillait ces nouvelles[1]. »

Il faut dire que l'organisation des nouvellistes de plein vent, dont les « pelotons » se réunissaient dans

1. *Bastille dévoilée*, VII, 132.

la galerie du Palais, au cloître des Célestins, aux Tuileries, au Luxembourg et au Palais Royal, facilitait la tâche des nouvellistes à la main. « C'était au Palais, écrit Donneau de Vizé, que venaient chercher des nouvelles les auteurs de la gazette secrète ou, si vous le voulez, de la gazette à la main; mais, comme ils ont vu que l'on les y venait quérir afin de les mener à la Bastille, ils n'y sont plus revenus. J'y en remarquai une fois deux, et j'entendis que l'un disait à l'autre :

« — Allez écouter tout ce que l'on dit à tous les « pelotons ou bureaux de nouvellistes du bout d'en « bas, j'écouterai tout ce qui se dit de ce côté-ci[1] ».

Nombreux sont les recueils de gazetins du XVIIIe siècle — notamment celui qu'on désigne sous le nom de Métra — qui ne sont autre chose que la collection des propos ainsi récoltés dans les promenades publiques et soudés entre eux tant bien que mal. De là cette similitude du fond, entre ces diverses publications, sous des variantes de forme; le texte n'en a pas été copié d'une feuille sur l'autre, mais les rédacteurs en ont recueilli la version première des mêmes bouches, soit aux Tuileries, soit au Luxembourg, soit aux Célestins[2].

Nicolas Mahudel qui, tout en étant docteur en médecine, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le plus savant numismate de son temps, était un nouvelliste à la main très actif,

1. *Nouvelles nouvelles*, III, 286-87.
2. Sur toute cette organisation voir *les Nouvellistes*, 2e éd., Paris, 1905, in-16.

allait chercher ses anecdotes au Palais, au cloître des Cordeliers (où se groupaient des nouvellistes à la bouche d'opinions très avancées), et tous les dimanches, chez le président Rolland, qui recevait, ce jour-là, nombre de personnages de considération et venus des milieux les plus divers [1].

Et c'est ainsi que, réduits à leurs seules forces, nos nouvellistes ne laissaient pas que d'être souvent bien « avertis ». Le mot leur est appliqué par Torcy.

Outre les nouvellistes « à la bouche » ou « nouvellants », comme on les nommait plus particulièrement, qui se réunissaient dans les promenades publiques, les nouvellistes à la main, c'est-à-dire les nouvellistes proprement dits, comptaient de précieux auxiliaires dans le monde de la livrée. Les laquais se tenaient aux écoutes, tout en servant à table, tout en introduisant les visiteurs chez monsieur le Comte ou chez monseigneur l'Intendant ; les portiers prenaient note des personnes qui entraient : sources d'informations si importantes que nous verrons des bureaux de rédaction installés dans des loges de concierge. Et qu'en résultait-il ? L'abbé Dubois, durant son ambassade à Londres, en 1717, écrivait au Régent :

« N'est-ce pas une chose monstrueuse que cette fureur contre l'affaire qui se traite actuellement ? Je suis dans le dernier étonnement, quand je vois qu'on fait des assemblées sur une négociation.

1. Paul d'Estrée, *les Tribulations d'un académicien, les Procès de Nicolas Mahudel*, Paris, 1897, in-8 (ext. de la *Correspondance historique*), p. 15-16.

comme sur la constitution *Unigenitus*, qu'on lit des mémoires (nouvelles à la main) dans les maisons, qu'on en publie dans les rues, et qu'on commet un intérêt de cette importance au caquet de tout le monde. En vérité, Son Altesse Royale est trop trahie ; tout ce que je lui écris dans mes dépêches transpire au point que tout ce qui peut être nuisible à ses affaires roule dans Paris et puis voyage jusqu'à Madrid[1]... »

Autre source d'informations, le reportage ; car nos compagnons l'ont connu dès le XVII[e] siècle. En 1670, La Reynie interroge Seubert de Bostal, à la Bastille :

« J'ai des hommes, répond le prisonnier, qui viennent m'apporter chaque jour leur récolte de nouvelles ; je paie l'un cinq livres par mois, l'autre quarante sols[2]. »

Tollot dira pareillement : « Je tenais les nouvelles de Paris des différentes personnes qui, des églises, des cafés, me rapportaient tout ce qu'elles entendaient dire par la ville[3] ».

Le chevalier de Mouhy, « fameux nouvelliste », « met les gens en campagne pour entrer dans les bas détails[4] », et nous voyons ceux-ci se mêler à la foule pour en rapporter les on-dit et, dans leur

1. Aubertin, *l'Esprit public au XVIII[e] siècle*, p. 101.
2. B. A. ms. 10 335, dossier Seubert de Bostal.
3. Interr. de N. Tollot, 27 avr. 1744. B. A. ms. 11 514, f. 253.
4. Avril 1763. Gazetins de Mouhy publiés dans l'ancienne *Revue rétrospective*, 1834, 1[re] série, IV, 439-73, et V, 26-80, 213-76 ; réédités à la suite du *Journal de Barbier*, VIII (Paris, 1857), 129-348 ; identifiés par M. Paul d'Estrée, *Revue d'histoire littéraire de la France*, IV (1897), 195-238.

ardeur professionnelle, ne pas craindre de s'aventurer jusque dans les bagarres des faubourgs.

Enfin les correspondants entretenus en province et au dehors du royaume. Tollot déclare au Magistrat, c'est-à-dire au lieutenant de police, qu'il recevait des nouvelles des pays étrangers ; celles d'Amsterdam lui étaient envoyées par Rousset ; celles de La Haye par « le nommé ou la nommée Jamet, qui est hermaphrodite » ; — la Hollande était, comme on sait, le centre du journalisme européen. Le correspondant de Tollot à Londres était un certain Desportes.

« Interrogé combien il lui en coûtait pour avoir lesdites nouvelles, a dit qu'il lui en coûtait 200 florins à La Haye, autant à Amsterdam et 40 écus à Londres [2]. »

Ce service d'informations était susceptible d'une grande extension. Chevrier annonce, en 1762, « une correspondance établie dans toutes les villes capitales et autres principales de l'Europe. Soixante-douze personnes sont chargées d'amasser les faits et de les envoyer aux bureaux. »

Combien de nos journaux pourraient se prévaloir de correspondants aussi nombreux? Il est vrai que l'abonnement à la gazette manuscrite de Chevrier coûtait 240 livres par an, c'est-à-dire cinq ou six cents francs de notre monnaie [3].

1. Interr. de N. Tollot, 27 avril 1741, *loc. cit.*, f. 252 v°.
2. *Ibid.*, f. 253.
3. Bibl. nat. ms. franç. 22 085.

III

Ces informateurs, ou reporters, remettaient à ceux qui les employaient, ce qu'ils appelaient des « mémoires ». Le « mémoire » est la matière, la documentation sur laquelle travaille le rédacteur. Jean Durieu convient, dans son interrogatoire du 15 février 1745, qu'il composait des nouvelles à la main pour Tollot et Felmé sur des « mémoires » que ceux-ci lui faisaient tenir. Ses émoluments étaient de 12 francs par mois[1]. Depuis, fort heureusement, les honoraires des journalistes ont augmenté. Mais les appointements variaient selon l'importance des « bureaux » et la qualité des rédacteurs. Tandis que Durieu se contentait de 12 francs par mois, Sarazin obtenait mensuellement 15 pistoles — 150 livres — environ 500 francs de valeur actuelle[2].

A la tête des collaborateurs, le rédacteur en chef, qui rédigeait également des nouvelles. Tollot dit « qu'il composait aussi ses nouvelles lui-même, et qu'il les tirait, soit des gazettes, soit des discours qu'il entendait dire dans la ville, et qu'il les remplissait souvent de ses conjectures et de ses observations particulières ». Car nos publicistes ne sont pas de simples commis, se contentant d'accommoder les informations qui leur parviennent, ils

1. B. A. ms. 11 544, f. 463.
2. Interr. de Sarazin du 7 avr. 1744, *ibid.*, f. 250.

y ajoutent leurs « conjectures » et leurs « observations[1] ».

« Les gazetiers, écrit Madame Palatine, mettent dans leurs feuilles ce qu'ils savent et ce qu'ils ne savent pas, pourvu que la page soit pleine[2]. » Et Marivaux s'égaie à son tour, aux dépens de « ces nouvellistes qui font des nouvelles quand ils n'en ont point, ou qui corrigent celles qu'ils reçoivent quand elles ne leur plaisent pas[3] ». Flins des Oliviers, dans le *Réveil d'Épiménide*[4], silhouette nos personnages d'une plume pittoresque.

Gorgi, nouvelliste, « à tant la ligne », — ainsi qu'on voit, rien n'est nouveau, — entre en scène, un crayon à la main, comme Figaro :

Achevons maintenant la feuille de Bruxelles :
Combien nous faudra-t-il tuer d'Impériaux?
Il me faut surpasser tous les autres journaux
Par de plus sanglantes nouvelles.
(Il heurte Épiménide et s'excuse.)

ÉPIMÉNIDE.

Pourquoi vous déranger? Continuez d'écrire.

GORGI.

Il le faut bien, c'est mon état...
Si ces messieurs voulaient souscrire?

ÉPIMÉNIDE.

Pour quel ouvrage?

1. Interrogatoire de N. Tollot, 27 fév. 1744, B. A. ms. 11 544, f. 264.
2. Lettre du 31 déc. 1719.
3. *Vie de Marianne*, éd. Jouaust, I, 20.
4. *Le Réveil d'Épiménide*, comédie en un acte et en vers, par Flins des Oliviers, représentée le 1er janvier 1790, sur le théâtre de la Nation, par les Comédiens ordinaires du roi.

GORGI.

Pour un journal excellent
Qui, le matin, dès qu'on s'éveille,
Apprend dans tout Paris ce qui dans le Brabant
S'est, à coup sûr, passé la veille.

D'HARCOURT.

Moi je ne puis pas concevoir
Comment, de Gand ou de Bruxelles,
Vous pouvez le matin nous donner des nouvelles,
Tandis que le courrier n'arrive que le soir.

GORGI.

Je n'attends pas les faits, Monsieur, je les devine.

A côté du nouvelliste qui orne, déforme ou exagère, nous trouvons son confrère qui insère, de propos délibéré, des informations sensationnelles, pour se faire valoir et augmenter le chiffre de ses abonnés. Le bruit courut, en 1767, que la servante de Mme Calas était morte, en disant que la famille avait véritablement étranglé la prétendue victime. Voltaire, tout ému, en écrit à Élie de Beaumont : « On me mande que cette imposture a été répandue par un follieulaire qui croyait qu'en effet la servante de Mme Calas était morte et qu'il pourrait insérer toute cette fable dans ses feuilles qui, par là, reprendraient quelque crédit et lui procureraient de l'argent » [1].

Puis les gais farceurs, M. Lemice-Terrieux; car aucune figure moderne ne manque parmi nos compagnons [2].

1. *Nouvelle revue rétrospective*, VI (1897), 222.
2. *Correspondance secrète*, éd. Lescure, I, 196.

Le feuilliste remettait sa gazette à des copistes qui la transcrivaient au nombre voulu d'exemplaires; ou bien il la dictait simultanément à plusieurs scribes, — c'était parfois toute une petite classe, — auxquels il prenait leurs manuscrits dès qu'ils étaient terminés, certain de la sorte que ses « écrivains » n'en feraient pas à leur tour le commerce. « Je me suis transporté, écrit le commissaire de Rochebrune, rue de la Harpe, dans la chambre de Claudot, qui dictait les nouvelles, pour l'ordinaire prochain, à Mazurier, à Hérault, à Grandville, à Ledoux et à Michel, tous écrivains; à mon arrivée, le trouble et la confusion se sont mis parmi eux... [1]. »

IV

Où se tenaient les bureaux des nouvellistes?

Un peu partout; le plus souvent dans leur domicile particulier, de pauvres mansardes, sous les combles, tapissées d'affiches de comédie collées à cru sur les lattes; ou bien dans quelque cabaret.

Nombre de ces gazetiers griffonnaient leurs chefs-d'œuvre à la tabagie, ou au café, sur un coin de table, entre une bavaroise et un verre de limonade. En 1724, Rosset est mis au Grand-Châtelet. Quand on lui représente les articles de ses gazettes qui sont

1. Rapport du 25 nov. 1751, B. A. ms. 11 541, f. 128. Cf. l'interrogatoire de Nogaret (1702), Bibl. nat. ms. franç. 8120, f. 59-60.

particulièrement incriminés, il reconnaît qu'il les a composés au café Rossignol, à la Croix du Tiroir, d'après les conversations du jour « pour achever une page[1] ».

Quant à la situation sociale de nos compagnons, c'étaient pour la plupart de pauvres hères, des déclassés, épaves de la grande ville. L'avocat Marchand nous les montre « avec des habits noirs, déguenillés, des vestes rouges tannées, des bas troués, des souliers ferrés, du linge sale, et des perruques rousses[2] ». Clercs de la basoche congédiés par le patron, officiers réformés, prêtres interdits, étudiants en quête des ressources exigées par les beaux yeux de Lisette : il faut vivre et parer sa mie.

Nous trouvons dans leurs rangs des écrivains publics, qui leur servent surtout de copistes. Ces derniers occupaient la place des typographes d'aujourd'hui. Charles Renault transcrivait dix-huit feuilles « par ordinaire », travail qui lui rapportait 3 livres 12 sols... par semaine. Encore cette humble besogne lui valut-elle par manière de supplément les cachots du Grand-Châtelet[3].

Rédacteurs ou copistes, on ne les estimait guère[4]; mais si bafoués, si méprisés que fussent ces besoigneux, du fond de leur misère, quelle influence n'ont-ils pas exercée sur leurs contemporains?

1. B. A. ms. 10 855, f. 265.
2. Marchand, *Projet d'assurance sur les nouvellistes*, dans *Mon radotage*, 1760, in-12.
3. B. A. ms. 11 544, f. 738, et ms. 12 051, f. 119.
4. Hatin, III, 284-85.

Ils avaient des plumes actives, inlassables; ils avaient, en France, par toute l'Europe, des milliers de lecteurs; plus que les philosophes, ils ont su remuer l'opinion; beaucoup mieux qu'eux, ils en ont été les fidèles interprètes; et l'heure viendra où ces « folliculaires », comme les appelait Voltaire, se nommeront l'abbé Prévost, l'abbé Raynal, Diderot, Favart, Mirabeau, Mme de Staël.

Les copistes eux-mêmes avaient des sous-copistes, personnages plus infimes encore. « Monsieur, lisons-nous dans un rapport au Magistrat, le nommé Lemoine, dont vous m'avez renvoyé la lettre, est un jeune homme qui a quelque étude et qui, faute d'emploi, a, depuis dix-huit mois, travaillé aux nouvelles à la main pour le nommé Noël. Il avait assez d'ouvrage pour employer d'autres copistes[1]. » Noël donnait à Lemoine 3 lb. 12 s. pour dix-huit copies; et Lemoine, qui était débordé, avait organisé ce que l'industrie moderne appelle une sous-entreprise. Il faisait exécuter par autrui, à des prix moindres, le travail de Noël, et gardait la différence. C'est une des lois de l'économie sociale : la richesse se tire de la misère qui se laisse comprimer jusqu'à la limite extrême des ressources nécessaires à l'existence.

Nous avons déjà signalé des femmes parmi nos « feuillistes », des gazetières. En voici qui sont chefs de nouvelles. « La nommée Laboulaye, écrit l'inspecteur Poussot, est femme d'un sergent aux

1. Rapport du 16 mars 1747. B. A. ms. 11 541, f. 70.

gardes françaises. Elle a déjà été plusieurs fois saisie (à cause de son métier de nouvelliste), mais n'en continue pas moins à faire des nouvelles. Elle a quatre copistes. » A chaque « ordinaire », pour dépister la police, elle changeait de quartier[1].

Marie Rongeard, une autre « gazetière », est blanchisseuse; c'est une jeune femme de vingt-quatre ans, veuve d'un marchand mercier de Fresnay-la-Mer, en Normandie. Mariée dès l'âge de douze ans, restée veuve à vingt-deux, avec plusieurs enfants, elle est venue à Paris, où elle a fait successivement les métiers de blanchisseuse et de lingère; puis, par l'entremise d'un certain Cordier, qui copiait des nouvelles à la main, elle a été employée par un « bureau » comme colporteuse : elle gagnait sa vie à distribuer aux abonnés de Paris les « paquets », c'est-à-dire les enveloppes contenant les nouvelles.

Cordier, âgé lui aussi de vingt-quatre ans, commis aux consignations du Parlement, ne tarda pas à trouver avantageux de garder par devers lui l'une des copies qu'il transcrivait et, en la répandant à son tour, de se créer une clientèle, à laquelle il se mit à vendre comme sienne la rédaction d'autrui.

Il s'associa Marie Rongeard, qui, femme de tête, ne tarda pas à prendre la direction de l'entreprise et à lui donner une organisation indépendante. « Cordier lui servait, tant à écrire les nouvelles

1. Rapport de Poussot, 15 juin 1741, B. A. ms. 11 511, f. 281.

qu'à lui chercher pratique et, du profit, ils vivaient ensemble[1]. » Comment se procurait-elle des informations? Elle les tirait d'autres gazetiers, soit qu'elle les leur achetât directement, soit qu'elle leur débauchât leurs copistes. « Je tenais des nouvelles, dit-elle, d'un écrivain de Tollot, qui les mettait chez le marchand de vin de la cour du Mai au Palais, et est habillé de rouge, de brun et de noir; et aussi de Sorel, écrivain du nommé Rambaud, qui sont en prison à la Conciergerie[2]. » Cordier allait chercher les « mémoires ». C'étaient des nouvelles, dit celui-ci, « que je tenais d'un habillé de rouge, à moi inconnu, âgé d'environ quarante ans, de taille d'environ cinq pieds deux pouces, portant ses cheveux en brosse, brèche-dents, qui me convint les tenir de la Conciergerie », c'est-à-dire des gazetiers enfermés à la Conciergerie du Palais. Marie Rongeard employait à son tour six copistes, preuve indéniable de la prospérité de son entreprise. L'industrieuse lavandière en avait logé un jusque dans sa chambre à coucher, où elle le tenait sous clé et le faisait travailler sous ses yeux; en tout bien, tout honneur, au reste, car c'était un vieux bonhomme du nom de Brunel, dit de Nojon, âgé de soixante-dix ans.

« Je me trouvais sur le pavé, raconte Brunel, causant avec un particulier, apparemment de la connaissance de ladite Rongeard, qui l'avait accosté. Elle lui demanda s'il ne connaissait personne pour

1. Interr. de M. Rongeard, 27 juin 1741. B. A. ms. 11 541, f. 312.
2. *Ibid.*, f. 319.

écrire quelque chose. Sur-le-champ ce particulier lui dit, en me montrant :

« — Voilà un sujet qui fera bien votre affaire

« Et ladite Rongeard m'emmena dîner avec elle. A table, elle me dit qu'elle voulait m'occuper à écrire des nouvelles, et, en effet, après le dîner, je me suis mis à en écrire, ce que j'ai fait pour elle à tous les ordinaires, ignorant que la chose fût prohibée[1]. »

Enfin la jeune femme fut elle-même arrêtée et jetée au For-l'Évêque, d'où elle implorait la pitié du Magistrat pour ses enfants, « qui gémissent après ma liberté[2] ».

V

On voit ainsi, par l'exemple de la belle lavandière, comment des rameaux secondaires venaient se greffer sur la branche principale. Des nouvellistes de deuxième rang se procurent de la copie chez leurs confrères du premier plan et la débitent ensuite pour leur propre compte. Cette opération est souvent le résultat d'agissements frauduleux pratiqués par des journalistes indélicats qui volent à leurs confrères le fruit d'un travail personnel : ils peuvent le faire s'ils sont leurs copistes, ou bien s'ils obtiennent de quelque abonné des exem-

1. Interr. de N. Brunel, 4 juil. 1744. B. A. ms. 11 544, f. 345.
2. 6 juil. 1744, *ibid.*

plaires déjà lus. Un certain Ratier transcrivait ainsi, en 1724, les feuilles que lui communiquait un laquais de M. de Gouvernet[1]; et c'était bien l'éventualité que redoutaient le plus les nouvellistes — après l'apparition toutefois de l'exempt armé de son bâton rouge et d'une lettre de cachet.

Mais ces emprunts pouvaient aussi être consentis par les nouvellistes, pauvres diables pour la plupart, et de cœur généreux. Voyant un camarade dans la peine :

« Tâche de te procurer des souscripteurs, je te passerai de la copie. »

Ou bien ils vendaient fort cher leurs informations à des confrères possesseurs d'abonnés qu'ils ne pouvaient eux-mêmes atteindre, ne connaissant pas leurs adresses.

Girardin, qui est prisonnier au Grand-Châtelet en 1744, assure au lieutenant de police que, s'il est coupable, ce n'est point comme auteur (rédacteur de nouvelles). Il se procurait des « mémoires » à raison de 9 livres par mois et les répandait ensuite « pour gagner sa vie et soutenir sa famille[2] ».

Pierre Noël dit de son côté :

« Las de solliciter des emplois, sans trouver jour à en obtenir aucun, je pris le parti de m'adresser, sur la fin du mois d'août, à Felmé (un nouvelliste réputé). Celui-ci s'engagea, après bien des instances, à me communiquer la feuille de chaque

1. B. A. ms. 10 854, f. 163.
2. B. A. ms. 11 511, f. 277.

ordinaire, sous la promesse que je lui fis, d'écrire moi-même mes copies et de ne prendre aucun écrivain[1]. »

Noël payait donc, par mois, à Felmé, « pour les trois feuilles intitulées de Paris, d'Amsterdam et de La Haye », lesquelles paraissaient le lundi et le vendredi de chaque semaine, la somme de 20 et 25 livres, suivant le plus ou moins de frais que Felmé disait avoir faits.

Noël avait six à sept « pratiques ». « Je fournissais les trois feuilles chaque ordinaire aux uns, poursuit-il, et aux autres celle de Paris seulement, ou celles de Hollande. Je ne me servais point d'écrivain et copiais moi-même lesdites feuilles. L'abonnement pour chacune de ces feuilles était d'un écu par mois, soit neuf francs pour les trois. »

Tantôt les nouvellistes de seconde main se contentaient de transcrire tout uniment les papiers dérobés ou achetés à leurs grands confrères, tantôt — le plus souvent — les gazetins originaux redevenaient, sous leur plume, des « mémoires », qu'ils modifiaient, amplifiaient ou enjolivaient à leur gré; procédé familier aujourd'hui encore à certaine presse qui « recuit », au goût de ses lecteurs, les informations fournies par les agences ou prises dans les grands quotidiens.

Ainsi travaillait Ratier. Tour à tour laquais, clerc d'un avocat au Conseil, écrivain public, il avait fini par échouer comme copiste dans un bureau de nou-

1. Interr. de P. Noel, 15 févr. 1745, B. A. ms. 11 544, f. 165.

vellistes dirigé par un nommé Lesfilles[1]. Tout en faisant ses transcriptions, il y glanait quelques faits-divers ; il en allait copier d'autres au bureau de la *Gazette de France*, qu'il amalgamait ensuite sur le coin d'une table de café, avec les propos plus ou moins subversifs des clients du limonadier. Puis il expédiait sa gazette au comte de Boisgelin, en son château de Quimper, à M. Laboulaye, qui demeurait à Beauvais, et à M. de Montmort, ses abonnés, lesquels lui payaient mensuellement de trois à cinq livres chacun.

Quand Ratier fut en prison, le lieutenant de police d'Ombreval lui reprocha de lancer des nouvelles « fausses et indiscrètes ». Le fait est que, le 17 juin 1724, il écrivait : « Le bruit court que M. le Duc (de Bourbon) a l'intention de se démettre de la charge de premier et principal ministre[2] ».

Le canard était de taille.

VI

Nous avons déjà constaté que nos gazetiers recrutaient leur clientèle dans l'élite de la société. « J'adressais mes feuilles, dit un certain Gaultier, deux fois par semaine, à quelques personnes distinguées dont je faisais les commissions littéraires ».

Gaultier n'exagérait pas. Voici d'abord ses abonnés parisiens : les comtes de Lamarque et de Tes-

1. B. A. ms. 10 851, f. 129-76.
2. B. A. ms. 10 854, f. 164.

sin, le duc de Valentinois, les princes de Lichtenstein, de Campo-Florido et de Grimberghen; la duchesse de Brancas, le marquis de Fontanges et M. de Joinville. En province : le duc d'Agenois à Montpellier, M. de Spontoni à Lyon et le marquis de Choiseul à Lunéville; à Florence M. de Richecourt, M. de Bucquoy à Bruxelles, M. de Laming-shausen aux Deux-Ponts, à Amsterdam M. de Medina.

Gaultier envoie encore ses feuilles du jeudi et du samedi à M. Le Chambrier, ministre de Prusse. Il compte au nombre de ses clients la princesse de Tour et Taxis et le prince de Ligne, le chevalier de Launey, M. de Romigny, l'abbé de Chevreuse, le comte de Loc-Maria, le comte de Rupelmonde, M. Grégoire, député du commerce de Marseille, M. de Castagnette, directeur de la Compagnie des Indes[1].

Séchelles, intendant de Lille, constate que les nouvelles à la main vont dans tous les châteaux[2].

Le prix de la souscription était d'ailleurs si élevé que, seules les personnes les plus qualifiées pouvaient avoir un intérêt assez pressant à recevoir ces informations, pour les payer aussi cher.

Dubreuil dit, en 1728, que l'abonnement à son papier-nouvelles était de 6 livres par mois pour quatre pages in-4°, et de 12 livres pour huit[3]. C'étaient les prix moyens : 12 livres par mois font

1. B. A. ms. 11 463, doss. Gaultier.
2. Lettre datée de Valenciennes, 13 mai 1739, B. A. ms. 10 009, correspondance de R. Hérault.
3. Fournier, *Variétés littéraires*, VIII, 269-70.

144 livres par an, 4 à 500 francs, valeur actuelle. Les nouvellistes de second ordre acceptaient des souscriptions à 3 livres par mois. Leclerc et Châtelain donnaient leurs gazetins moyennant un abonnement mensuel de 20 et 30 sols (ce qui représenterait aujourd'hui un abonnement annuel de 72 francs). Mais c'étaient des gâte-métier : « Je lui dis, déclare Nervèze, qu'il avait tort de donner ses nouvelles à si bon marché; Leclerc me répondit que chacun faisait comme il l'entendait [1] ».

D'autre part nous voyons des abonnements monter jusqu'à 600 livres par an, environ 2000 francs de notre monnaie.

Felmé avait soixante-dix souscripteurs; mais, si l'on considère que ces soixante-dix abonnés étaient tous personnages de la plus grande qualité, on se demande quelle n'était pas l'autorité de cet humble écrivain, ignoré de ses contemporains.

Le nouvelliste Kauffmann parle, en 1769, d'un chanoine de Guyenne à qui ses gazettes manuscrites procuraient un important revenu. Ce commerce florissait entre ses mains, car il était renseigné sur la vie intime du roi et des grands seigneurs. Ce gazetier en soutane composait lui-même ses feuilles, les écrivait et les portait à la poste [2]. Il n'avait jamais plus de vingt souscripteurs, de la première distinction, le rémunérant chacun à raison d'un louis d'or par mois, qu'ils versaient d'avance.

Aussi avec quelle ardeur nos publicistes ne font-

1. Interr. de Nervèze, 17 oct. 1669, B. A. ms. 10 334.
2. B. A. ms. 12 385, f. 19.

ils pas la chasse à ces abonnements dorés! Comme ils tremblent de mécontenter les « pratiques »! Quel ennui quand le courrier apporte une lettre comme la suivante, adressée au nouvelliste Duthuillé par un souscripteur d'Angers :

« Monsieur, je vous prie d'écrire à celui qui nous donne des nouvelles à la main de (ne) nous donner que des nouvelles vraies ou du moins vraisemblables. Dans la dernière feuille, il nous mande une triste aventure arrivée dans notre ville d'Angers, qui n'a jamais eu lieu, comme aussi de lui mander qu'il nous donne des nouvelles plus intéressantes que celles qu'il a coutume de nous donner et qu'elles soient copiées plus correctement[1] ».

Et avec quel soin chacun de nos publicistes fait valoir la qualité de la feuille rédigée par son bureau! Un gazetier à la main, qui a pour abonné Bidault, huissier de la Chambre du roi, écrit, le 5 janvier 1777, à la fin de son journal :

« Des raisons m'obligent d'assurer qu'étant assez répandu pour être bien informé de tout ce qui se passe en tout genre, je ne laisse ignorer à mes lecteurs aucun événement essentiel, que je m'applique à toujours bien remplir mes feuilles, en abrégeant ou circonstanciant mes articles d'une exactitude très scrupuleuse, selon le plus ou moins de nouvelles; mais je n'en forge point, ni ne veux mander celles dont la fausseté m'est connue et qui s'impriment dans plusieurs gazettes, ainsi qu'on a vu

1. B. A. ms. 11 860, f. 407.

récemment le vol de la diligence de Lyon, la désertion de tout un régiment et une multitude d'autres fabriquées avec de grands détails [1]. »

Enfin un nouvelliste prend-il la succession d'un confrère, lui achète-il son bureau, il ne manquera pas d'avertir les « pratiques » — comme il se fait aujourd'hui encore quand un périodique change de direction — que la qualité de la feuille va s'améliorer et que la plus grande sottise du monde serait de ne pas renouveler son abonnement. Poireau de Saint-Didier succède à l'abbé Delagarde. « Le peu d'intelligence, écrit-il en tête de sa première feuille, le peu d'intelligence de l'abbé Delagarde, l'a obligé de changer son bureau, dont il a donné la direction à des gens mieux entendus; il espère vous mieux satisfaire par la suite et vous prie de continuer à prendre de ses feuilles. — *Signé* : Poireau de Saint-Didier, rue des Vieux-Augustins [2]. »

Aujourd'hui cependant nous enguirlandons plus coquettement nos prédécesseurs.

VII

Quand le gazetin était terminé, des distributeurs le portaient aux souscripteurs de Paris : opération qui exigeait des précautions infinies. Les femmes

1. Bibl. de la Ville de Paris, ms. 26 700, vol non folioté.
2. Bibl. nat., ms. Joly de Fleury 2 454, nouvelles à la main, 1742-1744. La note ci-dessus est en tête.

étaient choisies de préférence pour cette tâche délicate. Quelquefois c'est le chef de nouvelles en personne qui, le matin, à l'heure sacrée de la toilette, va présenter la feuille fraîchement écrite à l'abonné de considération :

« La toilette de l'homme du jour ressemble à une boutique de parfumeur pour les odeurs différentes. Elle est parée comme une châsse découverte et décorée de pommades de frangipane et de persil, d'ambre, de vanille, de tubéreuse, de jasmin, de rose, d'œillet. Ses poudres sont assorties aux couleurs de ses vêtements et à peu près de même odeur que ses pommades. Il y en a de couleur jaune, verte et rouge, rose et blanche...

« Les abbés poupins, des nouvellistes et des auteurs parasites apportent, dans le temps de cette toilette, des ouvrages convenables à être encouragés [1] ... »

En dépit des défenses et des entraves, le nouvellisme marche à pas de géant. Sur la fin de l'Ancien Régime, les gazetiers pullulent; les colporteurs sortent d'entre les pavés. Quand les idées sont en ébullition, comme à l'époque de l'affaire du Collier, les copies se multiplient : tels les tirages de nos quotidiens, les jours de crise. « Dans ces ouvrages, écrit le Garde du Roi [2], ce qui m'étonne, c'est la rapidité de la circulation qui s'en fait, c'est

1. *Mon oisiveté*, Amsterdam, 1779, in-8.

2. *Lettre d'un garde du Roi* dans la *Collection complète de tous les mémoires qui ont paru dans la fameuse affaire du Collier*, II, 37-38. Cet opuscule est généralement attribué à Manuel; il est de Mayer.

la hardiesse de la canaille colportante qui, comme on sait, est toujours entre deux guichets, et ne jouit que de la liberté d'un volant renvoyé par deux raquettes et tenu en l'air... C'est quand on les poursuit que les nouvellistes se multiplient davantage; c'est quand il est dangereux de dire des vérités, qu'ils ont l'insolence de les vendre pour un écu. »

Les citoyens curieux des affaires publiques, qui n'avaient pas les moyens de s'abonner eux-mêmes aux gazetins, les trouvaient dans certains cafés, à côté de la Gazette de Renaudot et des feuilles de Hollande. C'est là que les venaient lire les étrangers. Suivons l'un d'eux, avec l'inspecteur d'Hémery qui l'a observé :

« ... Le second jour il a sorti à quatre heures et demie, a été au café Conti où il a lu les nouvelles; ensuite, il a parlé pendant une demi-heure avec un Anglais; après, il a sorti seul et a été au café de la rue Christine où il a encore lu les nouvelles... [1]. »

Rossignol, limonadier à « la Croix du Tiroir », mettait ces gazettes à la disposition des consommateurs « pour faire plaisir aux uns et aux autres ». Il les tenait de Rosset, qui recevait pour cet abonnement 5 livres par mois, avec le café au lait tous les matins. Il en allait de même chez d'Estrées, cafetier à la « Croix de Malte » [2].

Dans d'autres établissements, les garçons ven-

1. Rapport de police du 21 déc. 1754, éd. Ravaisson. XV, 487.
2. Rapport de Vicrrey, 13 déc. 1743. B. A. ms. 11 544, f. 157-58.

daient à la clientèle les gazettes manuscrites sous le manteau.

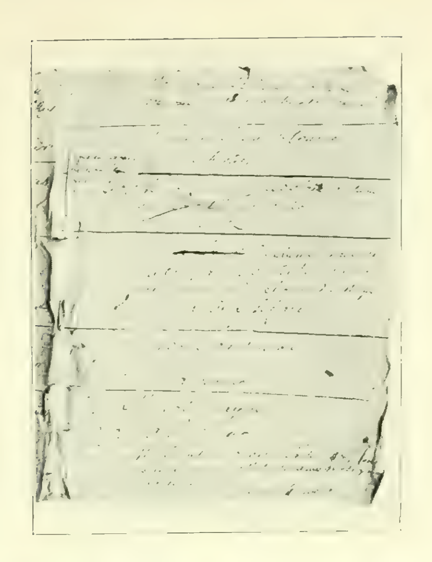
Pour la province, elles étaient expédiées par la poste, « par l'ordinaire », comme des lettres et sous enveloppe. Et c'est peut-être à ces nouvelles à la main qu'est dû l'usage de l'enveloppe, car on sait qu'autrefois le nom et l'adresse étaient écrits au dos même de la lettre, soigneusement pliée et cachetée, sur un espace resté blanc. Or, pour le gazetin, il importait, s'il tombait entre les mains de la police, qu'il ne trahît pas le secret d'un tel commerce. Et le gazetin, sans adresse, l'enveloppe, sans gazetin, ne pouvaient plus être que des témoins invinciblement muets.

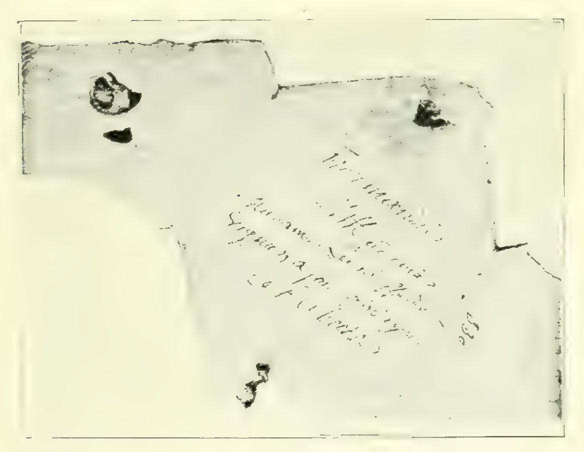
« C'est une plaisante chose que les provinces, observe Racine; tout le monde y est nouvelliste dès le berceau[1]. »

Mais Louis XIV avait les gazetiers en horreur, aussi Molière, habile à modeler son théâtre aux idées du roi, s'empresse-t-il de les placer sous un jour ridicule.

Le vicomte entre en scène dans *la Comtesse d'Escarbagnas* : « Je serais ici il y a une heure, s'il n'y avait point de fâcheux au monde, et j'ai été arrêté, en chemin, par un vieux importun de qualité, qui m'a demandé tout exprès des nouvelles de la Cour pour trouver moyen de m'en dire des plus extravagantes qu'on puisse débiter; et c'est là, comme vous savez, le fléau des petites villes que ces grands

1. Lettre du 9 juin 1665, Racine, *Œuvres*, éd. des Grands écrivains VIII (Lexique), 345.





1\. — Registre d'abonnés à un service de nouvelles à la main.
(Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 12438, f. 82.)

2\. — Enveloppe qui renfermait des nouvelles à la main.
(Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 11544, f. 330.)

nouvellistes, qui cherchent partout où répandre les contes qu'ils ramassent.

« Celui-ci m'a montré d'abord des feuilles de papier (nouvelles à la main) pleines jusques aux bords d'un grand fatras de balivernes qui viennent, m'a-t-il dit, de l'endroit le plus sûr du monde.... A l'entendre parler, il sait les secrets du Cabinet mieux que ceux qui les font. La politique de l'État lui laisse voir tous ses desseins, et elle ne fait un pas dont il ne pénètre les intentions. Il nous apprend les ressorts cachés de tout ce qui se fait, nous découvre les vues de la prudence de nos voisins, et remue, à sa fantaisie, toutes les affaires de l'Europe. Ses intelligences même s'étendent jusques en Afrique et en Asie! et il est informé de tout ce qui s'agite dans le Conseil d'en haut du Prêtre Jean et du Grand Mogol. »

Enfin, sous pli fermé, les feuilles de nouvelles partaient pour les provinces, pour l'étranger, où nous les voyons compléter, rectifier même les correspondances particulières, celles-ci fussent-elles des premiers personnages de la Cour[1].

*
* *

Après avoir fait encaisser ses abonnements, le nouvelliste à la main avait accompli sa tâche — bonne ou mauvaise, utile ou nuisible, nécessaire

1. Arvède Barine, *Madame, mère du Régent*, Paris, 1909, in-16, p. 180.

assurément. Il l'avait remplie de son mieux, dans la misère souvent, toujours dans l'angoisse de la lettre de cachet. Oh! la terrible silhouette de l'exempt armé de son bâton rouge, coiffé de son feutre noir! l'aspect plus sinistre encore de Bicêtre, « qui me faisait trembler les membres et claquer les dents », dit le nouvelliste Fouilhoux. Et, dans ces feuilles fugitives, il avait mis parfois beaucoup de talent, un peu de son âme; il y avait insinué, sous une forme plus ou moins déguisée, les sentiments de révolte qui grondaient en lui, le malheureux, le réprouvé, l'éternel déclassé, jusqu'au jour où il sera parvenu à déchaîner les colères populaires contre cette société riche, élégante et frivole, qui l'aura fait travailler tout en le méprisant, qui l'aura laissé proscrire tout en se servant de lui, et qui tombera finalement écrasée sous les décombres du monument qu'il aura ébranlé de ses mains débiles.

CHAPITRE V

LA CONCURRENCE

I. Vols de nouvelles entre confrères. L'attrait du fruit défendu fait le succès des nouvelles à la main. — II. Jalousie des gazettes imprimées. Renaudot et Loret applaudissent au châtiment des nouvellistes. — III. Ceux-ci se dénoncent entre eux. Encore une des mésaventures de Figaro. Comment Figaro se rebiffe.

I

La misère du nouvelliste est le beau côté de son existence; la concurrence en est le plus douloureux, la concurrence qui fait naître la jalousie, l'envie, la haine, la délation.

« Comment voulez-vous, dira le plus illustre d'entre eux, Figaro : la foule est là, chacun veut courir, on se presse, on pousse, on coudoie, on renverse; arrive qui peut! le reste est écrasé[1]. »

1. *Le Mariage de Figaro*, acte III, scène VII.

Le plagiat est aussi ancien que la littérature. « Nous autres gazetiers, écrit l'auteur de *la Quintessence des nouvelles*[1], nous nous pillons les uns les autres. » Les rédacteurs en chef se plaignent sans cesse « que leurs nouvelles transpirent à d'autres nouvellistes[2] ». Sarazin avertit son confrère Tollot « que ses mémoires se divulguaient extrêmement dans le public » et que « le nommé Claudot, sa société et autres les avaient[3] ».

Ce Sarazin, comme on l'a dit, était un nouvelliste de valeur. Tollot et Felmé essayèrent de se l'adjoindre. C'est l'opération, toute moderne encore, de la fusion de deux feuilles rivales; mais Sarazin entendait conserver son indépendance. Alors les deux compères « conçurent de l'indignation contre lui et complotèrent de le perdre : ils lui suggérèrent de fausses nouvelles, afin qu'il les insérât dans les siennes[4] ».

Nos journalistes se jalousent, se détestent, se dénigrent; ils se battent à coups d'épigrammes :

London, le marchand de nouvelles,
M'accuse de son discrédit,
Pour n'avoir dit vrai quand j'ai dit
Que rien n'était moins nouveau qu'elles.
En conséquence il a pris soin
De me tirer, je ne sais comme,
Un certificat d'honnête homme :
Chacun sent, dit-on, son besoin[5].

1. Journal de Mme du Noyer, publ. à La Haye, n° du 19 août 1720.
2. Déclaration de Sarazin. B. A. ms. 11 544, f. 261.
3. Confront. de Tollot et de Sarazin, 28 avr. 1744, *ibid.*, f. 259.
4. Interr. de Tollot, 26 avr. 1744, *ibid.*, f. 255.
5. B. A. ms. 10 319, f. 507.

Ils se filoutent les uns aux autres leurs pratiques, effrontément, comme ils se volent leurs « mémoires », et d'une âme d'autant plus sereine que l'anonymat de leur commerce leur assure l'impunité[1].

II

Il n'est pas surprenant que les nouvellistes à la main se soient attiré la malveillance de leurs confrères de la presse imprimée. Ils leur faisaient une concurrence victorieuse, car le caractère clandestin de leurs feuilles leur facilitait l'insertion des secrets politiques et des médisances, que devaient s'interdire les gazettes privilégiées; puis, ainsi qu'un nouvelliste ose le dire à La Reynie, leur industrie prospère « parce que les choses défendues sont celles pour lesquelles on a le plus de curiosité[2] »; enfin, selon l'observation de La Bruyère, « un ouvrage satirique ou qui contient des faits, qui est donné en feuilles sous le manteau (les nouvelles à la main), s'il est médiocre passe pour merveilleux : l'impression est l'écueil[3] ».

Aussi Renaudot, directeur de la *Gazette* imprimée, est-il exaspéré du succès de ces journalistes marrons. Il les poursuit avec férocité[4].

1. Confront. de Tollot et de Sarazin, 28 avr. 1711. B. A. ms. 11 511, f. 259.
2. Déclaration de Fleuriot, éd. Ravaisson, VII, 272, note.
3. La Bruyère, *Caractères*. chap. I, des Ouvrages de l'Esprit.
4. Gui Patin, *Lettres*, Rotterdam, 1715, II, 178.

L'un de ces malheureux est-il mis à la Bastille ou fouetté en place publique, il l'annonce sur le mode triomphal et le bonhomme Loret, en sa *Muse historique*, fait écho — ne cessant de déclamer :

> Contre ces maudits nouvellistes,
> Plus méchants que les athéistes,
> Haïs des hommes et des dieux...

III

Encore cette colère des rédacteurs de feuilles imprimées contre l'œuvre souterraine des nouvellistes, qui détournent d'eux abonnés et lecteurs, peut-elle s'expliquer. Mais comment excuser cette jalousie entre confrères qui sont tous également proscrits? La plupart des gazetiers mis en état d'arrestation doivent leur disgrâce à la délation d'un concurrent. Hérault, lieutenant de police, le constate, en 1737, au cours d'une lettre au duc de Noailles.

C'était, dit l'un d'eux, « une haine envenimée de ces trois personnes (trois nouvellistes) contre moi; de là ces brigues, ces jalousies et les fausses insinuations qu'ils ont su glisser à la police [1] ». Vanneroux avait été embastillé pour nouvelles à la main. Rendu libre, il reprend sa plume, mais,

1. Placet de Sarazin, B. A. ms. 11544, f. 261.

pour réduire la concurrence, il ne cesse ne dénoncer ses confrères [1].

On revient toujours à Figaro :

« J'annonce un écrit périodique, dit-il en son célèbre monologue, et, croyant n'aller sur les brisées d'aucun autre, je le nomme *Journal inutile*. Pou-ou! je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille (nouvellistes); on me supprime et me voilà derechef sans emploi! »

Le chevalier de Mouhy est le digne émule, et dans quelles proportions! du délateur Vanneroux; ce qui lui vaut cette lettre, irritée, d'un misérable confrère menacé d'incarcération :

Il sera donc toujours vrai que les gens du même métier ne peuvent s'accorder. Vous voulez absolument nous découvrir et nous faire enfermer. Vous n'en viendrez pas à bout, Monsieur le chevalier; mais permettez que je vous représente, en bon confrère, que vous avez tort d'en vouloir à nous autres pauvres nouvellistes, qui n'avons pour vivre que nos nouvelles. Si nous avions comme vous, chacun, une jolie femme, nous nous passerions de faire des nouvelles. Un bon financier viendrait tous les jours courtiser nos femmes et laisserait de quoi bouillir la marmite. Vous pensez qu'à un bon nouvelliste rien n'échappe et que je sais parfaitement que votre femme, qui a rebuté autrefois Marville, d'Argenson et quelques autres, est à présent courtisée par un financier qui vous méprise autant que vous le méritez, parce qu'il sait fort bien que c'est vous qui l'avez prostituée.

Prenez bien garde que je ne fasse de cet article un des

1. B. A. ms. 10 889, doss. Haudart de Méranville.

plus beaux de ma feuille. Je vous avertis que je vous observerai de près et que si vous faites encore le rodomont...

Aussi comme l'on comprend que Figaro, à bout de patience et d'efforts, lassé, dégoûté, écœuré, ait fini par fuir Paris, car Beaumarchais ne laisse aucun doute sur le vrai cadre de son intrigue espagnole :

« Voyant que la république des lettres était celle des loups, toujours armés les uns contre les autres, et que, livrés au mépris où ce risible acharnement les conduit, tous les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les maringouins, les envieux, les feuillistes (nouvellistes), les libraires, les censeurs et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres, achevait de déchiqueter et sucer le peu de substance qui leur restait ; fatigué d'écrire, ennuyé de moi, dégoûté des autres, abîmé de dettes et léger d'argent ; à la fin convaincu que l'utile revenu du rasoir est préférable aux vains honneurs de la plume, j'ai quitté Madrid. »

CHAPITRE VI

LE DANGER DES NOUVELLES A LA MAIN

Figaro a tort. Ceci a tué cela : « les petits écrits » ont tué une grande monarchie. — Colbert en a pressenti les dangers. — Les gazettes manuscrites sont trop souvent médisantes et calomniatrices. — Mme de Pompadour leur point de mire. — Figaro lui-même est touché. — *Le Nouvelliste provincial.*

Les pouvoirs publics se montraient donc très sévères vis-à-vis des « gazetiers à la main ». Figaro est mis à la Bastille.

Furieux, il s'écrie : « Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a cuvé son orgueil ! Je lui dirais... qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits. »

Fort bien, mais ces « petits écrits » étaient clandestins : la médisance, la diffamation, la calomnie — on se rappelle le fameux couplet du *Barbier* — circulaient sous pli cacheté : comment répondre? Le plus souvent, la jeune femme, de qui la réputation était attaquée, ignorait la source de l'infamie

dont on avait voulu l'atteindre. Sa famille l'apprenait-elle : par quelle voie et à qui faire parvenir la vérité? Et, l'anecdote fût-elle exacte, est-il permis à des correspondants mercenaires de divulguer et de propager des secrets d'alcôve ou de jeter une faiblesse de cœur en pâture aux bavardages mondains?

Aujourd'hui la presse sait guérir — sans parler des lois qui la régissent — le mal qu'elle a pu causer.

Les mêmes considérations, que nous venons d'invoquer pour le respect de la vie privée, s'appliquaient à la vie publique, aux transactions commerciales, aux opérations de Bourse, aux intérêts de la défense nationale, aux secrets du roi.

Dès le XVIIe siècle, Colbert aurait voulu remédier, par la publicité, aux dangers de la presse clandestine : « Quoique les bien intentionnés, écrit-il, s'efforcent de faire connaître la fausseté de ces bruits, il serait pourtant bien important d'être un peu informé du détail de ce qui se passe et rendre la vérité plus publique et plus connue[1] ».

Mais on a dit ailleurs quels obstacles les mœurs et l'esprit du temps opposaient à la liberté de la presse. Jusqu'à la veille de la Révolution, ces tentatives d'affranchissement se heurtèrent à des barrières inébranlables et que dressaient, moins encore le pouvoir royal, que les Parlements, les philosophes, les gazetiers eux-mêmes, et l'Académie —

1. Colbert à Mazarin, 20 oct. 1657, *Lettres de Colbert*, éd. Clément, I, 288.

l'Académie, dirigée par Voltaire et d'Alembert[1].

Parmi les nouvellistes arrêtés dans le cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles, combien à qui le Magistrat pose des questions comme celle-ci :

« S'il n'a pas eu connaissance qu'il a été inséré dans les nouvelles à la main un article contre la réputation du sieur Pallet de Brunières, avocat, et s'il sait qui en était l'auteur[2]? »

A Nicolas Brunel le lieutenant de police demande, le 4 juillet 1744 :

« ... S'il n'a point fait des écrits pour les distributeurs de nouvelles contre les personnes de la Cour[3]? »

« Les nouvellistes, dit le commissaire de Rochebrune — esprit bienveillant et libéral — les nouvellistes s'érigent en auteurs de ces pernicieux gazetins qui n'ont cours que par la malignité qu'ils renferment[4] »...

Les cafetiers, nous l'avons vu, communiquaient à leur clientèle les gazettes manuscrites. Autour des glaces, des bavaroises et des limonades, se lisaient et se commentaient les scandales d'ordre intime. La nouvelle à la main devenait un danger que le gouvernement avait le devoir de combattre.

Mme de Pompadour était un point de mire tout désigné aux traits malins de nos faiseurs de gazettes. Et, quoi qu'elle en dît, la jolie marquise

1. *Les Nouvellistes*, 2[e] éd., Paris, 1905, in-16, chap. I.
2. Interr. de Lacroix, 27 févr. 1744. B. A. ms. 11 544, f. 230.
3. *Ibid.*, f. 315.
4. Rapport du 10 févr. 1745, *ibid.*, f. 435.

était impatiente de leurs attaques. Elle en écrit à son frère :

« Il nous est parvenu à Choisy une nouvelle de Paris dont on ne pouvait douter : c'était le mariage et publication de bans du marquis de Langeron avec une femme de chambre de Mme de Sens. Je lui ai écrit pour savoir la vérité. Le pauvre diable n'y a jamais songé et se désole de cette noirceur. En vérité, ils deviennent par trop faux à Paris. Je ne les croyais que bêtes et méchants, mais cela est trop fort. Vous savez que Bellevue (un château que Mme de Pompadour avait fait construire et décorer par les premiers artistes de son temps) a baissé d'un pied, que toutes les glaces et cheminées sont en miettes, du feu que l'on y fait — et depuis le temps que je l'ai vendu au roi 800 000 livres. Ces faiseurs de nouvelles seraient bien attrapés, s'ils savaient que je les méprise souverainement et qu'ils ne me font pas la plus légère peine [1]. »

De Chanteloup, le 12 mars 1774, Choiseul écrit en termes semblables à sa sœur, la duchesse de Gramont :

« Je vous serais obligé de faire prier M. de Sartine d'avertir les faiseurs de nouvelles que la bêtise ne les dispense pas d'être mieux instruits quand ils parlent d'un citoyen relégué dans son château... [2]. »

1. Lettre du 18 janv. 1751. *Correspondance de Mme de Pompadour*, éd. Poulet Malassis, p. 71.

2. Gaston Maugras *la Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul*, Paris, 1903, p. 287.

Les plaintes se multipliaient. « Parler au comte de Maurepas — écrit Chaban, secrétaire du lieutenant de police, dans une apostille au nom du Magistrat — parler au comte de Maurepas (ministre de la Maison du roi) des nouvellistes qui distribuent à Paris, qui envoient, dans les provinces et même à l'étranger, des nouvelles manuscrites. Tout le monde s'en plaint, parce qu'ils attaquent et distribuent des faits faux et injurieux contre tout le monde, sans aucun ménagement[1]. »

Beaumarchais lui-même — devenu en quelque sorte le patron des nouvellistes, sous l'immortelle résille de Figaro, et leur plus remuant défenseur — n'est pas épargné par leur plume qui n'épargne rien : n'iront-ils pas insinuer, quand il perdra, en 1770, sa deuxième femme, la veuve Lévèque, que la mort de cette seconde épouse n'a pas été plus naturelle que celle de la première? Et, pour passer du grave au plaisant, le célèbre nouvelliste Melchior Grimm n'écrira-t-il pas, en novembre 1775 (on sait la mission dont Beaumarchais avait été chargé à Londres auprès de la *chevalière* Déon, qui était un homme et un ancien dragon) :

« Le bruit s'est répandu, depuis quelques jours, que le chevalier d'Eon allait revenir dans ce pays-ci ; on ajoute que M. de Beaumarchais l'épouse[2].... »

Nos compagnons s'entendent, par d'adroites manœuvres, à favoriser les spéculations de Bourse, les hausses et les baisses fictives sur le blé, sur le

1. 1743, nov. B. A. ms. 11 541, f. 121.
2. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, XI, 162.

vin. De ce fait, Etienne Champignan fut mis à la Bastille le 22 janvier 1715. Et les commissaires de police, par ordre du Magistrat, durent assembler les marchands, les maîtres de café, se rendre même individuellement chez les bourgeois « pour les assurer que la nouvelle répandue était fausse[1] ».

Dans les provinces, comme le remarque l'auteur du *Menagiana*, le mal sévissait avec d'autant plus d'intensité qu'il y rencontrait moins de résistance; ce qui fournit le sujet d'une comédie, *le Nouvelliste provincial*, où nous voyons une famille plongée dans la désolation par une feuille de nouvelles manuscrites, que vient de recevoir un ami en villégiature au château. L'information heureusement était fausse; et la charmante Elise, fille de la marquise, n'était pas encore entièrement morte de désespoir, quand arriva le message dépêché par le galant chevalier, que le gazetier avait fait périr à l'armée de Flandre[2].

1. B. A. ms. 10 743, f. 127.
2. *Le Nouvelliste provincial*, un acte dans *Recueil de comédies nouvelles*, Paris, 1787, in-8.

CHAPITRE VII

SERVICE POUR L'ÉTRANGER

I. L'Ancien Régime ne peut tolérer l'envoi de gazettes à la main hors de France. La politique de Mazarin, de Louis XIV et de Torcy continuée par les ministres de Louis XV. — II. Une victime de cette politique, l'académicien Mahudel : sa biographie. — III. Correspondances de l'étranger en France ; les gazetiers de milord Taaffe : Girod « le gazetier des Alliés » : campagne de nouvelles anti-françaises au moment du siège de Berg-op-Zoom. — IV. Les « Autrichiens » et les « Lorrains ».

I

Les nouvelles envoyées à l'étranger présentaient un autre danger. Pour en comprendre la gravité, il faut avoir présente à l'esprit l'organisation de l'ancienne société ; car, aujourd'hui, de pareilles préoccupations ne paraîtraient pas justifiées. Les communications étaient plus rares, elles étaient très lentes ; et chaque nation formait comme une famille. C'était pis qu'une indiscrétion que d'aller raconter au dehors ce qui se passait chez soi. La

politique internationale avait un caractère tout différent de celui qu'elle présente à notre époque : elle était *familiale* et personnelle. Les sympathies individuelles, les liens de l'amitié, les relations entre les maisons souveraines et les principaux personnages des différents États européens y jouaient un rôle prépondérant. Qui sait si, en imposant le mariage de Louis XV avec Marie Leszczynska et en repoussant l'offre de l'impératrice Catherine, qui proposait une de ses filles pour le jeune roi, Mme de Prie, la maîtresse du duc de Bourbon, n'a pas changé les destinées de notre pays?

Marie-Thérèse n'ignorait pas que, pour s'assurer le concours des armées françaises dans la guerre qu'elle préparait contre la Prusse, l'essentiel était de gagner la Pompadour. De nos jours la favorite d'un souverain ne joue aucun rôle dans un conflit international. Et ces considérations doivent être répétées du haut en bas de l'échelle politique, où les faits allaient se compliquant en des détails infinis.

« Vous voyez bien ce jeune homme qui est assis au bout de la table, disait Maurepas; c'est l'homme le plus puissant du royaume : il est l'ami de ma femme qui fait tout ce qu'il veut, et je fais tout ce que veut ma femme. »

Le propos est-il authentique? il caractérise du moins les contingences que nous nous efforçons de définir. Si, par suite d'une communication imprudente ou coupable, une puissance étrangère, intéressée à cette indiscrétion, eût appris que le comte

de Maurepas subissait l'influence de l'ami de sa femme, elle aurait pu faire de celui-ci sa créature. Il importait donc qu'elle ignorât la situation que notre homme d'État dépeignait en sa boutade.

Rouillé était un ministre des Affaires étrangères incapable. Son premier commis, l'abbé Delaville, suppleait à son insuffisance; mais Delaville suivait de confiance les indications de M. de Chavigny, ambassadeur de France en Suisse. Les gouvernements étrangers, au courant de cette situation, pouvaient en tirer de grands avantages, surtout s'ils connaissaient par surcroît les routes secrètes qui permettaient de surprendre Chavigny. Ajoutez qu'à cette époque les décisions d'un ministre étaient absolues : nulle publicité, nul contrôle parlementaire.

L'industrie de chaque pays avait ses secrets et chaque pays prétendait les conserver. Il n'était pas permis aux artisans d'aller porter leur travail au delà des frontières, pas plus qu'aux actrices d'exporter leur talent et leurs grâces.

Il ne nous appartient ni de louer, ni de blâmer ces exigences : elles constituent dans notre histoire un fait, un grand fait, un fait général, que nous avons à constater et qu'il serait oiseux de discuter.

Ainsi s'expliquent les propos de ces nouvellistes de café, rapportés, le 10 février 1732, par un « observateur » du Magistrat :

« Louis XIV n'a jamais voulu souffrir les petites nouvelles à la main et il a fait arrêter pendant sa vie tous ceux qui les faisaient et débitaient, parce qu'il

en connaissait le danger par rapport à ses ennemis auxquels on les envoyait [1]. »

Ainsi s'explique encore cette lettre de Mazarin au sujet d'un certain Wicquefort, qui se donnait pour résident de l'Électeur de Brandebourg et venait d'être écroué à la Bastille (31 juillet 1659) :

« On ne saurait assez exagérer le mal que Wicquefort nous a causé par les avis qu'il a envoyés de tous côtés [2]. »

L'un des plus grands ministres des Affaires étrangères qui aient honoré notre pays, Hugues de Lionne, en jugeait comme Mazarin. « Le sieur de Lionne — écrit Louis XIV, le 9 mars 1662, à M. de Lessins, son chargé d'affaires en Allemagne — le sieur de Lionne m'a rendu compte du préjudice qu'apportent à mon service les faiseurs de gazettes à la main... » Torcy prévient les plénipotentiaires français à Gertruydenberg de se tenir en garde contre un nommé Étienne Caillaud : « Ce particulier se mêle depuis longtemps du métier de faire passer des nouvelles de France en Hollande, et il est vrai qu'il est souvent bien averti [3]. » Caillaud sera embastillé le 26 avril 1722, par ordre du cardinal Dubois, qui cependant était d'humeur indulgente, sous l'inculpation « d'avoir écrit à Rotterdam au sieur Grenon et de lui avoir mandé tous les faits publics qui se passaient dans Paris et tous les bruits de la ville et du royaume,

1. B. A. ms. 10 161, f. 94.

2. Lettre de Mazarin, Saint-Jean-de-Luz, 11 août 1659, éd. Ravaisson I, 175.

3. Lettre de Torcy, 15 avril 1710.

tout ce qui s'imprimait, édits, déclarations du roi, arrêts du Conseil et arrêts du Parlement[1] ». A l'heure présente, il n'est pas de journal qui ne contienne des renseignements semblables, il n'est pas de libraire qui, par delà les frontières, ne les fasse parvenir à ses clients.

Quant aux ministres étrangers résidant en France, ils attachaient aux « gazettes secrètes » une importance qu'indique bien le mémoire rédigé en 1772 par un nouvelliste à la main nommé Kauffmann :

« Il y a environ sept mois, écrit-il, que M. Buhot (inspecteur de police) me donna des ordres pour m'introduire chez M. le comte de Werthern, ministre plénipotentiaire de Saxe, et chez le secrétaire de légation de cette Cour, avec injonction de faire l'impossible pour me rendre utile dans cette maison, afin de pouvoir être instruit des notions qu'on voulait savoir. Pour parvenir à mon dessein, je me chargeai de tout ce qui pouvait faire plaisir à ce ministre et je crus bien faire de lui procurer une *Correspondance* (abonnement à des nouvelles manuscrites pour laquelle il me sollicitait vivement[2]. »

Peu après, le même Buhot vient trouver le même Kauffmann « avec de nouveaux ordres, dit celui-ci, pour m'introduire chez M. Sandoz, chargé d'affaires du roi de Prusse, pour être instruit de ses démarches, de ses liaisons, etc.

1. Archives de la Préfecture de police, carton Bastille II, 381.
2. B. A. ms. 12 403, f. 154.

« — Il était important, me dit-il, de ne pas perdre de vue cet objet et de n'épargner rien, pour parvenir au but.

« J'ai commencé par gagner le secrétaire, qui me dit un jour qu'il était cruellement embarrassé pour avoir la *Correspondance* (abonnement aux mêmes nouvelles à la main), qu'il ne pouvait la trouver et que M. Sandoz m'aurait une obligation singulière si je la lui procurais. Je saisis cette occasion pour lui prouver mon zèle [1]... »

Les ambassadeurs étrangers, non contents de s'abonner aux « petits manuscrits » que pouvait se procurer tout souscripteur, se mettaient encore en relations avec nombre de nouvellistes qui leur apprenaient, par un service particulier, les bruits de la Cour et de la Ville. Et l'on voit ainsi le métier de nos feuillistes glisser insensiblement à l'espionnage. Un peintre, Jean-Gabriel Béeat, fut mis à la Bastille en 1750, parce qu' « il continuait une correspondance avec M. de Cobentzl, ministre de l'Empereur, que feu son père avait commencée pendant la guerre [2] ».

Le *Statepapers office* de Londres et le Musée Britannique conservent une grande quantité de ces gazetins, envoyés en Angleterre par des nouvellistes parisiens. Les *Archives des Missions littéraires* en ont publié un certain nombre [3].

1. B. A. ms. 12 403, f. 154.
2. Archives de la Préfecture de police, carton Bastille II. 585.
3. *Archives des Missions littéraires du ministère de l'Instruction publique*, t. I, p. 468. Nouvelles à la main de correspondants parisiens aux secrétaires d'Etat anglais (1655-1656).

Les gazetiers, « qui distribuent des nouvelles aux étrangers », sont donc l'objet de poursuites incessantes. C'était par centaines que se comptaient leurs dossiers dans les Archives de la Lieutenance de police. Enfin en temps de guerre, — et cette mesure ne répugnerait pas à nos conceptions modernes, — on arrêtait tous ceux « qui répandaient des nouvelles de ce qui se passait dans les armées du roi ».

II

Parmi ces « nouvellistes pour l'étranger », il en est un qui mérite une mention spéciale, à cause de sa personnalité, c'est Nicolas Mahudel, habile médecin, savant numismate, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que nous avons déjà présenté au lecteur. Une note du lieutenant de police Hérault, en date de novembre 1725, nous renseigne sur son cas :

« Mahudel a été arrêté pour avoir entretenu une correspondance criminelle de lettres avec des ministres, des princes étrangers; et cette correspondance était d'autant plus criminelle que les lettres qu'il leur écrivait étaient remplies de discours infâmes contre des personnes du premier rang et de la première considération[1]. »

1. Publ. par Paul d'Estrée, *les Procès de N. Mahudel*, dans *la Correspondance historique*, 1898, p. 65-67 et 101-116. Les faits qui suivent sont tirés de cette étude.

Jeune encore, Mahudel était venu à Aix faire ses études de médecine et, pour se procurer les ressources nécessaires, il était devenu le précepteur des fils du marquis de Reauville, président à la Cour des Comptes. Chez les Reauville servait une « fille de chambre », Olympe Perrot. Les jeunes gens se virent, s'aimèrent, tant et si bien qu'Olympe, rendue mère, exigea le mariage, « dans cette province l'usage de la force en ce cas n'étant pas aboli ».

Mahudel craignait l'opposition paternelle, une lettre de cachet qui l'eût envoyé aux Bons-fils de Saint-Venant, à Saint-Yon de Rouen, ou bien au château d'If; il fallait user de prudence et le jeune amoureux promit à sa maîtresse de l'épouser en Avignon, où la belle Olympe alla faire ses couches. Il l'y rejoignit et bientôt le curé de la Madeleine, une des paroisses de la ville, passant par-dessus l'irrégularité d'un mariage clandestin, « prononçait la bénédiction nuptiale » dans la chambre même de l'accouchée. Ceci se passait en 1705.

De ce jour commença pour l'imprudent mari un véritable martyre. Au lieu de poursuivre la régularisation de cette union de contrebande, Olympe s'y opposait, cependant que Mahudel la traînait d'Avignon à Aix, d'Aix à Montpellier, où il acheva ses études; de Montpellier à Lyon, où il se fit « agréger » médecin; enfin de Lyon à Paris, où il fut « reçu à l'Académie ». La perfide Olympe alla jusqu'à signer par-devant notaire — moyennant une somme de 600 livres — une déclaration par laquelle elle laissait son époux « en Avignon » libre de se

marier par ailleurs. Le pauvre homme donna dans le panneau et prit pour femme, « en face d'Église », une demoiselle Hurlot. De ce moment, il fut le jouet et la proie d'une créature sans scrupules, qui allait exploiter à fond la situation où le malheureux s'était étourdiment aventuré; de ce jour, sous l'incessante menace d'un procès en bigamie, Mahudel dut s'imposer un travail de galérien : il est intelligent, estimé, honoré; mais l'argent qu'il gagne passe entre les griffes de l'insatiable Olympe. Les exigences de sa persécutrice augmentant, il doit vendre — et cet aveu, par la suite, lui brisait encore le cœur — son cher cabinet de médailles, si laborieusement, si amoureusement formé. Olympe, talonnée elle-même par une famille misérable et cupide, veut encore et encore de l'argent. Ce fut alors que Mahudel, obsédé par une nécessité angoissante, se fit nouvelliste aux gages du gouvernement espagnol.

Au Régent, mort sur les genoux de la Falari, venait de succéder, comme premier ministre, le duc de Bourbon, qui abandonnait la France à la marquise de Prie. Le nouveau gouvernement, désavouant la politique de son prédécesseur, estima que le mariage, projeté, de Louis XV avec la jeune infante d'Espagne, Mariannita, était impossible et décida le renvoi de la petite princesse venue en France pour cette union. Injure grave à l'adresse de Philippe V, le petit-fils de Louis XIV; aussi, le parti espagnol, très remuant et très vindicatif, qui s'était formé à Paris, jura-t-il de venger cette

offense, d'accord avec le cabinet de Madrid. Les ministres espagnols cherchaient un homme sûr et actif qui les renseignât : ils trouvèrent le mari d'Olympe. Ses gazetins, précis et nourris de faits, sont de la plus grande violence. Sa plume est incisive, elle emporte le morceau. Sur l'indication d'un délateur, les feuilles du 24 juillet et du 24 août 1725 furent saisies à la poste. C'est peut-être le plus véhément réquisitoire qui ait été formulé contre les turpitudes du principat Bourbonien. N'y passe-t-il pas déjà comme un souffle des fureurs révolutionnaires :

Le mariage du roi (avec Marie Leszczynska) est regardé par le peuple avec un œil d'indifférence, à cause des vexations que le ministère lui fait souffrir. Elles sont si grandes qu'on est obligé de tenir des troupes pour contenir la populace qu'on affame, tandis qu'on sait que tout ce manège est pour accoutumer le peuple à voir le pain et le vin mis en parti, pour, suivant l'envie qu'on aura de faire un argent bien comptant, l'augmenter ou le diminuer. — On trouva, en plusieurs endroits, divers placards injurieux contre la personne du duc, qui y était appelé « le b... de borgne » et sa p..., contre le lieutenant de police, le contrôleur général et ses couteaux pendants. Il y avait même de ces affiches qui menaçaient d'une bonne volonté de dix mille hommes, prêts à faire une Saint Barthélemy de ces gens là et de mettre le feu à leurs hôtels. Tout le peuple, hier, ne respirait que leur perte et l'on attend tous les jours pour cela des séditions. Le lieutenant de police, qui est parent de la p..., fut obligé de se cacher avant-hier toute la journée pour ne pas être la victime des harengères. Les mêmes choses continuent à Rouen [1]...

1. 24 août 1725. — B. A. ms. 10.801, f. 143 v°.

Mahudel fut embastillé. Cependant d'Ombreval, lieutenant de police, dévoué au duc de Bourbon et à Mme de Prie, tombait sous une poussée de l'opinion publique. Hérault, qui lui succède, vient interroger le prisonnier et conclut dans son rapport aux châtiments les plus sévères; il va jusqu'à parler de la peine de mort [1].

Ainsi tout espoir semblait interdit au malheureux, d'autant plus que sa première femme, Olympe Perrot, avait déposé contre lui une plainte en bigamie; mais ce fut ce qui le sauva. Devant l'abîme de misère où Mahudel était tombé, la pitié s'éveilla. On prouva qu'il avait été dénoncé par ses propres domestiques, à l'instigation d'Olympe. Le gouvernement du duc de Bourbon, que les gazetins de Mahudel avaient critiqué avec tant de violence, se sentait menacé, sous les attaques de l'opinion. En une touchante supplique, le détenu demanda aux pouvoirs publics d'intervenir dans son différend avec Olympe, promettant de prendre l'enfant à sa charge : « Il s'agit de délivrer un homme de famille, ou plutôt une famille entière, de la plus cruelle tyrannie ».

Il montre comme Olympe Perrot, après l'avoir « réduit à la dernière extrémité », cherchait, en le dénonçant pour un crime capital, à se faire « jusque par ma mort, dit Mahudel, avec les dépouilles qu'elle croit trouver en ma famille, une vie douce, au préjudice de son honneur ».

1. 10 octobre 1725, B. A. ms. 10 904, f. 71

« Si vous jugez néanmoins, écrit-il au lieutenant de police, qu'après lui avoir donné jusques à mon habit, je doive encore lui céder ma chemise, vous trouverez, Monsieur, par mon blanc-seing, que je prends la liberté de vous envoyer pour en faire tel usage qu'il vous plaira, que je suis soumis à tout, pourvu que je sois débarrassé de l'esclavage d'un crocodile, maître d'employer, suivant les occasions, la souplesse, la malice, le mensonge, les larmes, les caresses et les ris mêmes. »

(Passe encore pour des larmes, mais des caresses de crocodile!...)

Enfin, conclut-il, « je pourrai dire, Monsieur, si je suis si heureux que d'être arraché de ses griffes, que je suis un homme que vous aurez racheté, à qui vous aurez donné une nouvelle vie ».

Mahudel sortit de la Bastille. Il gagna son procès : le mariage d'Olympe fut annulé. Le pauvre savant fut enfin débarrassé de cette tunique de Nessus qui l'avait dévoré jusqu'aux moelles.

Retrouva-t-il le calme? On en doit douter, car, un peu plus tard, il donnait sa démission de membre de l'Académie des Inscriptions.

III

A côté de ces correspondants utiles aux divers cabinets de l'Europe, il en était d'autres, de connivence aussi avec l'étranger, qui répandaient, en

France même, des idées, des opinions, des nouvelles, dont leurs commettants jugeaient la diffusion favorable à leurs intérêts. Au fait, dans notre xxe siècle, tel ou tel journal n'est-il pas l'interprète attitré — et rémunéré — de l'une ou de l'autre puissance étrangère?

A cet égard, on ne saurait trop insister sur l'importance des déclarations faites par milord Taaffe, ancien membre du Parlement, arrêté en France, à l'époque de la guerre de Sept Ans, comme agent secret du gouvernement britannique[1]. Taaffe avait pris pour collaborateurs des nouvellistes français — dont quelques-uns pouvaient être inconscients du rôle qu'on leur faisait jouer. Taaffe dit que le roi d'Angleterre dépensait annuellement jusqu'à 60 000 livres pour rémunérer, voire pensionner, des Français dans notre pays, déjà rempli de ses émissaires.

On trouve à Paris de ces nouvellistes, amis de l'étranger, dès le règne de Louis XIV, Pierre Girod, par exemple, du pays de Gex. Il était « le gazetier des alliés » ligués contre la France et prônait partout leurs prouesses[2]. Il n'avait d'autre occupation à Paris, où il menait grand train, que de mander à l'étranger ce qui se passait. Personne n'avait plus de hâte « à établir les mauvaises nouvelles par rapport à la France ; jadis, il imprimait *le Mercure de Hollande*, en y ajoutant beaucoup du sien dans les réflexions, et il l'envoyait

1. B. A. ms. 12727, et Ravaisson, *Archives de la Bastille*, XVII, 110-15.
2. Texte publié par Ravaisson, *ibid.*, XIII, 33.

en grosse quantité en France; du temps des Camisards, c'était à lui que s'adressaient la meilleure partie de ceux qui fuyaient le royaume et il était le premier nouvelliste pour ce qui regardait cette guerre ». « Il fournit les protestants de livres défendus, » lisons-nous dans le rapport, daté de 1712, auquel nous empruntons ces lignes. Ce rapport conclut ainsi : « Il a beaucoup d'esprit et est fort délié et retors; aussi un homme comme lui est très dangereux dans le royaume et particulièrement dans Paris ».

Ce qui désignait plus spécialement à l'attention de la police ces publicistes hostiles aux intérêts du roi, c'était leurs fréquentes visites aux ambassadeurs étrangers.

A l'époque de la Guerre de la Succession d'Autriche, l'inspecteur d'Advenel est amené à filer un Savoyard, distributeur de gazettes manuscrites, un jeune homme de vingt-six ans, nommé Forestier. La France entière suivait avec anxiété les péripéties du siège de Berg-op-Zoom, que dirigeait le maréchal de Löwendal.

La place, serrée de près par nos armes, résistait énergiquement; et chacun sentait que de la chute de la forteresse dépendait l'heureuse conclusion de la paix. Cependant Forestier répandait des nouvelles comme celle-ci :

La Haye, 28 août 1747. — Quelques-uns des officiers vétérans, pensionnaires de la République, désignés par le stathouder, se rendront aussi à Berg-op-Zoom, pour y rem-

placer ceux qui ont été tués à la dernière attaque, dans laquelle, après une vigoureuse opiniâtreté de part et d'autre, on est enfin venu à bout de déloger les Français et de les chasser de tous les ouvrages dont ils avaient eu tant de peine à s'emparer, de sorte qu'aujourd'hui ils ne sont pas plus avancés qu'aux premiers jours du siège....

Amsterdam, 30 août 1747. — On se défend toujours avec beaucoup de vigueur; et les Français, désespérant du succès de leur entreprise, ont déjà fait transporter une partie de leurs bagages à Anvers. Ils ne peuvent pas trouver une goutte d'eau pour apaiser leur soif, qui est incroyable, depuis quelques jours que la chaleur est excessive. Les déserteurs, qui nous arrivent en grand nombre, disent que la misère et le manquement de tout a occasionné beaucoup de maladies parmi les Français et que la malheureuse entreprise contre Berg-op-Zoom coûtera à Sa Majesté Très Chrétienne plus de la moitié de son armée.

On sait comment les troupes du maréchal de Löwendal donnèrent à ces propos le démenti qu'il fallait. Forestier fut arrêté dans le cloître Notre-Dame, où il colportait ses gazetins parmi les groupes de « nouvellants », — et les portes de Bicêtre se refermèrent sur lui.

IV

Outre les nouvellistes en communication directe ou indirecte avec l'étranger, il faut encore signaler — à une époque où l'idée de patrie s'était déjà éveillée en bien des cœurs — les sujets du Roi Très

Chrétien qui faisaient des vœux pour les armées ennemies : types déjà rencontrés parmi les nouvellistes « à la bouche », qui les appelaient des « merles[1] ». Morabin, secrétaire du lieutenant de police — et qui devint membre de l'Académie des Inscriptions — note également, parmi les nouvellistes à la main, ceux qui forment des vœux hostiles au pays[2]. On les appelait « les Autrichiens » — et de là tirera plus tard sa terrible force cette épithète d'*autrichienne* dont on poursuivra Marie-Antoinette jusqu'à l'échafaud; le mot était devenu synonyme de « traître à la patrie ». Ces gazetiers étaient des « Autrichiens » parce qu'ils exaltaient l'impératrice Marie-Thérèse, et ses capitaines et ses hommes d'État, en guerre avec la France. On les nommait encore « les Lorrains », parce que la maison régnante en Autriche était la maison de Lorraine et que nombre d'habitants de cette province lui conservaient leurs sympathies.

Les arrestations de nouvellistes « qui s'étudiaient à élever excessivement la reine de Hongrie (Marie-Thérèse) » se multipliaient. Tollot, disait, le 27 avril 1744 :

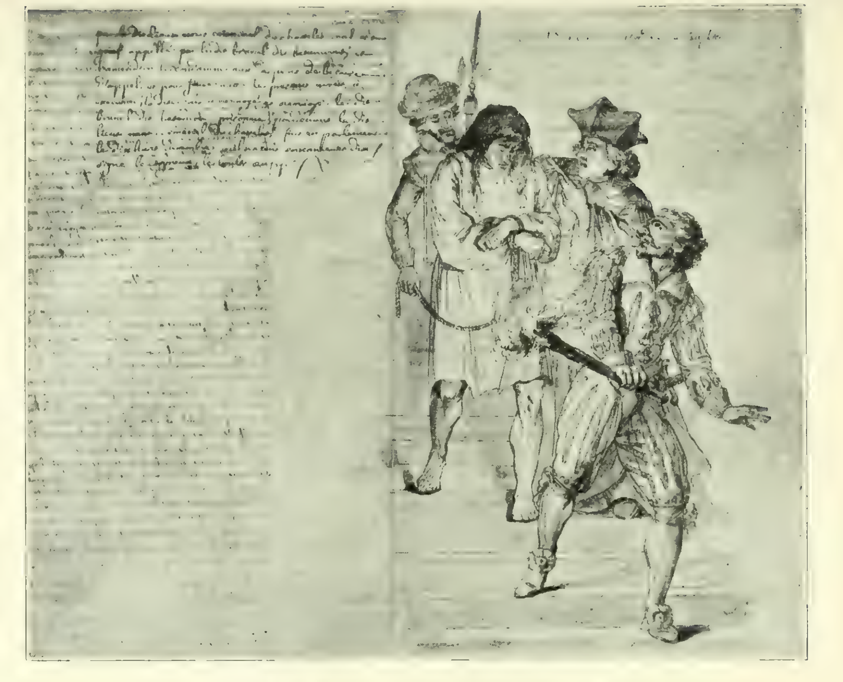
« Je n'ai jamais voulu être associé avec Sarazin. Je lui ai dit que nos humeurs et nos façons de penser étaient tout à fait différentes, qu'il était mordicant, outré, passionné, *lorrain* et *autrichien*...[3]. »

1. *Les Nouvellistes*, 2e éd., p. 281.
2. 20 juil. 1744. Bibl. de la Ville de Paris, ms. 26 700 (vol. non folioté).
3. B. A. ms. 11 544, f. 255.

L'un des secrétaires du lieutenant de police écrit de son côté :

« Les deux nouvellistes qui mettent le plus d'impertinences dans leurs nouvelles sont les nommés Lacroix et Sarazin. Lacroix fait la feuille de Paris et Sarazin compose les deux feuilles d'Amsterdam et de la Haye. Il est *lorrain* et extrêmement partial. Il ne compose pas ses deux feuilles étrangères sur des lettres venant des pays étrangers, comme d'autres nouvellistes de contrebande, mais il les compose sur les discours des *autrichiens* de Paris. Ledit Lacroix est laquais. Il a une chambre à la Montagne-Sainte-Geneviève, à l'enseigne des Armes de Champagne, au troisième étage, où il tient les commis qui écrivent ses nouvelles, et c'est un nommé Colin, qui a une main de bois, qui est son premier commis et qui tient cette chambre en son nom. Tous les commis qui écrivent sont *lorrains*[1]. »

1. Rapport du 12 nov. 1713, B. A. 11 544, f. 122.



LE NOUVELLISTE CHARLES BRUNEL CONDUIT AU SUPPLICE

Dessin à la sépia du commencement du XVIIe siècle (Bibliothèque nationale, collection Hennin).

CHAPITRE VIII

LA RÉPRESSION

I. Le gouvernement doit poursuivre les nouvelles à la main. Guerres de Religion et de la Fronde. — II. Le roi Soleil et les nouvellistes : un mal sans remède. Les gazetiers de Foucquet. Un communiqué au xviie siècle. — III. Gazettes de Hollande : Banobi guetté par le Mont-Saint-Michel. — IV. La boutique de M. Petit; la Cliquette et sa « société ». — V. Le lion et les moucherons : la crainte du châtiment n'est plus le commencement de la sagesse. — VI. Un bon conseil de Le Prestre de Rosnay : l'antidote du poison. Les nouvellistes postiers et le cabinet noir. — VII. Adoucissement des pénalités sous la Régence. — VIII. Industrie des nouvelles tolérées sous la surveillance de l'administration. — IX. Bienveillance du cardinal de Fleury. — X. Marville, le lieutenant de police journaliste. — XI. Tempête imprévue : le Parlement remet en vigueur les pénalités anciennes.

I

Il ne faut donc pas s'étonner de la rigueur déployée par l'administration contre les gazetiers à la main. Dès le 16 septembre 1551, Henri II porte défense « que nul ne soit si osé d'écrire nouvelles qui tou-

chent les affaires du royaume, sur peine de confiscation de corps et de biens ». Les lettres royaux étaient motivées sur « ce que font les marchands espagnols, portugais, italiens qui, sous ombre de l'entrecours et trafic de leurs marchandises, écrivent nouvelles ès Flandres et autres pays de la subdition de l'Empereur[1] ».

Durant les guerres de religion, les nouvelles à la main sont des instruments de lutte entre les partis : catholiques et réformés, guisards et royaux se bombardent à l'envi de calomnies et d'outrages[2].

On imagine si l'agitation de la Fronde anima nos compagnons, tous frondeurs. Malgré le scepticisme intelligent de Mazarin, les sévérités redoublent, particulièrement en la fameuse année 1649, où le Châtelet va jusqu'à prononcer contre les nouvellistes des condamnations à mort. Il est vrai que, de temps à autre, le peuple, en lapidant archers et bourreau, mettait les exécuteurs en fuite et délivrait le condamné au moment où, déjà, la corde lui tournait autour du cou.

On ne peut empêcher d'écrire
Par menaces, ni autrement,
Et les arrêts du Parlement
N'ont pas assez de suffisance...

fait-on dire au pauvre Mazarin[3].

L'arrêt du 22 août 1656 et l'ordonnance du

1. Ch. Desmaze, *Pénalités anciennes*, Paris, 1866, in-8, p. 119.
2. Hatin, I, 54.
3. Cité par Hatin, I, 213, note.

26 février 1658 signalent encore, comme un danger public, « ceux qui s'ingèrent de composer des libelles séditieux qu'ils intitulent *gazettes secrètes* et qu'ils font écrire à la main[1] ».

En 1660-1661, — la dernière année de la vie et du gouvernement de Mazarin, — se place un grand procès de nouvellistes, qui fournissaient de leurs gazetins les ducs d'Epernon et de la Trémoille, M. de Chabannais, introducteur des ambassadeurs, l'abbé de la Rivière, la duchesse de Nemours, le surintendant Foucquet, l'abbé Colbert[2].

Seize particuliers furent conduits à la Bastille. Quatre d'entre eux étaient « clercs », un autre médecin, celui-ci « domestique sans condition », celui-là barbier[3], — déjà la savonnette de Figaro.

Leur procès fut instruit « à l'extraordinaire », c'est-à-dire par une commission qui jugeait sans appel. Le « chef de nouvelles », Mathurin Hesnault, excipa de sa bonne foi, ne sachant pas, disait-il, que cette industrie fût interdite ; ce qui ne lui évita pas une condamnation rigoureuse. Loret, tout guilleret, conte l'aventure (1er sept. 1661) :

Certain malheureux nouvelliste,
Esprit brouillon, mauvais sophiste,
Qu'on nomme Mathurin Hesnault,
Fut hier, dit-on, bien penaud ;

1. Cités par Hatin, I, 56-57.
2. *Mémoires historiques sur la Bastille* (1789), I, 23.
3. B. A. mss 10 331 et 12 526.

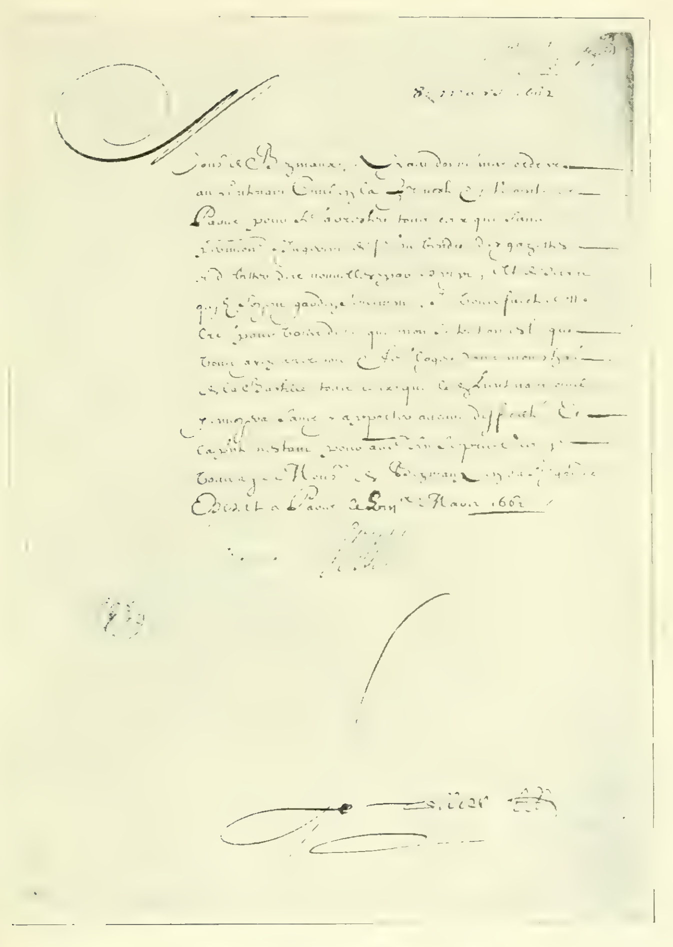
Car, sous prétexte de nouvelles,
Ayant fait courir des libelles
Contre des morts et des vivants,
Fit — par sentence de justice —
. . . .
Au Châtelet, publiquement,
Tout au long amende honorable,
La torche au poing, la corde au col...

II

A la mort de Mazarin, les rigueurs redoublèrent. Il n'était délit pour lequel Louis XIV montrât plus d'aversion; aussi l'un de ses premiers actes fut-il d'ordonner l'incarcération à la Bastille de tous les nouvellistes qu'il serait possible d'arrêter[1]; et, dès le mois d'avril, nous y voyons mener toute une « société » : Pierre Leclerc, marchand fruitier; les abbés Delépine et Guérinon; Pradier, solliciteur d'affaires au Palais; trois domestiques, Gaigneron, Dupré et Parfait; Louis Lecomte, maître d'hôtel de la Présidente de Barillon; un avocat, P. Mathieu, et la gargotier Lamy[2]. Un joli bureau de rédaction et de l'assortiment le plus varié.

C'est l'époque où le secret d'État sévit dans toute sa rigueur. En vain les nouvellistes s'efforcent-ils d'y accommoder leurs plumes, d'écrire leurs gazettes avec modération, de leur enlever

1. Lettre du 8 mars 1662, au gouverneur de la Bastille. B. A. ms. 10296.
2. B. A. ms. 10 332. Nous donnons ci-contre le fac-simile de la lettre de cachet.



LETTRE DE CACHET DU 8 MARS 1662

ordonnant l'incarcération à la Bastille de tous les nouvellistes à la main.

(Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 10332.)

tout caractère politique, de ménager gens en place et gens en crédit ; la défense demeure absolue et les peines se succèdent : confiscations, lettres d'exil, prison, galères, potence. Mais, à leur tour, les rigueurs sont impuissantes ; à peine une nichée de folliculaires est-elle détruite, qu'on en signale une autre, vivace, grouillante, s'acharnant à son travail souterrain. « Quant aux gazetiers, écrit le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, c'est un mal sans remède[1]. »

Heureux encore les nouvellistes qui, échappant à la répression légale, tombaient sous l'autorité « immédiate » du roi, autrement dit ceux qui avaient la bonne fortune d'être mis à la Bastille par lettre de cachet : ils y bénéficiaient de la douceur relative du régime réservé aux détenus ; et, s'ils connaissaient des personnes honorables disposées à se porter garantes de leur repentir, ils se tiraient encore d'affaire à bon marché. Quant au « gazetier qui ne trouve personne qui veuille répondre de lui », après un séjour souvent très long dans la prison d'État, il est exilé en province ; mais tous, en sortant, doivent faire soumission « de ne plus se mêler de nouvelles, sous telles peines qu'il plairait à Sa Majesté de leur imposer, même de la vie[2] ».

L'Affaire Foucquet leur valut un redoublement de sévérité. Le surintendant avait un grand nombre

1. Lettre au Président du parlement de Dijon, éd. Hatin, I, 57.

2. *Les lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille*, Paris, 1901, gr. in-8, à la table le mot « Nouvellistes ».

de partisans; et plusieurs nouvellistes organisèrent une campagne d'opinion, semblable à celles que font surgir, de nos jours encore, les causes retentissantes revendiquées par la politique. La plupart des gazettes secrètes sont favorables au surintendant. Au Châtelet les juges sont sans pitié. Élie Blanchard, pour avoir écrit la *Requête du surintendant Foucquet à la Chambre de justice*, fut condamné, le 24 septembre 1663, à être fustigé publiquement, avec un écriteau devant et derrière, contenant ces mots « Gazetier à la main[1] ».

Encore ces sentences n'étaient-elles pas assez sévères au gré des « gens du roi ». Ceux-ci se plaignaient de ce que les « jeunes conseillers » inclinassent à l'indulgence; et le procureur réclamait une déclaration souveraine, d'après laquelle les nouveaux conseillers n'auraient plus faculté d'opiner qu'après deux ou trois années de service, « ce qui se pratiquait au Parlement[2] ».

Et il ne suffisait pas que les nouvellistes fussent placés sous la coupe impitoyable de la justice réglée, il fallait encore qu'on les abandonnât aux sévices des particuliers. Le marquis de Vardes pouvait faire couper impunément le nez à Montandré pour venger sa sœur, la maréchale de Guébriant, de qui le gazetier avait, paraît-il, médit dans ses feuilles.

1. Bibl. nat. ms. nouv. acq. franç., 1891, f. 12; — Archives de la Préf. de police, Bastille, I, 15 et II, 5; — Hatin, I, 58.

2. Ryantz, procureur du roi au Châtelet, à Colbert, 21 oct. 1663, éd. Ravaisson, II 150.

Non content des « commissions extraordinaires » qui jugeaient sans appel, le gouvernement décida, en 1666, que les officiers ordinaires prononceraient au même titre sur le sort des nouvellistes; et, en 1670, La Reynie voulait que ce pouvoir fût étendu jusqu'aux juges inférieurs. « Il y a nécessité, disait-il, de réprimer, par les voies les plus rigoureuses, la licence que l'on continue de se donner d'envoyer dans les pays étrangers des gazettes à la main; mais il serait d'une fâcheuse conséquence de traduire les écrivains pernicieux, qui débitent de semblables pièces, du premier tribunal au supérieur, et d'exposer à la vue de plusieurs et d'un grand nombre de juges, de pareils libelles, qu'on ne saurait tenir trop secrets, ni trop tôt supprimer[1]. »

Aussi les condamnations se multipliaient-elles : pilori, bannissement, fouet, galères — et l'on sait l'horreur de l'existence à laquelle les galériens étaient condamnés; cependant qu'à Paris, dans les provinces, à l'étranger, partout, jusque dans les antichambres de la Cour, jusque dans le cabinet du roi, allaient et venaient, se colportaient, se lisaient et se commentaient, les gazettes manuscrites.

Mais comment mettre à néant les faux bruits dont elles étaient trop souvent l'insaisissable véhicule? Où en perchait le rédacteur? où en retrouver les abonnés? Pour répondre, on n'avait que la *Gazette* officielle, déjà tenue en suspicion, à tirage

1. Hatin, I, 59.

restreint. Et le gouvernement de Louis XIV en est réduit à lui envoyer ses « communiqués », dans l'espoir que les nouvellistes, qui la lisent, en feront part à leurs abonnés.

C'est à ce titre que, le 4 novembre 1661, en pleine affaire Foucquet, la *Gazette* insérait les lignes suivantes :

« Monsieur, pour justifier le Révérend Père Annat, confesseur du Roi, de la calomnie que les ennemis des Jésuites ont publiée contre lui, j'ai eu ordre de Sa Majesté de vous faire savoir qu'Elle désire que vous en désabusiez le public dans la première gazette que vous ferez imprimer et que ce soit en la forme exprimée dans le mémoire ci-joint.... »

La nouvelle s'était répandue que le bon Père avait été en relations avec Foucquet.

III

Quant aux publicistes réfugiés à l'étranger, aux nouvellistes de Cologne, aux virulents gazetiers de Hollande, de qui les « papiers » inondaient l'Europe, toute la France, malgré les barrières qu'on s'efforçait de leur opposer, comment les saisir?

Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères, écrivait, le 18 mai 1666, au comte d'Estrades, ambassadeur auprès des États Généraux : « Le roi sait par Vienne que Gio Paolo Banobi, Génois,

demeurant à Amsterdam, continue à remplir le monde, toutes les semaines, de gazettes manuscrites, les plus injurieuses contre l'honneur de Sa Majesté qui se puissent concevoir, et les plus malicieuses aussi, car il ne manque pas d'esprit. Le roi, ajoute Lionne, désirerait que son ambassadeur conférât avec M. De Witte, grand pensionnaire, pour obtenir des États, non seulement qu'ils empêchassent ce méchant homme de continuer son indigne commerce, mais encore qu'ils le punissent pour le passé. »

Estrades savait les dispositions du gouvernement hollandais : « Dans une république la liberté de parler et d'écrire n'est pas châtiée comme dans un royaume ». Le mieux serait d'attirer le libelliste hors d'Amsterdam. « Et, pour cet effet, écrivait-il à Lionne, j'ai gagné un de ses amis pour lui insinuer d'aller à Arnheim voir passer l'armée du roi, où la plus grande partie de la cavalerie passe le Rhin sur le pont d'Arnheim, et, si on peut le résoudre, je donnerai ordre à mon fils de l'arrêter et de le conduire jusque Sedan avec sûre garde. »

Procédé un peu vif, mais de pratique courante sous Louis XIV. Un cousin du comte d'Estrades, l'abbé d'Estrades, ambassadeur à Venise, en fera l'application, quand il organisera l'enlèvement, quelques années plus tard, en Savoie — pays étranger — de Matthioli, secrétaire du duc de Mantoue; lequel Matthioli deviendra l'homme au Masque de fer.

Le sort qu'on destinait à Banobi fut celui de Dubourg, nouvelliste comme lui, que Louis XIV fit saisir à Francfort par ses soldats et enfermer au Mont-Saint-Michel. « J'observerai, écrit Néel de Lavigne, qui a vu cette horrible prison, que la dénomination de « cage de fer » est une erreur populaire généralement répandue. Cette cage était formée de montants de bois, carrés, larges sur toutes leurs faces de quatre à six pouces. Le donjon, qui la renfermait, n'avait guère plus d'étendue que la cage elle-même. La lumière ne pénétrait qu'obliquement dans cet antre ténébreux, par une ouverture placée si haut que, par elle, le malheureux prisonnier ne pouvait voir que le firmament.... Cependant pour tempérer, autant qu'il pouvait dépendre de lui, l'horreur de cet affreux séjour, le gazetier, à l'aide seulement de la pointe d'un clou, sculpta sur les barreaux de sa cage des bustes, des plantes, des fleurs, etc., travail d'autant plus difficile que, comme je l'ai dit, le donjon ne recevait qu'une faible lumière... On pouvait considérer ces étonnantes et élégantes sculptures comme un miracle de patience[1] ».

Un nouvelliste du XVIIIe siècle, Desforges, fut également encagé au Mont-Saint-Michel, pour une satire d'un très beau sentiment :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile...

1. Souvenirs de Néel de Lavigne (Dinan, 1850), p. 88. — Robillard de Beaurepaire, *Documents sur la captivité et la mort de Dubourg* (Caen, 1865). Bibl. de la Ville de Paris, 5508.

Cette pièce de vers, qui fit sensation, avait été inspirée à l'auteur par l'arrestation du prince Édouard, le Prétendant, enlevé à l'Opéra et jeté au donjon de Vincennes, honteuse complaisance du ministère français pour le roi d'Angleterre, George II.

Un voyageur voit le malheureux au Mont-Saint-Michel : « Ce Desforges, gazetier, est renfermé dans un carré composé de grosses poutres et, quoiqu'il n'ait le jour que par un petit trou à travers une muraille de huit pieds d'épaisseur, il se poudre tous les jours à blanc et met ses plus belles chemises[1] ». Dans cet horrible séjour, les prisonniers devenaient fous.

Mais, fort heureusement pour lui, Banobi ne se soucia pas d'aller voir « la plus grande partie de la cavalerie du roi passer le Rhin sur le pont d'Arnheim ».

IV

Les ambassadeurs étrangers réussissaient à garantir leurs protégés de ces rigueurs.

Un groupe de nouvellistes était inspiré par le représentant du roi d'Angleterre. Colbert de Croissy, ambassadeur de France à Londres, en écrit, le 26 novembre 1669, à lord Arlington :

1. Relation d'un voyage d'Angleterre en Allemagne, 1751-1753, Bibl. nat. ms. nouv. acq. franç. 6281.

« Le Roi, mon maître, ayant fait donner une grande chasse aux gazetiers de Paris qui remplissent, toutes les semaines, toute l'Europe des plus fausses et des plus détestables nouvelles, il est arrivé que le lieutenant de police, ayant fait prendre comme dans une nasse, tout à la fois, huit ou dix de ces principaux gazetiers, qui ont été conduits à la Bastille, on a trouvé, par leurs dépositions, que la plus grande partie de ces écrits pernicieux partaient de la boutique de M. Petit, Français de nation et qui s'est, depuis quelques années, introduit dans la maison des ambassadeurs d'Angleterre; et que c'est sur les « mémoires » (l'expression consacrée) que celui-ci leur donnait, que leurs gazettes étaient fabriquées[1]. »

Croissy demande que, « par toute l'amitié qui est entre Leurs Majestés », le roi d'Angleterre ne trouve pas mauvais « qu'on fasse éloigner de Paris » — par une lettre de cachet l'exilant en province — « un si méchant instrument ».

Car Petit était attaché à la domesticité de l'ambassadeur anglais. Il se mêlait de ce commerce depuis plus de cinq ans[2].

Les interrogatoires des nouvellistes, auxquels Croissy fait allusion, sont conservés[3]. Les malheureux, écroués à la Bastille, — à l'exception de Petit, que protégeait Sa Majesté Britannique, — furent traduits devant une commission séant au Châtelet.

1. Ravaisson, VII, 209.
2. *Ibid.*, 193 sq.
3. B. A. ms. 10331.

Leur association ne laisse pas d'être intéressante. Chacun y apportait son contingent d'informations. Petit lui-même, comme nous venons de le voir, fournissait les « mémoires » de l'ambassadeur anglais; Nervèze qui, de sa profession, écrivait pour le Palais et pour le public, transmettait les mémoires que lui faisait tenir l'ambassadeur de Savoie; on avait ainsi des nouvelles de Turin; Nervèze donnait également des nouvelles françaises, « qu'il avait d'un homme qui était à M. de la Ferté-Sennectère »; Leclerc recevait les communications de l'ambassadeur de Venise, dans la rue, par les mains d'un laquais. Tous ces documents, centralisés, étaient complétés par les nouvelles qu'apportait régulièrement une « petite femme » en « robe garnie », que ces honnêtes gens appelaient « la Cliquette ». La Cliquette était-elle jolie? — du moins son nom l'était. Elle avait un mari qui vivait à Lille en Flandre, mais elle-même demeurait à Paris, rue Judas. La Cliquette tenait ses nouvelles, des « nouvelles fraîches », d'un professionnel nommé Moustel, établi rue Royale, lequel avait « des correspondances ». Ce Moustel vendait ses « mémoires » assez cher; mais à la Cliquette il les donnait pour rien. Pourquoi? — Devinez.

Après avoir ainsi mis en commun les informations fournies par les ambassadeurs d'Angleterre, de Savoie et de Venise, et les nouvelles apportées par la Cliquette, et ce que nos gazetiers eux-mêmes avaient recueilli de droite et de gauche, on passait à la rédaction; puis chacun des nou-

vellistes envoyait sa feuille à ses abonnés respectifs, dont le chiffre variait de six à douze par gazetier.

Dans la bande se trouvait un nouvelliste fameux, Delisle, domicilié rue Saint-Dominique, chez le marquis de Moncler, qu'il servait en ses affaires. Delisle avait un bureau place de Grève : « C'est le meilleur faiseur de nouvelles de Paris », déclare Nervèze. Delisle dit de son côté : « C'est vrai, j'ai fait et composé des gazettes dont je commerçais. J'en tirais les mémoires, tantôt d'un valet de chambre, tantôt d'un cuisinier, et d'autres sortes de gens; j'ai même tiré des mémoires d'aucuns ambassadeurs. Lorsque je trouvais quelque chose dans les mémoires qui n'était pas autrement considérable, je le rejetais et composais des gazettes de ce que je trouvais de meilleur. Je n'ai jamais rien écrit contre l'État; au contraire, j'ai toujours, dans ma gazette, écrit ce qui était au plus grand avantage de la France[1]. » Est-ce assez vivant, assez moderne! Notre homme n'est-il pas un vrai journaliste?

Le Châtelet eut la main lourde : Delisle fut condamné à neuf années de galères, ainsi que plusieurs de ses confrères; les autres au fouet et au bannissement; seule la Cliquette se tira du procès indemne.

Quant à Petit, le gouvernement de la Grande-Bretagne voulut bien déférer au désir de Louis XIV.

1. Publ. par Ravaisson, *Archives de la Bastille*, VII, 217.

Lionne écrivait à l'ambassadeur anglais en France[1] :

« Je vous prie d'agréer que je me serve de ces lignes pour vous donner la parole de Sa Majesté, que vous m'avez demandée, qui est que, pour toute la mauvaise conduite passée du sieur Petit, Sa Majesté lui pardonne en votre considération; et que, pourvu qu'il ne s'arrête pas à Paris, il n'a rien à craindre du ressentiment de Sa Majesté. »

V

Durant les années suivantes les condamnations judiciaires se succédèrent, sans parler d'une pluie de lettres de cachet.

En 1673, quinze nouvellistes furent frappés de peines sévères; mais ils furent ensuite élargis, « à charge par eux de prendre parti dans les troupes du roi ». Louis XIV avait besoin de soldats et sans doute nos nouvellistes s'estimèrent-ils heureux de troquer la rame du galérien contre le mousquet du militaire.

On lasserait la patience du lecteur à énumérer les châtiments qui tombaient dru comme grêle sur nos pauvres publicistes; du moins faut-il noter l'indomptable résistance de ces malheureux qui semblaient alors des infiniment petits. A mesure qu'on sévit plus cruellement contre eux, ils croissent en

1. B. A. ms. 10 335; Ravaisson, VII, 211.

nombre et en audace. A peine le grand roi, en s'irritant de ces résistances plus fortes que son pouvoir absolu, conserve-t-il son calme. Il s'acharne sur les nouvellistes condamnés aux galères. « Le roi veut que la sentence soit entièrement exécutée[1] », écrit spécialement le ministre de sa maison au lieutenant de police, en lui envoyant l'ordre de les attacher à la première « chaîne » dirigée sur Toulon.

VI

Lutte dramatique : d'une part le monarque tout puissant, de l'autre ces pauvres hères, écrivant leurs gazettes dans de misérables réduits, sous les arcades de la Place Royale, ou sur les tombes du charnier des Innocents, sans relations, sans appui, sans crédit, méprisés de ceux-là mêmes qui les emploient. Et quel dénouement! les humbles triomphent. Louis XIV doit reculer. Vers la fin du XVIIe siècle, il fermera les yeux, il tolérera tacitement les gazettes manuscrites et, tout aussitôt, que de nouveaux essaims et quel essor! Au début du XVIIIe siècle, on voit les gazetins se répandre par la ville. Les colporteurs les débitent dans les rues et les promenades, dans les cafés; on les vend dans les boutiques; le public lit les

1. Il s'agit de Bourdin et Dubois condamnés par le Châtelet en 1683.

feuilles manuscrites et les commente « généralement partout[1] ».

En juin 1705, soit qu'il fût effrayé par ce pullulement, ou bien impressionné par les difficultés croissantes de la guerre de Succession, Louis XIV, par un brusque retour, fit renouveler les « défenses de rédiger ou de publier aucunes nouvelles à la main[2] ». Mais, en cette poussée de la pensée, montant vers une liberté sans horizon, le flot avait déjà conquis trop de terrain pour qu'il fût possible de le ramener à ses anciennes limites. « Quelque soin que l'on ait pris pour empêcher cet abus (nouvelles à la main), il n'a été que suspendu et, tout au plus pendant quinze jours, et encore ce n'a été que dans Paris, où ceux qui les distribuaient ont aussitôt recommencé à le faire, en plus grande quantité qu'auparavant, d'autant que la défense n'a fait qu'augmenter la curiosité des uns et a fait naître en même temps celle des autres, en sorte que tout le monde voit les nouvelles manuscrites plus que jamais. »

Nous devons ces renseignements au directeur d'un bureau d'adresse, Le Prestre de Rosnay, qui avait, à l'exemple de son illustre prédécesseur Théophraste Renaudot, adjoint à son industrie le commerce des nouvelles à la main.

Au cours du mémoire qu'il envoie, en 1706, au lieutenant de police, tout en n'envisageant que la

1. Placet de Le Prestre de Rosnay, directeur du bureau d'adresse, B. A. ms. 10571.
2. *Ibid.*

prospérité de sa propre boutique, Rosnay indique cependant le vrai moyen d'entraver les fausses nouvelles répandues par les gazetins : favoriser la circulation des seuls manuscrits — les siens naturellement — qui se montreraient toujours de bon aloi[1].

Le gouvernement de Louis XIV, lassé par la ténacité de ses infimes adversaires, semblait se résigner à suivre ces avis, quand, en cette même année 1706, éclata un véritable scandale, l'affaire des nouvellistes-postiers.

La police venait de découvrir un groupe de nouvellistes qui tous étaient commis à la poste. Ils étaient chargés d'expédier les correspondances privées; et, grâce aux procédés pratiqués par le ministre des Affaires étrangères Torcy, qui « avait le secret des lettres » — le mot est charmant — ils retenaient, eux aussi, le secret des lettres. Torcy le communiquait à Louis XIV et nos commis à leurs clients. Et ils se répartissaient la besogne, selon le service dont chacun d'entre eux avait l'attribution. Barbier, qui taxait les correspondances pour l'Alsace, la Lorraine et le Brabant, pour les armées de Flandre et d'Allemagne, en tirait les « mémoires » les plus intéressants concernant ces provinces et les opérations de nos armées ; Gavois, manipulant les dépêches à destination du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, complétait, le plus heureusement du monde, les mémoires

1. B. A. ms. 10571.

de son collègue — les autres à l'avenant. L'un d'eux, Charles Faucon, déclare que tous les employés de la poste faisaient le métier de nouvellistes. Ils se communiquaient leurs « mémoires » et échangeaient leurs impressions « dans les embrasures des fenêtres ». Vivant tableau.

Cette belle organisation avait été créée par M. de Froncé lui-même, « le maître des lettres du service », qui devint ainsi « chef de nouvelles ». Dans son bureau, où se faisait le départ des correspondances, il avait toujours une chandelle allumée sur sa table, le système du cabinet noir[1]. Froncé dictait les nouvelles à haute voix aux deux commis qui travaillaient dans son bureau, et, s'il s'en trouvait par hasard quelque autre qu'y appelait son service, il le contraignait à « baisser les yeux, en le fixant ». Froncé faisait ensuite recopier les feuilles par ses subordonnés. L'un d'eux, Chevalier, « chargé de la route de Normandie », les cachetait et les expédiait. Pour donner plus de saveur à leurs gazetins, nos postiers les agrémentaient des mille bruits qui couraient Paris, ils y glissaient la chanson nouvelle, des portraits satiriques, de petits vers contre les personnages en vue, voire contre Louis XIV et Mme de Maintenon; ils y inséraient l'épigramme du jour :

« Varus, rends-moi mes légions »,
S'écriait autrefois Auguste;
« Tallard, rends-moi mes bataillons »,

1. B. A. ms. 10571, « déposition secrète » de Tisserand.

Dit Louis, à titre plus juste.
— « Demandez-les à Villeroy,
Il en a plus perdu que moi. »

Le nouvellisme se ramifiait, comme il a été dit. Sur les « branches » se formaient des pousses qui croissaient et devenaient « branches » à leur tour. Les commis de Froncé se servaient de ses « mémoires », pour organiser, à leur profit, de nouveaux services de gazetins. L'un d'eux communiquait ces « informations » au nouvelliste Boucher, « qui s'est enrichi dans le commerce des gazettes », rare phénomène. Il était, disent ses confrères, « le fournisseur attitré des grands seigneurs ». Chevalier, que Froncé chargeait de cacheter ses paquets, en tirait la matière de nouvelles feuilles qu'il envoyait dans les provinces; un autre de ces commis, Bose, en expédiait à Lyon; Lorion faisait distribuer dans tout Paris des gazetins issus de ceux de Froncé.

Le service des abonnés s'effectuait régulièrement le mardi et le samedi, devançant ainsi d'un jour celui de la *Gazette de France*, — abonnés, parmi lesquels il est piquant de retrouver, une fois de plus, les représentants les plus qualifiés de l'autorité royale, deux intendants, un conseiller d'État, l'archevêque d'Arles, le marquis de Simiane... et, comme de coutume, quelques autres nouvellistes, qui tiraient des feuilles de leurs confrères, elles-mêmes alimentées par les feuilles de leur rédacteur en chef, des mémoires pour de nouveaux gazetins, lesquels ne tardaient pas à devenir des

mémoires pour la rédaction d'autres papiers-nouvelles, rédigés par d'autres « feuillistes » pour d'autres abonnés : une chaîne sans fin.

Ce commerce se compliquait encore. Raffin, directeur des postes à Rochefort, recevait deux fois par semaine, de Charles Faucon, vingt-quatre copies de ses papiers-nouvelles, qu'il lui payait à raison de cinq sous pièce et qu'il réexpédiait, moyennant une souscription de dix sous, aux abonnés qu'il s'était procurés; et, parmi ces derniers, il s'en trouvait pour revendre la feuille plus cher encore à des clients du plus haut rang.

Lorion, arrêté le premier, dénonça ses camarades, pour gagner l'indulgence des juges; et Barbier, Faucon, Tisserand, Chevalier, Dumesnil, La Pommeraye, Boucher, d'autres encore, furent écroués en octobre 1706. Leur délit était très grave; la distribution des nouvelles se compliquait d'infidélité professionnelle — néanmoins ils ne furent pas trop sévèrement punis : des lettres de cachet les exilèrent en province. Pour des gens passibles des galères, c'était la grâce.

Dès les premières années du XVIIIe siècle, se lève l'aurore des temps nouveaux. C'est à tort que l'on envisage l'histoire du règne de Louis XIV comme un bloc rudement façonné par la main du maître; l'esprit de l'époque, beaucoup plus que celui de Louis XIV, régna et gouverna — Montesquieu aurait dit « l'allure générale » — et, dès la fin du XVIIe siècle, les idées s'orientent vers d'autres horizons.

Du moins, pour éviter à son administration le retour de pareilles fuites, Torcy prit-il des mesures énergiques. On en suit le contre-coup jusque dans les lettres de ces observateurs privés, de ces chasseurs de nouvelles aux gages de leurs maîtres, que nous avons vus à l'œuvre. C'est le moment où le service de Mme de Balleroy tombe en détresse. Mais, ici encore, l'autorité fut impuissante. « La licence des écrivains de gazettes à la main — écrit Torcy, le 11 mars 1708 — devient si grande, nonobstant les punitions faites, que la sûreté des lettres du public en souffre considérablement[1]. » Au point que le Nonce lui-même en arrive à se plaindre : les dépêches qu'il reçoit et celles qu'il expédie sont également décachetées.

VII

Avec la Régence, le mouvement de tolérance, que nous venons d'indiquer, s'accentue. Le duc d'Orléans ne fait plus poursuivre les nouvellistes que pour écrits calomnieux. Ce fut le cas de Perard et de Dosseur. Voici le sensationnel fait-divers que ces deux gazetiers avaient inséré dans leur feuille du 21 avril 1717 :

Un marchand passager s'étant endormi, il y a quelques

1. B. A. ms. 10571.

jours, le soir, sur un banc, dans une église de Meaux, desservie par les Cordeliers, il se réveilla, sur les deux heures après minuit, au bruit de quelques voix qu'il entendait dans cette église, où il aperçut quatre Cordeliers, desquels un pressait une fille vivement de recommander son âme à Dieu, voulant la tuer, malgré les cris et lamentations de cette malheureuse, qui avait beau leur protester qu'elle ne parlerait jamais...

Le scélérat de Cordelier, sourd à toutes ces protestations, lui répliqua qu'elle n'avait pas de quartier à espérer; mais comme elle allait encore recommencer ses clameurs et gémissements, les trois autres Cordeliers la saisirent, pendant que leur confrère lui déchargea sur la tête un coup de maillet, dont elle mourut.

Après quoi, ils levèrent la pierre du caveau où l'on enterre les religieux et où ils mirent la défunte; et, après avoir bien lavé la place où il était tombé du sang, ils se retirèrent au dortoir [1].

Perard reconnut ses torts. Il avait accueilli le récit d'un ouvrier en bas, qui l'avait rapporté du Grand-Châtelet. « Je relevais d'apoplexie et n'ai pu contrôler cette nouvelle. » Il offre aux Cordeliers telle réparation qu'ils jugeront convenable, en déplorant toutefois leur animosité contre lui, « laquelle ne répond pas, disait-il, à l'esprit chrétien de l'Église ». Les moines consentirent à l'élargissement du prisonnier, à condition que ses déclarations seraient imprimées à ses frais et envoyées à tous les couvents de Cordeliers du royaume.

Sous ces réserves, l'industrie des nouvelles à la

1. B. A. ms. 10632, f. 315.

main fut tolérée pendant la Régence. Pour plus de sûreté, les gazetiers envoyaient un exemplaire de leurs feuilles au bureau du lieutenant de police, où Déon — l'oncle de celui qui sera plus tard *la chevalière* Déon — était chargé de les lire et de leur donner l'approbation officielle. Grâce à ce contrôle, nos feuillistes purent écrire librement, si bien que nous voyons l'abbé Buchet, depuis janvier 1717 rédacteur du *Mercure galant* — qu'il a nommé *le Nouveau Mercure* — adjoindre à sa feuille un envoi régulier de gazetins manuscrits, tant le goût du public donnait à ces derniers la préférence sur les journaux imprimés.

VIII

Le duc de Bourbon, qui présida aux destinées de la France depuis la mort du Régent (2 décembre 1723) jusqu'en 1726, poursuivit à l'égard des nouvellistes la politique de son prédécesseur. C'était en somme, mais étendu à tous, le système que préconisait Le Prestre de Rosnay, le système des « manuscrits autorisés ». Une note, rédigée en 1724, par la lieutenance de police elle-même, nous renseigne sur la manière dont fonctionnait cette institution :

« Les particuliers, qui veulent donner des nouvelles au public, sont obligés d'en apporter deux exemplaires au lieutenant général de police, qui

en prend lecture, y retranche ce qu'il juge à propos; après quoi il en délivre au particulier un exemplaire approuvé de lui et en garde un de son côté pour le confronter sur les copies que l'on en délivre au public[1]. »

De nombreuses feuilles, ayant subi cette sorte de censure, nous ont passé sous les yeux; plusieurs alinéas portent en accolade l'adjectif « bon »; d'autres ne sont accompagnés d'aucune mention; certains sont biffés : c'est le petit nombre.

Les résultats donnés par cette manière de procéder ne laissèrent d'ailleurs pas que d'être assez satisfaisants, à en juger par un rapport de police de 1725[2].

Ajoutons que ce contrôle semble avoir entraîné comme une garantie du gouvernement s'étendant jusqu'à la qualité des gazettes, car nous voyons la lieutenance de police veiller à la fraîcheur des nouvelles publiées sous son estampille et à la manière dont elles sont rédigées. Un « nouvelliste approuvé », l'abbé Faure, perd le bénéfice de cette autorisation, parce que ses informations sont « trop vieilles »; un autre, Du Breuil, doit s'excuser : si ses nouvelles ne sont pas de première qualité, c'est qu'il est en prison, — excellente excuse pour un publiciste de qui les fonctions consistent à être renseigné des premiers sur ce qui se passe[3].

Quant aux nouvellistes autorisés qui n'opèrent

1. B. A. ms. 10 838, f. 155.
2. 18 déc. 1725. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, XIII, 478.
3. 18 oct. 1724. Bibl. de la Ville de Paris, 26 700, volume hors série.

pas les retranchements indiqués, une lettre de cachet les fait écrouer au For-l'Evêque, ou les envoie en exil. Mais, en somme, quel chemin parcouru depuis un demi-siècle! Faut-il rappeler que, à cinquante ans de distance, le commerce des nouvelles était interdit sous peine des galères? Voici que le nouvelliste peut exercer librement son métier, s'il fait « les retranchements ordonnés par la police. » Il a conquis sa place au soleil; et encore doit-on constater, au cours des années suivantes, que la surveillance officielle s'exercera, sous le principat du cardinal de Fleury, avec une bienveillance toute paternelle.

IX

Le ministère du cardinal de Fleury, qui commence en 1726 et finit en 1743, est en effet pour les nouvellistes l'âge d'or. L'administration leur accorde facilement l'autorisation demandée. Pourvu qu'ils soumettent leurs gazetins au Magistrat, qu'il fassent les corrections indiquées et n'entretiennent pas de relations répréhensibles avec l'étranger, ils peuvent se livrer ouvertement à leur industrie. Durant cette période, leur histoire ne sera guère troublée que par leurs sentiments de jalousie réciproque et par leur esprit de délation. Le peuple s'accommodait de l'administration douce et économe du vieux prélat. On était las de gloire mili-

taire, las aussi des aventures financières de la Régence. Fleury comprit qu'il n'avait pas à craindre l'opinion publique exprimée par la plume des nouvellistes, dont les faits et gestes peuvent se résumer ainsi :

Le persiflage, la malignité, la violence, qui animent les gazettes manuscrites, sont en raison même de l'état moral du gouvernement. Bien que les auteurs de ces feuilles, inconnus pour la plupart, soient souvent d'assez piètres écrivains et parfois des hommes d'une honnêteté douteuse, ils traduisent l'opinion. Celle-ci est-elle hostile au chef de l'État, à sa cour, à sa famille, à ses ministres? — les journalistes, qui reflètent le sentiment général, surgissent de toutes parts : ils bravent les défenses, ils bataillent pour les idées de tous. Le gouvernement redevient-il populaire? les gazetiers s'apaisent.

La bienveillance du nouveau régime se maintint durant l'administration du lieutenant de police Hérault, entré en fonctions le 25 août 1725, jusque vers l'année 1738. Hérault, ci-devant intendant de la généralité de Tours, était un administrateur sévère jusqu'à la dureté, intolérant en matière religieuse jusqu'à la persécution, esprit étroit et cœur inflexible; mais honnête homme, travailleur scrupuleux, exact, pénétré du sentiment de son devoir; les nouvellistes firent généralement bon ménage avec lui. On en compte, à Paris, sous son administration, quatorze bureaux autorisés — auxquels viennent s'ajouter les « contrebandiers »

qui tiennent, et pour cause, à soustraire leur « papier » au contrôle de la police [1]. Mais, vers 1738, la marche des affaires semble appeler un retour offensif. Le cardinal de Fleury n'était plus à la hauteur de ses devoirs. Sa prudence était devenue de l'inaction; et son amour du pouvoir, qui grandissait avec l'âge, acceptait toutes les compromissions. Louis XV s'abandonnait à sa passion pour la chasse avec un emportement qui étonnait chez un prince ennuyé et maussade. Ses démêlés avec la reine, plus âgée que lui, n'étaient un mystère pour personne et la Cour commençait à saluer en Mme de Mailly la maîtresse du roi.

Pendant que la « nation des nouvellistes » se préparait à reprendre sa campagne satirique, le lieutenant de police Hérault, gravement malade, cédait la place à son gendre, Feydeau de Marville (21 décembre 1739), associé depuis plusieurs mois à ses travaux.

X

Le nouveau Magistrat avait hérité des vertus administratives de son beau-père. Il était, comme lui, rigide, exact, laborieux; il avait sa dureté inflexible. Moins intolérant au point de vue religieux, il se montrait plus courtisan, plus empressé

1. Notice sur les nouvelles à la main 17[illegible]2, Bibl. nat. ms. franç. 22 122, f. 13.

auprès des ministres et des grands seigneurs. Rempli de méfiance vis-à-vis des gens de lettres, des nouvellistes en particulier, il allait les tenir en bride de très près; mais le journalisme devait se payer de représailles inattendues, en faisant peu à peu du Magistrat, qui consacrait ses veilles à le surveiller, le journaliste le plus accablé, le plus enfiévré, le plus passionné de sa tâche que l'on eût vu jusqu'alors.

On a essayé de montrer le grand rôle joué par l'opinion publique dans l'ancienne France [1], beaucoup plus considérable que son rôle d'aujourd'hui. « L'opinion publique, écrira le comte de Ségur, était devenue une puissance d'opposition qui triomphait de tous les obstacles [2]. » « Sa puissance était supérieure à celle de l'or, » dira Geoffroy, qui la regrette, en 1806, dans le *Journal des Débats* [3]. Nouvellants et nouvellistes exerçaient une influence prépondérante. Marville eut une inspiration d'un vif intérêt pour nous : l'administration, se dit-il, doit s'efforcer de diriger le mouvement d'opinion qu'elle est impuissante à enrayer. Et voici devant nous un lieutenant de police qui examine avec attention chaque feuille manuscrite soumise à sa censure, l'épluche, la commente, la modifie, l'ampute ou l'allonge, précurseur inconscient de ces rédacteurs en chef trop soucieux du bon renom de leur journal, pour ne pas soumettre

1. *Les Nouvellistes*, 2e éd., Paris, 1905, in-16, chap. xv.
2. *Mémoires*, I, 251.
3. Alors appelé *Journal de l'Empire*, 10 juin 1806.

à leur critique — et à leurs ciseaux — la copie de leurs collaborateurs.

Et quel ne dut pas être ce travail supplémentaire, en dehors de ses occupations quotidiennes! Nous en pouvons juger par les « manuscrits » vus et revus, annotés, surchargés, bâtonnés, amendés, commentés, interprétés, apostillés par lui. Le Magistrat exige que la personnalité du premier ministre soit toujours respectée. Des traits, comme le suivant, montrent à quels détails il descendait : un feuilliste, voulant peindre l'impression désagréable ressentie par Fleury à la lecture d'une dépêche peu satisfaisante, avait écrit : « Monsieur le Cardinal avait le visage extrêmement allongé, l'humeur sombre, l'air morose... » Marville corrige : « Le ministre avait l'air fort occupé ».

On sait le souci constant, caractéristique du gouvernement de l'ancienne France, de laisser toujours au roi l'initiative des actes de ses ministres : à chaque instant, dans ces gazetins soumis à sa revision, Marville écrit « le Roi », « Sa Majesté », au lieu de « M. le Cardinal » ou « Son Éminence ».

Au reste, on comprend qu'il ait bâtonné les articles consacrés aux querelles et aux scandales de la Cour, les histoires où se troussaient par trop lestement les jupes de Mme de Mailly, de Mme de Vintimille, de Mme de Nesle, de Mme de Châteauroux, de Mme de Mazarin et autres « belles et honnestes dames ». Marville n'entend pas que l'on touche aux gens en place; il barre les passages susceptibles de porter atteinte à la considération

du Contrôleur général Orry, du cardinal de Tencin, du maréchal de Belle-Isle; il ne veut pas de fausses nouvelles, et, tout en les rectifiant, il les complète souvent par des informations à lui et dont il est sûr. Une notice nécrologique, prématurément consacrée au décès de l'évêque de Laon, est rayée avec cette remarque : « Je voudrais que cela fût vrai ». Quant aux faits-divers, déjà très recherchés, vols, assassinats, attaques nocturnes, arrêts de diligences, descentes de justice, échos du Palais, flagrants délits, feux de cheminée et chiens écrasés, Marville laisse tout passer pourvu que les faits soient exacts. Presque à chaque page on retrouve des notes de sa main :

« Vérifier l'article. — Est-ce bien vrai? »

Tempérament de journaliste et, aussi, d'excellent homme, désireux, malgré les occupations dont il est accablé, d'aider, dans la mesure du possible, ces pauvres diables de nouvellistes dans leur difficile profession.

XI

Les publicistes, qui opéraient ainsi sous la tutelle de la police, étaient appelés les « nouvellistes autorisés », et, plus précisément, suivant l'expression officielle, les « nouvellistes privilégiés [1] » ;

1. Interr. de R. Noël, 15 févr. 1745. B. A. ms. 11 544, 65

ceux de leurs confrères qui, impatients de tout contrôle, s'en affranchissaient, à leurs risques et périls, étaient nommés les « nouvellistes de contrebande », ou, les « contrebandiers nouvellistes »; ou bien encore les « faux nouvellistes[1] ». Ceux-ci prirent-ils trop d'importance, firent-ils éclater quelque gros scandale ou plutôt, devant les difficultés que multipliait la guerre de la Succession d'Autriche, le gouvernement jugea-t-il nécessaire de tarir toute source d'information pour l'étranger? — toujours est-il qu'au mois de mai 1742[2], le commerce des nouvelles, même autorisées, fut brusquement interdit. Marville dut suspendre corrections et visa, et s'occuper de poursuivre ses anciens collaborateurs, les nouvellistes assez hardis pour continuer leur industrie. Quelques-uns d'entre eux furent jetés à Bicêtre, puis, à leur sortie, exilés de Paris; les autres se cachèrent, cessèrent d'écrire, momentanément toutefois, car, dès 1743, les nouvelles sont rétablies.

Mais immédiatement aussi reparaissent les abus inséparables de ces gazettes clandestines. Barbier les signale en son journal[3].

Durant cette guerre de la Succession d'Autriche, on vit s'exalter en France, et dans toutes les classes, les idées patriotiques. Les feuilles des « autrichiens » font scandale, et le lieutenant de police doit remettre ses agents en campagne. Il

1. B. A. ms. 11 541, f. 122 et 250 r°.
2. Interr. de N. Tollot, 27 avr. 1744, *ibid.*, f. 253 v°
3. Mai 1745.

en écrit à Maurepas, ministre de Paris : « Plusieurs particuliers ont composé des nouvelles à la main dans lesquelles ils ont souvent parlé du gouvernement d'une façon très indécente et de gens de tous états d'une manière scandaleuse. Pour s'accréditer davantage, ils ont envoyé dans les pays étrangers, pour se faire mettre dans les gazettes et ont fait venir des manuscrits de l'étranger, qu'ils ont colportés dans Paris et répandus dans la province. »

Poussot, chargé de filer la femme Acquin, écrit qu'elle fournit de feuilles manuscrites les étrangers résidant à Paris. Elle va répandant « que les Français sont fous de faire des réjouissances pour d'aussi petites conquêtes que celles qu'ils viennent de faire, que tous ces plaisirs finiraient par des larmes, que le prince Charles, ayant passé le Rhin, reprendrait immanquablement la Lorraine et que le roi d'Angleterre, avec les 12000 hommes que l'on disait débarqués, reprendrait aussi les villes que les Français venaient de conquérir dans la Flandre ». Le mari lui-même, Acquin, qui n'était rien moins que garde de la prévôté des Monnaies, dirigeait un bureau de nouvelles « autrichien ». La couleur de son « papier » ne l'empêchait d'ailleurs pas d'avoir une clientèle de haut parage, Mme de la Luzerne, au couvent du Cherche-Midi, Mme de Saint-Azan, rue du Pot-de-Fer, la marquise de Pellevé, le comte de Keraniou et l'intendant du duc de la Force. Acquin puisait ses informations dans les « mémoires » d'une femme Claudot qui

avait, de son côté, pour abonnés : la marquise de Saint-Rémy, le comte de Montgiron et la comtesse de Laumanège. Son mari, Claudot, que nous connaissons déjà, était, d'après une note adressée à Maurepas, « le plus dangereux compositeur de nouvelles » ; mais, grâce à la protection d'un de ses clients, le cardinal d'Auvergne, il avait évité Bicêtre et l'on s'était contenté de le reléguer à Marseille.

Ainsi débordé de toutes parts, Marville se décida à laisser le Parlement, « qui a la grande police », note Barbier, revenir aux mesures de rigueur[1]. L'avocat général Omer Joly de Fleury,

> Au sourcil noir, au noir et long habit,
> Plus noir encore et de cœur et d'esprit,

c'est Voltaire qui parle, — prononça un violent réquisitoire.

L'ordonnance fut publiée le 18 mai 1745[2]. Les dures pénalités du XVIIe siècle étaient remises en vigueur. L'honnête Barbier, en parlant de ces sévérités anciennes, ajoute : « Il y a en France de fort beaux règlements sur toutes choses, mais qui ne s'exécutent point et auxquels on a recours quand l'abus devient excessif[3] ».

Telle fut l'origine du long procès qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, engloba toute une légion de

1. Lettre de Marville à Maurepas, 17 mai 1745, éd. Boislisle.
2. Bibl. nat. ms. franç. 22092, f. 37-38.
3. Journal de Barbier, mai 1745.

nouvellistes à la main. Les nombreuses pièces, réunies par l'instruction, vont nous permettre de pénétrer plus avant dans la vie professionnelle de ces ancêtres de la presse moderne, et surtout de mettre en lumière un de ces « contrebandiers-nouvellistes », figure originale, impressionnante, un gazetier misérable, mais qui a porté, on serait tenté de dire jusqu'au génie, le sens de sa profession, Jean Cabaud de Rambaud.

CHAPITRE IX

LES CONTREBANDIERS

Une « société » de contrebandiers-nouvellistes : son chef Cabaud de Rambaud. 50 copistes et 280 abonnés. Il dirige les uns et sert les autres du fond de son cachot. — Son rédacteur en chef : Nicolas Tollot. — Ses principaux collaborateurs : Sarazin, Noël, Felmé. — Salles de rédaction : le cabaret du Gros-Raisin, le couvent de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, les Petites-Maisons. — Entrepositaires et colporteurs : les quatre sœurs Pomier. — Vie joyeuse de la société. — Améliorations techniques : feuilles de nouvelles burinées par Desbrulins. — Arrestations en masse. Rambaud à la Conciergerie : un vieux donneur d'eau bénite et une jolie fille. Cabinet de rédaction à la Conciergerie. — Les abonnés, leurs démarches en faveur des détenus. — Mort de Rambaud. — Commission extraordinaire pour juger les nouvellistes. — Dislocation de la « société ».

Jean Cabaud de Rambaud, « ancien conseiller du roi, subdélégué en titre à l'intendance de La Rochelle[1] », — nous dirions aujourd'hui ancien sous-préfet — vivait à Paris, depuis 1724, du commerce des nouvelles à la main. A l'époque où nous sommes parvenus, en 1744-1745, il n'était plus

1. Placet de Rambaud au lieutenant de police. B. A. ms. 11514, f. 687.

jeune, souffrant d'infirmités et, plus encore, de ses créanciers qui lui faisaient passer une partie de son existence en prison; d'autres fois il y était mis par ordre du roi ou par mesure de police; mais, qu'il fût sous les verrous ou qu'il fût en liberté, il ne cessa jamais de fournir régulièrement à ses nombreux abonnés de Paris et des provinces — avec une régularité, une obstination, une énergie, une ingéniosité qui forcent l'admiration — ses feuilles de nouvelles manuscrites, dont les hautes murailles des geôles royales, de la Conciergerie et du Grand-Châtelet, étaient impuissantes à contenir l'essor. Quand il n'était pas dans un cachot, il demeurait faubourg Saint-Jacques. Son « bureau d'adresse », où se faisaient les abonnements, où se récoltaient les annonces et où les nouvelles étaient centralisées, était chez un Allemand, maître tailleur, nommé Wibec[1]. Au reste, Rambaud passait pour un « merle », c'est-à-dire pour un nouvelliste de qui les feuilles étaient favorables à l'Autriche, reproche qui se serait d'ailleurs plus justement adressé à l'un de ses principaux collaborateurs Sarazin, que nous retrouverons plus loin. Aussi le lieutenant de police avait-il ouvert les hostilités contre Rambaud dès l'année 1742; mais celui-ci était de taille à soutenir la lutte. Ses 50 copistes et colporteurs continuaient de faire leur besogne respective et ses 280 abonnés de recevoir leur gazette à la barbe des policiers.

1. Rapport de Poussot, 3 juil. 1746, B. A. ms. 11 541, f. 636-37.

Rambaud nous dit comment il se procurait les nouvelles de Paris : par les pelotons de « nouvellants » aux Tuileries, au Luxembourg, au Palais-Royal et par les « mémoires » que lui remettaient ses reporters. Les nouvelles de l'étranger lui parvenaient sous le couvert de personnages de la première distinction, tels que M. de Caumartin et Mme la duchesse douairière d'Estrées. Les paquets, qui lui étaient destinés, portaient des signes de convention et les suisses affidés les lui faisaient parvenir; ou bien encore ces paquets arrivaient à l'adresse de deux commis de la poste qui, à la réception, rayaient leurs noms sur les enveloppes pour y substituer celui du nouvelliste[1].

Quant aux plis contenant les gazetins envoyés par Rambaud à ses abonnés de province ou de l'étranger, ils étaient scellés, tantôt à l'aide d'un cachet aux armes de M. d'Ormesson, conseiller d'État, tantôt « avec deux autres cachets, pour varier ».

Le principal des rédacteurs employés par Rambaud était ce Nicolas Tollot, que Beaumarchais aurait pu mettre en scène, s'il eût été son contemporain. En 1744, Tollot avait trente-neuf ans et s'occupait, depuis vingt ans déjà, d'écrire des nouvelles à la main, tout en faisant d'autres métiers, comme Figaro, tour à tour secrétaire, valet de chambre, homme d'affaires de gens de qualité; mêlé aux plus extraordinaires aventures, enfermé à

1. Rapport de Poussot, 27 févr. 1711. B. A. ms. 11 511, f. 253 v°.

Bicêtre pour avoir « emprunté » à son maître, le marquis de Saux-Tavanes, quatre-vingts louis d'or, qu'il s'en était allé perdre au jeu de l'hôtel de Gesvres, et remis en liberté parce que Saux-Tavanes, qu'il avait volé, le proclamait homme d'honneur[1]; puis au service du marquis de Mirabel, lequel, dit l'inspecteur Poussot, « fut condamné à avoir un peu le cou coupé, par arrêt du Parlement de Dijon, pour avoir enlevé une sienne cousine; la cérémonie, qui ne lui aurait pas plu, l'a engagé à passer à l'étranger[2] », — exactement l'aventure de Mirabeau et de son valet Legrain, dont il sera question plus loin. Tollot portait l'épée. Il était marié à une blanchisseuse et avait cinq enfants. « C'est, dit l'inspecteur Poussot, le plus méchant de tous les nouvellistes, sans foi, ni loi, un friand de la lame, criant fort, narguant les principaux personnages de l'État et toujours prêt à risquer sa vie comme celle des autres. Bien que marié à une femme si douce et si patiente qu'elle ne se plaint jamais, il vit avec la plus jeune des Pomier, pour laquelle il a déserté le toit conjugal. »

« La plus jeune des Pomier » se nommait « Marguerite ». A l'époque où elle se vantait de faire quitter à son amant femme et enfants, cette petite personne avait exactement quinze ans. Elle était originaire de Jarnac en Saintonge, d'où elle était venue à Paris, avec sa sœur Geneviève, son aînée

1. B. A. ms. 11 371, f. 191.
2. *Ibid.*, f. 185.

A Paris ce 1er février 1745. 438

Depuis que l'on a appris la mort de l'Empereur, il se tient tous les jours differents Conseils à Versailles auxquels le Roy assiste.

Mr d'argenson a depeché des Couriers à tous nos ministres dans les Cours Etrangeres, à l'occasion de cette mort

On assure que le Roy a Envoyé ordre a toutes les troupes en allemagne de quitter leurs quartiers et de se raprocher de la frontiere.

Il arrive journellement de toutes parts des Couriers à Versailles. Il en est arrivé un entre autres de la Reine de Hongrie

Le Roy doit nommer des Cordons bleux le jour du Mariage de M. le Dauphin, et ceux qui ont eté nommés au jour de l'an, doivent être reçus demain.

Made la Dauphine qui arriva le 27 a Bordeaux en a du partir le 30. Les rejouissances que l'on a faites en cette ville, pendant le sejour de cette Princesse, ont Couté Cinq Cent mille livres.

Mr le Duc de Gevres sera dit on Envoyé auprés de

Première page d'une feuille de nouvelles à la main de Nicolas Tollot
1er février 1745.
(Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 11544, f. 438.)

de beaucoup. Rambaud les avait vues, en 1742, à la Conciergerie, où il était prisonnier, et les avait immédiatement engagées dans son service de nouvelles. La gamine lui apportait les « mémoires » dans sa prison et en remportait ses bulletins; mais, dès le mois de décembre 1742, l'accès lui en fut interdit, car elle introduisait également des limes et autres outils, qui servirent à l'évasion de plusieurs détenus. Cette aimable enfant avait un appartement, rue de la Juiverie, au *Mouton d'Argent*, où Rambaud, qui l'avait installée, faisait travailler plusieurs de ses copistes; cependant que la fillette venait « amuser » la police en lui donnant de « faux avis », pour égarer les recherches [1].

Les Pomier étaient quatre sœurs : Geneviève, Jeanne, Marie et Marguerite, âgées respectivement, en 1744, de vingt-huit, vingt, dix-huit et quinze ans; de toutes nous aurons à connaître [2].

Un autre des principaux collaborateurs de Rambaud était un étudiant en théologie, Nicolas Sarazin, natif de Saint-Rémy, diocèse de Toul [3]. A ses études en droit canon, Sarazin joignait celle de la musique : il était professeur de violon [4]; et, par surcroît, il faisait des gazettes. C'est en 1742 qu'il avait trouvé, à la Conciergerie, Rambaud renfermé pour dettes. Sarazin était « à peu près nu ». Le

1. Interr. de Marg. Pomier, 25 fév. 1741, B. A. ms. 11 541, f. 228; rapports de Poussot, *ibid.*, f. 233 et 237.
2. Interr. de Jeanne Pomier, 16 avr. 1746, *ibid.*, f. 620-21.
3. Interr. de Sarazin, 7 avr. 1744, B. A., *ibid.*, f. 250.
4. Même interr., *ibid.*, f. 246.

prisonnier pour dettes lui donna un habit et l'engagea comme nouvelliste aux appointements de quinze pistoles — environ 600 francs de notre monnaie — par mois[1].

Arrêté et incarcéré par deux fois, en 1742 et 1743, à cause de ses tendances « autrichiennes », Sarazin prenait les plus grandes précautions. Il portait ses feuilles de nouvelles cousues dans les plis de son habit; chez lui, rue des Cizeaux, il les cachait entre le montant du chambranle et les jambages de sa cheminée. Au reste, il n'avait jamais dans sa chambre qu'une copie de ses feuilles, toujours du feu — pour la brûler en cas d'alerte — et des cahiers de droit, des livres de musique, dont il était censé s'occuper. Les jours « d'ordinaire », grand nombre de nouvellistes venaient prendre copie de ses gazetins. Il était « fuyard de milice ». C'était déjà, au XVIIIe siècle, le gazetier antimilitariste.

Citons encore, parmi les rédacteurs de Rambaud, Noël et Felmé, l'un, « bourgeois de Paris », le second, très utile à ses camarades, car il était « nouvelliste privilégié », c'est-à-dire autorisé par la police; et, sous son couvert, les feuilles rédigées par la bande purent, pendant quelque temps, circuler en sécurité[2].

L'importance de l'entreprise Rambaud devint telle que, en 1746, l'inspecteur Poussot estimait

1. Placet de Sarazin, B. A. ms. 11 544, f. 260 v°
2. Confront. de Sarazin et de Tollet, 28 avr 1741, *ibid.*, f. 258 v°.

que toutes les nouvelles de Paris sortaient de cette officine[1].

Traqués par la police, nos compagnons ne peuvent avoir leur salle de rédaction en un local déterminé Tantôt ils se réunissent au cabaret du *Gros-Raisin*, rue de la Harpe, où Rochebrune vient les guetter[2]; tantôt au couvent de la Congrégation, rue Neuve-Saint-Germain, dont les portes leur sont ouvertes par le domestique d'une dame pensionnaire[3]; d'autres fois nos publicistes trouvent l'hospitalité dans l'hôtel de quelque grand seigneur, chez le Président de Novion, chez le marquis de Saint-Chamand, place Royale, où « le suisse ou portier, avec une fille qu'ils connaissaient dans la maison, leur donnaient retraite[4] ». Pendant qu'ils travaillaient dans sa loge, « ledit suisse se tenait dans la rue à faire le guet et sa femme faisait pareil personnage à l'une des chambres de l'hôtel[5] ».

Ces mêmes portiers recevaient en dépôt des paquets de gazettes manuscrites; et plusieurs épiciers rendaient à nos compagnons des services pareils, notamment celui qui faisait le coin de la rue du Faubourg-Saint-Denis, à gauche, en montant par la porte. « Il est le correspondant ou bureau d'adresse de ces Messieurs, dit un rapport

1. Rapport de Poussot, 15 août 1746, B. A. ms. 11 544, f. 649.
2. Rapport du commissaire de Rochebrune, 9 juil. 1745, B. A. *ibid.*, f. 551-52.
3. Rapport de Poussot, 15 août 1746, *ibid.*, f. 648.
4. Rapport de Poussot, 19 août 1746, *ibid.*, f. 657.
5. Rapport de Poussot, *ibid.*, f. 181.

de police. Un de leurs domestiques y vient tous les jours chercher des lettres ou paquets qu'on dépose à leur adresse, et y remet ce qu'ils envoient à la ville, que l'épicier se charge de faire tenir[1]. »

Mieux encore, pour dépister la police, nos gazetiers allaient s'installer chez les fous. « Les Petites-Maisons, écrit Rochebrune, sont un de leurs bureaux d'adresse[2]. »

Mais l'auxiliaire le plus précieux et le plus actif, un auxiliaire d'un dévouement inlassable et absolu, que Rambaud trouva dans sa carrière de journaliste, fut une femme, Geneviève Pomier, la sœur aînée de cette petite peste de Marguerite.

Originaire de Jarnac, comme sa sœur, elle était, en ces temps difficiles (1741-1744), une belle fille de vingt-cinq à vingt-huit ans. Geneviève Pomier avait la passion du nouvellisme et rien ne lui coûtait pour favoriser une propagande, dont les hasards et les risques répondaient à son goût.

Retif de la Bretonne raconte l'histoire de cette jeune républicaine du Calvados, qui, après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, vint à Paris, dans le dessein de faire l'abandon de ses charmes au meilleur sans-culotte, jolie rançon, ma foi, du crime commis par sa compatriote. Geneviève Pomier, elle aussi, offrait ses charmes à tout bon nouvelliste et cette agréable aubaine ne laissa pas d'amener plus d'une recrue à la société.

Geneviève avait pour amant attitré le sergent

1. B. A. ms. 12 258, f. 308 v°.
2. Rapport du 11 févr. 1745. B. A. ms. 11 541, f. 146.

aux gardes Bouville, et, à l'occasion, portait son nom. Elle commença naturellement par faire de son sergent un nouvelliste, ce qui le conduisit à Bicêtre en 1741. Pour implorer l'élargissement de son prétendu mari, la belle se rendit à la lieutenance de police, d'où elle fut renvoyée chez l'exempt Dureau, qui avait opéré l'arrestation. Comme elle y vint souvent, toujours pour solliciter la liberté de Bouville, « elle s'aperçut que le fils dudit Dureau se soumettait avec peine à la discipline paternelle. Elle le plaignit beaucoup et ensuite lui conseilla de quitter son père, l'assurant qu'il ne manquerait de rien, lui promettant de lui faire gagner dix écus par semaine [1] ».

Geneviève avait de grands yeux noirs, elle avait une voix qui persuadait ; elle était gaie, bonne fille, belle fille, dix écus par semaine c'était l'indépendance : le jeune Dureau, qui avait dix-neuf ans, suivit la jolie nouvelliste et devint nouvelliste à son tour, sous le nom de Grandmaison [2]. Rambaud apprit l'aventure et Geneviève eut toutes les peines du monde à l'empêcher de la mettre dans sa gazette : faire un nouvelliste du propre fils de l'exempt chargé d'arrêter les nouvellistes — quel fait divers !

A transcrire des feuilles de nouvelles, Dureau fils, dit Grandmaison, coula neuf mois d'un bonheur sans pareil. Rambaud ne le laissait manquer de rien : Geneviève était belle, gracieuse, elle était

1. Rapport de Poussot, 27 févr. 1744, B. A. ms. 11 541, f. 232-33.
2. Rapport de Poussot, 3 juil. 1746, *ibid.*, f. 636-37.

vive et des plus amusantes, toujours en train; quand un jour, pour être entré trop brusquement dans une chambre — voilà ce qu'un amoureux ne devrait jamais faire — « il s'aperçut qu'il n'était pas seul possesseur des bonnes grâces de la Pomier et que Rambaud les partageait avec lui[1] ». Colère, désespoir, retour chez le père, scène classique de l'enfant prodigue; mais Geneviève savait la puissance de ses charmes; elle eut tôt fait de ramener le fugitif, et au travail des nouvelles, et à des amours moins indiscrètes.

Outre la collaboration de ses galants, Geneviève Pomier fournit à Rambaud celle de sa famille, qui comprenait, en plus de ses trois jeunes sœurs, un frère, Jean, un galopin de quatorze ans. Elle les fit venir à Paris, où tout ce monde logea, tantôt rue de la Juiverie, *au Mouton d'Argent*, tantôt rue Jacob, *au Pied de Biche*. Les Pomier, promus colporteurs en chef de l'association, allaient remettre les paquets aux bureaux de la poste, ou bien à domicile chez les abonnés de Paris. « Jean Pomier, dit l'inspecteur Poussot, faisait toutes les commissions de Rambaud, on peut dire qu'il les faisait avec esprit et même avec sentiment[2]. » Jean avait pour sous-ordre un autre polisson, le petit Charlot qui, lui, était âgé de douze ans. Et Poussot fait précisément remarquer que Rambaud se servait de préférence, pour ce périlleux colportage, de pareils « garnements, dit l'inspecteur de police,

1. Rapport de Poussot, 27 févr. 1711. B. A. ms. 11 511, f. 232-33.
2. *Ibid.*, f. 237.

qui n'ont rien à craindre. A gens de telle étoffe, la prison de Bicètre, ou toute autre punition, cela leur est indifférent[1] ». Au reste, à tous, grands et petits, Rambaud faisait la vie agréable. « Il n'épargne rien, écrit Poussot, pour leur procurer toutes sortes de plaisirs : le vin, la bonne chère, les loyers francs, rien ne lui coûte, pourvu qu'on écrive ses nouvelles et qu'on les porte[2]. » Nos gens sont sans cesse au cabaret. Les voici, le 30 mars 1744, en partie de plaisir à la guinguette de Vaugirard. Ils traitent des soldats, Brin d'Amour et la Jeunesse[3], des dames et des demoiselles. Un abbé, Jacques-Hubert Delahocq, qui s'est mis en cavalier, en conte aux filles et leur dit qu'il les veut épouser[4].

L'obligation de transcrire deux cent quatre-vingts fois les gazetins qui partaient par chaque ordinaire, devenait un danger : comment s'assurer la fidélité et la discrétion de tant d' « écrivains »? Plusieurs de ceux-ci furent arrêtés[5]. Rambaud, toujours en quête d'améliorations, eut l'idée de confier ses manuscrits à un graveur, de qui le travail devait permettre de tirer chaque feuille à un nombre illimité d'exemplaires. Il s'adressa à un graveur en lettres réputé, Antoine Desbrulins, qui consentit à lui buriner ses feuilles sur cuivre

1. Rapport de Poussot, 27 févr. 1744, B. A. ms. 11 541, f. 232-33.
2. *Ibid.*
3. Interr. de la femme de J.-B. Bontemps, tailleur, 6 avr. 1744. *Ibid.*, f. 248.
4. Interr. de l'abbé Delahocq, 6 avr. 1744, *ibid.*
5. Rapport de police, *ibid.*, f. 2[illegible]4.

rouge [1]. Nos gazetiers l'installèrent clandestinement dans une mansarde à tabatière, rue des Mathurins.

Le géographe Buache, membre de l'Académie des Sciences, déclare, en 1744, qu'il considère Desbrulins comme le premier homme de son temps pour la gravure des cartes de géographie. Les planches de nouvelles burinées par notre artiste étaient portées chez un imprimeur en taille douce de la rue Saint-Jacques, nommé Denis, qui en tirait six cents exemplaires par ordinaire [2].

L'invention de Rambaud eut une telle vogue, dès les premiers jours, que le chevalier de Mouhy, « nouvelliste autorisé », en écrivait le 6 février 1744 : « Les nouvelles burinées se répandent avec succès, non seulement à cause de l'intérêt dont elles sont susceptibles, ne passant point au *visa* (le *bon* du lieutenant de police), mais encore par l'agrément d'être lisibles et de pouvoir former des volumes à cause de l'égalité des caractères ».

A l'exemple des *Nouvelles ecclésiastiques*, ces feuilles jansénistes dont le bureau d'adresse ne fut jamais découvert, l'entreprise eût peut-être échappé encore aux investigations de M. de Marville, sans les rivalités — toujours la pierre d'achoppement pour les gazetiers — qui vinrent diviser une bande si bien organisée.

Peut-être aussi la politique contribua-t-elle à

1. B. A. ms. 11 544. f. 220 v°.
2. *Ibid.*, f. 220.

cette dislocation. Rambaud et son collaborateur Sarazin étaient « autrichiens »; Tollot, tout au contraire, ainsi que Felmé, Noël, Dureau le fils et quelques autres, étaient patriotes. Les petites Pomier, nouvellistes dans l'âme, se divisèrent à leur suite. Geneviève demeura dévouée à Rambaud, tandis que Jeanne, Marie et Marguerite s'attachèrent à Tollot et à sa « branche ». Jeanne et Marie firent arrêter leur sœur aînée en décembre 1743.

Puis ce fut Desbrulins qui se vit écrouer au For-l'Évêque, ainsi que sa femme, Suzanne Le Brun. La police le surprit occupé chez lui à graver les nouvelles prohibées[1].

Pour se venger, les nouvellistes incarcérés dénoncèrent Nicolas Tollot, le chef de la bande rivale, que Sarazin appelle « la branche de la rue de La Harpe ». On savait qu'on le rencontrerait chez Jeanne et Marie Pomier, au *Pied de Biche*, rue Jacob; mais les donzelles amusèrent l'inspecteur Poussot, ses archers et ses hocquetons, sur le palier et dans l'antichambre, tandis que Tollot s'échappait par un escalier dérobé[2]. Le lendemain, 17 février, on le trouva chez lui. Il avait ses nouvelles — ces feuilles accusatrices — dans les poches de sa robe de chambre et, pour les cacher, il s'empressa de les glisser « entre les cuisses de sa femme ». Il avait fermé la porte au verrou, la police dut l'enfoncer. Naturellement elle ne décou-

1. Rapport de Poussot, 12 févr. 1744, B. A. ms. 11 544, f. 207.
2. Rapport de Poussot, 16 février 1744, *ibid.*, f. 210.

vrit pas la cachette de Tollot. « Il a dit lui-même que, si on les eût trouvées, il aurait tué ces Messieurs. Quelqu'un lui a dit que, tout mauvais qu'il était, il avait affaire à un petit homme qui n'était pas trop aisé (le commissaire de Rochebrune). Il a répondu qu'il ne lui faisait pas peur et qu'il se ferait jour au travers de son ventre et de dix comme Poussot[1]. »

Puis ce fut le tour de Dureau le fils. Son père, l'exempt, déploya en cette circonstance le zèle qu'on imagine. Sarazin fut arrêté, le 30 mars 1744, avec une bande de collaborateurs[2].

Malgré leurs trahisons réciproques, les nouvellistes mirent sur les dents, pendant quatre mois, les plus fins limiers de Marville. Encore la police en laissa-t-elle échapper.

C'était à qui lutterait de ruse et d'adresse. Quelques nouvellistes avaient jusqu'à trois ou quatre logis différents en des quartiers éloignés les uns des autres, et qu'ils occupaient sous divers noms[3]. Louis Colson « couchait toutes les nuits au jardin du Luxembourg, afin qu'on ne fît pas de perquisition dans sa chambre[4] ».

La police parvient-elle à mettre la main sur l'une de ces distributrices, qui allaient portant les paquets de nouvelles dans de grandes poches, cachées sous leur chemise[5], la prisonnière est incapable de

1. Rapport de Poussot, 6 août 1741, B. A. ms. 11 511, f. 113.
2. Placet de Sarazin, *ibid*, f. 261 v°.
3. Bibl. nat. ms. Clairambault 464, f. 539.
4. Rapport de Rochebrune, 9 juill. 1745, B. A. ms. 11 511, f. 551-52.
5. Interr. de Rambaud, 22 févr. 1751, *ibid*., f. 221 v°.

donner le moindre renseignement. « Nous lui avons demandé, écrit Poussot, où elle prenait les dites nouvelles et qui est-ce qui les lui donnait à porter; elle a répondu qu'elle ne les connaissait point et qu'on les lui donnait, tantôt dans une église, tantôt dans une autre[1]. »

La police s'efforce-t-elle, en suivant l'envoi des gazetins dans les provinces, de remonter, par l'indication obtenue, jusqu'à leur source à Paris? elle ne peut encore que constater son impuissance. L'intendant de Bordeaux en écrira au lieutenant de police :

« Je voudrais pouvoir vous donner à ce sujet d'autres éclaircissements que ceux que je vous ai fait passer et vous mettre en état de connaître de quelles mains ce chef-d'œuvre sort; mais cela m'est de toute impossibilité. Les copies sont écrites à Bordeaux sur un original qui vient par la poste, chaque jour de courrier, et qui se dépose à un bureau presque aussi secret que celui des *Nouvelles ecclésiastiques*[2]. »

Enfin nombre de nouvellistes avaient, précisément par leurs clients de qualité, des intelligences dans les entours du lieutenant de police; et les avis de ces protecteurs leur permettaient de se dérober en temps utile; ou bien on intervenait en leur faveur, quand ils s'étaient laissé attraper[3]; requêtes qui gardent le parfum du temps.

1. Rapport de Poussot, 25 nov. 1746, B. A. ms. 11 541, f. 691.
2. Esmangart à Sartine, 27 nov. 1770, Bordeaux, B. A. ms. 10 303.
3. Interr. de Tollot, 27 avr. 1741, B. A. ms. 11 541, f. 257.

Niclot fut mis au Petit-Châtelet comme copiste de gazetins. M. Berger de Reyssie implore la clémence du Magistrat :

Monsieur,

Mademoiselle de Messemée, ma fille cadette, dont on me dit que vous êtes éperdument amoureux, est au couvent de la Congrégation, rue Neuve-Saint-Étienne. Mlles Volant et de Moulier, pensionnaires dans le même couvent, mais plus graves que Mlle de Messemée, ayant chacune passé la cinquantaine, avaient un laquais nommé Niclot. Il a été arrêté, comme accusé de transcrire des nouvelles à la main. Il est en prison, au Petit-Châtelet. Sa santé s'altère et sa fortune encore plus. Si vous pouviez, Monsieur, vous laisser toucher aux prières de Mlle de Messemée, vous lui accorderiez la liberté... [1].

Du moins l'un des nouvellistes avait échappé aux investigations de Marville : le chef même de la bande, Cabaud de Rambaud. Et comment avait-il réussi à dérouter toutes les recherches? — mais par un moyen qui, plus d'une fois déjà, lui avait réussi, en se faisant enfermer pour dettes à la Conciergerie.

Là, dans la prison du roi, il ne courait plus risque d'être arrêté ; il y pouvait continuer tranquillement à diriger son entreprise, à s'entretenir en toute sécurité avec ses collaborateurs qui venaient lui rendre visite, à répartir même ses « paquets » entre ses colporteurs.

1. B. A. ms. 11 514, f. 754-55.

Mais voici que ses agents de la première heure sont arrêtés. Rambaud, du fond de la Conciergerie, a bientôt fait de mettre sur pied une nouvelle équipe de jeunes garçons et de jeunes filles pour le colportage, et de recruter les « auteurs » nécessaires à la rédaction des bulletins. Les nouvelles étrangères lui étaient apportées dans sa prison par le donneur d'eau bénite de Notre-Dame, vieux rat d'église, qui arrivait, le regard hébété, le sourire papelard, ses longs cheveux gras sous un chapeau rabattu ou parfois pris sous un bonnet[1]; il avait un habit gris râpé, avec des boutons jaunes, des souliers de buffle ou de veau blanc. Comment se défier de ce saint homme crasseux et idiot? Le guichetier le laissait passer. Une autre partie de la correspondance parvenait à Rambaud par une jeune fille vêtue d'un casaquin ou pet-en-l'air rayé de noir et de gris-blanc; son jupon était de damas fond vert à raies blanches, en compartiments, et ses épaules étaient coquettement couvertes d'un mantelet à coqueluchon[2]. La demoiselle en damas vert était des plus avenantes, aussi le guichetier lui ouvrait-il la porte avec moins d'indifférence peut-être, mais avec non moins de bonne grâce qu'au donneur d'eau bénite.

La demoiselle Bousson, coiffeuse au Palais, dans la petite galerie des prisonniers, et qui avait naturellement ses entrées dans la geôle, était une autre

1. B. A. ms. 11 544, f. 270.

2. Lettre anonyme du marquis de Rouillon, 1 mai 1744, communiquée par le chevalier de Mouhy au lieutenant de police, *ibid.*, f. 270-71.

correspondante. Enfin une jeune particulière, de qui le nom est resté inconnu, descendait à des heures déterminées dans une cave, sous le degré du Palais, pour y prendre du vin, ou plutôt pour y remettre à des agents de Rambaud les lettres que ceux-ci allaient porter à la Grand'Poste[1]. Et combien d'autres moyens de communication avec l'extérieur, imaginés par l'ingénieux journaliste, nous ont échappé!

Bientôt il ne lui suffit plus de recevoir les visites de ses rédacteurs dans sa prison. Rambaud veut, pour plus de commodité, les avoir auprès de lui. « Je viens d'apprendre dans le moment par Bompard, écrit l'inspecteur Poussot, que Rambaud, à qui il s'est présenté (dans la prison de la Conciergerie) pour avoir de l'ouvrage, lui a dit qu'il lui en donnerait volontiers, s'il voulait obtenir par quelqu'un de ses amis une sentence des consuls contre lui, et se faire conduire prisonnier à la Conciergerie. Ledit Rambaud s'est offert de payer tous les frais[2]. » Sous prétexte de dettes criardes, nos gazetiers se faisaient donc écrouer et les copistes de même. « La plupart de leurs copistes, écrit Poussot, et même plusieurs auteurs étant dans les prisons, ils se trouvent à l'abri des poursuites. » O temps délicieux! régime incomparable!

Cet asile offrait à nos contrebandiers nouvellistes une telle sécurité que le chevalier de Mouhy, tou-

1. Interr. de Jos. Grossa, prisonnier au For-l'Evêque, 21 janv. 1745, B. A. ms. 11 511, f. 153.
2. Rapport de Poussot, 27 févr. 1741, *ibid.*, f. 232-33.

jours acharné contre Rambaud, son plus redoutable concurrent, écrit au lieutenant de police qu'il sera bien difficile d'entraver le commerce clandestin du gazetier, « à moins qu'on ne trouve le moyen de lui faire interdire sa mauvaise plume en informant le roi des causes de son emprisonnement[1] ». Et comme on n'osait pas tirer Louis XV de son invincible torpeur, Rambaud, du fond de la Conciergerie, continuait de servir ses 280 abonnés. Parmi eux les premiers noms du royaume : les ducs de Grammont et de Villeroy, le grand Prieur du Temple, Klinglin, prêteur à Strasbourg, le comte de Laval, la comtesse de Dampierre, le Président du Thuisy, le marquis de Chabannes, la comtesse de Montmorin, M. de Mouchy; et puis, le haut clergé, le cardinal de Tencin, l'archevêque de Paris, l'évêque de Lisieux, l'abbé de la Bastie, agent général du clergé; les papiers-nouvelles de Rambaud allaient même rejoindre les officiers, le chevalier de Broglie notamment, qui faisaient la guerre par delà le Rhin.

On laisse à penser si une telle clientèle assurait à nos écrivains des protecteurs influents : placets et requêtes pleuvaient à la lieutenance de police. Les intéressés pleuraient misère, au nom de leurs familles, que leur détention, disaient-ils, réduisait à la dernière extrémité; aussi, après cinq ou six mois de captivité, prit-on le parti de les remettre

1. Lettre du marquis de Rouillon, 1er mai 1741, communiquée par Mouhy au lieutenant de police. B. A. ms. 11 541, f. 272.

en liberté, mais avec des lettres de cachet qui les reléguaient chacun dans son pays — les aimables Pomier à Jarnac.

Dans ce moment, la lieutenance de police crut peut-être avoir détruit, au moins pour quelque temps, l'hydre aux têtes sans cesse renaissantes, comme disait le commissaire de Rochebrune. Hélas! l'année n'était pas écoulée que les gazettes secrètes recommençaient à faire du bruit. Une partie de nos publicistes, sortis de prison, s'étaient bien gardés d'obéir à l'ordre d'exil, Geneviève Pomier et ses sœurs les premières. Les autres, après une courte apparition au pays natal, s'étaient empressés de revenir à Paris, reprendre un métier dont le charme était pour eux si puissant qu'il leur en dissimulait les misères.

C'est alors que, sur la plainte des pouvoirs publics, intervint, le 18 mai 1745, l'arrêt du Parlement remettant en vigueur les pénalités du XVIIe siècle.

Et voici les officiers et agents du lieutenant de police, commissaires et inspecteurs, exempts et archers, mouches et hocquetons, qui s'élancent sur la piste avec une nouvelle ardeur. Ils savent, par expérience, qu'ils doivent, avant tout, s'emparer de Rambaud et de Geneviève Pomier. Marie et Jeanne Pomier, arrêtées les premières, mènent l'exempt Dureau et l'inspecteur Poussot, le 2 juillet 1745, chez le tailleur Wibec, bureau d'adresse du redouté nouvelliste. Précisément Rambaud était là : il fut arrêté malgré sa résistance. Geneviève fut reprise le même jour. Sarazin, que les archers appréhen-

dèrent à la sortie d'un cabaret, se défendit comme un diable. Il parvint à se saisir de la baïonnette que portait l'un des soldats, et en blessa un de ses agresseurs[1]. Le 15 août suivant, descente chez Noël. Il loge dans l'enclos de Saint-Lazare. Poussot raconte son expédition. Quatre heures du matin. « A l'appartement de Noël, une voisine nous a dit qu'elle croyait qu'il était chez lui, mais qu'il ne se levait pas si matin. On a pris le parti de faire garder la porte jusqu'à onze heures et, voyant qu'il ne sortait point, on l'a fait ouvrir par un serrurier. Il ne s'est pas trouvé chez lui. On a fait perquisition. On a trouvé un mémoire qui vous est adressé (Poussot écrit pour le lieutenant de police) et qui contient les moyens d'empêcher les nouvelles à la main. »

Espérant que le fugitif reviendrait, Poussot fit installer dans l'appartement du nouvelliste « des matelas et des vivres suffisants pour sept hommes qui resteraient sans faire de bruit et en état, en cas que Noël revienne, de l'arrêter ». Cette souricière fut maintenue vingt-quatre heures, mais le nouvelliste, averti sans doute, ne reparut pas[2]. Enfin, le 15 octobre, Nicolas Felmé fut mené au For-l'Évêque[3]. Le même jour, l'infatigable inspecteur de police s'emparait encore de divers nouvellistes, entre autres de Beaumesnil. « Ile Saint-Louis, quai Bourbon, nous avons frappé à sa porte, dit Poussot.

1. Rapport de Dureau et de Poussot, 8 juill. 1745 B. A. ms. 11 541, f. 549.
2. *Ibid.*, f. 648.
3. *Ibid.*, f. 672.

Il ne nous a pas voulu ouvrir. Après l'avoir enfoncée, nous l'avons trouvé nu, en chemise, avec un grand feu de menu bois et beaucoup de papiers qu'il faisait brûler, et a fait toute la rébellion possible [1]. »

Une commission extraordinaire du Conseil dut siéger au Châtelet, pour y juger les prisonniers rapidement et sans appel. Le commissaire rapporteur désigné était M. de Vantroux, conseiller au Châtelet : devant lui comparurent les nombreux collaborateurs de Rambaud [2]. Mais celui-ci qui, durant de longues années, avait été leur chef, organisateur actif et génial des principales entreprises de nouvelles à la main, échappa aux juges qu'on lui avait destinés. Atteint d'une tumeur de mauvaise nature à l'épaule gauche, il demanda, le 23 novembre 1746, à être transféré, de la prison du Grand-Châtelet à l'Hôtel-Dieu [3]. Pasquier de Coulan, conseiller au Parlement, rédigea en sa faveur une requête où il peignait la situation lamentable du détenu. Une opération est devenue nécessaire : elle ne peut être pratiquée en prison. « Le médecin n'en augure rien de bon », écrit Poussot. Le malheureux fut transporté à l'Hôtel-Dieu. A la date du 16 février 1747, Jean Cabaud de Rambaud était mort [4].

Le 23 septembre 1747, Feydeau de Marville pro-

1. Rapport de Poussot, 15 oct. 1745, B. A. ms. 11 544, f. 672.
2. *Ibid.*, f. 702.
3. *Ibid.*, f. 687 v°.
4. Parlant de lui à cette date, l'inspecteur Poussot dit « feu Rambaud »; *ibid.*, f. 701.

nonça la sentence qui devait clore le grand procès des nouvellistes[1].

Les principaux d'entre eux, Felmé, Tollot et consorts, Noël par contumace, étaient condamnés à trois années de bannissement hors de Paris et trois livres d'aumône et à la réprimande[2]. Au XVIIe siècle ils auraient été envoyés aux galères. Tous furent mis en liberté.

*
* *

Geneviève Pomier, sortie le 19 juillet 1745 avec une lettre d'exil pour Jarnac, ne pouvait se résoudre à quitter Paris, d'où elle adressait des placets à la lieutenance de police, réclamant l'élargissement de sa petite sœur Marguerite, qui, depuis le 16 mars 1744, était retenue à la Salpêtrière. L'inspecteur Poussot consulté y consent, mais avec la relégation à Jarnac, « d'autant plus que cette fille, dit-il, quoique jeune, est des plus initiées dans le commerce des nouvelles ». Marguerite, libérée le 31 août, partit pour la Saintonge, où Geneviève la rejoignit en 1748; mais celle-ci ne garda son ban que huit mois. Nous la retrouvons en 1750 prisonnière à Saint-Lazare pour avoir désobéi à son ordre d'exil. Un trompette de chevau-

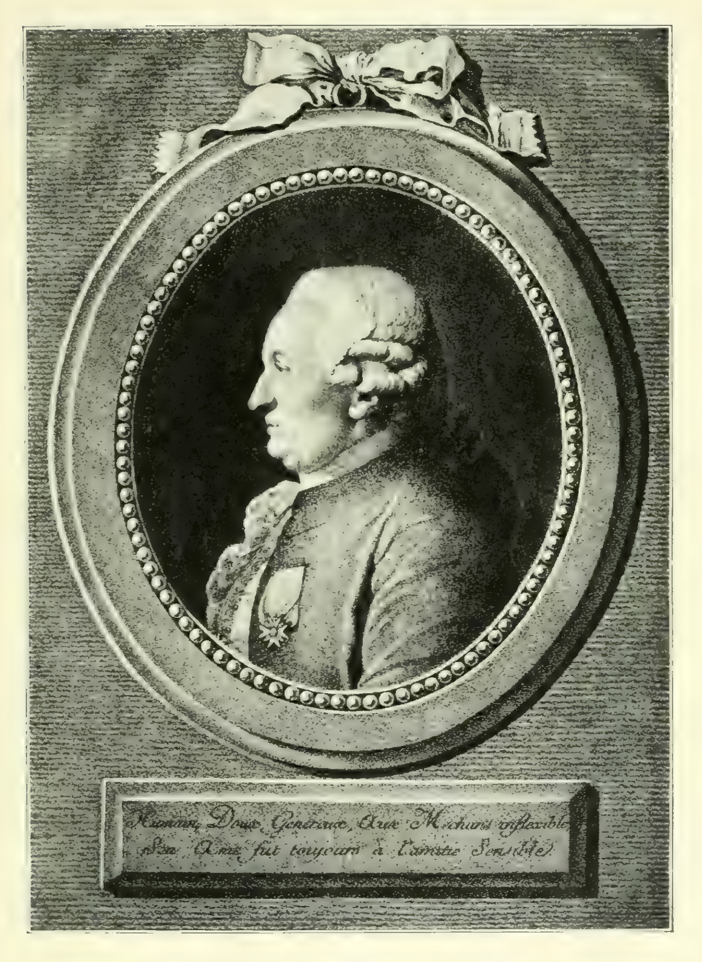
1. B. A. ms. 11541, f. 765.
2. *Ibid.*, f. 779.

légers, Suisse d'origine, nommé Perriard, sollicitait pour elle. « Ayant connu sa probité, dit le brave homme, et les soins qu'elle a eus de moi dans ma maladie, je lui ai promis que je l'épouserais; je ne vous la demande, Monseigneur, que pour une bonne fin et en faire mon épouse[1]. » Ce trompette était cousin du suisse du lieutenant de police; en outre, les voisins attestaient la bonne conduite de Geneviève. C'était un rôtisseur, un marchand de vin, un maître fondeur, un perruquier, un sellier, un marchand forain, un boulanger, un pâtissier et un fripier, auxquels se joignit Mme de La Rochefoucauld de Fontenay. Le Magistrat se laissa convaincre et la vaillante nouvelliste devint la femme du trompette de chevau-légers.

Tollot et Noël, exilés en province, ne suivirent pas leur ban et continuèrent à Paris leur métier de gazetiers. Le comte de La Marck avait pris Tollot chez lui où, sous le nom de La Mothe, il rédigeait ses feuilles, en collaboration avec Gaillard, le suisse de l'hôtel. Le lieutenant de police en est averti et ses observateurs guettent les compères: c'est un pittoresque rapport de l'inspecteur Roussel (17 octobre 1747) :

« Allant à la rencontre des nommés Tollot et Noël, chefs de nouvellistes, que nous cherchions depuis longtemps et dont nous avions passé, avec tout notre monde, plus de dix nuits; comme nous

1. Placet au lieutenant de police du 29 sept. 1750, B. A. ms. 11544, f. 803-4.



JOSEPH D'HÉMERY, INSPECTEUR DE LA LIBRAIRIE

Gravure de Regnault.

(Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes, série des portraits.)

étions en embuscade rue du Temple, où ils devaient passer, nous aurions entendu une fille crier : « A moi! on m'insulte[1]! »

Roussel et ses gens se portèrent à son secours et trouvèrent cinq particuliers qu'ils se mirent en devoir de saisir, quand survint le guet à cheval, qui arrêta... les agents de police. On se rend en troupe chez le commissaire, où l'inspecteur Roussel se plaint avec véhémence :

« Vous êtes un insolent, répond le commissaire, et, si je faisais bien, j'enverrais vos gens en prison.... »

Noël et Tollot restèrent donc à Paris, en dépit des sentences de justice. Le premier entra, en qualité de secrétaire, chez le marquis de Caraman, lieutenant général des armées du roi; et Tollot devint gouverneur du fils de Dupleix de Bacquencourt, fermier général, frère du conquérant des Indes[2].

Felmé se retira à Gand, en Belgique, d'où il écrivit à Berryer, le 13 juillet 1748, pour lui demander son rappel à Paris, où il se proposait de publier « une feuille avec autorisation tacite »; mais la requête fut repoussée.

Quant à Sarazin, il est revenu à Paris, où il a repris son métier de nouvelliste à la main. L'inspecteur d'Hémery, chargé de ce qu'on appelle si volontiers aujourd'hui « les rapports avec la presse », a

1. Registre de l'inspecteur Roussel, B. A. ms. 10 137, f. 1.
2. Rapport de l'inspecteur d'Hémery, 9 mars 1750. B. A. ms. 11 625, f. 19.

mission de l'observer. Il lui dresse des pièges, auxquels l'habile publiciste sait régulièrement échapper. Le 8 juillet 1751, d'Hémery parvient cependant à l'arrêter et le conduit au For-l'Évêque, mais sans avoir pu se procurer les preuves nécessaires à sa condamnation. « Il était impossible de le prendre en flagrant délit, par les précautions qu'il prenait et la méfiance où il était continuellement. J'ai même eu beaucoup de peine à l'arrêter, attendu que, dans l'endroit où il logeait, il avait une trappe par laquelle il aurait pu se sauver par les toits, s'il en avait eu le temps[1]. »

*
* *

C'est bien, comme on voit, « l'hydre aux têtes sans cesse renaissantes », pour reprendre l'expression du commissaire de Rochebrune. Déjà nous avons dit, et répété même, que l'industrie des nouvelles à la main répondait à un besoin : ceux-là étaient les premiers à les lire qui en poursuivaient les auteurs. C'est une de ces contradictions que le libre épanouissement de la vieille France avait produites. Elle ne connaissait pas la contrainte administrative, ni le nivellement législatif; elle ne connaissait pas les innombrables fonctionnaires occupés à régler l'existence de leurs conci-

1. Lettre de l'inspecteur d'Hémery, 8 juillet 1751. Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 1214, f. 23.

toyens et à les aligner au cordeau. Les coutumes grandissaient, les traditions se développaient sous la poussée spontanée de la vie : tel le pittoresque enchevêtrement de la forêt. Il est vrai que, diverses en leurs origines, libres en leur croissance, ces coutumes en arrivaient à se contrarier sur de nombreux points. Quel désordre ! mais aussi quelle vive allure et qui donnait au pays son originalité et sa vigueur.

CHAPITRE X

L'OBJET DES NOUVELLES A LA MAIN

I. Les gazettes secrètes sont devenues un besoin social. Les grands seigneurs, les grands écrivains, les grandes dames les recherchent également. La lecture en charme la longueur des voyages. Services qu'elles rendent aux commerçants. — II. La gazette manuscrite, bureau d'adresse, office de renseignement, feuille d'annonces. — III. Les nouvelles à la main font connaître les avenues qui mènent aux places et aux faveurs.

I

Les gazettes manuscrites étaient indispensables à la société du temps. Il importait d'être renseigné sur ce qui se passait, pour les motifs les plus sérieux, et aussi pour ces raisons futiles, plus graves souvent que les raisons les plus graves. « Ce n'est que de cette sorte de nourriture que l'on vit dans les Cours, dit Saint-Simon, sans laquelle on n'y fait que languir. » Il faut un

thème aux causeries des dames. Mme de Sévigné écrit à sa fille : « Vous devriez lire les gazettes[1] ».

Elles étaient nécessaires à la vie mondaine. *Le Spectateur* l'indique non sans esprit[2]. La scène se passe aux Enfers, où le bonhomme Ésope se promène avec Solon. Par mégarde il laisse tomber un pli cacheté que le législateur d'Athènes s'empresse de ramasser :

« Ah! vraiment, dit Ésope, vous me rendez un service essentiel; j'aurais été désespéré de perdre ces papiers.

— Ils sont donc intéressants?

— Au delà de toute expression.... Dans une ville comme celle-ci on ne peut se dispenser d'être au courant de l'histoire du jour.... Dans ce petit papier, on consigne toutes les anecdotes relatives aux mœurs actuelles, les aventures mystérieuses des petits soupers, les disgràces de telle beauté délaissée, l'apparition de quelque nouvel astre sur l'horizon des plaisirs; les nouvelles de paix, de guerre, de mort, de mariage; en un mot, tout ce qui peut servir de matière à la conversation du jour.... »

Solon répond : « J'entends »; mais Ésope est lancé :

« Que voulez-vous, les gens du monde sont obligés par état de savoir certaines choses. »

Et, brisant le cachet qui scelle l'enveloppe, il lit :

1. Lettre à Mme de Grignan, 2 févr. 1680.
2. *Le Spectateur français*, t. VI (1776), chap. x.

« Lysicrate s'est cassé la jambe en descendant un peu plus vite qu'il n'aurait voulu l'escalier de Thaïs.... La prude Adine a fait un faux pas; on assure que le vieux Polémon va réparer les désordres de sa chute.... »

Ponchartrain, ancien ministre de Louis XIV, supplie, en 1734, le lieutenant de police de lui faire parvenir au fond de sa retraite les feuilles de nouvelles qui lui passent par les mains : « Je vous les renverrais aussitôt. Un vieillard oisif est curieux d'être instruit et amusé : il y a de la charité à y contribuer... Je l'espère de votre bonté[1]. » Voltaire, de quelque lieu où il se trouve, de Forges ou de Ferney, réclame avec insistance l'envoi de ces journaux manuscrits[2]. Il fut l'un des abonnés d'un nouvelliste fameux, le chevalier de Mouhy[3].

La lecture des gazettes à la main abrégeait la longueur des voyages en diligence. Le comte de Gabalis s'est mis en route. « Le carrosse, écrit-il, était plein d'officiers, de fort honnêtes gens qui avaient tous beaucoup d'esprit. J'admirai entre autres celui de Saint-Canal, lieutenant colonel. Les premiers moments de notre voyage se passèrent à nous reconnaître et à nous faire des compliments. Bientôt après, on tomba sur les propos de guerre. Saint-Canal tira de sa poche un gazetin

1. Lettre à R. Hérault, 30 juin 1734.

2. Lettres à Mme la Présidente de Bernières et à Thiériot, 4 et 20 juillet 1724.

3. Paul d'Estrée, *le Chevalier de Mouhy*, dans la *Revue d'hist. littéraire*, année 1897, p. 197 sq.

qu'il nous lut. Le premier article marquait que l'Électeur Palatin avait écrit à l'impératrice mère que l'archiduc, son fils, serait bientôt élu empereur s'il voulait renoncer à l'Espagne. Le chevalier de Larivoire alors s'écria :

« En vérité, l'Espagne nous fut toujours funeste!... »

Et la discussion de continuer[1].

Et cette curiosité, très légitime en somme, se doublait d'un motif impérieux pour le commerçant, l'intérêt de ses affaires. Prenons pour exemple cette partie si importante de l'industrie parisienne, la toilette. En 1714, les coiffures basses remplacèrent, du jour au lendemain, les cornettes à trois étages, sur un mot du roi[2] : quelle bonne fortune pour la modiste instruite la première du désir exprimé par Louis XIV! « La reine, observe Mercier[3], est l'arbitre de la mode; son goût fait la loi ». Ravaisson en fait la remarque : « On prétendait imposer silence sur les affaires de la Cour et de Paris; c'était ce qu'il importait de savoir pour un négociant. Le souverain et ses favoris faisaient varier les modes à leur gré. Les marchands avaient tout intérêt à être informés du caractère de ces dames et des vicissitudes de leur crédit, et c'est ce qu'ils trouvaient dans ces bulletins[4] ». Ceux-ci se répandaient par toute la

1. Mémoires inédits du comte de Gabalis, collection particulière.
2. Edm. et J. de Goncourt, *la Femme au XVIIIe siècle*, éd. in-4, p. 265.
3. *Tableau de Paris*, chap. xv.
4. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, VII, iij.

France. « Bien que nous fûmes en province, écrit Mme d'Oberkirch, nous étions fort au courant des modes et des nouvelles de Paris. Plusieurs de nos amis nous envoyaient des bulletins suivis et de véritables gazettes[1]. »

Les négociants entretenaient des nouvellistes à Lyon et à Marseille pour les renseigner sur le mouvement des affaires; les grands seigneurs fixaient les leurs à la suite des armées, voire, comme le marquis d'Argenson, à la suite des troupes légères qui poursuivaient les Mandrins[2].

II

Au point de vue même de la réclame, nos gazettes à la main ne laissaient pas que de rendre des services à leurs lecteurs. Stanislas Poniatowski écrit à Mme Geoffrin :

« J'ai trouvé, dans le numéro 7 des nouvelles manuscrites que vous m'avez procurées, que le sieur Saint-Simon, habile mouleur, fait, à un louis pièce, des copies en plâtre d'un buste parfait de Voltaire... envoyez-moi une de ces copies en plâtre, je vous prie[3]. »

Un trait de la vie de ce même Voltaire indique

1. *Mémoires*, II, 34 et 372.
2. *Mémoires*, 9 févr. 1755.
3. 13 mai 1767. *Correspondance du roi Aug.-St. Poniatowski et de Mme Geoffrin*, Paris, 1875, in-8, p. 287.

l'importance qu'un homme comme lui attachait aux annonces de ces gazettes. Il arrive à Paris le 20 novembre 1742 et, quoique souffrant, mande sur l'heure le chevalier de Mouhy, pour prier le nouvelliste de parler de son *Mahomet*. Il faut « avertir le public que la véritable édition est imprimée actuellement à Londres et à Amsterdam [1] ».

Au reste, on pouvait se fier, dans une certaine mesure, à cette publicité, car le Magistrat veillait à ce qu'elle fût de bon aloi. C'est ainsi que, le 8 mars 1744, un nommé Pascurel s'adressait au chevalier de Mouhy, pour obtenir de lui quelques lignes, au sujet d'une *Essence balsamique, aromatique et anti-vermineuse*, dont il était l'inventeur et dont les propriétés, naturellement, étaient « très étendues ». Il avait fait parvenir au gazetier un de ses « imprimés », avec une bouteille de la valeur de douze livres : mais, bien que cette précieuse essence, approuvée par la Faculté, fût de nature à rendre les plus grands services aux officiers partant pour la campagne, l'annonce n'en avait pas été tolérée par le lieutenant de police qui exigeait un certificat favorable du premier médecin et du premier chirurgien du roi [2].

1. *Journal de Barbier*, éd. Charpentier, VIII, 197 : — annexe dont l'auteur, comme l'a prouvé M. Paul d'Estrée, est le chevalier de Mouhy. Réimpression de la *Revue rétrospective*, de Taschereau.)

2. B. A., ms. 10 299.

III

Pour tous ceux qui gravitaient, de près ou de loin, dans l'orbite de la Cour, pour tous ceux — et ils étaient légion — qui en attendaient faveurs, places, honneurs, privilèges, cordons et pensions, un service de nouvelles, les tenant promptement au courant de cette vie mouvante et féconde en coups de théâtre, était une nécessité. Non seulement il leur fallait connaître le pouvoir ou l'influence dont disposaient les personnes en place ou en crédit, les maîtresses royales, les maîtresses des ministres, les maîtresses des « importants de Cour »; mais encore il leur était indispensable d'être les premiers à distinguer l'étoile qui se levait à l'horizon, afin de courir s'y prosterner, en délaissant, bien ostensiblement, l'astre sur son déclin. La correspondance de Mme de Sévigné éclaire à ce sujet notre religion. Il était nécessaire de découvrir, et du plus loin, dès son entrée dans la route qui le devait mener au pouvoir, *the coming man*, l'homme qui vient... afin de lui aller faire les protestations les plus empressées, avant qu'il ne fût « arrivé » et, dès lors, accablé de courtisans et d'adulateurs, de quémandeurs et d'amis innombrables et tous du plus furieux dévouement.

« Quel visage le roi a-t-il fait à la maîtresse en titre? le crédit de Mme de Mailly ou de Mme de

Châteauroux a-t-il baissé? un astre nouveau commence-t-il à poindre à l'horizon[1]? »

Il faut lire, pour être édifié à cet égard, les mémoires d'un courtisan de race comme le duc de Croÿ[2] :

« M'étant mis au fait de la Cour, je sus que le roi s'abandonnait tout à fait à l'amour qu'il avait pour la marquise de Pompadour... de sorte que je m'arrangeai pour être présenté et être passablement avec elle. » Cheverny et Valfons s'expriment de même. « Recevoir, prendre et demander, voilà le secret en trois mots », dira Figaro. Encore fallait-il savoir à quelles portes et à quel moment frapper.

Pour le dire en passant, ainsi s'explique le grand rôle que les domestiques, valets, suisses et portiers jouaient dans la boutique des nouvellistes.

Et il en allait de même des affaires d'Église. On y vivait de bénéfices; et ceux-ci se donnaient à tort et à travers; tout le monde en disposait. « Sans cesse, écrit M. d'Avenel, on lit des lettres signées par les plus grands personnages, et toutes conçues dans les mêmes termes : un tel, qui a tel prieuré, « est en extrémité de maladie, je vous « supplie... », ou « je me vois forcé, par la néces- « sité de notre maison, de vous importuner si sou- « vent pour un de mes frères; je viens d'avoir pré- « sentement avis que M. des Yveteaux est mort,

1. Aubertin, l'*Esprit public au XVIIIe siècle*, p. 315-16.
2. *Journal du duc de Croÿ* (1718-1784), publ. par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, 1906, 2 vol. in-8, I, 58.

« ce qui m'oblige à recourir à votre autorité pour « obtenir du roi les abbayes qu'il possédait... cent « personnes se remuent pour atteindre le bénéfice « vacant[1] ». Et ces cent personnes désirent connaître les avenues, ou plutôt les sentiers, souvent très étroits et tortueux, embarrassés de taillis et de broussailles, par lesquels on y pourrait accéder. Nous lisons dans les gazettes à la main rédigées par l'abbé Jean Laboureys de la Roche : « M. le duc d'Elbœuf a pour maîtresse la marquise de Saint-Étienne ; c'est elle qui nomme aux cures dont il dispose : il y en a qui valent de six à sept mille livres ».

Aussi tout le haut clergé était-il abonné à nos gazettes et parfois les prélats allaient-ils jusqu'à s'adresser au lieutenant de police en personne, pour obtenir de lui le nom d'un de ces nouvellistes, que le Magistrat poursuivait et châtiait avec rigueur, mais qu'il savait bien informés[2].

1. Vicomte d'Avenel, *la Noblesse française sous Richelieu*, p. 228-29.

2. Lettre de l'évêque de Lisieux à Lenoir. Manuel, *la Police dévoilée*, Paris, l'an second de la Liberté, in-8, I, 221.

CHAPITRE XI

CLIENTÈLE PRINCIÈRE

I. Pourquoi Louis XV lisait les gazettes manuscrites. Tradition gouvernementale cultivée par Richelieu et par Mazarin. Les nouvellistes du surintendant Foucquet. Le cardinal de Fleury et le comte de Maurepas en font un rouage de l'État entre les mains du lieutenant de police. L'abbé Prévost nouvelliste. — II. Les Cours étrangères ont des nouvellistes attitrés à Paris. Le « corps d'anecdotes » de Torcy. Les nouvelles de la chevalière Déon et celles de Mirabeau. Les gazetières de Gustave III et les baliverniers du grand Frédéric. Feuilles corrigées et non corrigées reçues par Marie-Thérèse. — « Nous donnons le ton au public. »

I

Le roi lui-même désirait lire les gazettes des nouvellistes.

On sait de reste que les ministres de Louis XV lui soumettaient les feuilles manuscrites recueillies dans les bureaux de la police ; assez de contemporains en témoignent : Maurepas [1], Luynes [2],

1. *Mémoires* (Paris, 1792), III, 261.
2. *Mémoires*, IV, 280-83.

Argenson[1], Marville[2]; mais c'est à tort qu'on n'y a vu qu'un goût du monarque pour les anecdotes galantes : il serait tout aussi juste de reprocher à l'honnête bourgeois, qui lit chaque matin son journal, de ne se plaire qu'au récit de scandales et de crimes. Que Louis XV ait recherché les nouvelles plus spécialement consacrées à la chronique de Cythère, celles que l'on nommait les « petites nouvelles » — c'est possible; — mais ce qu'il importe de préciser, c'est que, en désirant lire les gazetins, il ne faisait qu'imiter les plus importants, voire les plus graves de ses sujets; il se conformait à l'exemple des plus illustres hommes d'État.

Le cardinal de Richelieu, déjà, s'efforçait d'apprendre par cette voie les mouvements de l'opinion. Mouhy le constate à l'honneur de sa profession : « C'était de ces fleurs qu'il faisait le bon miel[3] ». Mazarin de même.

Foucquet avait à ses ordres une armée de nouvellistes, desquels les « manuscrits » sont en partie conservés[4]. L'intérêt en est des plus vifs : que si le surintendant, à l'apogée de sa puissance, eût accordé une attention moins superficielle à ces relations, peut-être aurait-il évité sa chute retentissante. Elles émanent d'informateurs nombreux et divers; en voici qui portent cotillons et boucles

1. *Mémoires*, août 1753.
2. *Correspondance*, éd. Boislisle, II, lettre du 3 juill. 1745.
3. Cité par Paul d'Estrée, *le Chevalier de Mouhy*, dans la *Revue d'histoire littéraire*, année 1897, p. 207.
4. Bibl. nat., Mss Baluze, 149-150.

blondes : habiles gazetières qui savent se glisser partout. L'une d'elles, pour se faufiler à la Cour, « apporte du beurre à la reine » et, de là, « monte aux filles » ; ce qui veut dire à l'appartement occupé par les demoiselles d'honneur : les filles jasent, la marchande de beurre écoute et Foucquet ne tarde pas à connaître les plus sourdes rumeurs du palais.

Un laquais lui écrit[1] : « Un valet du duc de Bournonville, lequel veut quitter son maître, m'a dit qu'il entrait valet de chambre de M. Colbert et m'a promis de me dire tout ce qui s'y passera. C'est un M. Dumay qui le fait entrer commis de Colbert et lui a dit qu'il fallait préférer la condition de M. Colbert à quelle que ce soit, parce que, présentement, il était assuré d'être surintendant des finances, conjointement avec vous, Monseigneur, et que peut-être il sera surintendant tout seul ». *The coming man*, dont nous parlions plus haut.

Cependant Mazarin estimait la capacité de Foucquet : « La reine-mère, écrit un de ces nouvellistes au surintendant[2], dit dimanche dernier sur vous, que M. le Cardinal avait dit au roi que si on pouvait vous ôter les bâtiments et les femmes de la tête, que vous êtes capable de grandes choses, mais que surtout il fallait prendre garde à votre ambition et c'est par là qu'on prétend vous nuire ».

1. Bibl. nat., ms. Baluze 149, f. 109.
2. 2 août 1661, *ibid.*, f. 118.

On s'est d'ailleurs aperçu à la Cour que Foucquet y multipliait ses observateurs :

« J'ai aussi compris, lui écrit le même correspondant, que, de plusieurs personnes qui vous rapportent ce qu'elles peuvent attraper, il y en a beaucoup qui s'y gouvernent étourdiment..., ce qui a fait dire à la reine-mère, depuis peu, que vous aviez des espions partout. »

Puis c'est Louis XIV en personne qui porte son attention sur les menus faits rapportés par les petites gazettes[1].

Le cardinal de Fleury, le comte de Maurepas eurent de même leurs nouvellistes, chasseurs d'informations, eux aussi, tenus de réserver aux seules personnes qui les employaient le produit de leur récolte; mais cet accord se rompait souvent. Le nouvelliste cédait à la tentation d'expédier sa gazette à un cercle d'abonnés plus étendu. Tel ce Laurent-Maximilien Gaultier, frère d'un conseiller au Parlement. Il fut conduit à la Bastille le 14 décembre 1740. Il remettait régulièrement au lieutenant de police, pour Fleury et pour Maurepas, des gazettes à la main, sous l'engagement de ne les communiquer à qui que ce fût; mais on découvrit qu'il en expédiait « à plus de soixante personnes de considération[2] », notamment à Dulys, ce juif richissime, qu'avait affolé sa passion pour la Pélissier de l'Opéra, au point

1. Lettres de Marville à Maurepas, éd. Boislisle, t. I, préface, p. xxii.
2. V. ci-dessus, p. 61-62.

de vouloir faire assommer un rival trop heureux. Son complice, un bretteur, avait été pendu; mais Dulys, condamné à la roue, avait pu fuir et, d'Amsterdam, où il s'était réfugié[1], il versait à Gaultier, pour son abonnement, 1200 livres par an (près de 4000 francs de valeur actuelle). Gaultier rédigeait ses feuilles en collaboration avec l'un des plus grands écrivains du XVIII[e] siècle, l'abbé Prévost, à cette date secrétaire du prince de Conti[2], et qui dut fuir à l'étranger, tandis que Gaultier sortait de la Bastille, le 4 février 1741, avec un exil à cinquante lieues de Paris.

II

Que si nos hommes d'État hâtaient de leurs vœux et favorisaient de leurs subsides les envois des gazetiers de France et de l'étranger, les cours de l'Europe n'y prenaient pas moins d'intérêt[3]. Nous l'avons déjà constaté, à propos des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande sous Louis XIV. Quand une rupture se produisait entre les cabinets de Versailles et de Saint-James, le Foreign office recevait de Paris des avis et des renseignements émanant d'agents secrets, des gazettes

1. *Mémoires-anecdotes pour servir à l'histoire de Dulys*, Londres, 1739.
2. Bibl. nat., ms. Joly de Fleury 2072, f. 12 sq.
3. Mémoire au sujet des gazettes anglaises, fin 1737, Bibl. nat., nouv acq. franç. ms. 5 267.

manuscrites, bulletins de nouvelles à la main [1].

Par réciprocité, les ministres français entretenaient des gazetiers dans les pays étrangers, en Allemagne, en Espagne, en Hollande, en Angleterre. Sous Louis XIV, Torcy donna à cette organisation sa force et tout développement. Il réunit ensuite les parties les plus importantes de ces correspondances, sous le titre : « Mémoires diplomatiques concernant les Affaires étrangères .... [2] » « Son Altesse Royale (le Régent), écrit-il lui-même en son préambule, jugea nécessaire de conserver, autant qu'il serait possible, les correspondances secrètes entretenues exactement, sous le règne du feu roi, avec différents étrangers, soit au dedans, soit au dehors du royaume. Elle continua d'en laisser le soin à celui des ministres (Torcy) qui en était chargé depuis plusieurs années. Et comme le secret ne pouvait pas en être gardé trop exactement, qu'il convenait, pour ne le pas risquer, de brûler les lettres des correspondants, qu'il était en même temps nécessaire de conserver la mémoire de plusieurs faits importants rappelés dans les avis reçus, celui qui les reçut encore pendant quelques années (Torcy) eut soin de les rassembler et d'en composer comme un corps d'anecdotes qui ne pût donner lieu de découvrir, ni soupçonner ceux de qui venaient les avis [3]. »

1. J. Flammermont, *Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France*, Paris, 1896, p. 198.

2. Bibl. nat., mss franç. 10670-72.

3. Cité par Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, II, 13, note 1

Torcy rédigea ce « corps d'anecdotes » de 1715 à 1718. Il en communiqua le texte à Saint-Simon qui y puisa largement pour écrire ses Mémoires[1].

Le trop fameux chevalier Déon fit à Londres, durant plusieurs années, ce métier de nouvelliste pour le compte de son gouvernement[2]. En Hollande, ce fut le polygraphe La Chesnaye des Bois, moine défroqué, auteur du célèbre dictionnaire héraldique, homme de valeur, travailleur acharné. Il avait dû se sauver de France, pour s'être marié, tout moine qu'il était. Sa femme, demeurée à Paris, servait d'intermédiaire entre l'exilé et le lieutenant de police qui recevait ses bulletins[3].

Telle fut encore la tâche de Mirabeau, lors de sa mission en Allemagne. Ses dépêches ont été publiées par M. Welschinger[4].

Gustave III, roi de Suède, est pour nos nouvellistes un fidèle abonné ; encore leurs feuilles ne lui suffisent-elles pas : il les complète par les correspondances de femmes charmantes fréquentant à la Cour, les comtesses de La Marck, d'Egmont et de Boufflers, Mme de Staël, qui peuvent ainsi donner la main aux marquises de Sévigné et d'Huxelles. Et c'est du journalisme bien caractérisé. Creutz, le

1. *Ibid.*, II, 11-12 ; Em. Bourgeois, dans la *Revue historique*, mars-avr. 1905, p. 268.

2. Gaillardet, *Mémoires sur la chevalière d'Eon*, p. 185-86, et pièces justificatives nos 9-11.

3. B. A. ms. 11 585.

4. H. Welschinger, *la Mission secrète de Mirabeau à Berlin* (1786-1787). Paris, 1900, in-8°.

diplomate, écrit à Gustave III, le 30 août 1771, au sujet de l'une d'elles :

« Il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elle continue ses correspondances, pourvu qu'elle ne parle pas des affaires du temps (parlement Maupeou)[1]. »

Et Frédéric II.

Les archives de Berlin sont remplies de gazetins, que le vieux renard se faisait adresser de Paris[2]. Outre les feuilles manuscrites rédigées par des professionnels, il entretenait en France une série d'observateurs et de rédacteurs, Marschall, Métra, Morand, Thiériot. De ce dernier, Morabin, secrétaire du lieutenant de police, a laissé ce croquis :

« Il n'est ni jeune, ni aimable. Il est secrétaire balivernier du roi de Prusse, à qui il envoie toutes les fadaises nouvelles qui courent Paris. Cet emploi lui vaut 1500 livres, dont il n'est pas trop bien payé[3]. »

Encore de cette masse de gazettes, feuilles manuscrites, correspondances secrètes, nouvelles à la main, le grand Frédéric ne se contente pas. Il faut que ses représentants en France s'improvisent eux-mêmes gazetiers[4].

Parfois ses agents happaient au passage la feuille de nouvelles manuscrites, que la lieutenance de

1. Lucien Maury, *les Comtesses de La Mark et de Boufflers*, d'après les correspondances conservées à Upsal, *Revue historique*, mars-avril 1902, p. 302.

2. Jules Flammermont, *Correspondance des agents diplomatiques étrangers en France*, Paris, 1896, p. 139 sq.

3. Bibl. de la Ville de Paris, ms. 26 700, année 1741, 16 févr.

4. Lettre à Knyphausen du 8 déc. 1753, éd. Flammermont, *Correspondance...*, p. 37.

police faisait rédiger chaque semaine pour Louis XV; et ils s'empressaient d'en expédier à leur maître le résumé[1].

Marie-Thérèse enfin.

Les nouvelles à la main, qui lui étaient destinées, passaient par le ministère des Affaires étrangères, dont les commis avaient ordre d'en éliminer ce qui aurait pu froisser la mère de Marie-Antoinette, car déjà l'opposition inaugurait contre la jeune reine sa campagne de calomnies; mais, jusque dans les entours immédiats du ministre, l'« Autrichienne » comptait de haineux ennemis. « En 1783, écrit le lieutenant de police Lenoir, M. de Vergennes (ministre des Affaires étrangères) fit mettre la main au collet d'un rédacteur de nouvelles qu'il avait protégé. On faisait passer à l'étranger des nouvelles manuscrites, elles étaient revues et corrigées aux Affaires étrangères. Dans la copie d'une de ces nouvelles, adressée à l'impératrice-mère (Marie-Thèrèse), on avait ajouté des vers infâmes contre sa fille. Le ministre fit écrouer son favori à la Bastille. Pour se justifier de l'insertion furtive, cet homme allégua que l'un des commis avait pu seul commettre cette indignité. La perquisition fit trouver la pièce de vers dans un tiroir. On ne put saisir le commis infidèle : il avait déjà pris sa volée[2]. »

Marie-Thérèse attachait la plus grande impor-

1. Lettre à Frédéric II, d'un de ses agents, 22 juil. 1743, Archiv. Aff. étrang., ms. Prusse, CXXVIII, 197.

2. Peuchet, *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, III, 30.

tance à ces gazettes manuscrites. Elle en donne maintes preuves dans sa correspondance avec Mercy-Argenteau ; souvent elle en écrit à sa fille. Les premières nouvelles à la main qu'elle avait ainsi reçues, après l'arrivée de Marie-Antoinette en France, l'avaient ravie. On y célébrait les grâces de la Dauphine, l'amour du peuple pour elle ; mais ces mêmes gazettes changèrent bientôt de ton : elles parlaient du caractère frivole de la princesse, de son goût pour le jeu, pour la toilette, pour le théâtre, pour les plaisirs. Marie-Thérèse voyait dans ces feuilles le reflet de l'opinion, et à juste titre. « Nous donnons le ton au public », pouvait écrire sans exagération le chevalier de Mouhy.

CHAPITRE XII

LES « PETITES NOUVELLES »

La chronique de Cythère. — Le nouvelliste galant : Charles de Julie. — Ses gazetins. — La chanson de la grisette. — Quatre abonnés. — Sources d'information : policiers et filles du bel air. — Echos des coulisses. — Julie à la Bastille : les plaintes du prisonnier.

Parmi les plus hauts personnages se recrutait la clientèle des « petites nouvelles ». Nous avons vu qu'on désignait ainsi les feuilles manuscrites spécialement consacrées à la chronique de Cythère. Les rédacteurs en devaient être nombreux au siècle de Watteau et de Mme de Pompadour. Quels étaient-ils? — Voici la monographie de l'un d'eux.

Les feuilles rédigées, en 1752-1753, par Charles de Julie « concernaient les nouveaux amants que les femmes et les filles avaient, les amants qui les quittaient pour prendre d'autres filles, les infidélités réciproques et les présents que les femmes et les filles recevaient, le tout accompagné des traits propres à aiguiser la malignité et la curio-

sité[1] ». Ici, c'est le prince de Conti espionné dans son sérail de la barrière de Vaugirard; là, les amours accidentées de La Live d'Epinay, le mari de la célèbre amie de Jean-Jacques, avec Mlle Verrière la cadette; ailleurs la liaison d'une fille-comédienne, la Coraline, des Italiens, avec le prince de Monaco, et plus loin celle de Mme Vestris, la femme du fameux danseur, avec le duc d'Orléans.

Les débuts de la Deschamps, qui ne visait à rien moins qu'à supplanter Mme de Pompadour, sont racontés d'une manière charmante. Elle était grisette chez une couturière de la rive gauche. Les soirs d'été, avec la patronne et sa famille, elle allait se promener sur les quais, à l'heure où les rayons du soleil couchant glissent, en y laissant une lueur mordorée, sur les lourdes eaux du fleuve. Elle était mise en rayé brun, sa jeune poitrine prise dans un de ces mouchoirs de cou qu'on nommait des « venez-y-voir », ses petits pieds dans des souliers pointus. Et, tout en marchant auprès de la patronne, elle chantait ces airs populaires, des « brunettes »

Nicolas va voir Jeannette,
Hé! Jeannette dormez-vous?

qu'elle apprenait de ses compagnes, en travaillant.

Un passant est charmé de sa voix; c'est un maître de musique : il l'instruit et la fait entrer à l'Opéra.

1. Interr. de Chazé, dit le petit commissaire, 13 août 1753, B. A. ms. 11 846, f. 81.

Veut-on un spécimen des gazetins rédigés par Julie?

Lanoue, comédien français, a fait des difficultés pour jouer avec la Dlle Husse. L'impertinence naturelle de cette demoiselle lui attire le mépris et l'inimitié de tous ses camarades. On est très scandalisé à la Comédie que cette demoiselle ait resté trois heures entières, samedi dernier, avec M. de la Vaupalière, dans sa loge. Mlle Beaumenard a dit qu'on pouvait être p..... à la Comédie, mais pas tant. La petite Husse se moque de tout ce qu'ils disent et les envoie tous au diable. Elle se déchaîne particulièrement tout haut contre la petite Guéant et tout bas contre la Beaumenard. Elle est en partie cause que M. Lenormand a quitté Mlle Astraudi [1].

Julie n'avait pas de nombreux souscripteurs, mais ils étaient de la première qualité. Tout d'abord Bouret, le fermier général, le « grand Bouret », de qui le Neveu de Rameau parle si plaisamment. Ce fastueux financier payait son abonnement 1 200 livres par an, près de 4000 francs de notre monnaie. La souscription versée par le duc de Richelieu n'était pas fixe : il remettait de temps en temps une poignée de louis à son feuilliste. Enfin, après Villemur, le receveur général des finances, qui donnait 500 livres, le quatrième des abonnés de Julie était le duc d'Orléans en personne, le père de Philippe-Égalité. Il payait son abonnement un peu moins cher que Bouret, soit 96 livres par mois.

Comment Julie s'était-il procuré cette clientèle de

1. B. A. ms. 11 846, f. 423.
2. *Ibid.*

choix? Un jour, rue Grange-Batelière, respectueusement vêtu d'un habit, d'une veste et d'une culotte de drap noir, il avait heurté à la porte de Bouret. Il venait solliciter du fermier général « la commission de veiller aux fraudes qui se commettent par rapport aux toiles peintes ». Tout en exposant sa requête, il conta plusieurs histoires qui plurent tellement à son interlocuteur que Bouret lui demanda de les lui mettre par écrit, ce qui amena le nouvelliste à lui fournir régulièrement des gazettes, mais qui ne concernaient que les femmes de financiers.

M. de Villemur, marquis de Carabas parisien, avec cette différence que Carabas possédait des champs de blé et Villemur de somptueux hôtels, désira que Julie le renseignât sur la conduite des demoiselles Beaufort et Briseval. Satisfait de ses rapports, il le chargea de lui en rédiger désormais d'une manière régulière sur les filles d'Opéra, auxquelles il portait un intérêt particulier.

Richelieu avait employé Julie à filer la Dlle Roux, entretenue par milord Hyde, à laquelle le maréchal, apparemment, en voulait aussi; puis, content de ses services, il s'était abonné à ses bulletins. Que si Bouret s'intéressait aux aventures où glissaient les femmes de ses collègues et Villemur aux trous que pouvaient faire dans la lune les étoiles de l'Opéra, Richelieu, lui, désirait plus spécialement être instruit des intrigues nouées par « les femmes de condition[1] ». Le maréchal est

1. Lettre de Julie à Richelieu, 3 oct. 1752, B. A. ms. 11 846, f. 469.

dans les meilleurs termes avec son nouvelliste : il lui écrit des lettres autographes où il l'appelle « Mon cher Julie », et s'emploie à lui faire obtenir ses entrées à la Comédie-Française, pour faciliter la rédaction de ses bulletins[1].

Quant au duc d'Orléans, Julie était entré en rapport avec lui, en lui proposant de réorganiser la surveillance des jardins du Palais-Royal, sa propriété. On sait ce que le Palais-Royal était au XVIII[e] siècle. Nous ne reprendrons pas les descriptions qu'en ont données Retif et Mercier. Mais, ajoutait Julie, « s'il se commet des abus dans cette promenade, combien n'y arrive-t-il pas de jolies aventures qui attireraient l'attention du prince, s'il en était bien informé[2]. » L'abonnement à ces gazetins « agréables et galants » fut mis au nom de Besenval, capitaine au régiment suisse, qui les repassait immédiatement à son maître[3].

On a déjà pressenti la véritable profession de Charles de Julie, car il n'était nouvelliste que par surcroît. Notre gazetier n'était rien moins qu'officier de police, exempt de robe courte. Il avait travaillé successivement dans six « détails » différents, le militaire, les jeux, les étrangers, les voleurs, la librairie, enfin les dames galantes. A l'époque où il rédigeait ses « petites nouvelles », il avait la surveillance des étrangers, fixés dans la capitale,

1. B. A. ms. 11 846, f. 476-77.
2. Mémoire de Julie pour le duc d'Orléans, 4 avr. 1753, *ibid.*, f. 421.
3. *Ibid.*, f. 83 v°.

et faisait parvenir ses bulletins à l'inspecteur Buhot.

En 1753, Julie n'avait que vingt-huit ans et, déjà, il était réduit à la misère. Ses maigres émoluments d'exempt de robe-courte ne pouvaient suffire à le faire subsister. Traqué par ses créanciers, il achetait à crédit du drapier Ledentu une pièce d'étoffe qu'il mettait en gage pour 120 livres. La vie joyeuse l'avait mené là. En 1753, il n'avait plus qu'une maîtresse, mais une maîtresse adorée et coquette. C'est ainsi que Charles de Julie était devenu chef de « petites nouvelles ».

Son principal collaborateur se nommait Nicolas Willemin de Coin, avocat au Parlement de Metz, ville dont il était originaire et où il comptait des parents dans les premiers rangs de la société, notamment les Du Buat, grande famille de robe. Fréquentant les meilleures maisons et répandu dans le monde des théâtres, Willemin de Coin servait de « mouche » à Julie, dont les « petites nouvelles » s'alimentaient des rapports qu'il lui rédigeait. Lui aussi avait dissipé une assez jolie fortune et Julie était entré précisément en relations avec lui le jour où, comme exempt de robe-courte, il s'était trouvé porteur contre Willemin d'une contrainte par corps. Il profita du pouvoir qu'il avait de l'arrêter, pour l'arrêter ... comme reporter[1]. Fonctions dont Willemin devait s'acquitter à merveille, car, depuis 1749, il était déjà employé par la police en

1. Interr. de Willemin de Coin, 15 août 1753, B. A. ms. 11 846, f. 72 v°.

qualité d' « observateur » des femmes galantes. Il rédigeait à cet effet pour le Magistrat des bulletins concernant les « trois spectacles » : Opéra, Comédie française et Comédie italienne, bulletins conservés en partie. C'était l'une des sources où puisait l'inspecteur Meusnier pour ses fameux mémoires, si souvent consultés et cités de nos jours, sur le personnel de la galanterie parisienne, actrices et femmes du monde. A ce titre, Willemin de Coin recevait de la police cinquante écus par mois [1], touchant des deux mains, car il en vint à fournir les mêmes « mémoires » à Charles de Julie. « Le sieur de Coin, écrit l'inspecteur Meusnier, est payé, tant par La Jannière (lieutenant de robe courte) que par moi, du travail qu'il donne également à Julie.

Outre cet avocat, Julie employait comme reporters deux femmes. D'abord la « fameuse Dupont », une *meretrix* — Meusnier se sert du mot français — achalandée, « qui va souvent chez Julie, écrit notre inspecteur, et qui l'instruit de tout ce qui se passe chez les femmes et ailleurs. Depuis l'établissement de ce nouveau bureau de correspondances, on remarque qu'elle est alerte à recueillir des nouvelles [2]. » Puis la nommée Louison, gouvernante du sieur Desnoyers [3]. Ce Desnoyers était une manière d'intendant et d'agent d'affaires, en rapport avec nombre de gens de qualité. Enfin plu-

1. Rapport de Meusnier, 4 août 1753, B. A. ms. 11 846, f. 18.
2. Rapport de Meusnier, 7 août 1753, *ibid.*, f. 21.
3. Interr. de Willemin de Coin, *ibid.*, f. 72 v°-73.

sieurs « appareilleuses » de qui les noms ne sont pas connus [1].

Julie se servait encore, comme « observateur », d'un jeune commissaire de police, âgé de vingt-trois ans, Benoît-Louis Chazé, généralement appelé « le Petit commissaire ». Ce dernier lui servait également de copiste [2].

Autre mouche et autre copiste, Hyacinthe Delacombe, ci-devant employé de la régie des cartes. Delacombe avait des relations dans la magistrature; mais, au service du gouvernement pour le « détail des parlementaires », il lui arrivait, comme à Willemin de Coin, de remettre les mêmes notes, et à Julie et au Magistrat [3].

Nous avons un certain nombre des « mémoires » écrits par ses sous-ordres; le suivant peut servir de modèle :

L'on a su du cocher de M. le prince de Turenne que le jour qu'il a été à l'Opéra, en sortant, il a été chez le sieur Gilles et a passé la rue Coquillière et entré dans la rue des Vieux-Augustins, et s'est arrêté au coin de la rue Pagevin, chez le sieur Gilles, qui est son confident. Il est bien sûr qu'il lui procure des filles. On n'a pas pu savoir le nom de la demoiselle, mais l'on soupçonne qu'elle pourrait demeurer dans la maison de Gilles, rue Pagevin, qui fait le coin de la rue des Vieux-Augustins. La chose est très sûre que le sieur Gilles lui est commode. Il n'y aurait aucune

1. B. A. ms. 11 846, f. 72-73 v°.
2. Note des archivistes de la Bastille, B. A. ms. 11 846, f. 13, et interr. de Chazé, 13 août 1753, *ibid.*, f. 67.
3. Interr. de Julie, 13 août 1753, *ibid.*, f. 78.

liaison d'amitié qui fût capable de les lier d'une aussi étroite amitié, attendu que Gilles est inférieur à ce prince et qu'il ne possède aucun bien pour vivre ; cela n'empêche pas qu'il ne fasse très grande figure. Le cocher, que l'on a questionné, ne sait pas le nom de la demoiselle, ou il ne l'a pas voulu dire.

La maison, qu'il a louée pres la barrière Vaugirard, lui servira de petit sérail. Ce sera où l'on fera les parties de plaisir. On ne sait pas son intention, que la personne qu'il y veut mettre n'y soit au sujet de la Dlle Verrière. Il est très sûr qu'il la voit, mais depuis quelque temps plus rarement qu'à l'ordinaire. Il y a plus d'un mois qu'il n'y a été. L'on a su du laquais de la Dlle Verrière aînée, qu'elle lui a écrit ces jours passés, qui lui a porté la lettre, et l'on ne l'a pas encore vu.

L'on tâchera d'en savoir davantage. Tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, on me l'a dit mot pour mot [1].

Nous trouvons encore dans le bureau de Julie, mais à un rang inférieur, Jean Mahudel, âgé de trente-neuf ans, « ci-devant valet de chambre de M. de la Jonchère, tailleur d'habits de profession ordinaire ».

Lui aussi était au service du lieutenant de police, pour lequel il remettait des bulletins à l'inspecteur Buhot. La spécialité de Mahudel était la surveillance des étrangers. Son dossier contient quelques « portraits » de dames du monde qui ne manquent ni d'allure, ni de style. Comme Figaro, ce valet de chambre s'intéressait à l'art dramatique, rédigeait des « mémoires sur les théâtres [2] ». Julie le

1. B. A. ms. 11 856, f. 116.
2. *Ibid.*, f. 106.

payait médiocrement, par pièces de douze et de vingt sols, qu'il accompagnait de ses vieilles hardes[1]. Mahudel faisait parfois aussi les commissions du bureau et portait les paquets. Il raconte comment il devint le collaborateur de Julie :

« Un jour, dans la matinée, ayant porté à M. Le Roy, secrétaire de M. le lieutenant général de police, une lettre de la part de M. La Jannière (lieutenant de robe-courte), je trouvai dans son bureau Julie, qui reçut de M. Le Roy cinquante écus, qu'il me dit être la récompense de son travail pour le Magistrat (lieutenant de police). Julie me donna un écu de six livres, pour des éclaircissements que je lui avais fournis, et me pria avec instance de lui apporter les affaires que je découvrirais, en me faisant entendre qu'il en voulait faire sa cour au Magistrat ; il m'en promit récompense ; en conséquence, je lui ai donné des notes sur Mme Clerdun que M. d'Harnoncourt (fermier général) allait voir, sur Mlle Chaumat et Mlle Bellanger, et ai été chargé par lui de prendre des éclaircissements sur M. Caze (fermier général) et Mlle de Roissy la jeune[2]. »

Julie complétait ces informations par celles qu'il pouvait tirer de ses conversations dans les théâtres et ailleurs. Il se vantera de ce que ses feuilles galantes étaient écrites sans grossièreté, sans aucune intention de nuire. C'étaient, dit-il,

1. Interr. de Delacombe, 13 août 1753. B. A. ms. 11 846, f. 80.
2. Interr. de Mahudel, 13 août 1753, *ibid.*, f. 60.

« de petites historiettes ». Et, de fait, on ne peut les comparer aux feuilles des pamphlétaires dont il sera question plus loin.

Pour porter les « paquets ». Julie se servait d'un jeune homme, fils d'une vendeuse de vieux linge, nommé Cordier, qui allait déposer les gazetins chez les abonnés, vêtu d'une veste de drap rouge[1].

Ces « petites nouvelles » ne tardèrent pas à faire du bruit[2] et jusque dans les bureaux de la police. Plusieurs agents du lieutenant général, inspecteurs ou lieutenants de robe courte, Poussot, Roulier, Bourgoin, Durocher, La Jannière, avertirent amicalement leur confrère. Julie comptait, dira sa servante, que l'on viendrait perquisitionner dans ses papiers, mais il ne pensait pas être arrêté. En mai 1753, la police parvint à faire engager une « mouche » parmi les collaborateurs du gazetier. L'espion déroba, sur le bureau du chef de nouvelles, cette note écrite par Willemin de Coin, en date du 17 juillet 1743, concernant le fermier général Caze :

M. Caze a été hier à la Comédie française. Son laquais, nommé Beauvais, le conduit presque tous les jours jusqu'à la rue du Regard. Arrivé là, il renvoie son carrosse et son laquais, va tout seul à pied, il passe toute la rue du Regard (mot illisible) vers la première barrière, on ne sait pas où. Le matin, son carrosse le va attendre au Pont-

1. Interr. de Delacombe, 13 août 1753, B. A. ms. 11 8F, f. 80.
2. Rapport de Meusnier, 18 août 1753, *ibid.*, f. 87.

Royal, vis-à-vis le marquis de Villeroy, sur les trois ou quatre heures du matin, suivant l'ordre. Il va tous les dimanches chez l'ambassadeur de Venise. Dimanche, 15 de ce mois de juillet 1753, il y a perdu 390 louis. Il va aussi chez Mme de Lambert, femme du chevalier et M. Macaille. Voilà ce que l'on m'a appris [1].

Le 12 août, Charles de Julie, Willemin de Coin, Delacombe, Mahudel et Louis Chazé étaient conduits à la Bastille. Delacombe et Mahudel furent rendus libres dès le 22 septembre. Ils avaient paru sincères quand ils avaient déclaré qu'ils croyaient le travail de Julie destiné au Magistrat. Le « Petit Commissaire » fut gardé un peu plus longtemps. Ce qui aggravait sa faute, c'était sa condition d'officier de police; mais on fut indulgent parce qu'il avait servi Julie par amitié et à titre gracieux. Il fut élargi le 23 novembre. On doit d'ailleurs rendre cette justice à Julie que, par ses réponses au Magistrat, il s'efforça d'assumer sur lui seul toutes les responsabilités.

Willemin de Coin n'en fut pas moins gardé à la Bastille jusqu'au 10 mars 1754 et peut-être y serait-il demeuré plus longtemps, sans l'intervention de son beau-frère, M. Du Buat, conseiller au Parlement de Metz [2].

Seul Julie restait sous clef. Vainement a-t-il espéré en l'aide du duc d'Orléans, du maréchal de

1. B. A. ms., 11 846, f. 20.
2. *Ibid.*, f. 218 et 253.

Richelieu, ses clients et qui auraient dû être ses protecteurs. Sa détention achève de le ruiner; ses créanciers mettent ses meubles à l'encan; ils veulent faire vendre jusqu'à ses habits. Le malheureux proteste. « On me laisserait nu comme un ver de terre[1]. » Le lieutenant de police s'émeut : « Je ne peux pourtant pas déshabiller cet homme[2] ». Le prisonnier supplie que l'on confie ses vêtements à la garde de Marie-Anne, sa « fidèle domestique ». On y consent; et la « fidèle domestique », sous prétexte qu'elle n'est pas entièrement payée de ses gages, loue les vêtements de son maître à la semaine ou à la journée[3].

Berryer vient le voir à la Bastille. Julie lui demande des ouvrages de dévotion :

« Hé! qu'en feriez-vous? » lui répond le Magistrat[4].

Cependant il lui accorde l'usage de la bibliothèque.

De temps à autre, pour le distraire, le major Chevalier, qui était la bonté même, vient le prendre et va se promener avec lui sur le haut des tours ou dans le jardin du bastion.

La chambre de Julie était au-dessous de celle de Jacques Rhinville, imprimeur embastillé pour brochures calomnieuses contre l'archevêque de Paris, et au-dessus du cachot où était enfermé

1. Lettre à Berryer, 8 oct. 1753, B. A. ms. 11 846, f. 135.
2. *Ibid.*, f. 153.
3. Rapport de Roussel, 24 nov. 1753, *ibid.*, f. 137.
4. *Ibid.*, f. 192. Lettre de Julie au Magistrat, 29 mai 1754.

Antoine Allègre, le célèbre compagnon d'évasion de Latude. Or, Julie communiquait avec eux par des trous que les prisonniers, ses prédécesseurs, avaient pratiqués dans les planchers. Mais le major Chevalier surprend l'entretien qu'il rapporte en ces termes à son supérieur :

« Étant sur l'escalier, entre la chambre de la première Bertaudière, où est Julie, et la seconde, où demeure Rhinville, ces deux prisonniers, conjointement avec Allègre, qui est au cachot dessous, étaient en conversation. Ils s'entretenaient et disaient que la nourriture du Château (de la Bastille) devrait être meilleure, mais qu'il ne fallait pas s'en étonner, parce que M. de Rys, ainsi que le major et l'aide-major, s'entendaient tous ensemble, ce qui en était la cause.

« Allègre s'est informé à Julie d'une Louison qui demeurait ci-devant rue Fromenteau : il lui a répondu qu'il la connaissait fort bien et qu'elle n'avait jamais été si bien qu'elle est aujourd'hui. Après quoi Julie lui a rendu compte du dernier voyage que Rys a fait de Compiègne à la Muette, surtout des deux ballets qui s'y sont exécutés. Après quoi Julie a passé du tabac à Rhinville, au bout d'un fil ou ficelle, lequel Rhinville n'a pas trouvé bon, disant qu'il était sec et que le sien était plus frais. Il lui en a offert, Julie l'a remercié. Après quoi Rhinville a démontré à Julie tout ce que renfermait la Bastille, tout le local en général, les noms et qualités de ceux qui l'habitent. Je crois réellement qu'il n'a rien oublié. Je suis encore sur-

pris d'étonnement; l'heure du repas est venue; je me suis retiré[1]. »

Julie, à la Bastille, a obtenu du papier et de l'encre. Il écrit un poème sur Judith, un autre sur la Passion, il compose cinq cents vers « sur le battement nouveau des tambours », des fables, les portraits rimés de tous les officiers de police placés sous les ordres de Berryer que le prisonnier espère ainsi fléchir; mais Berryer met en apostille sur toute cette littérature : « Il ne manquait plus à Julie que d'être poète pour être fou tout à fait[2] ».

Et le malheureux continue à supplier le Magistrat de lui faire ouvrir les portes de sa prison.

« J'ose vous demander ma liberté. Vingt-huit ans accomplis, aussi gueux qu'un rat d'église, les réflexions que je fais tous les jours sont de bon aloi et me mèneront, si Dieu est touché des prières que je lui adresse, dans le chemin d'une félicité tranquille que j'ai jusqu'à ce jour ignorée[3]. »

Enfin, après une détention de deux ans, le 27 juillet 1754, il sortit de la Bastille. Long châtiment! A vrai dire, on ne pouvait admettre qu'un publiciste rédigeât une feuille clandestine, où les aventures d'alcôve des personnes du plus haut rang étaient rapportées avec précision et chacun des acteurs nommé par son nom; mais comment qualifier la

1. Rapport du 8 sept. 1753, éd. Ravaisson, XVI, p. 17.

2. Apostille à une lettre de Julie du 21 nov. 1751. B. A. ms. 11 840, f. 257.

3. Lettre à Berryer, 8 nov. 1753, *Ibid.*, f. 136.

conduite des souscripteurs, grands seigneurs et financiers, qui favorisaient pour leur agrément le métier auquel le malheureux avait été réduit par la misère et qui ne bougèrent de l'épaisseur d'une semelle pour le tirer de sa prison?

CHAPITRE XIII

LES GAZETINS DE LA POLICE SECRÈTE

I. Interêt que prend Louis XIV aux rapports de la police secrète : il y trouve l'histoire des familles. Après sa mort est organisé le service des gazetins. — II. Leurs rédacteurs : 1° les professionnels; 2° les policiers. Gazettes pour la lieutenance générale et gazettes pour le public. — III. Après Marville, qui perfectionne le système, son successeur, Berryer, reçoit les feuilles destinées aux « puissances ». Sartine préfère les rapports de ses agents aux bulletins des nouvellistes officieux; mais il faut revenir à ceux-ci. Sauf de rares et brillantes exceptions, ces officieux sont de pauvres hères. Leurs doléances. Ils reflètent l'opinion publique.

I

L'aventure de Charles de Julie nous a fait entrevoir quelques-uns de ces « feuillistes » qui mettaient leur activité au service du Magistrat; c'étaient les « auteurs » — le mot est de Mouhy — de ces gazetins de police qui, après avoir été communiqués à qui de droit, étaient versés dans les Archives de la Bastille.

A partir de 1667, date où fut organisée la police parisienne, le lieutenant général, Nicolas de la Reynie, dut transmettre au ministre de Paris, c'est-à-dire à celui des secrétaires d'État qui avait Paris dans son département, le résumé des rapports que ses agents lui fournissaient chaque jour sur les faits-divers et les propos de la ville. Louis XIV prit goût à la lecture de ces bulletins, qu'il ne faut pas confondre avec les feuilles écrites par des particuliers, soumises au visa de la police et portées à la connaissance de Louis XV, dont nous avons parlé plus haut. Nous sommes ici en présence de gazettes policières, que le Magistrat fait rédiger par un personnel spécialement affecté à ce service. Ce sont les fameux « gazetins de la police secrète ». Ils abondent en détails sur la vie privée; mais ce n'était pas un sentiment de curiosité, plus ou moins indiscrète, qui déterminait le grand roi à s'en préoccuper : on sait comment le caractère même de l'ancienne monarchie amenait le souverain à intervenir dans les affaires particulières de ses sujets.

Cependant un homme, trempé comme La Reynie, se pliait difficilement à ce métier de nouvelliste policier; aussi, en 1678, Colbert chargea-t-il le procureur du roi au Châtelet d'instruire Louis XIV de tout ce qui se passait à Paris[1].

Après la mort du vieux monarque, c'est-à-dire à l'époque où l'opinion publique allait exercer une influence chaque jour grandissante, ce service revint

1. Lettre de Marville à Maurepas, éd. Boislisle, t. I, préface, p. XXXI.

à la lieutenance de police pour y prendre plus d'importance encore. Le duc d'Orléans, régent du royaume, a souci d'être instruit de ce qu'on pense de son gouvernement. Le rédacteur de la *Gazette de la Régence* le constate :

« Un ami et moi nous avons découvert que, depuis la mort du roi (Louis XIV), le Régent entretient une personne qui se répand dans le monde, et surtout dans les cafés, pour savoir ce que l'on dit, non pas pour user de rigueur, mais seulement pour savoir ce qui se dit. Cette personne est un homme d'esprit, fort honnête homme et raisonnant fort bien des affaires publiques. Il n'y a pas de semaine où, depuis dix-huit mois, il ne vienne deux fois à notre café et qu'il ne lie conversation du côté où nous nous mettons. C'est toujours sur les affaires du temps[1]. »

Notre auteur découvrait ainsi, par hasard, l'un des agents d'un vaste service de renseignements, aux rouages multiples et compliqués, dont il n'avait aucune idée.

Ces observateurs versaient leur récolte dans ces « gazetins de la police secrète », feuilles manuscrites des nouvellistes du gouvernement. On y trouve les propos des salons et des cafés, des promenades et des théâtres, du Palais et des « cabinets », voire les confidences de l'intimité.

Le marquis d'Hautefort avait pour maîtresse Mlle Montfort de l'Opéra-Comique, liaison qu'il

1. *Gazette de la Régence*, éd. E. de Barthélemy, p. 185.

désirait garder secrète. Le 16 mai 1753, il soupait avec son amie :

« Vous vous imaginez peut-être, lui dit-il, que notre intrigue sera longtemps cachée; point du tout. Je m'attends qu'au premier jour le roi m'en fasse compliment et s'égaie à mes dépens; car il est exactement instruit de tout ce qui se passe à Paris et surtout de ces petites aventures. »

De fait, ce récit se trouve précisément dans l'un des gazetins policiers qui passaient sous les yeux de Louis XV [1].

II

Nombre d'entre eux sont rédigés par des professionnels, d'autres par des agents ou des commis de la police. Chacun porte le nom de l'écrivain ou de l'officier qui l'a composé et la destination que le Magistrat a entendu lui donner.

Ces gazetins sont de deux sortes. Les uns doivent renseigner le gouvernement sur les faits du jour et sur les variations de l'opinion; les autres, émanés de nouvellistes officieux, sont au contraire destinés au public; ils sont appelés à faire pièce aux feuilles des « nouvellistes libres », à démentir les faux bruits, les médisances, les calomnies dont ceux-ci usaient et abusaient parfois.

En certaines circonstances, le gouvernement allait

1. B. A. ms. 10 237, f. 212.

jusqu'à faire distribuer ses propres gazetins dans les rues de Paris [1].

Sous Louis XVI, quand les combats autour de l'opinion publique deviendront de plus en plus vifs, on trouvera, parmi ces journalistes officieux, des politiciens de premier ordre, Mirabeau lui-même et Brissot de Warville, — Brissot bientôt l'un des chefs de la Gironde — qui recevaient leurs instructions de Lenoir [2].

III

Nous avons dit à quel point le lieutenant de police Feydeau de Marville avait eu le sens du journalisme; et l'on imagine quel rédacteur en chef il dut être pour les « feuillistes » immédiatement placés sous ses ordres.

Son successeur, Berryer de Ravenoville (1747-1757), conserva ce service de « gazetins de police », mais uniquement pour se renseigner et non plus, comme Marville, pour influer sur les idées courantes. Il ne songe plus à revoir ni à corriger la « copie » de ses gazetiers; il se contente de biffer les articles qui ne lui paraissent pas devoir passer sous les yeux des ministres, du roi ou de

1. Bibl. de la ville de Nancy, ms. 631, f. 410 v°. Le récit de l'entrée du roi à Paris, après le voyage de Metz, est précédé de cette mention : « Manuscrit de la police distribué à Paris, le 16 novembre 1744. »
2. Peuchet, III, 17.

Mme de Pompadour. Il bâtonne, par exemple, à la date du 3 juin 1747, le paragraphe d'une gazette rédigée par l'inspecteur Poussot, où il était dit que son entrée à lui, Berryer, à la lieutenance de police, avait fait renchérir la viande.

Les gazettes mises ainsi au point, Berryer les répartissait, envoyant les unes à d'Argenson, ministre de la Guerre, les autres à Maurepas, ministre de la Maison du roi; quelques-unes même à des particuliers.

Bertin, successeur immédiat de Berryer, de 1757 à 1759, fut remplacé par Sartine qui paraît avoir été, sous l'Ancien Régime, le lieutenant de police par excellence. Il crut devoir renoncer à la collaboration des nouvellistes officieux et se contenter des rapports de police, rédigés au reste de la même façon et sur le même plan. Il employa, à cet objet, les vingt inspecteurs de Paris; mais, comme le fera remarquer Lenoir, successeur de Sartine, « leurs rapports contiennent plus de flatterie que de vérités et beaucoup de récits arrangés ». Il ne se passait plus rien, il ne se disait plus rien qui ne fît éclater la sagesse de M. de Sartine. « Les rapports des mouches secrètes, ajoute Lenoir, devaient être plus véridiques et plus susceptibles de confiance. » On y revint.

La plupart de ces reporters, salariés par le Magistrat, sont de pauvres hères, heureux de trouver dans ce métier honteux le pain quotidien. Sans cesse leur bourse est à vide; ils supplient le Magistrat de hâter l'expédition du quartier échu. Voici

une lettre signée Dubois, au lieutenant de police Hérault[1] :

« J'ose prendre la liberté de vous observer qu'il y a une année entièrement révolue que j'ai l'honneur de travailler sous vos ordres et que je n'ai touché que 550 livres. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que le travail que je fais ne soit des plus délicats et que quiconque le veut faire avec régularité ne peut se dispenser de faire journellement des dépenses, pour parvenir à s'introduire dans les lieux publics qui sont les cafés, dépenses néanmoins qui ne tiennent lieu de rien à celui qui est obligé de les faire. Je suis dans ce cas et vous puis dire en vérité qu'il n'y a guère de jours qu'il ne m'en coûte 25 à 30 sols, en me ménageant fort; c'est donc pourquoi j'ose me flatter que vous daignerez faire attention à mon état qui n'est pas, quant à présent, des plus heureux de ce monde, ayant une famille à faire subsister. »

Le publiciste avait déjà sa fierté d'écrivain — fût-il un de ces nouvellistes misérables, que nous avons vus gîtés dans une mansarde ouverte au vent. N'importe! s'asservir à la police comme bulletinier, non comme délateur — car, rarement, la dénonciation se glisse dans ces gazettes — c'était pour lui déshonorant. Écoutons le chevalier de Mouhy, en date du 5 février 1745 :

« La mort de Dumont, fameux nouvelliste, lancée dans tous les cafés de Paris, a donné lieu

1. Bibl. de la ville de Paris, ms. 26 709, vol. non folioté.

d'apprendre qu'il était pensionné de 1 500 livres par la police, sous le nom de Lallemand, pour lui rendre compte de tout ce qui s'y disait. On débite une grande histoire à ce sujet et il n'y a pas de traits qu'on ne vomisse pour déchirer sa mémoire. On prétend que sa servante a révélé que, depuis un an, il était déchiré de remords et que, lorsqu'il était seul, il se parlait tout seul pour se détester et qu'il se reprochait sans cesse l'odieux métier qu'il faisait. Il a été décidé que, lorsqu'on découvrirait celui qui le remplaçait, il fallait lui faire un si terrible parti qu'il effrayât tous ceux qui sont assez hardis pour se charger d'un emploi si bas[1]. »

Le Magistrat ne se contentait pas de ce reportage parisien : il entretenait encore des correspondants à la suite des armées. En 1746, Mouhy fit à ce titre la campagne d'Allemagne et le chevalier de Nicolay a laissé toute une correspondance écrite pour le même service[2].

* * *

Les papiers-nouvelles des gazetiers de la police étaient réunis aux exemplaires que les nouvellistes autorisés étaient tenus de déposer sur le bureau du Magistrat; et le tout était centralisé, comme on

1. Journal de Mouhy, à la date du 5 févr. 1745, publ. par Paul d'Estrée, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, ann. 1897, p. 230.
2. Conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Archives de la Bastille*. mss 10 019-10 022.

l'a dit, dans les Archives de la Bastille. Survint le pillage du 14 juillet. Ce qui reste encore du « Paris au jour le jour », depuis 1715 jusqu'en 1747, dû à la plume des reporters entretenus par la police, n'est pas à dédaigner : seize cartons déposés à la Bibliothèque de l'Arsenal[1]. Les lacunes que les vainqueurs de la Bastille y ont créées sont nombreuses. Elles sont partiellement comblées par la publication faite dans la *Revue rétrospective* de Taschereau en 1834, et par les gazetins conservés à la Bibliothèque de la ville de Paris.

1. Mss 10 155-10 170.



LE CHEVALIER DE MOUHY

Gravure de Falkema, d'après le tableau de Latinville.

CHAPITRE XIV

LE CHEVALIER DE MOUHY

I. A « contrebandier-nouvelliste » nouvelliste policier. Les origines de Mouhy, son enfance, sa lutte contre la misère. Créateur du roman feuilleton et parfait nouvelliste. Il fait le commerce des nouvelles autorisées. — II. Son grand client, Voltaire. Premier séjour de Mouhy à la Bastille. Un nouvelliste commissionnaire en marchandises. Suites de l' « inaisance » : Mouhy s'enrôle parmi les bulletiniers de la police. — III. Il devient le prototype du reporter mondain : « nous jasâmes ». Mouhy à la Comédie-Française. Sa haine des feuilles clandestines et des gazettes étrangères. — IV. Malgré toutes ses précautions, il est brûlé comme nouvelliste autorisé. — V. Deuxième séjour à la Bastille : il a « prévarique ». Complète déconfiture. *Le Papillon.* — VI. Jugement des contemporains sur le chevalier de Mouhy.

I

De tous ces informateurs aux gages du gouvernement, celui qui accuse le plus de relief est assurément Charles de Fieux, chevalier de Mouhy.

Sur le chevalier de Mouhy, B. A. ms. 11 498, f. 199-224; ms. 11 575, f. 36-188, et les sources citées dans *les Lettres de cachet à Paris* nº 3 838; — Rivarol, *Petit almanach des grands hommes*. Paris, 1788; — Monselet,

On voudrait faire revivre ici sa figure de nouvelliste-policier, comme pendant à celle de Cabaud de Rambaud, le contrebandier-nouvelliste.

Le chevalier de Mouhy, né à Metz, le 9 mai 1701[1], était de bonne famille, neveu de l'auteur dramatique Longepierre.

« A peine sus-je marcher, écrit-il, que je donnai des préjugés de ce que je serais un jour : j'étais d'une curiosité sans égale, j'écoutais à toutes les portes, je regardais à travers les serrures et rien ne se passait au logis et dans le quartier que je n'en fusse exactement informé. » On le punissait en vain; « l'ascendant me dominait ». Mis au collège de bonne heure, il y porta ce besoin d'information. « J'étais le fléau de mes camarades. J'épiais toutes leurs actions et j'en rendais compte au régent. » Trait de caractère qui devait faire sa carrière.

Sans fortune, il épousa d'inclination une jeune fille aussi pauvre que lui, et, à l'âge de quarante ans, il était père de cinq enfants.

Pour faire subsister sa famille, il n'avait que sa plume, une plume à vrai dire d'une fécondité incroyable. Le *Colporteur* de Chevrier en parle ainsi :

les Oubliés et les dédaignés, t. I, Paris, 1857 ; — Paul d'Estrée, *le Chevalier de Mouhy*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, ann. 1897, p. 195-238.

Le roman publié par Mouhy sous le titre *la Mouche ou les espiègleries et aventures galantes de Bigand* (2e éd., Paris, 1777, 1 vol. in-12), ne contient pas l'histoire de sa vie, mais, sans aucun doute, l'auteur s'y est représenté sous les traits de son héros.

1. Les *Aventures de Bigand* commencent par ces mots : « Je suis né en 1701.... »

« C'était un ouvrage qui venait de paraître sous le titre des *Délices du sentiment*, un petit roman du chevalier de Mouhy, en quatre gros volumes.... [1] » Que si les quotidiens modernes, avec leurs feuilletons sensationnels à l'usage du grand public, eussent déjà existé, Mouhy aurait gagné beaucoup d'argent.

Écrivain inlassable : en la seule année 1733, il fit paraître douze volumes et sur les sujets les plus divers; mais comme toute cette littérature, quelle qu'en fût l'abondance, ne suffisait pas à le faire vivre, il y joignit l'industrie des gazettes à la main.

En ce métier de nouvelliste, ses qualités, ou plutôt ses défauts devaient le servir. « Heureuse curiosité! dira-t-il, combien vous suis-je redevable! »

Contrairement à son contemporain, Cabaud de Rambaud, Mouhy était un nouvelliste autorisé. A son « bureau d'adresse », indiqué par une enseigne, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, se rédigeaient les gazettes; là se trouvait, à toute heure, un commis, nommé Augier, pour recevoir les visiteurs; là les Parisiens venaient prendre des informations, des abonnements, acheter la feuille, apporter des échos ou des réclames payantes. En septembre 1744, le peuple se préparait à fêter le roi qui revenait de Metz où il avait failli mourir; mais la nouvelle se répand que Louis XV a repris Mme de Châteauroux et s'apprête à délaisser la reine, une fois encore,

1. *Œuvres complètes de* [illegible], Londres, 1771, t. 58.

malgré ses serments. Les femmes de la Halle se précipitent chez Mouhy, rue Saint-Honoré, où elles rencontrent Augier. « On leur fit comprendre qu'elles ne devaient être qu'à la joie de recevoir leur roi sauvé par la Providence. »

Les feuilles destinées à chaque « ordinaire » étaient régulièrement portées aux bureaux de la police, qui les retournait, avec ou sans corrections. Mouhy avait un assez grand nombre d'abonnés; et il faut reconnaître que, pour dépourvus de valeur littéraire que soient généralement ses romans, tout au contraire ses papiers-nouvelles révèlent un anecdotier amusant, un observateur diligent et attentif, un chroniqueur averti. Il avait la passion de l'information. Partout il courait lui-même, ayant appris, dit-il, « tous les détours de Paris et tous les passages de maisons qu'on ne reconnaît que par une longue expérience ». Avec une audace inouïe, il s'introduisait dans les demeures particulières, écoutait aux portes, regardait par le trou des serrures. « Mme de B... avait au moins quarante ans, elle en paraissait tout au plus vingt-huit, par les secrets admirables qu'elle mettait en usage pour conserver son teint. Un jour que je regardais par le trou de la serrure de son cabinet, je la vis en chemise devant son miroir. Elle s'était levée par précaution pour enjoliver son visage; elle avait un pied de pommade sur la peau.... »

II

On a dit le goût de Voltaire pour le commerce des nouvelles. Mouhy entra en rapports avec lui pour lui emprunter de l'argent. De Cirey, le célèbre philosophe écrit à l'abbé Moussinot :

« Il y a un chevalier de Mouhy qui demeure à l'hôtel Dauphin, rue des Orties. Ce chevalier veut m'emprunter cent pistoles.... Je vous prie de lui dire que mon plaisir est d'obliger les gens de lettres, quand je le peux; mais que je suis actuellement très mal dans mes affaires, que cependant vous ferez vos efforts pour trouver cet argent et que vous espérez que le remboursement en sera délégué de façon qu'il n'y ait rien à risquer, après quoi vous aurez la bonté de me dire ce que c'est que ce chevalier[1]. »

Ainsi se noua le service des nouvelles par l'intermédiaire de ce même Moussinot :

« Je vous prie de donner 130 francs au chevalier de Mouhy... Dites lui que je suis charmé de l'avoir pour correspondant littéraire, mais que je demande des nouvelles très courtes, des faits sans réflexion et plutôt rien que des faits hasardés[2]. »

Les « petites nouvelles » seront donc envoyées à Cirey deux fois par semaine. Voltaire recommande

1. Voltaire, *Œuvres*, éd. Didot, LII, 304-35.
2. Juin 1736, *ibid.*, LII, 2[illegible].

d'être « infiniment secret[1] »; mais, dès le mois de novembre, ces informations n'ont plus l'heur de lui plaire.

« Je remercie le chevalier de Mouhy de ses nouvelles et je n'en veux plus recevoir. En trois mois de temps, il ne m'a pas écrit trois vérités. Je ne connais ce chevalier que par ce qu'il m'emprunte[2]. » Boutade d'un homme irritable, impatient des requêtes incessantes du gazetier besoigneux. En 1738, les relations se sont renouées. Voltaire assure Mouhy de sa « tendre amitié[3] ». Il est vrai qu'il l'emploie aux fonctions les plus diverses; car il ne lui demande pas seulement de lui envoyer des feuilles de nouvelles, mais des nouveautés littéraires, de lui dénicher les libelles et les pamphlets prohibés, d'exécuter ses commissions. Voltaire fait de lui « le solliciteur de ses procès et son chef de meute au parterre »; il le charge de ses démarches dans les bureaux de la police, où, comme on sait, ce philosophe ne cessait de réclamer l'incarcération de ses contradicteurs.

Éclate le différend entre Voltaire et l'abbé Desfontaines. Mouhy saisit la balle au bond. Il se range du côté de celui qui occupe déjà la première place dans la République des Lettres; et le voilà, en ce débat retentissant, aux échos scandaleux, qui devient l'*alter ego* de Voltaire, portant ses « Mémoires » à l'impression, endossant la pater-

1. Voltaire à Moussinot, *Œuvres*, éd. Didot, LII, 308.
2. 12 nov. 1736, *ibid.*, LII, 336.
3. Voltaire à Moussinot, nov. 1738, *ibid.*, LII, 338.

nité des pamphlets les plus violents, sortis de la plume du maître, notamment du *Préservatif*. Le grand écrivain commença même par mettre à l'actif de son factotum son joli conte de *Candide*[1], dont il n'accepta de se reconnaître l'auteur qu'après en avoir vu le succès. Dévouement appuyé de demandes d'argent. « Ce Mouhy est insatiable, dit Voltaire, mais il m'est utile[2]. »

Les ressources que Mouhy tirait, tant des services rendus à Voltaire que de ses « nouvelles autorisées », n'en demeuraient pas moins insuffisantes. Sous l'aiguillon de la misère, il publia les *Mille et une faveurs*, un roman à clé, un roman abominable — huit volumes — ne se recommandant, pour forcer l'attention, que du scandale. Par la suite, l'écrivain aura l'inconscient cynisme d'en révéler la genèse dans les gazetins mêmes qu'il adressera à la police. Après avoir annoncé au Magistrat la mort de Mme de Polignac, il ajoute :

« Mme de Polignac était et doit être bien regrettée par les personnes qui aiment l'entière liberté. Dans un temps qu'elle était Mlle de la Garde, l'auteur (Mouhy) allait quelquefois lui tenir compagnie chez une certaine Mme de la Pommeraye, qui aime les femmes. Elles étaient voisines et demeuraient rue Charlot. C'est de ce commerce, qui dura longtemps, que l'auteur imagina ses huit volumes des *Mille et une faveurs*. »

1. Édition Didot, à la table.
2. Voltaire à Moussinot, Cirey, 1739, éd. cit.

Aussi ne peut-on qu'applaudir à la lettre de cachet qui, le 28 avril 1741, fit incarcérer à la Bastille l'impudent écrivain ; mais, dès le 9 mai, il était libre : simple avertissement que l'administration indulgente avait voulu lui donner.

Cette aventure arrêta pour quelque temps l'essor de notre publiciste. Toutefois il fallait vivre, et Mouhy, fécond en ressources, fonde un bureau de « commissions ». L'annonce insérée à cette date dans l'*Espion étranger* nous renseigne sur cette création nouvelle :

AVIS AU PUBLIC.

M. le chevalier de Mouhy a obtenu l'agrément de continuer à faire les affaires à Paris de tous les particuliers du royaume qui s'adresseront à lui, à raison de 10 livres 11 sols pour chaque affaire, laquelle somme on remettra au bureau de la poste d'où on lui écrira, pour lui être envoyée, et de cent livres pour ceux qui voudront être servis toute l'année ; il avertit le public que tous ceux qui ont des affaires à Paris, de quelque nature qu'elles soient, à l'exception de celles qui intéressent la religion, l'État et la remise d'argent, seront servis avec autant d'exactitude que de promptitude, de zèle et de secret ; que toutes leurs lettres leur seront remises après la consommation de leurs affaires. Ceux qui arriveront à Paris trouveront, au bureau établi chez lui à cet effet, toutes les lumières et les indications nécessaires pour parvenir à leurs fins.

Ce bureau était rue de Beauvais, « près le vieux Louvre[1] ». Hélas! il ne fut guère achalandé. Mouhy

1. *L'Espion étranger à Paris*, t. III (1741).

parvint ensuite à s'insinuer dans la rédaction du *Mercure*, pour y rédiger la bibliographie des livres nouveaux. Enfin, toujours talonné par la misère, il offrit ses services au lieutenant de police. Et sans nul doute il dut lui en coûter beaucoup. Ses répugnances nous ont été révélées par la lettre au Magistrat citée plus haut. Car, en somme, il a un vrai tempérament d'homme de lettres; mais il a une femme à nourrir et cinq enfants, dont quatre fils « destinés au service du roi ». Il n'écrira plus de romans — qui le font mettre à la Bastille — mais, dit-il : « Je serais fort propre à occuper un emploi. J'ose même me flatter de m'y distinguer. Vous m'avez tout à votre disposition! L'inaisance, ajoute-t-il, donne de l'industrie et de l'intrigue : ne pourriez-vous pas en faire un bon usage en ma faveur? »

Supplique que Marville apostille : « Cette lettre fait pitié! que ce malheureux gagne sa vie — mais qu'il tâche de ne se brouiller ni avec le gouvernement ni avec la police[1] ».

Mais il n'est que d'insister : « l'inaisance donne de l'industrie »; tant et si bien que Marville lui demandait enfin la rédaction quotidienne d'une feuille contenant la chronique mondaine de Paris.

Le premier gazetin de lui que nous connaissions date de juillet 1742. Le chevalier adresse chaque jour à Marville un « manuscrit » petit in-folio, résumant ses multiples enquêtes, conversations de

1. 15 mai 1741, B. A. ms. 11 198, f. 206.

cafés, échos des salons, confidences de couloirs, bavardages de coulisses, l'image vivante, animée, pittoresque, d'une société aimable, spirituelle, préoccupée de satisfaire ses goûts de plaisir et de galanterie; politiquant par occasion, car dans ces feuilles on trouve aussi le récit des intrigues de cour, la critique favorable ou hostile des actes du gouvernement, enfin un bref récit des événements militaires. Le romancier lourd et prolixe se transforme en nouvelliste vif, amusant, léger, qui a le sens du pittoresque, présente faits et gens en tableautins colorés, sait faire vivre ce qu'il touche. Suivons-le au Palais Royal, parmi les « nouvellants », une de ses sources d'information :

27 février 1744. — La rage pour apprendre des nouvelles est au point que, pour peu qu'on vous croie répandu dans le monde, vous êtes sûr d'être arrêté à chaque pas par une infinité de gens qui ne vous sont pas connus.

Il s'agit là de Mouhy lui-même.

Cette fureur est si grande que, lorsque quelqu'un vous parle à l'oreille, les nouvellistes accourent sans s'embarrasser si on le trouvera bon ou non, et vous écoutent le plus près qu'il leur est possible. Ils s'attirent parfois des désagréments; rien ne les rebute; ils ne font quartier à personne; rien n'est plus singulier que leurs démarches....

Le 5 mars, les pelotons du Palais-Royal s'entretiennent d'un récent combat naval :

Sur les midi, on débita que M. de Court avait pris aux

Anglais huit vaisseaux, qu'il leur en avait brulé ou coulé six et qu'il était encore à leur poursuite. Le doute, qui accompagna cette nouvelle, la fit croire d'abord sobrement, mais, sur les quatre heures, ayant éte confirmée, sans trop savoir pourquoi, elle fut adoptée comme certaine. Les visages épanouis et radieux vous annonçaient le triomphe. Il semblait que chacun eût eu sa part à la victoire. Osiez-vous demander une autorité ou en douter? vingt louis brillaient à vos yeux pour vous obliger à en faire le pari. Enfin c'était une ivresse. Une heure après, les doutes sont venus à la traverse. L'abbé Maline a été chez Mme Daugny, qui avait été citée pour avoir reçu de Mme de Betz une lettre qui lui mandait la nouvelle. Il en est revenu sans confirmation. La même chose est arrivée de différentes autres citations. La rage s'est emparée des esprits. Il est cruel de revenir des choses flatteuses qu'on croit. Les nouvellistes furieux ont juré qu'ils ne croiraient plus rien, et Carpas, de rage, est sorti en grondant du Palais-Royal.

On dit qu'avant-hier le roi plaisanta sur la nouvelle en disant :

— Je parie, s'il fait beau, que les nouvellistes du Palais-Royal en sauront plus que moi, parce que je n'ai qu'une lettre et qu'ils en voient de toutes parts.

Aussi les papiers-nouvelles de notre policier ont-ils obtenu, au XIXe siècle, à deux reprises, les honneurs de l'impression, d'abord dans la *Revue rétrospective* de Taschereau[1], puis dans l'édition in-12 de Barbier, où cette correspondance a été publiée sans nom d'auteur. Le hasard des ventes publiques avait rendu Victor Schœlcher possesseur d'un certain

1. Année 1834.

nombre de ces bulletins dispersés le 14 juillet 1789. D'autres se retrouvent dans ce qui reste des Archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal [1].

Enfin Mouhy ne fut pas seulement le « feuilliste » de la police et celui de Voltaire, mais encore, de 1741 à 1747, celui du duc de Lorraine, le bon Stanislas Leszczynski. L'importante série de gazetins, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de la ville de Nancy, sous le titre, qui serait à modifier, de « Correspondance diplomatique [2] », n'est autre chose que la refonte et la mise au net de nouvelles à la main, sur la politique, les opérations militaires, les affaires étrangères, le monde et la Cour; l'article de Paris vient de l'officine de Mouhy [3]. De loin en loin, un original y accompagne la rédaction, calligraphiée, destinée à Stanislas [4].

III

Notre homme, en quête d'informations, interviewe les personnalités en vedette, partout où il les peut happer, dans la rue, au café, au théâtre, à dîner, dans les salons particuliers. « Je trouvai

1. Bibl. de l'Arsenal, Archives de la Bastille, ms. 10 029.
2. Bibl. de la ville de Nancy, mss 631-636.
3. A Paris, le 9 févr. 1745. « Je n'envoie pas *le Petit manuscrit de Paris*, qui devait paraitre aujourd'hui, parce qu'on n'en a point distribué, attendu que le chevalier de Mouhy, qui était autorisé pour cette besogne là par la Cour, a été mis à la Bastille. » Bibl. de la ville de Nancy, ms. 635.
4. Cf. le tome VI, Bibl. de la ville de Nancy, ms. 636.

hier le célèbre Rameau à la Comédie. Il se porte beaucoup mieux : nous jasâmes. »

Et, de cette « jaserie », voici, tout naturellement, des notes pour les papiers-nouvelles. « Rameau m'a dit qu'il avait vingt opéras tout prêts à être exécutés, mais qu'il n'en donnerait pas un qu'il n'eût obtenu la pension de mille écus qu'il croyait avoir méritée...[1] »

Mouhy a ses entrées chez le duc d'Orléans, le fils du Régent, où il intrigue, quémande, écoute aux portes :

« Malgré la dévotion du duc d'Orléans, écrit-il le 6 avril 1744, on peut assurer qu'il s'occupe des nouvelles publiques et qu'il désapprouve, comme bien d'autres, la conduite des ministres. On se trouva hier à la porte de son petit appartement de Sainte-Geneviève, où l'on entendait quelques mots. En descendant son petit escalier, à deux heures, avec un de ses gentilshommes et La Marche, son valet de chambre, il prit de l'eau bénite à la porte et fut se renfermer dans l'église. »

Assurément le métier que fait le chevalier, éveille en lui des sentiments de révolte : mais, étant donné son caractère, il ne laisse pas que d'y trouver des jouissances particulières, « bien que, dit-il, la dépendance où je suis (de la police) en diminue le charme ».

1. *Le Papillon ou lettres parisiennes* par le chevalier de Mouhy, août 1751. (A cette époque Mouhy n'appartenait plus officiellement à la police ; il cherchait à y rentrer ; et, en attendant, il faisait de la correspondance étrangère dans les Pays-Bas.)

Ceux qui soupent en sa compagnie ne se doutent guère que, dès le lendemain, leurs propos iront à la lieutenance de police.

« L'abbé Prévost a conté au chevalier de Mouhy (le 7 août 1749) chez Mme du Bocage, où ils soupaient, que Mlle de la Motte, de la Comédie-Française, était si friande de jeunes gens, qu'elle avait débauché avec des petits pâtés et des friandises deux jeunes pages de l'hôtel de Conti, qu'elle les avait mis sur les dents et que le prince, qui en avait été informé, leur avait fait défendre de retourner chez elle[1]. »

Pour diminuer l'ardeur du gazetier, il n'est liens d'amitié ni de reconnaissance. C'est un bulletin de Mouhy à la police :

« Voltaire est d'une humeur épouvantable, traite avec la dernière dureté la marquise (du Châtelet) et la fait pleurer toute la journée. Avant-hier, il y eut une discussion qui dura toute la nuit. Voltaire, comptant souper tout seul, avait fait mettre son couvert sur une table étroite ; Mme du Châtelet, étant revenue pour souper avec lui, souhaita qu'on mît une table plus raisonnable. Voltaire s'obstina à la garder et, sur des instances nouvelles, dit qu'il était le maître chez lui, qu'il y avait trop longtemps qu'il faisait le métier de dupe, et lui dit plusieurs autres duretés. Les contestations, qui sont fréquentes, font l'objet des railleries de toute la maison. Les motifs secrets de ces mauvaises

1. Mouhy à Berryer, août 1749, éd. Ravaisson, XII, 332-33.

humeurs respectives sont occasionnées par la passion de Voltaire pour la Gaussin. » Mouhy ajoute : « Le journal de tout ce qui se passe entre ces victimes de l'amour et du bon sens serait aussi singulier qu'intéressant[1] ».

Ce qui n'empêchait d'ailleurs pas Mouhy d'implorer Voltaire, dans le moment même, pour qu'il lui fît obtenir la place de correspondant littéraire du roi de Prusse. Voltaire ignorait ces rapports de police, mais il lisait les « sottises » que, tout en le sollicitant, Mouhy écrivait contre lui dans une petite feuille, *la Bigarrure*[2]. Le caractère de Voltaire est fait de singuliers contrastes. Il connaît les attaques de *la Bigarrure* et en sait l'auteur. « Il n'y a aucun de ces animaux-là, mande-t-il à d'Argental, qui n'écrivît quelques pauvretés contre son ami, pour gagner un écu. » « Je veux ignorer ses petites impertinences, ajoute-t-il, qu'on ne peut attribuer qu'à la folie[3]. » et il s'efforce d'obliger son détracteur.

Parfois cependant, dans ces bulletins destinés au gouvernement, Mouhy fait montre d'indépendance :

« Le peuple dit qu'il règne un brigandage dans la maison (du roi) qui n'est pas concevable et qu'il est surprenant que M. de Maurepas (ministre de la Maison du roi et de la Marine) l'ignore ou feigne

1. Extrait de gazetins publiés par Ravaisson (XII, 216), qui les attribue inexactement à l'inspecteur Poussot.

2. *La Bigarrure, ou Gazette galante, historique, litteraire, critique, morale, satirique, sérieuse et badine* (par le chevalier de Mouhy), IV, La Haye, 1750.

3. Voltaire à d'Argental, Potsdam, 30 nov. 1750.

de l'ignorer. Toutes les grâces s'y vendent à deniers comptants et c'est à qui volera le mieux... »

Enfin, dans ce service d'information, il apporte, non seulement une activité, mais encore une adresse, une fécondité de ressources à se procurer des renseignements utiles, dont il semble avoir le secret.

« Mouhy me mande, écrit Marville à Maurepas, le 1er mars 1745, que le roi m'a accordé hier une augmentation de pension de 2000 livres. Je vous prie d'en recevoir mes très humbles actions de grâce[1]. »

Ce qui est stupéfiant, c'est que le malheureux, au moment où il apprenait cette nouvelle à Marville, était sous les verrous de la Bastille! Mouhy, détenu au fond d'une prison d'État, est mieux informé de ce qui concerne le chef de la police, que le chef de la police lui-même : digne ici de donner la main à son concurrent abhorré Cabaud de Rambaud, que nous avons vu publier ses feuilles d'information du fond de la Conciergerie.

L'article « spectacles » était un de ceux auxquels notre chevalier donnait le plus de soins. Jeu des acteurs, caractère de la pièce, physionomie de la salle, échos du foyer, des loges et des coulisses, tout est noté avec une rare précision et dans une langue vivante et pittoresque. Aussi bien il est là dans son élément. Il a tenu à se présenter lui-même au cours d'un de ses livres, *Mémoires de Mlle de*

1. *Correspondance de Marville*, éd. Boislisle, II, 37.

Moras, dans son cadre favori, c'est-à-dire à la Comédie, au milieu du parterre. L'héroïne se fait indiquer les célébrités qui sont dans la salle :

« Quel est donc cet homme, qui s'assoit, qui n'est pas beau, mais qui a l'air si noble?

— C'est le chevalier de Mouhy ».

Mais, qu'il traite de spectacles ou d'affaires politiques, d'histoires galantes ou d'opérations militaires, jamais Mouhy ne laisse passer l'occasion de se déchaîner contre ses concurrents, contre les nouvellistes de contrebande, les « faux nouvellistes », qui lui enlèvent tant d'abonnés. Ses bulletins de « nouvelles autorisées », qui passent sous les yeux du Magistrat, reviennent sans cesse sur ce chapitre; ils appellent les pires rigueurs sur les rédacteurs de ces feuilles clandestines, « qu'on devrait anéantir rigoureusement et dont le nombre augmente au lieu de diminuer... ». Marville se laisse toucher : il cherche « ce qui est à faire, étant constant que ces contrebandiers ruinent ce pauvre diable de chevalier de Mouhy ».

Celui-ci professe une égale horreur pour les journaux étrangers, pour les gazettes de Londres, de La Haye et d'Amsterdam, qui viennent également lui enlever des clients. Reproduisant, le 16 janvier 1744, des commentaires, recueillis à la Comédie, sur quelques articles hostiles à la France que venaient de publier les papiers de Londres : « On a beaucoup badiné sur l'impertinence du gazetier anglais, mais en même temps on a beaucoup blâmé la tolérance du ministre pour la distribution qui se fait à Paris

des gazettes étrangères ». D'où il suit — et c'est la conclusion même des spectateurs de la Comédie-Française — « qu'on devrait défendre sérieusement des lectures aussi dangereuses et qu'il suffit en France des gazettes françaises et des *manuscrits permis*[1] ».

Mouhy découvre-t-il qu'un de ses abonnés, nouvelliste lui-même, tire de ses feuilles des « mémoires » pour rédiger une autre gazette, destinée à d'autres abonnés — procédé connu — il n'est pas long à faire poursuivre le plagiaire. « Godefroy Laloyau, gazetier et praticien au Palais, a l'honneur de remontrer au lieutenant général de police que, le 1er février 1745, le sieur Charles de Mouhy, auteur des Nouvelles à la main, l'a fait arrêter par un commissaire et un inspecteur de police et fait conduire prisonnier au For-l'Évêque... » Mouhy lui avait consenti un service, à raison de 4 livres par mois[2], et Laloyau ne croyait pas mal faire en composant, à l'aide des « mémoires » qu'il tirait de son grand confrère, de nouveaux « manuscrits ».

IV

Contrairement à Cabaud de Rambaud, ce que Mouhy redoute, ce n'est pas une descente de police — il est le protégé du Magistrat — mais la révélation du métier qu'il fait.

1. B. A. ms. 6 113, n° 606.
2. B. A. ms. 11 572, f. 186 et 187.

Ce qui provoque chez lui des crises morales. Il compte que le produit de ses nouvelles pour le public suffira à sa subsistance », et prie son « bienfaisant » protecteur de lui retrancher ses émoluments. Mais Marville, pour que Mouhy ne vienne pas le lendemain le supplier de les lui rendre, croit plus simple de les lui conserver, de lui continuer « ses bontés », auxquelles notre publiciste se résigne, tout en les déclarant pour lors insuffisantes. Il est obligé, dit-il, « d'employer tout son temps à former des liaisons avec d'honnêtes gens et de les entretenir, pour être en état d'envoyer au Magistrat une feuille tous les jours ». La misère le presse. « Me trouvant dans cette situation, je ne puis travailler pour vos feuilles, Monsieur, avec la liberté d'esprit qui convient pour les rendre plus intéressantes. Je ne parle point des peines du corps et de l'esprit, pour écouter et faire parler cent personnes par jour, surtout quand on est obligé de s'envelopper éternellement d'un voile impénétrable pour ne point être soupçonné.... »

Or, un beau jour, ce « voile impénétrable » fut pénétré, et dans les conditions les plus critiques pour le pauvre chevalier, représailles d'un confrère. Mouhy, afin de se faire bienvenir dans les salons où il fréquentait, y donnait volontiers lecture, à titre de primeurs, des mémoires et des correspondances qu'il recevait. « Il arriva dans une maison, au moment qu'on allait se mettre à table; il y avait nombreuse compagnie, et, par l'éloge qu'il fit d'un mémoire tout frais qu'il tenait en main, on se jette

dessus avec avidité. Mais quelle ne fut pas la surprise, quand l'infatigable distributeur de nouvelles vit que, dès la troisième page, il y était peint luimême comme un espion de police et comme un être des plus dangereux, dont il fallait se préserver[1]. »

V

La dernière des gazettes rédigées par Mouhy pour la police, au moins de celles qui sont parvenues jusqu'à nous, est datée du 5 février 1745. Le 15 février, il était ramené à la Bastille pour la seconde fois. Il avait « prévariqué ». Non content de faire à ses abonnés un service de « nouvelles autorisées » — c'est-à-dire revues et approuvées par le Magistrat, — le chevalier envoyait aux généraux et aux officiers supérieurs en campagne, la copie de ses gazetins secrets : c'étaient les maréchaux de Saxe, de Coigny, de Belle-Isle et de Richelieu. En retour, leurs secrétaires lui adressaient le journal des opérations militaires, précieuse aubaine pour sa gazette ; service d'informations réciproques qui fonctionna pendant les derniers mois de 1743 et pendant l'année 1744 tout entière[2]. Du fond de la Bastille, il adresse, une fois de plus, au lieutenant de police ses suppliques

1. *Lettres d'un Indien à Paris*, Amsterdam et Paris, 1789, 3 vol. in 12, I, 295.
2. B. A. ms., 11 575, doss. Mouhy.

désolées : il ne croyait pas mal faire « pour des personnes de cette sorte »; il demande grâce. « Je me vois à quarante-quatre ans, après avoir travaillé toute ma vie comme un forçat, chargé d'une femme et de cinq enfants, à la mendicité. » Il termine lamentablement :

« Vous concevez bien que si l'affaire, pour laquelle je perds tout, est sue à Paris, je ne puis plus me montrer et qu'il faut que j'aille me cacher ailleurs. Si j'avais eu de quoi vivre, vous n'auriez eu jamais de reproche à me faire... La honte de vous importuner toujours m'a perdu. »

Aux prières de Mouhy, sa femme joignait les siennes. Une misère affreuse étreignait la famille. L'aîné des quatre garçons faisait pitié sous les loques de son habit d'officier; il n'avait ni chapeau, ni linge, ni épée et, sous peine de perdre le bénéfice de son brevet, il devait rejoindre avant le 1er avril.

Mouhy sortit de la Bastille, le 25 mars 1745, avec un exil à Rouen, où, le 30 mars, le Président Pontcarré certifie la présence du « pauvre diable ».

A Rouen, comment subsister? La condition du « pauvre diable » est de plus en plus misérable. Le 29 octobre, il obtient enfin son rappel. Et, à peine de retour à Paris, Mouhy harcèle à nouveau de ses plaintes le lieutenant de police; il l'accable d'offres de service et de protestations : « Il faut que cet homme me croie bien sot, déclare Marville, s'il s'imagine que je croirai jamais un mot de ce qu'il me dit ».

Il ne reste plus au policier en disgrâce qu'à reprendre le chemin de l'exil, volontairement cette fois, pour aller s'établir à La Haye, dans le pays où fleurit la liberté de la presse, y conquérir, à la pointe d'une plume indépendante, un nouveau groupe d'abonnés. La gazette qu'y fit imprimer Mouhy, sous ce titre coquet, *le Papillon ou lettres parisiennes*, rappelle le *Mercure*, avec une hardiesse d'information et d'expression que la censure n'eût pas tolérée en France. Il y glisse des réclames sous les formes les plus variées, sous des formes qu'on aurait pu croire d'invention toute récente, par exemple la lettre de l'abonné : « Envoyez-moi six exemplaires des *Mémoires de Mme de Villenemours*, rédigés par M. de Mouhy; on me les demande à cor et à cri ».

De sa « maison de la Haye », Mouhy reste en correspondance avec les amis qu'il a conservés dans les bureaux de la police, notamment avec Duval père, premier secrétaire du lieutenant général, un excellent et très honnête homme. Il le charge de plaider encore sa cause auprès de Marville; il lui demande de lui mettre sous enveloppe « les jolies poésies qu'il pourra rencontrer, car il travaille à La Haye dans ce genre de littérature ».

La publication du *Papillon* fut conduite jusqu'en 1751, avec une interruption de dix-huit mois.

Berryer avait succédé à Marville. Il consentit à reprendre notre publiciste au nombre de ses agents,

mais en lui fixant des attributions précises, l'observation des théâtres. Et Mouhy de revenir à Paris, pour y rédiger, comme soiriste, un courrier des spectacles à l'usage de la police. Cependant il continuait la publication d'une innombrable quantité de romans et de compilations historiques. Attentif aux sujets les plus susceptibles de piquer la curiosité, il fit paraître un *Masque de fer* en trois volumes, dès que cette question fut soulevée. Il avait d'ailleurs très haute opinion de sa valeur littéraire et disait à qui voulait l'entendre — voire à qui ne voulait pas — que, comme écrivain, il ne le cédait qu'à Voltaire.

VI

« Pauvre à faire pitié, laid à faire peur, bossu, boiteux, mais vaniteux encore, le chevalier de Mouhy était un petit être hâbleur[1]. »

Amoureux de sa femme qui était jolie, il découvrit qu'elle le trompait. On a vu que ses ennemis n'hésitèrent pas à en conclure qu'il en tirait profit. Étrange autant qu'émouvant est le récit où il raconte comment il constata la trahison de l'infidèle. Il faut voir, avec quelle ardeur, en vieux limier qui n'a pas perdu le flair, il reprend la piste pour son propre compte.

« Après m'être saisi, dans une antichambre, de

1. Paule Bayle et Jacques Herblay, *Journalisme clandestin au XVIIIe siècle*, dans la *Nouvelle Revue*, nov.-déc. 1905, p. 221.

la redingote d'un de mes gens, afin de ne pas être reconnu, je suivis le carrosse dans lequel était entrée ma femme.... » Mouhy court derrière la voiture, la dépasse, se blottit dans les embrasures des portes, se cache aux encoignures des rues. La voiture s'est arrêtée, un gentilhomme y monte; plus loin elle est prise dans un embarras de fiacres. Au risque de se faire écraser, le chevalier se glisse vite sous le coffre, entre les roues. Il voudrait saisir des bribes de conversation. « Je trouvai dans l'emploi que je me procurai une certaine satisfaction qui semblait adoucir l'inquiétude affreuse dont j'étais dévoré ». Enfin, dit-il, « je me conduisis avec tant de circonspection, que j'entrais en même temps que ma femme au spectacle ».

« Le chevalier de Mouhy, dit Audiffret, allait dans les cafés, dans les foyers, recueillait tout ce qu'on y disait, et, rentré le soir chez lui, il écrivait un roman dans lequel il amalgamait les anecdotes qu'il avait entendu raconter. Un ouvrage nouveau avait-il du succès, il en composait aussitôt le pendant. Il tirait d'ailleurs très bon parti de ses écrits; ils étaient affichés partout; il en avait les poches pleines; il les colportait lui-même et l'on était forcé de les acheter pour se débarrasser de ses instances.... »

Gaillard de la Bataille lui est plus favorable :

« Mouhy ne néglige rien pour plaire au public par une agréable variété. Jamais un même homme ne mania avec tant de facilité tant de manières

différentes et opposées, mais toujours sans succès pour sa réputation et sa fortune [1].... »

Un instant néanmoins, Mouhy put croire que la fortune allait lui sourire. Il fut question de lui pour le poste de rédacteur en chef de la *Gazette de France;* mais, déclare Raynal [2] « il est totalement décrié ».

En 1757, le maréchal de Belle-Isle, nommé ministre de la Guerre, engagea notre chevalier pour « les affaires secrètes des départements ». On dirait aujourd'hui qu'il le mit à la tête du service des renseignements. « Il exigea que je ne m'occuperais plus que de ce travail, » écrit Mouhy dans son *Abrégé de l'histoire du théâtre français.* Grimm, qui rend compte du livre, en fait des gorges chaudes :

« Tout Paris sait à quelles fonctions M. le maréchal de Belle-Isle l'avait employé.... Il est certain que Mouhy s'acquittait de son emploi, en citoyen, en homme d'État. Il venait de découvrir un de ces sujets intéressants que le ministre l'avait chargé de lui procurer :

« Eh, Monsieur le maréchal! l'heureuse découverte que je viens de faire! Seize ans, belle comme le jour, l'innocence même, et ce n'est rien de tout cela, elle possède une qualité bien supérieure encore...

— Qu'est-ce donc?

1. Anonyme, *Histoire de Mlle Cronel* (Clairon) *dite Frétillon*. La Haye, 1743, in-12, 2e partie, p. 5. L'auteur en est identifié par H. Audiffret, sur l'exemplaire de la Bibliothèque de la Ville de Paris, vol. 3 459.

2. *Correspondance Grimm*, édit. M. Tourneux, I, [illegible]. Elle annonce même la chose comme faite.

— Elle est sourde et muette; le secret de l'État est en sûreté. »

Belle-Isle mourut le 26 janvier 1761. Sartine réembaucha Mouhy. Celui-ci avait conservé ses relations mondaines et il reprend, pour le Magistrat, le cours de ses observations dans les salons où il avait l'accès. Dufort de Cheverny le rencontre chez Mme de Saint-Yon-Salaberry. « Il était bavard comme ses romans. »

Des divers portraits que les contemporains ont tracés de notre personnage, le moins malveillant est celui qu'à signé Voisenon :

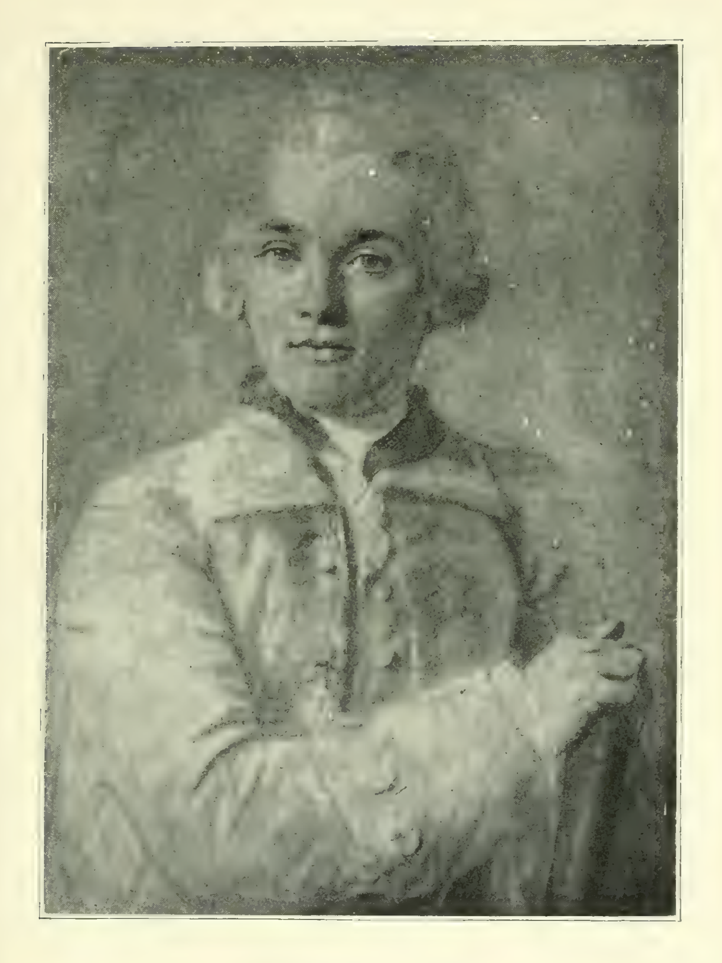
« C'est sans contredit l'auteur le plus fécond du siècle. Il a fait toute sorte de métiers et cependant il est honnête homme. Il a vécu longtemps de ses ouvrages et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ses libraires en vivaient aussi. Il me dit un jour que, tous les soirs, il était obligé de tromper son imagination pour parvenir à s'endormir. »

« Ses lecteurs n'étaient pas aussi embarrassés, » ajoute malicieusement l'abbé[1].

L'âge venait, Mouhy écrivait toujours. Il n'interrompit qu'en 1781, à l'âge de quatre-vingts ans, la publication de son *Histoire du théâtre français*, commencée sur les manuscrits des frères Parfait; elle fut continuée par Lefuel de Méricourt.

Charles de Fieux, chevalier de Mouhy, mourut à Paris le 29 février 1784, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

1, Voisenon, *Œuvres complètes*, IV, 151.



FRANÇOIS-ANTOINE CHEVRIER

Dessin au crayon noir (Musée lorrain à Nancy).

CHAPITRE XV

LES PAMPHLÉTAIRES

I. François Chevrier : sa naissance. Ses satires contre les dames de Nancy. Ses sentiments autrichiens. Il vient à Paris où il publie des romans. Il s'attache à M. de Cursay, commandant des troupes en Corse. Exilé de Corse, chassé d'Italie, il revient à Paris. Son *Histoire générale de Lorraine*. Les haines de Chevrier. Il est franc-maçon et athée. — II. Chevrier nouvelliste. — III. Il suit l'armée de Richelieu en Allemagne, puis s'établit à Bruxelles. *Le gazetin de Bruxelles*. Son pamphlet célèbre, *le Colporteur*. Prospectus pour nouvelles à la main. Mort de Chevrier.

I

A côté des « contrebandiers » comme Cabaud de Rambaud et des officieux comme le chevalier de Mouhy, se placent les nouvellistes pamphlétaires, et, au premier rang, François-Antoine Chevrier. Il était né à Nancy, dans la rue des Quatre-Eglises, le 11 octobre 1721. Les nouvelles d'un Chevrier se distinguent de celles d'un Rambaud en ce qu'elles sont des œuvres de polémique : Rambaud n'est qu'un informateur.

Chevrier, que son père, d'une bonne famille de robe, destinait au barreau, fréquenta l'université de Pont-à-Mousson. Il avait marqué, dès son enfance, les plus heureuses dispositions, pour la littérature surtout; nature ardente, emportée, ouverte à tout et saisissant tout avec passion; mais donnant des inquiétudes par son irrésistible penchant à la satire; laissant enfin pressentir ce qu'il deviendrait un jour, l'homme que certains ont nommé le Juvénal du XVIII[e] siècle. Déjà Chevrier affichait cette haine des femmes qui ne le quitta jamais; il méprisait les femmes, il les exécrait, — tout en les aimant beaucoup, et même beaucoup trop.

Les violences de son caractère ne connaissaient pas de frein. A Nancy, on le vit entrer au Palais de Justice, le 25 août 1740, l'épée au côté, et, dans la Grand' salle, souffleter l'un des plus anciens avocats, M[e] François; au reste, médiocrement assidu au barreau, occupé qu'il était à des satires contre les dames de la ville. Pourvu qu'elles fussent jeunes et jolies, il les prenait en horreur, et les attaquait particulièrement. Il les mit au théâtre, en des comédies dont il donna des représentations publiques : satires que nous ne possédons plus, mais qu'il est facile de s'imaginer par celles que Chevrier publia dans la suite.

« Mlle Gaussin de la Comédie française a eu 1372 amants, dont on a les noms (entre autres Voltaire). Un des plus aimables fut le comte de T...., lieutenant général des armées du roi et gouverneur de B...; elle en a une fille, mariée en 1755 à

un entreposeur des tabacs dans une petite ville de Champagne. Mlle Gaussin, qui n'a jamais cru — ce sont ses termes — « qu'on pouvait refuser un galant homme, qui demandait de bonne foi », compte presque tous les auteurs au rang de ses amants, si l'on peut appeler de ce nom des voyageurs qui vont se désaltérer à une fontaine qui est sur le grand chemin pour la commodité des passants[1]. »

Un des nombreux ennemis, que s'attira notre pamphlétaire, disait de lui : « Il a des griffes jusque dans les yeux »; et l'auteur de *la Chevriade* le dépeint ainsi : « Il était d'un ton olivâtre, rehaussé d'un rouge de vin plus foncé, déjà tout bourgeonné; il avait l'œil couvert d'un sourcil épais, étincelant et qui semblait distiller du poison »; faisant d'ailleurs lui-même trophée de son goût pour les libelles :

> La satire embellit les plus simples propos
> Et l'admiration est le style des sots[2].

Ce besoin d'incessante malignité était si ancré chez lui que, de sa propre personne et de ses propres ouvrages, il ne put jamais dire que du mal.

Quand, en 1737, Stanislas Leszczynski devint duc de Lorraine, avec droit de succession pour son gendre le roi de France — à l'exclusion de la maison de Lorraine qui régnait en Autriche — Chevrier

1. *Almanach des gens d'esprit*, Œuvres complètes de M. de Chevrier. Londres, 1774, 3 vol. in-12, I, 297.
2. *Almanach des gens d'esprit*, éd. cit., I. 391.

vit s'ouvrir devant lui un nouveau champ à semer satires et pamphlets. Qu'on se rappelle les « nouvellants » sur les promenades publiques et les nouvellistes dans leurs salles de rédaction, appelés, tantôt des *merles*, tantôt des *lorrains* et des *autrichiens*. Chevrier va être un « lorrain » et un « autrichien » au sens propre du mot. Il ne pardonnera pas à la Maison de France d'avoir exclu de Lorraine la dynastie des Habsbourg, dont les représentants lui en paraissent les souverains légitimes. Désormais Louis XV, la Pompadour, leurs favoris et leurs ministres, vont servir de but à ses traits acérés. Ainsi qu'il avait fait pour les dames de Nancy, il mit au théâtre — en collaboration avec son ami Fournier — le bon Stanislas et sa Cour. Mais l'affaire se gâta. Les deux camarades furent exilés; Fournier fut chercher fortune en Autriche, et Chevrier, sur la fin de 1743, vint à Paris, où il publia, en 1744, « un roman moral et critique », *Recueil de ces dames*, et, en 1745, *Bi-bi*, autre roman, toujours critique, mais beaucoup moins moral.

En 1746, il part pour l'Italie, où les dames, desquelles il continue à médire, veulent le faire assassiner; si bien qu'il doit s'estimer heureux d'être attaché, l'année suivante, en qualité de secrétaire, au marquis de Cursay, qui commande les troupes de Louis XV en Corse et de le suivre dans l'île, dont l'annexion est imminente[1]. Il y travaille à l'orga-

1. Rapport de l'inspecteur Meusnier, 20 août 1753, éd. Ravaisson, XII, 361-65. — On trouve dans le dossier de Chevrier aux Archives de la Bastille, B. A. ms. 12 152, f. 281-338, des lettres du marquis de Cursay et des fragments de Chevrier sur la Corse.

nisation d'une académie fondée par le marquis de Cursay sur le modèle de celle des *Vagabondi* et en devient l'un des dignitaires.

Puis il s'occupe de pacifier l'île et rédige un gros mémoire, où il conclut à la destruction de toutes les forêts, afin de priver les rebelles de leur refuge; mais ses incartades de plume et de langue finissent encore par le faire exiler. Il vient en Avignon, publier une *Histoire de la Corse*, dont les deux premiers volumes sont tellement durs pour les Gênois, que, sur la plainte de leur République, le gouvernement français arrête l'impression. Revenu à Paris, en 1751, Chevrier y prépare des romans, précédé déjà d'une si fâcheuse réputation que la police n'hésite pas à lui attribuer — à tort — *Frétillon*, histoire scandaleuse de la célèbre Clairon. Chevrier n'avait pas une moindre haine pour les financiers. Aussi écrit-il un poème en l'honneur de Mandrin[1]. Il détestait la religion et les prêtres; était franc-maçon et athée. Ses « réflexions sur l'argument de Monsieur Pascal et de Monsieur Locke concernant la possibilité d'une autre vie à venir » et ses « Réflexions sur l'existence de l'âme et sur l'existence de Dieu », qu'il nie toutes deux, sont d'une singulière hardiesse pour l'époque, au reste d'une pensée souple et d'un style entraînant.

Chevrier fit mieux que des comédies et des pamphlets pour défendre ses convictions. En 1753-1758

1. *La Mandrinade*, en six chants, par M. D..., Valenciennes, 1758, in-8 de 53 p.

il publiait ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine* et son *Histoire générale de Lorraine et de Bar*, encore estimés par la critique moderne, ne fût-ce que pour le prix des documents, aujourd'hui perdus, qui y sont utilisés. « L'histoire était son genre propre, » écrit M. Courbe [1].

II

C'est sur la fin de 1752 que Chevrier nous apparaît pour la première fois comme nouvelliste, fréquentant les cafés, celui de Curé notamment, pour nourrir ses bulletins des propos qu'il y peut glaner ; ce qui lui vaut d'être mis en observation.

« Depuis son retour à Paris, dit l'inspecteur Meusnier, il n'y a pas de femme qui ne se plaigne de lui ; il est dangereux dans la société, mauvais plaisant, n'épargnant pas ses meilleurs amis, se donne pour un homme de qualité riche [2]. »

En décembre 1752, Chevrier proposa donc à un nouvelliste à la main, Duthuillé, de s'associer pour publier en collaboration une feuille de « gazettes secrètes », qui serait plus particulièrement un « ouvrage polémique », — voilà le pamphlétaire. Chevrier fournirait les « mémoires », à raison de dix-

1 Courbe, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, Nancy, 1883, p. 281 sq.
2. Ravaisson, XII, 365.

LE COURRIER DE PARIS

Du 5 avril 1759.

Nouvelles

Fac-similé d'une feuille du *Courrier de Paris*, nouvelles à la main, par Chevrier et Duthuillé.

(Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 7082, f. 10.)

huit livres, que Duthuillé lui remettrait à chaque ordinaire ; puis Duthuillé composerait la feuille, l'expédierait et recueillerait les abonnements. Un Petit Père de la place des Victoires devait assister Duthuillé dans sa besogne. Le prix de souscription, relativement modéré, fut fixé à trente-six livres par an. Le journal aurait pour titre, *le Courrier de Paris*, titre qui fut imprimé au poncif, le reste de la feuille devant être rempli à la main [1].

Duthuillé lança son prospectus :

AVIS

pour une feuille manuscrite intitulée

le Courrier de Paris

Offrir un ouvrage polémique dans un siècle qui abonde en feuilles de cette espèce, c'est courir, dira-t-on, une carrière très rebattue et risquer par là de n'être pas lu. Cette réflexion est juste et on se garderait bien de donner cette nouvelle feuille, si l'on n'était pas sur de se tirer de la foule obscure de ces gazetiers littéraires qui ennuient le public avec *privilège*.

La feuille qu'on propose ne ressemblera ni aux nouvelles à la main qui ont paru jusqu'ici, ni aux ouvrages périodiques que la satiété de Paris rejette sur les provinces. Variées, autant que le goût et les circonstances le permettront, nous rassemblerons, sous un même point de vue, des nouvelles étrangères à la politique et indépendantes de l'État. Ce que nous dirons des spectacles et de la littérature n'aura rien de

1. On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal une série d'exemplaires du *Courrier de Paris* par Chevrier et Duthuillé, mss 7 982 et 11 860, doss. Duthuillé. On trouve ci contre le fac-simile de la première page de l'un d'eux.

commun avec le *Mercure* et les autres journaux de France, qui, ne parlant qu'après coup, n'ont à publier que des vérités connues. Percer l'avenir et pénétrer les anecdotes secrètes de la Ville et du Parnasse, tel est notre projet. Sera-t-il rempli? Vous en jugerez par la feuille ci-jointe.

Cette circulaire était accompagnée de deux feuilles spécimen, qui tombèrent entre les mains de M. de la Châtaigneraye, intendant de Châlons, lequel s'empressa d'en aviser le chef de la police parisienne[1].

Berryer met en campagne l'inspecteur d'Hémery, qui ne tarde pas à découvrir le rédacteur du gazetin, « Jean-Baptiste Duthuillé, ancien secrétaire du président Brayer de la Motte, sans ressources, à la recherche d'une position sociale, d'ailleurs garçon d'esprit, et l'intime de Chevrier, qui a bien pu le conseiller et lui donner des matériaux ». Hémery voyait juste. Une lettre de cachet est lancée contre le publiciste; Duthuillié en est averti et se cache; mais il n'interrompt pas la publication de ses gazetins. On lit dans celui du 3 mai (1753) :

Ne soyez pas étonné, Monsieur, du changement de la feuille ci-jointe. Jusqu'à nouvel ordre elles seront précédées d'un préambule et terminées en lettres ordinaires, pour éviter toute ressemblance avec ce qu'on appelle *nouvelles à la main*.

Depuis le 5 avril, date de la dernière feuille, j'ai eu des inquiétudes de la police, qui m'ont forcé à interrompre mes opérations, auxquelles cependant je travaille à donner une

1. Ravaisson, XII, 306.

forme plus intéressante, ayant à cet effet établi quelques correspondances étrangères qui, dans l'événement de la guerre dont on parle beaucoup, seront d'une grande ressource.

Et ce même numéro commençait, non plus comme une gazette, mais comme une lettre d'affaires, par ce préambule — un trompe-l'œil :

« Le locataire de votre maison du faubourg Saint-Germain ne peut me payer vos loyers que dans huit jours; pour vous dédommager du peu d'intérêt de cette lettre, je vais vous faire part de ce qui se dit.... »

Et voilà le journal amorcé, la police dépistée : ce n'est plus un gazetier qui s'adresse à ses abonnés, c'est un receveur de rentes qui écrit à ses commettants.

Mais la police était fine; le 14 janvier 1754, elle mettait la main sur Duthuillé et le faisait écrouer à la Bastille, ce qui montre l'importance que l'on attachait à la capture.

Les interrogatoires du prisonnier nous apprennent que Chevrier ne lui fournit des « mémoires » que pour six feuilles, au prix convenu, 18 livres par ordinaire; puis ce fut Blin, commis de Chevrier, qui les livra, aux honoraires bien inférieurs de six livres par mois. Blin dérobait la matière de ces nouvelles à son maître, qui rédigeait d'autres gazettes manuscrites pour son compte particulier : toujours les mêmes procédés. Ce petit commerce dura jusqu'en août 1753. Duthuillé déclare que,

à partir du moment où Chevrier cessa d'être son fournisseur, ses bulletins perdirent de leur intérêt, et, de fait, nous trouvons dans son dossier les plaintes des abonnés mécontents. L'envoi de la circulaire, que nous avons transcrite, en avait attiré un certain nombre : personnages du premier rang, évêques et présidents au Parlement, duchesses et financiers, dont la liste est conservée.

Duthuillé avait des correspondants en province. A Chartres, le directeur de la poste s'occupait de lui trouver des abonnés; à Bordeaux, M. de Loménie recevait pour lui les mandats des souscripteurs et leur faisait parvenir la feuille. Il transmettait au gazetier les desidérata des clients :

« Monsieur *** vous prie de l'instruire avec soin de tout ce que vous pourrez recueillir en anecdotes de toute espèce, secrets, littérature, affaires du temps, poésies, morts, mariages, en un mot tout ce que vous apprendrez. »

Les premiers numéros de ces feuilles à la main portent l'empreinte de Chevrier; c'est son style, sa tournure d'esprit :

14 février 1753. — *Nouvelles*.... L'accident arrivé à M. Bouret sera pour lui plus sérieux qu'on n'avait craint tout d'abord. On dit qu'il en perdra un œil. Ainsi ceux qui voudraient voir tous les fermiers généraux aveugles auront du moins la consolation d'en voir un borgne.

Spectacles. — Marmontel et le marquis de Ximénès, aussi malheureux, l'un à sa cinquième tragédie que l'autre à la première, ont donné lieu aux vers suivants :

Le parterre a fait ses victimes
D'Epicharis et d'Egyptus :
L'une est morte à force de crimes,
Et l'autre à force de vertus.

Le pauvre Marmontel n'a pu soutenir la chute affreuse de la pièce. Il s'est enfui de désespoir au quatrième acte, qui n'aurait pas été achevé sans les cinq gardes-françaises, qui jouaient aux quatre coins dans le parterre et disaient d'un ton de pitié : « Messieurs, un peu de patience !... un peu de patience !.... »

III

Chevrier a cessé d'approvisionner Duthuillé de ses « mémoires », pour les fournir à Morand, qui les envoie à Frédéric II[1], et pour en alimenter un service de « petites nouvelles », c'est-à-dire de nouvelles galantes, qu'il se met à rédiger pour son propre compte. Ses « petites nouvelles » ne tardent pas à faire scandale[2]. A dire vrai, son activité s'emploie dans tous les genres. Tandis que son collaborateur gémit entre les murs de la Bastille, il aborde lui-même le théâtre, présente au public la traduction, par Baurans, de la *Servante maîtresse* (Serva padrone) du Pergolèse[3]; fait jouer à la comédie italienne la *Revue des Théâtres*, la première pièce de ce genre qui ait paru en France.

1. Rapport de police, éd. Ravaisson, XII, 464.
2. B. A. ms. 11 816, f. 70 v°, interr. de Ch. de Julie
3. *Correspondance de Grimm*, septembre 1754, éd. Tourneux, II, 409-10.

Au reste elle fit une chute retentissante et Chevrier, qui jamais ne manque l'occasion de se bafouer lui-même, conte sa mésaventure :

« Je faisais paraître sur la scène une danseuse, pour rappeler l'entrée récente des ballerines dans les pièces de la Comédie italienne. Le personnage principal, la Critique, voyant cette fille débuter par des entrechats, lui demande :

Quel motif en ces lieux vous fait porter vos pas?

Et la danseuse de répondre :

J'arrive pour tirer un auteur d'embarras.

« Ma foi, il était temps! » réplique quelqu'un de la salle. Le parterre se mit à rire aux éclats, puis ce furent des clameurs et la pièce ne put être jouée jusqu'au bout.

Nous ne suivrons pas cet écrivain infatigable en ses nombreuses productions; quelques-unes d'entre elles se lisent aujourd'hui encore avec plaisir. Le style en est rapide, piquant, coloré. *L'Aventure de Mlle Godiche, coëffeuse*, est une jolie petite nouvelle, d'un ton très moderne, très vivant, semblable à celles que les feuilles littéraires aiment à publier de nos jours.

Après une courte réapparition à Nancy, d'où il est encore chassé pour une satire manuscrite, *les Plaloyés*, contre les membres du Parlement, le pamphlétaire se rend en Allemagne, d'où il rap-

porte son *Histoire de la campagne de 1757 sur le Rhin et autres pays conquis* (1757-1758). « On ne reprochera pas à l'auteur, dit Grimm, d'avoir choisi l'époque la plus favorable à la France. C'est un cruel historien que M. de Chevrier. »

En 1758, paraît l'*Histoire générale de Lorraine et de Bar*. Cette grande compilation, qui ne semblait pas susceptible d'agiter les esprits, mit cependant le feu aux poudres; d'abord par son impudente dédicace au prince Charles-Alexandre, « duc de Lorraine et de Bar »; puis, par des attaques violentes contre le lieutenant de police de Nancy, Timothée Thibault. Par sentence du 22 janvier 1758, le bailliage de cette ville condamna l'historien aux galères perpétuelles, les lettres GAL devant être appliquées sur ses épaules au fer rouge et l'*Histoire générale* brûlée par la main du bourreau. Mais le condamné fit audacieusement tête à l'orage. Il vint à Nancy purger sa contumace et plaida lui-même devant une affluence prodigieuse : « On vit l'artisan quitter sa boutique, l'artiste son atelier, le marchand son comptoir...[1] ».

Le jugement fut rendu le 3 août : le coupable s'en tirait avec une simple amende honorable à Thibault et la suppression du livre; mais, à la fin du mois, il quittait Nancy, pour n'y plus revenir.

A Francfort, où il loge *au Cygne blanc*, il fait représenter, le 6 décembre 1759, une pièce dédiée

1. Chevrier, *Histoire d'une cause célèbre*, cit. par Gillet, p. 59-60.

au prince Xavier de Saxe, *la Nouvelle du jour*. M. Gillet en parle au cours de sa notice sur Chevrier[1] et possédait cette comédie dans sa bibliothèque[2]. Nous n'avons malheureusement pas pu parvenir à nous en procurer un exemplaire. Par son sujet même, traité par un nouvelliste, *la Nouvelle du jour* serait pour nous d'un vif intérêt. Sur la fin de 1760, Chevrier vint s'établir à Bruxelles, au moment où s'y effondrait un autre pamphlétaire, Maubert de Gouvest, rédacteur du *Gazetin de Bruxelles*. Il prit sa succession et débuta le 10 janvier 1761.

Ce fut en cette année 1761 que Chevrier publia à La Haye son fameux libelle, *le Colporteur*, qui eut un énorme retentissement[3]. Les personnalités les plus en vue y étaient attaquées avec la dernière violence et nommées en toutes lettres. Le scandale fut d'autant plus grand que, au dire d'un contemporain, tout y était « presque vrai ». Le volume fut interdit en France. Grimm le juge un « exécrable ramas, vendu assez cher ici (à Paris), parce qu'il se trouve toujours des oisifs qui aiment à fouiller dans les ordures[4] »; et Bachaumont : « De la plus grande rareté, *le Colporteur*, que le gouvernement n'a point voulu tolérer en France, ce qui désole les libraires, l'ouvrage étant assuré du plus grand

1. Gillet, *Notice historique et biographique sur Chevrier*, Nancy. 1864, in-8, extr. des *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1863.

2. *La Nouvelle du jour*, comédie en un acte en vers, par Chevrier, Dresde, 1759, in-8 de 16 pp.

3. *Le Colporteur*, Londres (La Haye), 1761, in-12.

1. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux. V. 131-32.

débit par les atroces médisances ou calomnies dont il est farci [1] ».

Le Colporteur eut, par la suite, de nombreux imitateurs, *l'Espion dévalisé, le Diable dans un bénitier*... et même, de nos jours, des imitateurs qui ne s'en doutent guère. Le dernier roman en automobile de M. Mirbeau est un autre *Colporteur* : l'automobile de M. Mirbeau passe en tous lieux, comme le colporteur de Chevrier, prétexte à déchirer choses et gens, au petit bonheur de la route. Et les deux ouvrages peuvent être comparés pour la verve, la vigueur du style, l'intensité de l'injure....

Avec *le Gazetin de Bruxelles*, Chevrier est revenu à son métier de nouvelliste. Il y peut donner libre cours, sous la protection de Cobentzl, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, à ses sympathies « lorraines ». Marie-Thérèse devient, sous sa plume, « la Sémiramis allemande » et le duc Charles un « prince adoré ». La maison de Brunswick, le gouvernement anglais et surtout Frédéric II sont au contraire vivement pris à partie.

Parlant de la manière dont notre auteur rédigeait le *Gazetin de Bruxelles*, son dernier biographe, M. Ch. Piot, observe :

« Il écrivait avec tact ses dissertations, ses analyses d'ouvrages français, ses contes, ses poésies, ses observations sur le théâtre » ; mais, dès qu'il s'agissait d'un adversaire ou d'un ennemi,

1. Bachaumont, I, 68-69 (16 avril 1762).

reparaissait le pamphlétaire qui perdait toute mesure [1].

Chevrier continua *le Gazetin de Bruxelles* pendant dix mois : le gouvernement même des Pays-Bas autrichiens lui fournissait des « mémoires [2] »; puis, sur une plainte du ministre de Hollande à Bruxelles, victime de ses violences, Cobentzl lui fit de vives réprimandes. Chevrier suspendit son périodique et songea à le remplacer par un service de nouvelles à la main, dont il envoya, par toute l'Europe, le prospectus que nous avons reproduit [3]. Un exemplaire en arriva entre les mains du marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, qui prit l'alarme et, le 26 février 1761, en écrivit au gouverneur des Pays-Bas. Notre système d'alliances venait d'être renversé. Mme de Pompadour avait préparé l'union de la France et de l'Autriche; il parut nécessaire de la ménager; si bien que, le jour où Chevrier demanda l'autorisation de lancer ses Nouvelles, elle lui fut refusée. Le malheureux publiciste se vit donc obligé de reprendre, en octobre 1761, la publication du *Gazetin*. Mais il avait perdu son entrain; et puis il s'ennuyait dans la capitale du Brabant. « J'ai demeuré dix mois à Bruxelles, dit-il, mais j'y aurais resté vingt ans que la vie que j'y menais ne m'aurait pas instruit davange. Je ne sortais de mon cabinet que pour aller au Parc. Quand

1. *François-Antoine Chevrier en Belgique*, par M. Ch. Piot, dans *les Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1880, 2e série, p. 217.
2. Chevrier, *Œuvres*, I, 258.
3. Bibl. nat. ms. 22085, p. 160.

le temps était contraire à la promenade, j'allais dans un petit café, où quelques Français, qui n'avaient pas d'argent, faisaient des mines et de l'esprit. Et on sent bien qu'avec de pareils originaux, je ne savais tout au plus que la gazette des tables d'hôte où ces Messieurs mangeaient beaucoup et payaient fort mal. »

Il boucle donc sa valise pour se rendre en Hollande ; mais, avant de partir, il met encore au jour un de ses plus piquants libelles, *les Amusements des dames de B...*(ruxelles), que M. Piot trouve spirituel et assez véridique ; enfin *les Trois C...*(coquins), trois confrères nouvellistes, Cosmopol (Maubert), Chauvel (Ch.-Fr. d'Hennezel dit de Champigny) et Chat-huant (Des Essarts), « fripiers de nouvelles, furets d'anti-chambre, ramassant dans la ville les bruits populaires... ».

Les adversaires répliquent : Chevrier, écrit Palissot, « à qui l'impuissance de plaire a donné la fureur de nuire, de temps en temps s'agite sous le mépris public dont il est couvert, pour tâcher d'en rejeter quelque partie sur les autres ».

A La Haye, où la liberté d'écrire était plus grande qu'à Bruxelles, le pamphlétaire publia *l'Observateur des Spectacles*, en collaboration avec l'abbé Yvon. Le 1er novembre 1761, Choiseul, le croyant à Paris, avait fait délivrer contre lui une lettre de cachet, avec ordre d'écrou à la Bastille ; et bientôt le gouvernement français réclama des États généraux son extradition.

Un policier, venu de Paris, le fila avec soin.

Dans un rapport du milieu de mai 1762, il le peint comme un « mauvais sujet, esprit satirique, ennemi déclaré de sa patrie, en relation avec les frondeurs de Paris, à qui il envoie des vers, des anecdotes contre tout ce qu'il y a de plus respectable en France [1] ».

Le jeudi, 24 juin, Chevrier s'en fut célébrer la fête des francs-maçons à la loge de La Haye. Il rentra sur les deux heures du matin avec un mal de tête — trop de discours — et une indigestion — trop de mangeaille. Le lendemain, vendredi, il rencontra, vers deux heures après midi, l'agent secret du gouvernement français, de qui il ne se méfiait pas. Ils s'arrêtèrent à causer « devant la porte de Mlle Louison », une jeune danseuse; puis, sur les quatre heures, il se rendit chez son libraire, mais ne trouva au magasin que le beau-frère :

« Je vais à Rotterdam au-devant de Sainte-Foix, je vous emmène. »

Le beau-frère s'excusa et Chevrier s'en fut chercher compagnie *au Parlement d'Angleterre*, auberge voisine, où il rencontra Saint-Martin, un compatriote :

« Venez jusqu'à Rotterdam, je vous y ferai souper avec une jolie fille.

— Volontiers. »

Avant son départ, il chargea encore le docteur Vanhaast, « avec qui il était lié par la maçonnerie », d'aller « insinuer » chez lui son prompt

1. Publ. par Ravaisson, XII, 464.

retour, de crainte qu'en son absence ses copistes ne négligeassent leur travail.

Durant la route, Chevrier dit, en effet, à Saint-Martin qu'il se rendait à Rotterdam, non pour y voir Sainte-Foix, mais une danseuse, la Conti, qui devait y arriver le soir. Saint-Martin remarqua que son compagnon crachait du pus. A Rotterdam, le samedi 26 juin, les deux voyageurs descendirent au *Maréchal de Turenne*; ils rendirent visite à la danseuse dans une auberge des faubourgs. Après avoir causé jusqu'à neuf heures, Chevrier et Saint-Martin revinrent au *Maréchal de Turenne*, où ils soupèrent gaîment. Chevrier, notamment, mangea beaucoup de fraises, avec de la crème, tout en vidant chopine sur chopine de vin vieux. Après le souper, sur les minuit, les deux camarades allèrent se coucher, dans la même chambre. Il était deux heures du matin, quand Chevrier se leva, tout en sueur, disant qu'il se trouvait mal. Il ouvrit la fenètre. Saint-Martin courut éveiller les gens de l'auberge, qui arrivèrent « à la hollandaise », très lentement. Le pamphlétaire était assis sur son lit et demandait un médecin; mais, avant que celui-ci ne fût venu, le malheureux était mort.

Il laissait de pauvres effets et trois ducats qu'on trouva dans sa poche. Il fut enterré « dans le cimetière où l'on met les cadavres de la canaille ». Sa dépouille y fut conduite par un carrosse, qu'accompagnaient quatre porteurs de la ville. Deux chemises, qu'il avait avec lui, lui avaient fait un linceul; les trois ducats servirent aux frais de l'enter-

rement. Sa montre et ses vêtements furent vendus pour payer l'hôte du *Maréchal de Turenne* et le médecin qui était arrivé trop tard.

La mort si subite du pamphlétaire étonna. Le bruit courut qu'il se serait empoisonné :

« Juste ciel ! s'écria Sophie Arnould, il aura sucé sa plume ! »

L'ENCLOS DES FILLES SAINT-THOMAS

Fragment du plan de Paris, dit de Turgot (1739).

CHAPITRE XVI

LA PAROISSE

I. Mme Doublet et le Président de Bachaumont. Le couvent des Filles-Saint-Thomas. La Paroisse. Les deux registres. « Cela sort-il de chez Mme Doublet? » — II. Les précurseurs : le « Cabinet » de la Bruyère; l'Académie française; le club de l'Entresol. — III. Les nouvelles à la main, organe de la Paroisse : leurs origines. La circulaire de Bachaumont. Vogue des nouvelles de la Paroisse. — IV. Un bureau auxiliaire : le comte et la comtesse d'Argental. — V. Gillet, valet de chambre et chef de nouvelles. Les « cascades » de la Paroisse. — VI. Pidansat de Mairobert. — VII. Sartine se décide à sévir. Kauffmann et son commis Lamy de Joursan. Les nouvelles de la Paroisse descendent dans la rue. Morts rapprochées de Bachaumont et de Mme Doublet. — VIII. La Paroisse se désagrège. Les registres en sont livrés à l'impression, sous le titre de *Mémoires secrets*. — IX. Moufle d'Angerville, successeur de Mairobert. — X. Autres entreprises de nouvelles à la main. La *Correspondance secrète* dite de Métra et ses ramifications. Les nouvelles à la main source de libelles et des pamphlets.

I

Au milieu du quadrilatère formé par la rue Notre-Dame-des-Victoires, la rue Neuve-des-Filles-Saint-Thomas, la rue Feydeau et la rue de Richelieu —

là où s'élève aujourd'hui la Bourse — dans l'encadrement de somptueux hôtels, dont le temps avait noirci les larges pierres, se trouvait, avec son église et ses jardins, le cloître des Filles-Saint-Thomas. Le couvent lui-même avait, comme dépendances, plusieurs hôtels, habités par des gens de qualité et par de riches bourgeois. Un de ces hôtels était attenant de l'église sur la droite, dans le fond de la cour; et la porte principale en donnait sur la rue Neuve-des-Filles-Saint-Thomas. Le 11 avril 1716, étaient venus s'y établir M. et Mme Doublet de Breuillepont[1].

Louis Doublet, trésorier général du duc d'Orléans, avait épousé, en 1693, Marie-Anne Legendre, fille du fermier général. Quand il mourut, en 1722, sa femme avait quarante-cinq ans. C'était une nature exquise, toute de sentiment. Son esprit orné et bienveillant retenait autour d'elle les personnalités les plus éminentes du monde des lettres et des arts; elle aussi dessinait et gravait; mais c'était sa bonté gracieuse qui captivait et groupait en une cour charmante les plus nobles caractères et les esprits les plus fins[2].

Parmi eux, un jeune homme se distinguait par

1. Les études publiées sur la Paroisse sont déjà nombreuses. On citera notamment Edm. et J. de Goncourt, *Bachaumont*, dans les *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, éd. in-16, 1880; Paul Cottin, *Un protégé de Bachaumont*, 1887, in-12; Paul Bayle et Jacques Herblay, dans la *Nouvelle revue*, nov.-déc. 1905, p. 213-36 et 395-413. Les pages consacrées par Paul Bayle et Jacques Herblay à la Paroisse et à Mme Doublet sont charmantes de grâce, d'esprit et de pittoresque; et l'on placera auprès d'elles le *Bachaumont, père des échos de Paris*, de M. Louis de Préaudeau, *Revue hebdomadaire*, 22 févr. 1908, p. 535-52.

2. Paul Bayle et Jacques Herblay, *loc. cit.*, p. 217.

les qualités du cœur et une admirable culture, Louis Petit de Bachaumont. Il était né à Versailles, le 2 juin 1690[1]. Il avait donc douze ans de moins que la femme qui allait devenir pour lui une amie fidèle, jusqu'à la dernière heure de sa vie.

Sur la longue intimité de Bachaumont et de Mme Doublet, on a jeté la médisance. Par son testament même, Bachaumont y répondit, à l'heure où la vieillesse inclinait cet honnête homme vers la tombe :

« Ayant de grandes obligations à Mme Doublet, qui a bien voulu me servir de mère depuis que j'ai eu le malheur de perdre la mienne....[2] »

Mme Doublet vivait seule dans cet hôtel de l'enclos des Filles-Saint-Thomas, où son frère, l'abbé Legendre, et Petit de Bachaumont l'aidaient dans ses devoirs de maîtresse de maison. Elle y recevait écrivains, historiens, érudits, philosophes, artistes : Coypel, Caylus, Mirabaud, Foncemagne, Rigaud, Largillière, Helvétius, Marivaux. Bachaumont gravait les dessins de son amie[3]. Enfin, en 1730, il vint aux Filles-Saint-Thomas demeurer au second étage de l'hôtel dont l'aimable femme habitait le premier.

Bachaumont était magistrat, un magistrat que ses fonctions ne préoccupaient ni n'occupaient guère. Ses amis l'avaient baptisé « le cher pares-

1. Acte de baptême publié par P. Bayle et Jacq. Herblay, *loc. cit.*, p. 216.

2. Cité par Paul Cottin, *loc. cit.*, p. XI.

3. Une partie de l'œuvre de Mme Doublet se trouve à Bibliothèque nationale, estampes, portefeuilles d'amateurs, à l'ordre alphabétique. Nous en reproduisons et l'une des planches, le portrait de Falconet.

seux »; mais, dès qu'il s'agissait de sauver une œuvre d'art, de protéger un artiste, de faire adopter par l'édilité parisienne les projets d'un architecte de talent, de donner de bons conseils, soit à Bouchardon, soit à Boucher, il secouait sa nonchalance. Carmontelle a laissé de Bachaumont un amusant profil. Notre magistrat y paraît coiffé de sa perruque à longue chevelure, la perruque imaginée par le duc de Nevers, et qui ne fut jamais portée que par son inventeur, par Bachaumont et par Voltaire[1]. C'est bien son œil noir et spirituel, « le grand nez bourbonien du temps, une bouche ironique, au coin de laquelle tressaute une petite verrue. Il est au pied de la colonne astrologique de Bullant, que, grâce à lui, grâce aux 1800 livres qu'il tira de sa poche pour sauver ce souvenir de Catherine de Médicis, Paris possède encore encastrée dans la Halle aux blés[2] ».

Aux noms de Bachaumont et de son amie, on joindra celui de l'abbé Legendre, de trois ans plus jeune que sa sœur; joyeux compère, franc buveur et gentil camarade, grand ami de Piron qui le célèbre dans ses vers :

> Vive notre vénérable abbé,
> Qui siège à table mieux qu'au jubé!

Avec sa sœur et Bachaumont, il formait, dans la grande « salle de Compagnie » de l'hôtel des Filles-

1. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, IX, 318.
2. Edm. et J. de Goncourt, *Portraits intimes*, éd. cit., p. 70-71.

Saint-Thomas, ce qu'on appelait « la Sainte-Trinité »; autour d'eux « les Paroissiens »; c'est-à-dire l'abbé de Bernis, qui devint cardinal, l'abbé de Voisenon, qui entra à l'Académie, l'abbé de Chauvelin, qui était laid à faire peur :

> Quelle est cette grossière ébauche?
> Est-ce un homme, est-ce un sapajou?

l'abbé Xaupy, docteur de la Faculté de médecine, et trois autres médecins encore, Falconet, Firmin et Devaure; les deux Sainte-Palaye, frères jumeaux; trois académiciens, Mairan, Foncemagne et Mirabaud; des gentilshommes gens de lettres, Pont-de-Veyle et d'Argental, ce dernier ministre du duc de Parme. Tout ce monde avait beaucoup d'esprit, au point d'en effrayer Piron : « Annoncez bien une bête à Mme Doublet, écrit-il à l'abbé Legendre, et j'y serai bon ».

Au début, les femmes étaient exclues de la Paroisse. Mme Doublet obtint qu'on y admît Mmes du Bocage, Rondet de Villeneuve, de Besenval et d'Argental. Mme d'Argental était charmante, vive, active, avec une petite tête d'homme d'État et... d'homme d'affaires. « Mes anges », disait Voltaire, en parlant d'elle et de son mari. Les Paroissiens reconnaissaient unanimement l'autorité de celui qu'ils appelaient leur « cher Président », Durey de Meynières, président de la deuxième des Enquêtes au Parlement : un de ces aimables magistrats du XVIII[e] siècle, cultivé et bon, que toute pensée

trouvait sceptique, à moins qu'elle ne vînt du cœur.

Durey de Meynières était le président et Bachaumont le maître des cérémonies du salon de Mme Doublet. « Ce salon tenait le monde et Paris, et la veille, et le jour, et la chaire, et l'Académie, et la comédie, et la Cour. Il était le rendez-vous des échos, le cabinet noir où l'on décachetait les nouvelles. Pêle-mêle y tombait le XVIIIe siècle, heure par heure, bons mots et sottises, querelles, procès, sifflets, bravos, morts et naissances, livres et grands hommes, un je ne sais quoi sans ordre, une moisson à pleine brassée de paroles et de choses.... Salon envié! Confessionnal du XVIIIe siècle où tant d'esprit s'est confessé[1].... »

Les Paroissiens étaient frondeurs, parlementaires, libres-penseurs, ou, pour parler plus exactement, sceptiques aimables; ils se modelaient sur Bachaumont, esprit indolent, bienveillant et libéral.

De santé délicate, Mme Doublet ne sortait guère de son hôtel; à en croire les contemporains, elle ne l'aurait pas quitté une seule fois durant les quarante dernières années de sa vie, « ne se souciant de faire aucun acte de religion[2] ».

Les Paroissiens arrivaient à la même heure, dans la grande « salle de compagnie ». Ils y trouvaient vingt-neuf chaises couvertes de panne cramoisie, rangées le long du mur, chacune sous

1. Edm. et Jules de Goncourt, *Portraits intimes*, éd. cit., p. 58-59.
2. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, IX, 318.

un portrait : les portraits des vingt-neuf Paroissiens. Celui de Bachaumont était un pastel de Latour, celui de Mme Doublet la représentait avec Mme Crozat, sa sœur; il était l'œuvre du vieux de Troy. Les Paroissiens prenaient place, chacun sous son image.

Au milieu de la salle, une table de marbre, et, près de la porte d'entrée, un bureau, sur lequel étaient posés deux grands registres ouverts : les deux fameux registres de Mme Doublet. Et chacun, par ordre, de produire ce qui était venu à sa connaissance. Toutes les nouvelles étant mises sur le bureau, comme disaient les nouvellants des Tuileries, on les examinait, et ces informations, une fois passées au crible de la critique, étaient mises par écrit sur les deux registres, réservés, l'un, aux nouvelles reconnues certaines, l'autre aux nouvelles douteuses. De ces registres s'envolaient ensuite des copies dans tout Paris, dans les provinces, par delà les frontières. Et si grande était l'autorité acquise par ce bureau d'informations, que les gens demandaient, par manière de précaution, quand on leur apprenait quelque événement :

« Cela sort-il de chez Mme Doublet? »

La séance terminée, les Paroissiens passaient dans la salle voisine, où leur était servi un souper de choix, par les soins de Bachaumont. Les lettres de Mme Doublet à Mme de Souscarrière nous montrent les gais Paroissiens tumultueusement groupés autour de la longue table, faisant hon-

neur aux lapereaux de Breuillepont « saupoudrés de serpolet du pays », que leur présentait La France, laquais de Bachaumont.

II

Les historiens de la Paroisse ont pensé que ce cercle de nouvellistes avait été la création originale, unique en son genre, de Mme Doublet et de son ami.

Ouvrons La Bruyère :

« Le véritable homme de bien garde le silence sur ce qu'il fait, il ne fournit rien aux visites des femmes, ni au *cabinet*, ni aux nouvellistes. »

Qu'était-ce que ce cabinet? — « Rendez-vous à Paris, dit La Bruyère, de quelques honnêtes gens pour la conversation. »

Réunions semblables à celles qui se tiendront chez Mme Doublet, où « d'honnêtes gens viennent s'assembler pour faire une conversation savante et agréable[1] » et échanger des nouvelles. Le grand siècle connut nombre de ces « cabinets » : celui que tenaient MM. du Puy, dans la bibliothèque de M. de Thou; celui que présidait l'abbé de Choisy au Luxembourg[2]. Les assemblées de nouvellistes, qui se réunissaient chez l'abbé de Dangeau, avaient

1. Dictionnaire de Trévoux.
2. « Journal de l'assemblée du Luxembourg », par l'abbé de Choisy. B. A. ms. 3186, f. 175-212.

lieu le mardi, d'où leur nom, les « martiales », sans que, pour cela, on s'y entretînt plus particulièrement d'affaires militaires; les réunions chez Ménage, le mercredi, étaient nommées les « mercuriales »; ailleurs c'étaient les « joviales », qui se tenaient le jeudi, *dies Jovis*; le vendredi — ici pas d'adjectif, et pour cause, — un groupe de nouvellistes prenaient séance dans la bibliothèque du Président Bignon; les samedis de Mlle de Scudéry étaient des plus recherchés. Chapelain, ardent nouvelliste, y figurait au premier rang. Un procès-verbal en était rédigé par Pellisson, d'où sortit la « Chronique du Samedi[1] ».

On citait encore les « assemblées » tenues chez le maître des requêtes Villevaut, rue Hautefeuille; chez Herbelot, rue de Condé; chez le marquis de Dangeau, place Royale; chez l'abbé Roque, rue Guénégaud; chez le chevalier Chassebras de Bréau, au carrefour Saint-Benoît; les « cabinets » de M. de Fontenay, de M. Hennequin, procureur au Grand-Conseil, des abbés Bourdelot, d'Aubignac, et combien d'autres!

Les correspondances contemporaines indiquent nettement que ces « cabinets » étaient autant d'assemblées de nouvellistes auxquelles étaient admis, et même spécialement conviés, les professionnels : vraies académies de journalisme, et, dès lors, le nom leur en est donné.

Le roi honora plusieurs de ces « assemblées », de ces « cabinets », de ces « académies », en leur accordant lettres patentes; et l'Académie française

elle-même n'a été que la consécration par Richelieu d'une assemblée de nouvellistes, semblable à celles dont nous parlons, à telle enseigne que, dans l'origine, l'Académie française était nommée « l'académie gazétique ».

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, la plus célèbre de ces réunions fut le club de l'Entresol[1], qui vécut sept ans (1724-1731). Il avait pour président l'abbé Alary, de l'Académie française. On se réunissait chez lui, place Vendôme, à l'*entresol* d'une maison appartenant au président Hénault.

« Tout le monde savait nos jours, dit le marquis d'Argenson, et, le samedi soir, dans les bonnes maisons de Paris, où nous allions souper, on demandait : « Quelles nouvelles, car vous venez de l'Entresol ? »

Le gouvernement, ennemi des nouvellistes, en devait prendre ombrage. Les membres de l'Entresol jugeaient la politique des ministres, discutaient les traités conclus ou à conclure avec les puissances étrangères. Quelques ambassadeurs en portèrent plainte[2]. Que si le cardinal de Richelieu n'eût précédemment mis sous la tutelle de l'État le « cabinet » de M. Conrart, le cardinal de Fleury eût pu constituer en Académie française le « cabinet » de l'abbé Alary. La place était prise, il ne restait qu'à supprimer l'Entresol[3].

1. *Mémoires du marquis d'Argenson*, éd. Rathery, Paris, 1867, I, 91.

2. *Revue rétrospective*, janv.-juin 1888, p. 181-82.

3. *Mémoire pour servir à l'histoire des conférences politiques* tenues à l'Entresol depuis 1724 jusqu'en 1731, publ. dans la *Revue rétrospective*, janv.-juin 1888, p. 169-86.

III

Les premières feuilles qui sortirent du « cabinet » de Mme Doublet datent de 1737. Ce ne furent tout d'abord que de simples lettres adressées à des parents, à des amis, et contenant des nouvelles, les nouvelles recueillies et commentées dans les réunions des Filles-Saint-Thomas. La Bibliothèque nationale possède plusieurs années (1745-1752) de cette correspondance, adressée par Mme Doublet à sa sœur, Mme de Souscarrière, à Breuillepont[1]; mélange de menue chronique familiale et de nouvelles publiques : les naissances princières et les victoires des armées françaises, les changements de ministère et les luttes du Parlement y culbutent sur les rhumes du Président de Bachaumont et l'éducation du petit Doublet.

La plupart de ces lettres sont de la main de Mme Doublet : parfois son valet de chambre tient la plume. Mme Doublet s'adresse à « sa très chère gouvernante », comme elle appelle Mme de Souscarrière. D'autres fois, l'aimable femme a trouvé plus commode de joindre à l' « ordinaire » les plis mêmes qui étaient arrivés du théâtre de la guerre ou de l'étranger; mais elle a eu soin de déchirer la suscription et la signature de l'expéditeur. On en trouve toutefois un ou deux qui portent l'adresse de M. de Vidobre, « médecin consultant du roi,

1. Bibl. nat. mss franç. 13 701-13 712.

rue Louis-le-Grand », lettres qu'il recevait de son neveu. Enfin les poésies ou les nouvelles un peu mordicantes sont rattachées par un onglet au corps de la lettre. Ce sont les nouvelles « à l'épingle » et au petit mot « Brûlez, je vous prie », que nous avons déjà rencontrées.

Lorsque, en 1740, Bachaumont lança la fameuse circulaire qui annonçait la création d'un service régulier de gazetins, il ne faisait donc que consacrer la publicité et assurer la fixité d'une organisation qui fonctionnait depuis plusieurs années :

Un écrivain connu entreprend de donner, deux fois chaque semaine, une feuille de nouvelles manuscrites. Ce ne sera point un recueil de petits faits secs et peu intéressants, comme les feuilles qui se débitent depuis quelques années. Avec les événements publics, que fournit ce qu'on appelle le cours des affaires, on se propose de rapporter toutes les aventures journalières de Paris et des capitales de l'Europe, et d'y joindre quelques réflexions sans malignité, néanmoins sans partialité, dans le seul dessein d'instruire et de plaire, par un récit où la vérité paraîtra toujours avec quelques agréments. Un recueil suivi de ces feuilles formera proprement l'histoire de notre temps. Il sera de l'intérêt, à ceux qui les prendront, de n'en laisser tirer de copie à personne, et d'en ménager même le secret, autant pour ne pas les avilir, en les rendant trop communes, que pour ne se pas faire de querelles avec les arbitres de la librairie. A chaque ordinaire, on portera à ceux qui voudront la prendre ; elle sera payée sur-le-champ par le portier, afin qu'on ait la liberté de l'abandonner lorsqu'on n'en sera pas satisfait [1].

1. Origin. B. A. ms. 3505, f. 55 ; éd. Edm. et J. de Goncourt, *Portraits intimes*, éd. cit., p. 60-61.

Durant ces premières années, la série des gazetins, connue sous le nom de « Correspondance de Bachaumont », n'a pas encore pris le ton d'ironie et de persiflage qui caractérisera plus tard les *Mémoires secrets*. C'est une suite de nouvelles à la main, rappelant, avec plus d'importance et d'autorité, les gazettes concurrentes, plus ou moins tolérées, et s'exprimant presque librement, ce que permettaient les attaches et les relations des auteurs. « Les nouvelles à la main sortant de chez Mme Doublet étaient assurément, et de beaucoup, les plus amusants journaux de l'époque[1]. »

Pour compléter leurs informations, les Paroissiens avaient des correspondants en diverses villes de France, voire à l'étranger. Du camp du roi arrivaient des dépêches signées de MM. de Montesquiou et de Voisenon. Ils étaient en relation avec des nouvellistes provinciaux, agences d'informations régulièrement constituées. On suit les traces de l'une d'elles qui envoyait ses bulletins simultanément à Paris, où les recevait la Paroisse, et en Suisse, où les recevait Voltaire[2]. Peut-être même Bachaumont et ses amis avaient-ils noué des relations avec les cercles de nouvellistes, semblables au leur, qui, à la même époque, se tenaient dans

1. Paul Bayle et Jacques Herblay, *loc. cit.*, p. 230-31.

2 Ce fait très curieux ressort notamment de l'identité des termes où est rapportée la mort « libertine » du marquis de Maugiron, décédé chez l'évêque de Valence, dans une lettre de Voltaire à Thiériot (à l'intention du roi de Prusse), lettre datée du 1er avril 1769, et dans le Bachaumont. Voy. F. Caussy, *Lettres inédites de Thiériot à Voltaire* dans la *Revue d'hist. litt. de la France*, janv.-mars 1909, p. 160-80.

les provinces, notamment à Dijon, où les signale la correspondance de Buffon[1].

Et à Paris même, des « cabinets » de nouvellistes, notamment celui de l'abbé Baudouin, chanoine de Notre-Dame, faisaient à la même époque concurrence à celui de Mme Doublet[2] — modestement — car la Paroisse les éclipsait tous.

Les valets recopiaient tout ou partie du grand registre réservé aux nouvelles reconnues certaines, en cédant parfois — quand les quatre pages de la feuille n'étaient pas remplies — à la tentation de puiser dans le registre d'à côté; puis, les paquets étaient portés aux abonnés de Paris, ou mis à la poste pour la province.

Les diverses catégories de souscripteurs recevaient des feuilles différentes : les uns, les informations politiques, celles qui concernaient le Parlement, les « affaires du temps »; les autres, les informations littéraires et artistiques; d'autres les échos mondains, les « on-dit » de la ville, du théâtre et de la Cour.

Voltaire s'adresse à cette agence accréditée pour faire démentir de faux bruits répandus sur son compte[3].

Cette vogue, cette prospérité, cette gloire, n'allaient pas sans revers; et le revers du nouvellisme, nous le connaissons : un gouvernement qui fronce

1. Correspondance inédite de Buffon, 1860, in-8, lettre du 9 août 1752 au Président de Ruffey, I, 14.

2. Paul Cottin, *Sophie de Monnier et Mirabeau*, 1903, in-8, p. CXLVIII.

3. Lettre du 23 sept. 1750, cit. par Paul Cottin, *Un protégé de Bachaumont*, p. XVI.

les sourcils et mobilise ses estafiers. D'Argenson, ministre de Paris, écrit au lieutenant de police Berryer (6 octobre 1753) :

« Le roi est informé, Monsieur, que Mme Doublet reçoit, dans le monde de ceux qui vont chez elle, plusieurs personnes qui y débitent des nouvelles fort hasardées et qui ne peuvent faire qu'un mauvais effet lorsqu'elles viennent à se répandre dans le public ; que souvent ces personnes y tiennent des discours peu mesurés et que Mme Doublet, au lieu de réprimer une licence aussi condamnable, leur permet en quelque façon d'en tenir un registre et qui sert à composer des feuilles qui se distribuent dans Paris et s'envoient même dans les provinces. Une pareille conduite ne pouvant que déplaire au roi, Sa Majesté, avant d'employer des moyens plus sévères, m'a chargé de vous mander que vous eussiez à voir incessamment Mme Doublet pour lui représenter qu'elle ait à faire cesser au plus tôt un pareil abus, en éloignant de chez elle les personnes qui contribuent à l'entretenir[1].... »

Berryer se rendit donc aux Filles-Saint-Thomas, où Mme Doublet le reçut avec une exquise politesse : mais vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis que les Paroissiens s'étaient réunis pour la première fois : Bachaumont avait été nommé Premier Président[2], Bernis cardinal ; Mirabaud, Foncemagne, Mairan étaient de l'Académie ; Sainte-Palaye

1. Publ. par Manuel, *Police dévoilée*, I, 202 ; Peuchet, *Archives de la police*, III, 330.
2. Goncourt, *Portraits intimes*, éd. cit. p. 62.

était membre des Inscriptions. Berryer fit des représentations, que la dame du logis accueillit avec la meilleure grâce, les Paroissiens continuèrent de se réunir et les bulletins de circuler ; et, avec une activité nouvelle, à partir du moment où Choiseul — devenu neveu de Mme Doublet par son mariage avec la fille de Crozat — fut placé, en 1758, à la tête du ministère.

Bien mieux, sur le tronc principal vint se greffer un rameau, qui grandit, se développa et fut bientôt d'une égale importance.

IV

Nous avons relevé, sur la liste des Paroissiens, le nom de ce comte d'Argental qui avait épousé une amie de Mme Doublet, Jeanne Bosc de Boucher. Celle-ci ne tarda pas à devenir pour son amie une collaboratrice active.

Bachaumont et Mme Doublet récoltaient et répandaient leurs nouvelles avec désintéressement. A peine les abonnements, qu'ils faisaient payer, suffisaient-ils à couvrir les frais de copie et de distribution. Mme d'Argental établit à son tour, dans son hôtel, un bureau de nouvelles, reproduction des nouvelles de la Paroisse, mais qui lui donnait de sérieux profits, grâce au sens commercial dont cette petite tête de jolie femme était abondamment pourvue.

Argental, neveu de Mme de Tencin, était un lettré, zélateur enthousiaste, mais très écouté, de Voltaire. Choiseul, qui l'aimait, lui avait fait donner, à la mort du comte de Stainville, la place de ministre en France du duc de Parme : une sinécure avec vingt mille livres de traitement[1]. Il envoyait au prince, son maître, les bulletins de la Paroisse; et Madame les « donnait » aux particuliers, comme M. Jourdain son drap aux gens de qualité qui l'honoraient de leurs visites.

Toute cette organisation est révélée par un bulletin, devenu célèbre dans l'histoire littéraire du XVIIIe siècle, bulletin rédigé en date du 9 mars 1762, pour l'édification du lieutenant de police, par le chevalier de Mouhy.

Il convient de le réimprimer ici une fois de plus; mais en le faisant précéder d'une remarque. Tous les historiens qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés de Bachaumont et de Mme Doublet, ont placé Mouhy parmi les habitués de la Paroisse. Ce bulletin même y contredit. C'est à peine si Mouhy parvient, en circonvenant les domestiques, à se procurer des renseignements incomplets. « Mouche » active et légère qui vient voltiger dans l'enclos des Filles-Saint-Thomas, le chevalier ne fut jamais « Paroissien ».

Quoique ma santé ne me permette pas trop encore de faire de longues courses, écrit-il au Magistrat, je me suis

1. Dufort de Cheverny, *Mémoires* (éd. R. de Crèvecœur, 1886, in-8), I, 259.

donné hier beaucoup de mouvements pour exécuter vos ordres, bien fâché de n'avoir pu en découvrir davantage.

Il est très vrai que la maison de Mme Doublet est, depuis longtemps, un bureau de nouvelles, et ce n'est pas la seule; ses gens en écrivent et en tirent bon parti.

Je n'ai pu savoir le nom d'un grand et gros domestique, visage plein, perruque ronde, habit brun, qui, tous les matins, va recueillir dans les maisons, de la part de sa maîtresse, ce qu'il y a de neuf.

Il serait difficile de savoir les noms de ceux qui vont dans cette maison : ce sont presque tous des frondeurs. En femmes : Mmes d'Argental, Rondet de Villeneuve, du Bocage, de Beseval, etc. En hommes : MM. Foncemagne, Perrin; deux médecins : de Vaur, Firmin; Mairobert, d'Argental, etc. Je ne réponds point de cette liste : ce n'est qu'avec le temps qu'on parviendra à être sûr des liaisons de cette femme. Il faudrait avoir des gens qui bussent avec des domestiques de confiance ou mécontents. Mais ce qui est certain, c'est que Mme d'Argental tient aussi un même bureau de nouvelles, qu'elle est l'intime amie de Mme Doublet, comme M. le chevalier de Choiseul; qu'un nommé Gillet, son valet de chambre, est à la tête du bureau tenu par les laquais; que l'on paye à la feuille; que ces bulletins sont bons, parce que c'est le résultat de tout ce qui se dit dans les meilleures maisons de Paris; qu'ils s'envoient en province, pour 12, 9, 6 francs par mois; que Mme d'Argental, depuis que son mari est en place, est beaucoup plus retenue que par le passé et n'est frondeuse qu'avec des amis intimes, tels que MM. de Richelieu, de Séchelles, le président de la Marche, Rougeot, Chauvelin, etc. S'il me revient d'autres renseignements, ou que j'apprenne des choses utiles, je me croirais heureux de vous donner les preuves de mon respectueux et parfait attachement[1].

1. Manuel, *Police dévoilée*, I, 206.



PORTRAIT DU DOCTEUR FALCONET

Membre de la Paroisse, d'après le dessin de Madame Doublet.

(Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes.)

La note rédigée par Mouhy, à la demande de Sartine, avait été provoquée par une fausse nouvelle que les gazetins d'Argental avaient lancée le 1er mars 1762 et dont le prince de Beauvau avait eu à se plaindre.

En juillet suivant, autre alerte. Les bulletins de Mme Doublet ont annoncé que l'escadre commandée par M. de Blénac aurait été capturée. Choiseul se fâche. Il en écrit à Sartine : « La nouvelle de Mme Doublet est fausse et ne fait de tort à l'escadre du roi, mais elle fait tort aux papiers publics, qui varient suivant de semblables nouvelles. Je n'ai pas pu m'empêcher de rendre compte au roi de ce fait et de l'impudence intolérable des nouvelles qui sortent de chez cette femme, ma très chère tante. »

En conséquence, le lieutenant de police se transporta une fois encore aux Filles-Saint-Thomas pour notifier à Mme Doublet que, si de pareils bulletins s'échappaient à nouveau de son salon, le roi y mettrait bon ordre en la faisant renfermer dans un couvent[1].

Sartine trouva dans l'hôtel des Filles-Saint-Thomas le même accueil aimable et sceptique qu'y trouvait, dix années auparavant, son prédécesseur Berryer, et le commerce des nouvelles se poursuivit ; si bien que, de 1762 à 1766, il fut question, à plus d'une reprise encore, d'inquiéter Mme Doublet, comme en témoigne la présence de son nom

1. Publ. par Peuchet, *Archives de la police*, III, 332.

sur les listes, dressées par la police, des individus poursuivis comme nouvellistes; mais, par protection ou par bonne grâce, la charmante femme fut constamment préservée du péril.

V

Une troisième « branche » ne tarda pas à se greffer sur la branche d'Argental, comme celle-ci s'était greffée sur la branche Doublet; l'inspecteur d'Hémery la signale au Magistrat :

« Ce n'est point le nommé Lejeune, valet de chambre de M. d'Argental, qui fait des nouvelles à la main; c'est le nommé Gillet, valet de chambre de Mme d'Argental, qui lui permet seulement d'en faire pour la province et non pour Paris, sur une copie que Mme Doublet donne à Gillet, qui retire six livres par mois de ceux à qui il fournit[1]. »

Gillet emploie un commis, Bassan de Beaumont, qui bientôt rédige des nouvelles pour son propre compte, nouvelles tirées des « mémoires » Gillet, lesquels proviennent de la Paroisse. Bureaux de nouvelles qui sortent les uns des autres — telle une règle à coulisses. Bassan de Beaumont a donc un nouveau groupe d'abonnés, abonnés de marque comme toujours : le ministre des Deux-Ponts, l'agent de l'Électeur Palatin, le secrétaire du prince

1. Manuel, *Police dévoilée*, I, 207-208.

de Waldeck, le vinaigrier de l'Empereur — Bassan envoyait « ses manuscrits » dans toute l'Europe, — des gentilshommes et des magistrats, les ducs de Villeroy et de Duras, deux inspecteurs de police, et, détail piquant, d'Hémery lui-même, inspecteur de la librairie, comme tel chargé de poursuivre nos nouvellistes et qui s'empressait de souscrire à leurs abominables gazetins.

Gillet découvre l'infidélité de Bassan et le congédie; mais celui-ci, fort des abonnés qu'il a recueillis, s'adresse à un autre fournisseur de « mémoires », un moine de Saint-Denis, auquel il verse douze livres par mois; lequel moine de Saint-Denis tient lui-même ses originaux de Gillet; et Bassan continue son commerce dont les sources sont donc toujours les registres de Mme Doublet. Il occupe trois copistes et s'abrite sous la protection du commissaire Laumônier, auquel il fait « un service gratuit ». Rien ne manque au tableau.

On voit avec quelle rapidité, semblables aux abeilles d'une ruche qui essaiment, se répandaient les nouvelles à la main : car ce que nous indiquons ici se répète de toute part. Duval, premier secrétaire du lieutenant de police, en fait un croquis d'ensemble :

« M. d'Argental, ministre de l'infant, duc de Parme, continue toujours la distribution de ses nouvelles à la main. Les personnes employées dans son bureau les distribuent aussi en sous-ordre, moyennant des abonnements qui sont communément de six livres par mois. L'abus est porté au

point que les abonnés eux-mêmes en font commerce et que, *par cascades*, les bureaux de ces nouvelles se multiplient dans Paris et que les abonnements sont à différents prix suivant la qualité des personnes, soit pour Paris, soit pour la province ou pour l'étranger. Le ministre approuverait-il que je fisse faire une recherche exacte de tous ces bureaux en sous-ordre et que quelques-uns de ces distributeurs de nouvelles fussent arrêtés[1]? »

Le 16 décembre 1764, le ministre ratifia les propositions transmises par le lieutenant de police; et, le 18, celui-ci donnait l'ordre à l'inspecteur Buhot d'y « veiller et de lui en rendre compte ».

Mais, ici, nous allons observer une nouvelle étape dans les transformations que l'opinion imposait progressivement au pouvoir. Sous Louis XIV, les nouvellistes étaient pendus, ou, pour le moins, envoyés aux galères; en 1745, ils étaient condamnés en trois livres d'amende et trois années de bannissement; en 1764, un inspecteur de police est chargé « d'y veiller et d'en rendre compte ».

Buhot y veilla donc et en rendit compte, et les nouvelles, rédigées dans la « salle de compagnie » de Mme Doublet, continuèrent, par diverses « cascades », d'inonder Paris; tant et si bien que, en août 1765, lasse de poursuivre un ennemi insaisissable, ou qui renaissait dès qu'on le croyait abattu, l'administration crut devoir revenir au

1. B. A. ms. 10 169. f. 316.

système de Marville, c'est-à-dire aux nouvelles autorisées et contrôlées.

La note suivante, provenant également des Archives de la Bastille, est due au fameux Marin — Marin, si malmené par Beaumarchais — et qui, lui aussi, malgré qu'il fût « censeur de police », tenait boutique de nouvelles à la main[1] :

Le sieur Gillet est venu me dire que le ministre (Saint-Florentin) et le Magistrat (Sartine) avaient décidé que je lirais ses bulletins avant que de les envoyer en province.

Mille raisons me forcent de former appel de cette décision. Une semblable commission est très délicate et peut devenir dangereuse. Gillet se ferait tranquillement, et sans raison, pour 2 000 écus au moins de rente; et tout le danger resterait au pauvre diable qui serait chargé d'examiner ses bucoliques. Le genre de ces nouvelles n'est pas le même que celui des gazettes. Il faut nécessairement y mettre des personnalités, et la chose la plus indifférente peut donner de l'humeur à un homme en crédit et occasionner des plaintes et des tracasseries. Ou le censeur nommé examinera ces papiers à la rigueur et en effacera une grande partie, et alors ils cesseront d'être intéressants, ou il les lira comme un commerce de confiance, et alors il s'exposera.

D'ailleurs c'est donner une sorte de consistance à des écrits, qui ne doivent point en avoir. La police ne peut et ne doit jamais approuver des nouvelles à la main. Elle est censée les défendre et ne peut que les tolérer, en ignorant leur existence. Cette espèce d'établissement peut devenir très abusive. On en formera une gazette et, pour peu qu'un rédacteur ait du crédit et de la souplesse, il obtiendra dans

1. Bibl. de la Ville de Paris, 25700. — Dans ce recueil se trouvent un certain nombre de gazetins adressés par Marin au comte Ossolinski.

la suite un privilège destructif des autres gazettes et nuisible peut-être aux journaux, mais très lucratif au propriétaire.

Cet examen serait d'ailleurs très assujettissant. Gillet prétend qu'il écrit au moins trois fois la semaine et il serait embarrassé en cas d'affaires ou d'absence.

Il y a un parti beaucoup plus simple à prendre. Ce Gillet est secrétaire de M. d'Argental. Il ne se soutient que par la protection de son maître qui jouit de celle du ministre. Il dit que M. d'Argental lit lui-même toutes ses dépêches. Il est donc plus naturel que M. d'Argental, qui est dans le corps diplomatique, qui est initié dans les mystères de la Cour et qui paie son secrétaire par les correspondances qu'il lui donne, soit chargé par le ministre et réponde personnellement de tous ces bulletins [1].

Cette note, du 20 août 1765, persuada le ministre de la Maison du roi [2].

On fit venir Gillet, pour s'entendre avec lui. Il promit de ne plus donner ses feuilles qu'une fois la semaine et qu'elles ne contiendraient pas de personnalités, ni de réflexions, mais seulement des faits notoires [3]. Malheureusement cet accord fut de courte durée : la police se montra-t-elle trop exigeante, Gillet dépassa-t-il les limites qui lui étaient assignées? Cinq mois étaient à peine écoulés que l'administration, revenant à ses procédés anciens, interdisait d'une manière absolue la circulation des nouvelles manuscrites; mais Gillet continua de servir ses abonnés.

« Malgré l'injonction qui a été faite au sieur

1. B. A., ms. 10 303, f. 335-36.
2. Note de Sartine, 25 août 1765, *ibid.*, f. 337.
3. *Ibid.*

Gillet, il n'a pas cessé un instant à en faire le commerce prohibé. Il est vrai que ces bulletins ne sont plus signés de son nom, qu'il a changé la forme de ses lettres et que ce n'est pas sous le nom de Gillet qu'il faut les demander, que c'est sous ceux de Brunet et de Landrieux. Leur bureau se tient dans l'enclos des Filles-Saint-Thomas, vis-à-vis la rue Vivienne.... Comme ils prennent beaucoup de précautions pour ne donner leurs nouvelles qu'à des personnes qui leur sont recommandées par quelques-unes de leurs pratiques, on n'a pu avoir encore une souscription, mais on va mettre tous les moyens possibles pour y parvenir et instruire le Magistrat de tout ce qui se passera relativement à cet objet[1]. »

Cette note pour le lieutenant de police, du 31 janvier 1766, porte en apostille : « Ce sont les nouvelles auxquelles M. de Mairobert travaille. Elles sortent de chez Mme Doublet. »

Pidansat de Mairobert travaillait donc aux nouvelles de Mme Doublet et du président de Bachaumont, dès l'année 1766, tout au moins.

VI

C'était un curieux esprit, né à Chaource, le 20 février 1727. On le disait fils de Bachaumont et de Mme Doublet, une absurdité. Il était le

1. B. A. ms. 12 282, f. 132.

secrétaire de Bachaumont et son collaborateur pour la rédaction des nouvelles manuscrites. Le 2 juillet 1749, il avait été conduit à la Bastille pour avoir récité dans les cafés et les promenades des vers jugés séditieux[1]. A cette époque, âgé de vingt-deux ans, Mairobert nous apparaît comme un jeune homme épris de littérature et d'indépendance, très frondeur, attaquant les ministres, Mme de Pompadour, le roi lui-même; il est fier de nouer des relations avec les écrivains en renom; il colporte leurs œuvres, dont il lit ou récite des fragments à qui veut les entendre : nouvelliste de Parnasse, poète sans éditeur, auteur dramatique sans théâtre. Il se prend d'une vive admiration pour Retif de la Bretonne. Quant à sa famille, il la fuit : des bourgeois qui veulent faire de lui un magistrat ou un financier[2].

Au café Procope, l'inspecteur d'Hémery l'a suivi, l'a entendu parler; le 16 juin 1749, il rédige son rapport : « Ce Mairobert est un des garçons qui aient la plus mauvaise langue de Paris[3]. »

Mouhy le dénonce, de son côté, avec d'autant plus d'âpreté qu'il devine en lui un concurrent. Comme il parlait à Mairobert du danger qu'on pouvait courir à colporter des vers contre le roi et Mme de Pompadour :

« Je n'en cours aucun. Il ne s'agit que d'en

1. B. A. ms. 11 683. f. 141.
2. Rapport du commissaire de Rochebrune, 2 juill. 1749, éd. Ravaisson, XII, 315-16.
3. B. A. ms. 11 683. f. 53; éd. Ravaisson, XII, 312.



PIDANSAT DE MAIROBERT EN 1760
Dessin par Carmontelle (Musée Condé, à Chantilly).

glisser dans la poche de quelqu'un, dans un café ou au spectacle, pour les répandre sans risque, ou d'en laisser tomber des copies aux promenades[1]. »

Ces petits vers, que Mairobert semait aux quatre vents, étaient assez vifs, d'une heureuse tournure parfois, par exemple les suivants à l'adresse du maréchal de Richelieu :

Le rejeton des Vignerots
Vient de s'embarquer sur les flots,
Pour porter à la République (Gênes),
De la part du roi, pour secours,
Une vieille médaille antique
Qui dans Paris n'a plus de cours.

C'est le doyen des freluquets,
Le patron des colifichets,
C'est le grand-prêtre de la lune,
C'est un gentilhomme du roi,
Dont la race n'est pas commune,
Et qui vaut presque un Villeroy[2].

Embastillé depuis le 2 juillet 1749, Mairobert se plaignait beaucoup; il souffrait surtout de n'avoir pas de quoi écrire; il ne fut rendu libre que le 27 juin 1750, après de grandes promesses d'être plus sage à l'avenir et de ne plus faire parler de lui[3].

Et Mairobert poursuivit sa carrière d'homme de lettres, incertaine, agitée, besoigneuse. En 1755,

1. 1er juillet 1749, rapport anonyme de l'écriture de Mouhy au lieutenant de police, B. A. ms. 11 683, f. 55, éd. Ravaisson, XII, 324 (sous la date erronée du 13 juillet).

2. B. A. ms., 11 683, f. 126.

3. Note du lieutenant de police pour le ministre de Paris, 21 juin 1750, *ibid.*, éd. Ravaisson, XII, 315.

il publiait sa *Querelle de MM. de Voltaire et de Maupertuis*. Le marquis de la Galissonnière le chargea de travailler à des mémoires sur les limites du Canada; puis, aux Archives de la Marine, il fut employé, durant douze ans, à réunir « les motifs et les moyens qui ont conduit et préparé les événements arrivés sous les ministères depuis M. Colbert et d'en saisir les meilleurs principes de gouvernement et d'administration pour l'avenir ». Cependant il continue d'être en relation avec les principaux Paroissiens, avec Meynières, Voisenon, Mme Doublet, auxquels il communique les découvertes intéressantes qu'il peut faire dans les archives dont il a la clé [1].

L'auteur de l'*Histoire privée du règne de Louis XV*, Moufle d'Angerville, le dépeint ainsi :

« Pidansat de Mairobert, vif et souple, intrigant et hardi, parleur caustique, oracle des foyers de la comédie, courtisan des lieutenants de police, habile à changer de masque et à se faufiler chez les grands, nous figure assez bien un diminutif de Beaumarchais. Remuant comme ce modèle, il lui manque cependant la verve étincelante, le turbulent génie du grand charlatan. »

Mairobert conservera jusqu'à sa dernière heure l'esprit critique qui l'avait caractérisé dans sa jeunesse. C'est sous son influence que les *Mémoires secrets* prendront une allure agressive. En lui aussi le nouvelliste se doublait du pamphlétaire. Il est

1. B. A. ms. 11 683, dossier Pidansat de Mairobert.

l'auteur des *Anecdotes de Mme du Barry* qui eurent tant de retentissement sur la fin de l'ancien régime, anecdotes dont un grand nombre avaient alimenté les *Mémoires secrets*. Enfin, non content de poursuivre l'œuvre de Bachaumont après la mort de ce dernier, il rédigera, pour son propre compte, un service de nouvelles à la main, âpres, satiriques, animées déjà de l'esprit révolutionnaire, qui se répandront, en se multipliant; car d'autres nouvellistes y puiseront à leur tour. Mairobert est un des écrivains qui ont le plus contribué à frayer les voies à la Révolution. Des hommes, de qui la mémoire s'entoure aujourd'hui d'une renommée éclatante, exercèrent assurément moins d'influence sur la fin de l'Ancien Régime.

VII

Cependant se succédaient les notes de police, dirigées contre la fabrique de nouvelles qui fonctionnait sous le patronage du comte d'Argental et sous la direction du valet de chambre Gillet. Un dernier rapport, du 17 octobre 1770, constatait que le bureau de Gillet n'avait jamais cessé de distribuer ses gazetins. Les abonnements, de six livres par mois, étaient reçus par le suisse du comte d'Argental[1]. Sartine ordonna des arrestations, mais, comme précédemment, il respecta le

1. Ravaisson, XII, 490-91

ministre de Parme et ses gens, couverts par l'immunité diplomatique, et ne s'en prit qu'à des sous-ordres, notamment à Lamy de Joursan.

C'était un moine qui, après avoir jeté sa robe de bure, s'était sauvé avec une demoiselle Lenormand de Bonnétable, jusqu'en Hollande, où il l'avait épousée. Outre la demoiselle, il avait enlevé 6000 livres, que la petite avait prises à son papa. En Hollande, les villes sont tranquilles, industrieuses, tout en briques; leurs maisons, basses et propres, se mirent dans des eaux immobiles. Nos amoureux y connurent un bonheur sans mélange, tant que durèrent leurs 2000 écus; puis il fallut rentrer en France, où le galant fut mis en prison, au violent désespoir de sa mie; mais, après avoir beaucoup pleuré, la belle trouva de l'argent, on ne sait comme, corrompit le geôlier et fit évader le prisonnier. Pour vivre, Lamy de Joursan entra au service d'un certain François-Amédée Kauffmann, « interprète de la police pour l'allemand » et, par surcroît, nouvelliste à la main. Kauffmann se disait autorisé; et, de fait, Lamy de Joursan allait chaque jour porter ses feuilles chez l'inspecteur Buhot, qui les soumettait à l'estampille du Magistrat. Kauffmann ne tarda pas à découvrir que son secrétaire — les secrétaires de nouvellistes se suivent et se ressemblent — rédigeait des feuilles pour son propre compte et lui détournait des abonnés. Le 20 octobre 1770, il le fit donc mettre à la Bastille, où, pour se venger, Lamy dénonça son patron, qui ne se contentait pas, disait-il, de rédiger

les feuilles soumises à l'inspecteur Buhot, mais d'autres gazettes secrètes, où le gouvernement était attaqué et qui étaient puisées, en grande partie, dans les « manuscrits » de Mairobert[1]. Voilà donc Kauffmann à son tour embastillé, et qui, à son tour, pour s'attirer l'indulgence de ses juges, dénonce ses confrères. Il fait des révélations complètes sur les nouvellistes de Paris.

La souche en est toujours la Paroisse et la « branche » principale le bureau d'Argental; puis des rejetons : Corset, maître d'hôtel de Mme Doublet, trafique lui-même de ces nouvelles, qu'il fait transcrire par les six domestiques de la maison, lesquels ensuite les exploitent, chacun à son profit. « Il appert par ce qu'on vient d'exposer, dit Kauffmann, qu'il existe actuellement huit bureaux de distribution de nouvelles à la main qui, dans le fond, sortent tous par le même canal (la Paroisse), savoir le bureau de Gillet et de Paul (tous deux valets de chambre chez d'Argental), celui de Paul en particulier, celui de Corset, et ensuite celui de chaque scribe de Corset en particulier[2]. » Cela faisait même neuf.

Les feuilles publiées par ces derniers bureaux se vendaient bon marché, trois livres, voire deux livres par mois. On les lisait partout. Jacquinet, mouche de la police, se trouve chez trois marchandes de

1. B. A. ms. 12 385, f. 51.

2. Rapport de Kauffmann, B. A. ms. 12385, f. 17 v°-18, éd. Ravaisson, XII, 492-93. Ravaisson dit ne pas être certain que ce rapport soit de Kaufmann; l'original en est bien de son écriture. — Paul était le frère de Corset.

toile, associées dans l'enclos du Temple; et d'autres commères sont auprès d'elles. L'une d'elles, âgée d'environ cinquante ans, est coiffée à la paysanne. Elles sont toutes curieuses d'écrits prohibés et, après le dîner, quand les plats ont été reportés à la cuisine, elles se mettent, les coudes sur la table, à lire les feuilles de nouvelles[1]. Kauffmann cite non seulement des marchands, mais des ouvriers de la rue Montmartre qui s'y abonnent et les lisent avec passion.

Aux approches de la Révolution, les nouvelles à la main descendent dans la rue et montent aux mansardes. Les « Paroissiens » n'auraient pu rêver plus grand succès; mais il arrivait à l'heure de leur déclin. En 1768, des opérations hasardeuses avaient ruiné Bachaumont; la même année, les feuilles de la Paroisse annonçaient la mort de l'abbé Legendre[2]. Mme Doublet, toujours délicieuse, était devenue une petite vieille ratatinée, ridée comme une pomme de reinette, mais coquette encore. Et les autres Paroissiens? L'abbé de Chauvelin était mort et l'ami Falconet. Comme on demandait à Voisenon :

« Que faites-vous?

— Je suis en train de mourir. »

Piron disait :

« Dame Nature m'a crevé les yeux, arraché les dents, creusé la poitrine, affaibli l'estomac. »

1. Déclaration de Jacquinet, 30 juill. 1772, B. A. ms. 12403 f. 192.
2. Paul Bayle et Jacques Herblay, *loc. cit.*, p. 403.



MADAME DOUBLET EN 1764

A l'âge de quatre-vingt-sept ans,
et son frère l'abbé Legendre, âgé de quatre-vingt-quatre ans.
Dessin de Carmontelle (Musée Condé, à Chantilly).

Bachaumont s'éteignait, le 28 avril 1771, à l'âge de quatre-vingt-un ans, comme il avait vécu, en sceptique aimable et bienveillant [1].

Personne n'eut le courage d'annoncer cette mort à Mme Doublet. « On voulut épargner un coup trop rude à la pauvre créature de quatre-vingt-treize ans qui, depuis un demi-siècle, n'avait jamais quitté cet ami. On lui dit que Bachaumont avait dû partir brusquement. La pensée qu'il venait de s'éloigner, sans prendre congé d'elle, lui causa un chagrin dont elle mourut [2]. »

VIII

Le successeur de Bachaumont, non pas comme directeur de la Paroisse qui, avec la mort de Mme Doublet, devait se dissoudre, mais comme continuateur des nouvelles à la main, fut donc son secrétaire, Pidansat de Mairobert. Ce fut en 1777 que Mairobert commença l'impression des fameux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours*, plus généralement appelés « le Bachaumont [3] ».

1. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, IX, 317.
2. Paul Bayle et Jacques Herblay, *loc. cit.* p. 406.
3. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours* ou *Journal d'un observateur...* par feu M. de Bachaumont, t. I, à Londres, chez Adamson, 1777, in-12. Les quatorze premiers volumes furent imprimés de 1777 à 1779; les tomes XV-XVII en 1781; les tomes XVIII-XXXVI furent imprimés de 1782 à 1789.

Donc, à l'impression, les gazetins de la Paroisse commencent au 1er janvier 1762. Les cinq premiers volumes de la collection reproduisent les bulletins de la Paroisse (1762-1771) recueillis par le Président de Bachaumont; une seconde partie, qui comprend les tomes VI-XIV (1772-1779), est rédigée par Mairobert, devenu censeur royal et secrétaire des commandements du duc de Chartres (Philippe-Égalité); enfin, après la mort du successeur de Bachaumont, le 27 mars 1779, le continuateur des *Mémoires secrets* (tomes XV-XXXVI) fut Moufle d'Angerville, avocat au Parlement, l'auteur de *la Vie privée de Louis* XV. Moufle d'Angerville, non seulement poursuivit ce recueil d'informations jusqu'à l'année 1787, — où s'arrêtent les *Mémoires secrets*, — mais encore y réintégra, au cours de réimpressions successives, des passages de gazetins originaux omis par son devancier[1].

Les *Mémoires secrets*, qui constituent, pour l'étude de l'Ancien Régime, une source des plus importantes et des plus vivantes, émanent donc des registres de la Paroisse. Ils en donnent l'écho pour une période de neuf années (1762-1771) — sans parler ici de la continuation par Mairobert, puis d'Angerville — écho amoindri et affaibli, car ni Mairobert, ni Moufle d'Angerville n'ont reproduit exactement le texte de Mme Doublet. Ils l'ont remanié, allongé, raccourci, selon qu'ils le jugeaient utile. Nous possédons, en effet, à la Bibliothèque

1. Voy. l'avertissement du libraire au t. XV de l'éd. de 1784, in-12.

Mazarine et à la Bibliothèque de la Ville de Paris, des collections de gazetins sortis de la Paroisse, et les différences qu'ils accusent avec les années correspondantes des *Mémoires secrets* sont caractéristiques. Les *Mémoires secrets* sont une déformation de l'original ; ils ne sont pas la reproduction du manuscrit lui-même.

Les gazetins de la Mazarine proviennent en partie de la bibliothèque du duc de Penthièvre. Ils commencent en janvier 1762, comme l'édition de 1777 des *Mémoires secrets*, et comprennent deux séries, l'une[1] qui va de 1762 à 1771, et l'autre[2] qui, avec une lacune de quatre années (1768-1771), s'étend de 1762 à 1779. Pour quelques années, il y a deux séries de nouvelles. Un certain nombre des articles contenus dans ces gazetins se rapprochent d'assez près des articles correspondants imprimés dans les *Mémoires secrets* ; toutefois, les faits communs aux deux recueils sont rapportés en termes différents. On trouve même dans le recueil de la Mazarine des anecdotes qui ne figurent pas dans le *Bachaumont*, et *vice versa*.

Généralement, la correspondance adressée au duc de Penthièvre s'occupe beaucoup plus des affaires du Parlement que des autres questions susceptibles de fixer, à cette date, l'attention du grand public ; les *Mémoires secrets*, au contraire, donnent une place prépondérante aux nouvelles de

1. Mss 2 372-86.
2. Mss 2 387-99.

la « République des lettres ». Le rédacteur de la gazette manuscrite de la Mazarine copiait dans les registres de la Paroisse les articles qu'il estimait devoir intéresser plus particulièrement le duc de Penthièvre. Les gazetins de la Mazarine sont donc plus politiques, le Bachaumont est plus littéraire; mais les deux recueils proviennent l'un et l'autre des registres de Mme Doublet.

La dernière gazette du recueil de la Mazarine est datée du 17 mars 1779 et, sur un feuillet double qui termine le volume, on lit ces mots :

Il est très vrai, Monsieur, que c'est moi qui vous ai adressé dernièrement un paquet renfermant plusieurs papiers publics.... Quant aux nouvelles à la main, il n'y a plus à en espérer. L'auteur a jugé à propos de passer de ce monde-ci dans l'autre, pour ne point survivre à un jugement diffamant rendu contre lui dans un procès où il s'est trouvé impliqué[1]. Ce malheureux (Pidansat de Mairobert) a choisi un genre de mort assez singulier. Il s'est emparé chez lui de deux rasoirs et d'une paire de pistolets, a été de là aux bains de Poitevin, où, après s'être mis dans l'eau, il s'est coupé les veines, mais, entendant du bruit, et craignant que l'on ne vînt à son secours, il a ramassé le peu de forces qui lui restait pour prendre un pistolet qu'il avait disposé et s'est fait sauter la cervelle. Il paraîtra sans doute étonnant qu'un homme, qui déclamait si souvent contre le suicide, ait eu la faiblesse de s'y livrer. J'ai l'honneur....

Signé : COURTIN[2].

Le recueil de la Mazarine est donc formé par des gazettes secrètes qui sortaient du bureau de

1. Voyez nº 28 du *Courrier de l'Europe*, 1779, t. V, p. 219.
2. Bibl. Mazarine, ms. 2 399, 29 avril 1779.

Mairobert, mais elles n'en venaient pas directement. Le rédacteur en était un certain Aubry de Julie, qu'il ne faut pas confondre avec Charles de Julie, l'auteur des « Petites nouvelles »; mais curieux personnage, lui aussi. Il avait parcouru le monde, voyagé en Orient, fait tous les métiers, s'occupant de loteries, de canaux, de racolage pour le roi de Prusse et pour l'Empereur, un de ces types d'aventuriers, prêts à toutes les besognes, comme il s'en trouva tant sur la fin du XVIIIe siècle. Revenu à Paris en 1765, il s'était lancé dans le nouvellisme. Emprisonné, remis en liberté, son existence avait été dès lors celle de ses confrères que nous avons connus. Arrêté une seconde fois et mis à la Bastille le 20 octobre 1773, on trouva chez lui une copie des *Anecdotes de Mme du Barry*, par Mairobert; pamphlet qui ne devait paraître pour la première fois qu'en 1775, à l'étranger. Chez Mairobert, Aubry de Julie s'approvisionnait en « mémoires » dont il composait ses gazetins. L'un de ses abonnés était le duc de Penthièvre, petit-fils de Louis XIV par le comte de Toulouse. Aubry se servait du cachet de ce prince du sang pour fermer ses paquets mis à la poste — procédé connu — et les expédier en sécurité.

Le recueil de la Mazarine se compose donc, en majeure partie, des nouvelles d'Aubry de Julie rédigées sur les « manuscrits » de Mairobert, et fournies au duc de Penthièvre par l'intermédiaire de Courtin. Outre le duc de Penthièvre, Aubry avait pour abonnés : le marquis de Voyer d'Argenson aux

Ormes, M. de Wettelin à Bruxelles, le directeur de *la Gazette de Clèves*, le baron de Schulembourg, d'autres encore. Un certain nombre de gazetins, destinés à ces derniers, appartiennent au dossier d'Aubry de Julie (Archives de la Bastille)[1]. Ils sont semblables aux feuilles correspondantes de la Mazarine et, d'autre part, du *Bachaumont*.

Pidansat de Mairobert s'était suicidé, le 27 mars 1779, avec la mise en scène décrite par Courtin. Il n'avait pas voulu survivre à ce qu'il croyait un déshonneur. Impliqué dans la faillite du marquis de Brunoy, il venait d'être « blâmé » par le Parlement, comme porteur d'un billet acquis pour une somme au-dessous de sa valeur[2].

Le recueil de gazetins conservés à la Bibliothèque de la Ville de Paris est loin d'être aussi volumineux que celui de la Mazarine; mais l'intérêt n'en est pas moins vif. Les nouvelles du théâtre et les échos mondains y trouvent une grande place. Ces gazetins vont jusqu'en 1780[3].

Une autre liasse de nouvelles à la main, appartenant aux Archives de la Bastille[4], vient confirmer les observations faites à propos des recueils

1. B. A. ms. 12 430.

2. *Bastille dévoilée*, 8e livr., p. 51.

3. Le recueil de gazetins conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris sous la cote 26 700 contient donc nombre de feuilles originaires de la Paroisse. C'est une collection de nouvelles à la main provenant d'auteurs divers et qu'on a attribuées, en bloc, à Marin. A l'époque où les premières feuilles en furent rédigées, Marin avait neuf ans. De cette série de gazetins, Marin a bien fait plusieurs volumes, mais, à côté de son œuvre, on trouve celles de nouvellistes cités plus haut, ainsi que de Brunet, de Dubreuil, des employés du lieutenant de police, d'autres encore, et de la Paroisse.

4. B. A. ms. 10 169.

de la Mazarine et de la Bibliothèque de la Ville de Paris. Les originaux de Bachaumont et de Mairobert étaient autant de thèmes sur lequel les gazetiers, abonnés à leur service, brodaient leurs variations.

IX

A Mairobert succéda Barthélemy-François Moufle d'Angerville, qui avait écrit, en collaboration avec lui, le *Journal historique de la Révolution opérée... par le chancelier Maupeou*[1].

Dès l'âge de vingt et un ans, Moufle s'était fait mettre à la Bastille pour la publication d'un ouvrage plus que licencieux, *le Canevas de la Pâris*. En 1764, il composait déjà, avec un de ses frères, des nouvelles à la main et tenait un bureau d'adresse, ce qui lui valut l'honneur d'être « observé » par l'inspecteur Buhot. Huit jours après, celui-ci écrivait ce rapport :

« M. Moufle est un des fils de M. Moufle, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et demeure avec son frère.... C'est un garçon pieux, qui va à la messe tous les jours.... La maison de M. Moufle est très rangée et bien montée.... L'épicier, qui fait le coin de la rue du faubourg Saint-Denis, à gauche en montant par la porte, est le

1. Londres, 1774-76. 7 vol. in-12.

correspondant ou le bureau d'adresse de ces Messieurs. Un de leurs domestiques y vient tous les jours chercher les lettres et les paquets qu'on y dépose à leur adresse, et y remet ce qu'ils envoient à la Ville, que l'épicier se charge de faire tenir[1]. »

Le 21 février 1781, Moufle d'Angerville fut arrêté sur les minuit, rue de Berry, au Marais, où il logeait chez Mme de Champigny, sa cousine, veuve d'un conseiller au Parlement. On saisit sur lui sept cartons remplis de papiers-nouvelles, « formant une collection de 1766 jusqu'en 1781[2] », sans doute l'une des séries de la Paroisse. Une lettre de cachet avait également été lancée contre Rendu, son domestique, qui fut arrêté dans une chambre où il demeurait, rue des Arcis. Il servait de secrétaire à son maître, comme tous les domestiques de nouvellistes, et reconnut qu'il faisait de chaque feuille trois copies, dont l'une était envoyée à Rotterdam, l'autre à Minden et la troisième à Bruxelles[3].

Est-ce en raison de cette correspondance étrangère que Moufle fut conduit à la Bastille? peut-être; mais surtout parce qu'il était l'auteur de *la Vie privée de Louis XV*, pamphlet qui ne faisait pas moins de bruit que les *Anecdotes de la du Barry* par Mairobert, son prédécesseur. En ces années

1. Rapport anonyme, de l'écriture de Buhot, apostillé, en date de 1764 par le lieutenant de police, B. A. ms. 12 238, f. 308

2. *Bastille dévoilée*, 8e livr., p. 53.

3. *Ibid.*, p. 52.

(1781-1782) le gouvernement tente un dernier effort contre l'ennemi irréductible, mais ce qu'il reproche à présent aux gazetiers c'est qu'ils sont, en même temps, les auteurs, les copistes, les colporteurs, des terribles pamphlets — lesquels ne sont parfois que des recueils de nouvelles à la main et, du moins, sont toujours inspirés et documentés par des services de nouvelles à la main — qui sapent la monarchie, la société, les traditions, la religion et diffament les premiers personnages de l'État.

« Nous nous imaginons, écrit Arthur Young, que les magasins des libraires Debrett et Stockdale à Londres sont encombrés; mais ce sont des déserts à côté de celui de Desenne et de quelques autres (au Palais-Royal); on a peine à se faufiler de la porte jusqu'au comptoir.... Chaque heure produit sa brochure; il en a paru treize aujourd'hui, seize hier et quatre-vingt-douze la semaine dernière. Dix-neuf sur vingt sont en faveur de la liberté. »

X

En regard des *Mémoires secrets*, il importe de signaler un autre grand recueil de nouvelles à la main, qui, à peu d'années près, date de la même époque : *la Correspondance secrète, politique et littéraire ou Mémoires pour servir à l'histoire des Cours*... connue généralement sous le nom du plus

célèbre « nouvellant » de ce temps, le bonhomme Métra[1].

La *Correspondance secrète* était imprimée par la société typographique de Neuwied. Métra n'avait rien à y voir. Elle était l'œuvre d'un bureau de nouvellistes semblable à la Paroisse, mais qui est parvenu à se soustraire aux investigations des policiers et à celles des historiens. Toujours est-il que la Paroisse de Mme Doublet et ses continuateurs d'une part, et, de l'autre, le bureau « Métra », qui a publié la Correspondance de Neuwied, ont été, pendant les vingt dernières années de l'Ancien Régime, les deux sources d'où sont sorties toutes les correspondances de nouvelles à la main aujourd'hui connues.

A l'agence Bachaumont - Mairobert - Angerville appartiennent les nouvelles éditées sous le titre *Paris et Versailles, Journal anecdotique* (1761-1789)[2]; de même que les *Nouvelles à la main de la fin du règne de Louis XV* publiées par M. le vicomte de Grouchy d'après le manuscrit Anisson-Duperron[3].

D'autre part, M. Maurice Tourneux a établi[4] que la *Correspondance secrète* imprimée par M. de Lescure[5], correspondance envoyée en Russie, ainsi que les lettres du baron de Kageneck à desti-

1. Cf. *les Nouvellistes*, chap. xv.
2. Paris, A. Aubry, 1869, in-8.
3. Paris, édition du *Carnet historique*, 1898, in-8.
4. *Marie-Antoinette devant l'histoire*, Paris, éd. de 1895, p. 22-25.
5. *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville (1777-1792)*, éd. Lescure, Paris, 1866, 2 vol. in-8.

nation de la Suède[1], lettres mises au jour par M. Léouzon-Le Duc, et les Bulletins de Versailles conservés à la Bibliothèque de Berlin étaient des copies presque identiques d'un même texte; et nous avons constaté que les publications de MM. de Lescure et Léouzon-Le Duc éiatent des répliques, modifiées par endroit, de la correspondance dite de Métra.

Cinq années après la mort de Meynières, le président et le dernier des Paroissiens, se tenaient, dans l'enclos des Filles-Saint-Thomas, dont le couvent était supprimé (1790), des séances autrement orageuses que celles de la gentille Paroisse : c'étaient les grands jours de la section révolutionnaire. Admis sur le seuil d'une pareille assemblée, la gracieuse Mme Doublet et le bon Président de Bachaumont auraient reculé d'effroi; — rien n'avait cependant contribué plus que leurs causeries de dilettantes raffinés à produire cet assourdissant vacarme.

1. *Lettres de M. de Kageneck*, brigadier des gardes du Corps, au baron Alströmer (1779-1784), éd. Léouzon-Le Duc, Paris, 1884, in-8.



LE BARON GRIMM

Dessin à la sanguine et au crayon noir, par Carmontelle.

(Musée Condé, à Chantilly.)

CHAPITRE XVII

LA CORRESPONDANCE DE GRIMM

Les grands nouvellistes : l'œuvre de l'abbé Raynal et celle de Grimm, continuée par Meister. — Diderot, Crébillon fils, Favart, Fréron, Mme de Staël, Voltaire, La Harpe.

Touchant à la fin de cette étude, nous n'avons pas encore mentionné les grands nouvellistes qui ont donné à leur industrie sa renommée et son éclat. C'est l'abbé Raynal, le célèbre auteur de l'*Histoire philosophique du commerce des Indes*, qui fonde la correspondance littéraire bientôt appelée *Correspondance de Grimm*. Ses abonnés sont, entre autres, MM. de Saint-Séverin, de Puysieulx et la duchesse Dorothée de Saxe-Gotha Pour remplir sa tâche, il se faufile dans les salons littéraires, chez Helvétius, chez le baron d'Holbach, chez Mme Geoffrin, dans les antichambres des gens en place, jusqu'auprès des ministres. On l'y rencontre, actif, affairé, « poussant de questions tout ce qui l'approche, pour recueillir toutes sortes de documents ». Sa première lettre datée, mais non signée,

à la duchesse Dorothée est du 29 juillet 1747 [1]. Vers 1752, à une époque restée imprécise, le baron Grimm tenait une semblable entreprise, accueillie avec faveur dans certaines petites cours allemandes, et qui bientôt demeure seule en activité. Frédéric-Melchior Grimm était né à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, d'un pauvre pasteur luthérien. Arrivé en 1748 à Paris, avec le plus jeune des fils du comte de Schomberg, il entra, en qualité de secrétaire, dans la maison du comte de Friesen, neveu du maréchal de Saxe. Bientôt il fut en relations avec Diderot, Rousseau, Helvétius.

C'était le vrai type du baron allemand, un grand garçon dégingandé, la figure longue, les cheveux blond fadasse; de gros yeux bleus, « des yeux de grenouille », dit un contemporain. Il avait le teint roux et, pour en masquer les taches, se couvrait de blanc de céruse. Ses manières étaient aisées, distinguées. L'usage du monde avait assoupli son esprit et les philosophes l'avaient marqué à leur empreinte; mais toute cette philosophie désarmait devant l'écusson armorié des plus minces principicules germaniques. « Il n'est jamais plus heureux, écrivait la grande Catherine, que quand il est auprès, proche, à côté, par devant ou par derrière quelque Altesse d'Allemagne. »

Grimm est le prince des nouvellistes. Outre la duchesse de Saxe-Gotha, il compte au nombre de ses « chalands » — comme il dit — la grande Cathe-

1. *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, I, 67-69.

rine et le grand Frédéric, Caroline, landgrave de Hesse, Stanislas-Auguste, roi de Pologne, le grand duc de Toscane.

On sait la place que s'est faite dans l'histoire du XVIIIe siècle ce recueil d'articles littéraires et philosophiques, de comptes rendus dramatiques et d'échos mondains. Grimm est un « chef de nouvelles » semblable à ceux que nous avons connus. « Sa part, écrit Lescure, part qu'il ne faudrait pourtant pas trop réduire, fut moins celle de l'homme qui écrit, que de celui qui dirige les tendances générales du recueil,... qui surveille les informations.... Ses collaborateurs ont beaucoup plus travaillé que lui dans le sens matériel du mot, à l'œuvre qui porte son nom[1]. » Ces collaborateurs s'appellent Diderot, Meister, Mme d'Épinay. Les fameux *Salons* de Diderot étaient des nouvelles à la main que l'auteur envoyait à Grimm pour ses « pratiques ». Avec Mme d'Épinay, c'est Mme de Sévigné, l'introductrice de ce livre, qui prend, dans cette histoire des gazetiers au vieux temps, la place qu'elle y eût occupée à la fin du XVIIIe siècle, et de la façon qu'on imagine. Mme d'Épinay eut une part de collaboration très importante dans la rédaction de la *Correspondance littéraire*[2]. De nos jours, les critiques croient pouvoir retrouver les passages où se trahit sa plume vive, pittoresque, habile à mettre en relief le détail « qui fait voir ».

1. Lescure, *les Femmes philosophes*, p. 258.
2. *Ibid.*

Enfin, dernier point, qui rattache Grimm à nos premiers nouvellistes, il sert de correspondant à la grande Catherine, non seulement pour l'informer de ce qui se passe en France, mais encore pour recevoir de la tzarine les nouvelles qu'elle tient à répandre[1]. Tels ces feuillistes officieux, dévoués au pouvoir dont ils tirent des honoraires, et que nous avons vus jouer un rôle important au cours de ce récit.

En 1773, au moment de partir pour le voyage circulaire qui devait lui faire visiter les diverses cours de l'Europe où régnaient ses clients, Grimm chercha un remplaçant pour tenir ce qu'il appelait « sa boutique ». Son choix tomba sur un jeune homme, appartenant à une famille patricienne de Zurich, Meister, qui lui servait déjà de secrétaire. Puis, une fois en route, il songea à lui abandonner l'entreprise et Meister prit l'œuvre en mains[2].

Au reste on ne laissait pas que de plaisanter ces étrangers, Grimm et Meister, qui venaient en France faire la critique des écrivains français. L'auteur des *Nouveaux calotins*, opéra-comique représenté le 19 septembre 1760, met en scène la Folie, qui dialogue avec un nouvelliste allemand (Grimm sans aucun doute) :

LA FOLIE.

Vous êtes journaliste : j'en suis charmée; parmi les auteurs, les journalistes sont ceux que je protège le plus.

1. Le comte d'Allonville, *Memoires secrets de 1770 a 1830*, Paris, 1858, 6 vol. in-8, I, 126.

2. Paul Usteri et Eugène Ritter, *Lettres inédites de Mme de Staël*, Paris, 1903, in-12, p. 30.

LE JOURNALISTE.

Moi l'y affre fait tout exprès le voyage d'Allemagne et l'y être venu à Paris pour l'y apprendre à la Francais comment l'y doive parler son langue....

La correspondance de Grimm ne fut imprimée qu'en 1812, et encore partiellement. Un manuscrit de la période 1770-1782 en avait été pris à Berlin, à l'époque où les troupes françaises étaient maîtresses de la ville. Alors Suard décida Meister à entreprendre la publication intégrale de l'œuvre qu'il avait si bien poursuivie. Cinq volumes, dus à la plume de Meister, contenant la suite de la *Correspondance* jusqu'en 1790, parurent en avril 1813. Le tout fut réimprimé en 1829-1831, quinze volumes, qui furent complétés par une *Correspondance inédite* en 1829. Enfin M. Maurice Tourneux a donné l'édition définitive de la *Correspondance littéraire* (1877-1882), en seize volumes in-8.

Citons encore les nouvelles à la main que Crébillon fils adressait au roi de Pologne et à la reine d'Espagne[1]; la correspondance de Favart, courrier littéraire et dramatique rédigé pour le comte de Durazzo à Vienne[2], et celle de Fréron, dont il est question dans les *Mémoires secrets*, à la date du 29 mars 1763 :

« Il nous tombe entre les mains une gazette manuscrite que le sieur Fréron envoie en Piémont et pour laquelle on lui donne 50 louis. C'est beaucoup dire

1. Gazetins de Mouhy. B. A. ms. 6 113.

2. A partir de janvier 1760. Publ. sous le titre de *Mémoires*, Paris, 1808. 3 vol. in-8.

que d'assurer qu'elle lui coûte encore moins à faire que ses feuilles.... »

Sans oublier la correspondance que Mme de Staël rédigeait, sous le titre de « Bulletin de nouvelles », pour Gustave III, roi de Suède. La première feuille, que la jeune femme suppliait son royal correspondant de jeter au feu, aussitôt après l'avoir lue, est datée du 11 mars 1786[1].

L'affaire du Collier brouillait les cervelles; Cagliostro venait d'être mis à la Bastille avec sa femme :

« Sa détention, écrit Mme de Staël, et surtout celle de sa femme n'excitent pas moins l'intérêt ou plutôt la pitié générale. Dans ce pays-ci, les victimes de l'autorité ont toujours l'opinion pour elles. On a été tenté un moment, par cette raison, de s'échauffer pour le cardinal (de Rohan); mais le soupçon, dont on le flétrissait était d'un genre trop bas pour exciter aucun mouvement vif, pour ni contre lui[2].... » De vraies nouvelles à la main, par la forme et par le fond.

Voltaire lui-même. Une publication récente montre en lui l'actif collaborateur de Thiériot, gazetier du Grand Frédéric[3]. Enfin La Harpe commença, en 1774, d'envoyer des gazetins au grand-duc Paul de Russie, plus tard empereur, service qu'il continua jusqu'à la Révolution — 1791[4].

1. La collection en est conservée à la Bibliothèque de l'Université d'Upsal.

2. Lady Blennerhasset, trad. Dietrich, *Mme de Stael et son temps*, Paris, 1890, I, 259.

3. *Lettres inédites de Thiériot à Voltaire*, publ. par F. Caussy, dans la *Revue d'hist. litt. de la France*, janv.-mars 1909, p. 160-80.

4. *Correspondance littéraire adressée à S. A. S. Mgr le Grand-duc, aujourd'hui empereur de Russie, et à M. le comte A. Schowalow* (1774-1785), Paris, 1801, 1 vol. in-8; 2e éd. continuée jusqu'en 1791, Paris, 1804-1807, 6 vol. in-8.

CHAPITRE XVIII

FIGARO

I. Figaro : son monologue, ses avatars. Comme ses prédécesseurs, il est l'homme de tous les métiers, de toutes les misères. Il résume Tollot, Sarazin, Felmé, le maître d'hôtel Lecomte, le valet de chambre Vanneroux, les fabricants des *Nouvelles ecclésiastiques*, le factotum du comte d'Argental, les suppléants ou les concurrents de Gillet. Figaro est le nouvelliste. — II. Le valet d'autrefois : il ne déroge pas. Souvent plus décoratif, mieux mis, plus intelligent et plus instruit que son maître. — III. Valets de chambre barbiers-chirurgiens. Salons de coiffure de l'ancien temps. — IV. Valets de chambre mémorialistes : Mirabeau et Legrain. Il est des grands hommes pour leurs valets de chambre.

I

Significative coïncidence : en 1785, l'année même où disparaissait le dernier membre de la Paroisse, Beaumarchais, digne d'occuper un fauteuil dans cette académie gazétique, expiait, au fond d'une cellule de Saint-Lazare, *le Mariage de Figaro*, où il avait réalisé la synthèse et l'apothéose du nouvel-

liste, sous les traits du génial barbier. Aujourd'hui le talent de l'écrivain nous a fait accepter le personnage; il nous l'a imposé, à force de verve, d'esprit et de gaîté; et nous ne nous demandons pas ce qu'il peut y avoir d'étrange dans ce valet de chambre, barbier et chirurgien, qui fait des vers et, au moment même où le rideau se lève, « *chantonne gaîment, un papier et un crayon à la main* :

Le vin et la paresse
Se partagent mon cœur,
Si l'un a ma tendresse...
L'autre fait mon bonheur.

« Fi donc! c'est plat. Ce n'est pas ça... Il me faut une opposition, une antithèse :

Si l'une est ma maîtresse,
L'autre est mon serviteur.

« Hein! hein! quand il y aura des accompagnements là-dessous, nous verrons encore, Messieurs de la cabale, si je sais ce que je dis[1].... »

Car Figaro est encore auteur dramatique. Bien avant M. Henri de Bornier, il a mis Mahomet sur la scène, et, bien avant M. Henri de Bornier, il voit sa comédie interdite par égard pour le Grand Turc :

« ... à l'instant un envoyé se plaint que j'offense dans mes vers la Sublime Porte, la Perse, une partie de la presqu'île de l'Inde, toute l'Egypte, les royaumes de Barca, de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc; et voilà ma comédie flambée[2].... »

1. *Le Barbier de Séville*, I, ij.
2. *Le Mariage de Figaro*, V, iij.

Si bien que les muses, non plus que la lancette et le plat à barbe, ne parvenant à l'enrichir, Figaro ne sait où manger le soir :

« Mes joues creusaient, mon terme était échu; je voyais de loin arriver l'affreux recors, la plume fichée dans sa perruque; en frémissant je m'évertue. Il s'élève une question sur la nature des richesses, et, comme il n'est pas nécessaire de tenir les choses pour en raisonner, n'ayant pas un sou, j'écris sur la valeur de l'argent et sur son produit net[1].... »

Figaro est mené à la Bastille.

Puis, « las de nourrir un obscur pensionnaire », on le remet dans la rue. Le voilà nouvelliste.

« Comme il faut dîner, quoiqu'on ne soit plus en prison, je taille encore ma plume et demande à chacun de quoi il est question. »

Figaro va se mettre nouvelliste « privilégié » :

« Pendant ma retraite économique, il s'était établi un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étendait même à celles de la presse.... Pourvu que je ne parle, dans mes écrits, ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement sous l'inspection de deux ou trois censeurs... »

Et Figaro de lancer sa feuille hebdomadaire. Aus-

1. *Le Mariage de Figaro*, V, iij.

sitôt surgissent les confrères et toutes les vilènies professionnelles que nous avons racontées :

« Pou-ou! je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime.... »

Le malheureux pense à se suicider, lorsqu'un dieu bienfaisant le rappelle à son premier état.

« Je prends ma trousse et mon cuir anglais, puis, laissant la fumée aux sots qui s'en nourrissent et la honte au milieu du chemin, comme trop lourde à un piéton, je vais, rasant de ville en ville, et je vis enfin sans souci.... Un grand seigneur passe : il me reconnaît....[1] »

En dépit des décors et des costumes, la scène est à Paris. Beaumarchais a soin de nous en avertir[2]. Il a « sorti » son héros de la réalité. Au fait, combien en avons-nous déjà rencontré de Figaros, au cours de ce récit, ne fût-ce que dans la « société » de Rambaud : c'est Tollot, Sarazin, Lacroix, La Pierre, tous domestiques, tirant l'épée, maniant la plume, courant spectacles et plaisirs.

« Depuis deux mois, dit Sarazin, j'errais, vagabond, sans rien faire que donner quelques leçons de musique pour subsister et continuer la théologie pour embrasser l'état ecclésiastique, dégoûté du monde — on croit entendre Figaro — quand je fus rencontré, rue Saint-Denis, des nommés Tollot et Felmé qui me proposèrent d'aller en Hollande pour leur envoyer des nouvelles[3].... »

1. *Le Mariage de Figaro*, V, iij.
2. Préface au *Barbier*, éd. Fournier, p. 72, 2e col.
3. B. A. ms. 11 511, f. 261 v°.

Puis c'est ce Tollot, de qui l'on a déjà indiqué la parenté étroite avec celui que Basile appellera un « postillon de gazette[1] ».

Et combien d'autres nous passent sous les yeux, en feuilletant ces Archives de la Bastille, qui sont en quelque sorte les états de service des nouvellistes : Pierre Brunel, écroué, le 12 septembre 1722, dans le sombre château du faubourg Saint-Antoine, comme Figaro, pour délit de nouvelles. Il était cuisinier de son état et, comme Figaro, nouvelliste par occasion ; et si, entre temps, il ne faisait barbes ni saignées, à l'instar du valet du comte Almaviva, du moins « il montrait le flageolet et apprenait à chanter aux serins[2] ».

Quelques-uns de ces gazetiers ont jusqu'au style du Barbier de Séville. Dubreuil avait servi l'abbé Antonio Conti à Venise ; puis, après l'avoir quitté, il se fit nouvelliste à Paris, où il se souvient assez de son ancien maître pour solliciter de lui la faveur d'un abonnement.

« Le parti que j'ai pris, lui écrit-il en 1727, vous surprendra peut-être. N'ayant pu me résoudre, après avoir perdu un si bon maître, à en prendre un autre, auprès duquel je n'eusse jamais trouvé les mêmes agréments, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'en servir plusieurs à la fois. Je me suis fait à la Cour et à la Ville des relations fidèles, que je donne à 10 et 12 livres par mois ; et, comme ce

1. *Mariage de Figaro*, IV, x.

2. Dossier Brunel, B. A. mss 10 712, 12 497 ; Archives de la préfecture de police, Bastille III, 928.

commerce demande un secret inviolable, et que la crainte d'être puni me retient, il ne m'est pas jusqu'ici fort avantageux. Si vous acceptez mes services[1].... »

Ce serait une énumération interminable, que la liste de tous les domestiques, maîtres d'hôtel, laquais, valets de chambre, mirebalais, suisses, portiers, cuisiniers, jocqueys, porte-claquette et haut-le-pied, qui furent poursuivis et incarcérés, souvent à la Bastille, comme nouvellistes à la main. Tel Louis Lecomte, maître d'hôtel de la Présidente de Barillon, arrêté en 1659[2]. Il dirigeait un bureau de nouvelles, avec la collaboration d'un laquais, Pierre Gagneron, d'un fruitier et d'un « gargotier ». Jean Moque, colporteur de profession, distribuait leurs feuilles dans Paris, et Nicolas Dupin, « domestique sans condition », en faisait l'expédition pour la province. Tel encore Claude Chabot, étudiant en théologie et valet de chambre de M. de Laage, à la Bastille le 5 octobre 1669, condamné aux galères le 30 décembre pour gazettes contre le roi[3]; ou bien Jacques Coquaire, valet de chambre et maître de latin, embastillé à deux reprises, en 1712 et en 1715, pour nouvelles à la main[4].

C'est encore Vanneroux, valet de chambre et nouvelliste, mis à la Bastille pour gazettes secrètes,

1. B. A. ms. 7082, f. 1 sq.; cf. J. Janin, *Paris et Versailles il y a cent ans*, Paris, 1874, chap. XVII.
2. *Liste des prisonniers de la Bastille*, n° 19.
3. B. A. ms. 10331.
4. *Liste des prisonniers de la Bastille*, n°s 2156 et 2312.

le 9 mai 1723, sorti le 20 mai suivant[1], et Charles Clergé, laquais du chevalier de Brisonnet, embastillé pour feuilles manuscrites, du 10 mars au 6 avril 1724[2].

Ces domestiques, dont un grand nombre servaient chez les gens en place, chez les ministres, chez des diplomates, chez des Mécènes qui recevaient artistes et écrivains, étaient des mieux postés pour apprendre les faits du jour. Saint-Simon lui-même, malgré son orgueil, les entoure de prévenances et d'égards[3].

A l'époque de la crise janséniste, Figaro, toujours frondeur, suit les sectateurs du diacre Pâris. Ses papiers-nouvelles attaquent Jésuites et Ultramontains. Aussi bien, l'on sait que les célèbres *Nouvelles ecclésiastiques* furent, jusqu'en 1728, des nouvelles à la main. « Aujourd'hui, lisons-nous dans les gazetins de la police, aujourd'hui on doit juger le domestique de la rue Saint-Jacques.... Les Jansénistes, qui conseillent ce garçon, ont dû aller ce matin à Saint-Médard pour prier Dieu qu'il lui donne la force de souffrir pour la vérité[4]. »

Par ordre du 8 mars 1757, est embastillé Jean Champclos, cuisinier de l'abbé de Guillerin, comme entrepreneur de nouvelles et « chef d'une imprimerie clandestine[5] ». Il fut transféré à la Concier-

1. *Liste des prisonniers de la Bastille*, n° 2682.
2. *Ibid.*, n° 2728.
3. G. Boissier, *Saint-Simon*, p. 108.
4. B. A. ms. 10170, f° 297 v°.
5. B. A. ms. 12567.

gerie le 12 juin 1757. Il satirisait l'archevêque de Paris et le comte d'Argenson, ministre de la Guerre. Celui-ci ne tarde pas à tomber en disgrâce. Il est exilé en sa terre des Ormes, où il s'entoure de nouvellistes et devient le modèle qui pose devant Beaumarchais pour la figure du comte Almaviva. Au reste, c'est à l'époque même où Beaumarchais entre en scène, que le type du laquais nouvelliste atteint tout son éclat.

Les débuts dans le journalisme d'Antoine-Joseph Gillet, valet de chambre chez d'Argental, remontent à 1764. En 1770, il a groupé comme collaborateurs : Domanges, fils du cocher de Mme Doublet, Thomas, ancien valet de chambre du Président de Bachaumont, Cabirol, valet de chambre du marquis de Montesquiou, Alphonse Landrieux, ci-devant laquais. Un joli bureau de rédaction.

Gillet a soixante-treize souscripteurs. Il n'est aujourd'hui journal du high-life qui ne les lui envierait : le comte d'Argenson aux Ormes, le duc de La Rochefoucauld, le comte de Biré, le marquis de Gouffier, les comtes de Narbonne, de Diesbach, de Toustain, de Sesmaisons, le prince de Chimay à Bruxelles, le prince Emmanuel de Salm à Madrid, le vicomte de Chambrun, le grand amiral de l'Escaut à Anvers, le marquis de Blosset, ambassadeur à Copenhague, le baron de Dietrich, stadtmeister à Strasbourg, les évêques de Montauban, de Troyes et de Saint-Papoul, le Premier Président Molé, les intendants de Lyon, de Lille, de Tours; — on en passe et des meilleurs.

Cet Antoine-Joseph Gillet, valet de chambre de la comtesse et secrétaire du comte d'Argental, était d'ailleurs seigneur d'importance et son camarade Figaro n'eût pas dédaigné de se dire son cousin. Il avait la qualité de « bourgeois de Paris ». Sa fille le seconda et bientôt le remplaça comme secrétaire du comte d'Argental. Vers 1767, Marie-Sophie Gillet épousa René-Charles de Vimeux, qui accepta pour lui et pour sa jeune femme la table et le couvert à l'hôtel du ministre de Parme, au quai d'Orsay, sur l'emplacement que devait occuper plus tard le Conseil d'État. Mme de Vimeux anima par son esprit et par sa grâce le salon du comte d'Argental, et quand celui-ci, après avoir perdu sa femme, fut devenu aveugle, « l'aimable Sophie » devint l'Antigone du vieux diplomate. Argental mourut le 5 janvier 1788, en laissant à « M. Gillet, son secrétaire depuis trente-quatre ans, » 2 000 livres de rente et à Mme de Vimeux, outre une rente de 1 000 livres, le portrait d'Adrienne Lecouvreur et le buste de Voltaire par Houdon [1].

Mais le fidèle serviteur ne put survivre à son maître : cinq jours passés, il était mort. Ici, du moins, il diffère de Figaro, qui n'eût sans doute pas permis que le décès du comte Almaviva troublât à ce point son existence.

1. Hon. Bonhomme, *Grandes dames et pécheresses*, Paris, 1883, pet. in-8, p. 254-318, chap. consacré à Mme de Vimeux. Le testament du comte d'Argental est publié dans les *Archives historiques*, I, 1889-90, p. 129.

II

Dès le XVII[e] siècle, le théâtre avait connu le valet de chambre nouvelliste. Tel Merlin dans la *Comédie sans titre*, où Boursault met en scène la rédaction du *Mercure* :

> Tant que dure le jour j'ai la plume à la main :
> Je sers de secrétaire à tout le genre humain.
> Fable, histoire, aventure, énigme, idylle, églogue,
> Noces, concerts, cadeaux, fêtes, bals, enjoûments,
> Soupirs, larmes, clameurs, trépas, enterrements,
> Enfin quoi que ce soit que l'on nomme nouvelle
> Vous m'en faites garder un mémoire fidèle... [1]

Cette situation reconnue au valet dans l'Ancien Régime répondait à la conception sociale de nos pères. Les plus grands seigneurs de la Cour y recherchaient les fonctions domestiques.

Un commerçant dérogeait, un laquais ne dérogeait pas [2].

Sous Louis XIV, l'Italien Marana et, sous Louis XV, l'Anglais Sacheverell Stevens, en visitant Paris, sont surpris de voir les grands seigneurs et leurs valets vêtus avec une magnificence égale [3]. « Ordinairement un laquais du bon ton, dit Mercier, prend les mœurs de son maître, son geste, ses manières; il porte la montre d'or, des den-

1. *La Comédie sans titre*, acte I, scène I.
2. Dictionnaire de Trévoux.
3. Cité par A. Babeau, *les Artisans et les domestiques d'autrefois*, Paris, 1886, in-8, p. 287 sq.

telles[1].... » Le maître, dit le même auteur, entretient une comédienne, le laquais une petite marchande de modes[2] : le laquais est mieux partagé.

« Le valet de chambre d'un homme en place, observe encore Mercier, jouit quelquefois de 40 000 livres de rente. Il a lui-même un valet de chambre, lequel en a un autre sous ses ordres[3]. » Un des valets du duc de Valentinois était collectionneur, amateur des « moindres bagatelles élégantes ». C'est lui qui acheta la tabatière de Saxe, garnie d'or, que Fréron tenait de Piron[4].

Ces laquais, de qui les fonctions n'étaient souvent que décoratives, passaient des heures entières dans les antichambres avec les domestiques d'autres personnages. Quelles longues causeries et, soit dit en passant, quelle favorable occasion à s'approvisionner de nouvelles! Le valet de chambre est attaché à la personne du maître et pénètre dans son intimité. Il emploie ses loisirs à lire des romans, les livres nouveaux. La comédie de château était florissante. La Fleur et Nanette jouent les rôles de Frontin et Lisette, ou d'Annette et de Lubin, dans les pièces dont Monsieur, Madame et Mademoiselle sont les Léandre, les Clorinde et les Philis[5].

Au reste Frontin est souvent plus instruit que Léandre. Figaro est plus lettré qu'Almaviva. Dans

1. Mercier, *Tableau de Paris*, chap. XIV.
2. *Ibid.*, chap. LXIII.
3. *Ibid.*, chap. L.
4. Babeau, *Artisans et domestiques d'autrefois*, p. 310 sq.
5. *Ibid.*, p. 10 sq.

les Précieuses ridicules, les personnages du marquis de Mascarille et du vicomte de Jodelet sont poussés à la charge : mais est-il bien certain que leurs jeunes maîtres eussent été capables de tenir leurs rôles? Une parade du XVIIIe siècle met en scène un de ces élégants qui veut prendre un valet : « Un jeune gentilhomme, dit-il, ne peut décrotter ses souliers tout seul, et surtout, quand il veut envoyer une lettre à un ami, il faut bien avoir quelqu'un pour l'écrire [1].

Gourville dictait ses mémoires à ses domestiques. « Le plus ancien d'entre eux, dit-il, se nomme Belleville. Il est avec moi depuis trente-deux]ans. Il est devenu fameux nouvelliste, fort accrédité dans l'assemblée du Luxembourg [2]. » Voltaire estimait que les Mémoires de Dangeau n'étaient pas du marquis, mais un recueil de nouvelles écrites par un de ses domestiques [3]. Et Voltaire lui-même n'eut-il pas plusieurs valets de chambre pour secrétaires, notamment Longchamps, que lui avait cédé Mme du Châtelet?

III

Un grand nombre de ces laquais étaient également chirurgiens et, comme les chirurgiens étaient

1. *Le Courrier de Milan*, parade, recueil manuscrit, collection particulière.
2. Cité par Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé*, II, 29-30.
3. H. Lyon, *le Président Hénault*, Paris, 1903, p. 424, note.

barbiers, ils étaient barbiers [1]. Cette réunion du plumeau, de la lancette et de la savonnette en une seule main se présente souvent dans la correspondance de Gui Patin. « Six mille laquais, dit Mercier, n'ont guère que cet emploi. » Les Archives de la Bastille abondent en dossiers relatifs à ces valets de chambre barbiers et chirurgiens, désignés sous le nom de « chamberlans ». Ils en arrivaient à faire de la médecine et la Faculté les poursuivait pour exercice illégal.

Edmond Ranquet, valet de chambre et barbier du maréchal de Luxembourg et son chirurgien, fut mis à la Bastille, le 20 mai 1670, pour nouvelles à la main [2]. C'est un Figaro complet.

Barbiers et perruquiers réclament donc leur place parmi les nouvellistes et prétendent même au premier rang. « Dans leurs boutiques se raffinent les plus curieuses nouveautés avant de se répandre dans le public ; au reste, ils ont soin de prendre régulièrement les gazettes toutes les semaines dont la lecture ne coûte rien qu'un peu de patience, en attendant son rang d'être rasé, en y ajoutant, aussi gratis, des commentaires considérables [3]... »

« Lisez-vous la petite feuille qui court, — disent les barbiers au petit-maître en lui mettant le plat à barbe sous le menton ; — je la lis, moi, c'est un

1. A. Babeau, *Artisans et domestiques d'autrefois*, p. 310 sq.

2. B. A. mss 10 335 et 12 472.

3. *Nouveau règlement général pour les Nouvellistes*, éd. Fournier, VIII. 266-67.

ouvrage fort joli. J'ai conseillé à Monsieur un Tel de la prendre.

— Mais monsieur un Tel ne sait pas lire, dit le monsieur.

— Non, mais il se la fait lire par son valet de chambre et ils trouvent tous deux cela fort beau. »

IV

Figaro ne se contente pas de rédiger des nouvelles à la main : il écrit ses mémoires. Le voici au service du grand Mirabeau. Il s'appelle Legrain, né dans l'Aisne, en 1752, de pauvres paysans. « L'hiver on allait à l'école jusqu'à douze et quatorze ans. » Il servit d'abord chez les bénédictins; puis il passa parmi les quarante domestiques de l'abbé de Vauclair [1]. « Il avait de la probité, dit M. Dauphin-Meusnier, de la probité sans excès de scrupules et de l'honneur même. » Legrain parvint à faire agréer ses services de la marquise de Tourzel. Le marquis était honnête homme.

« Son valet de chambre me dit un jour :

« — J'ai pris M. le marquis au berceau; voici trente-cinq ans que je suis avec lui. Je parierais ma tête contre douze sols qu'il n'a jamais vu

1. Ces détails et les suivants tirés des *Souvenirs* de Legrain, publiés par la *Nouvelle revue rétrospective*, XVIIIe année, 10 nov. 1901-10 mai 1902. Cf. l'étude de M. Dauphin-Meusnier, *Mémoires d'un valet de chambre contemporain de Figaro*.

d'autre femme que la sienne, et Mme la marquise la même chose.

« Je lui réponds :

« — Chose bien rare, surtout dans le grand ! »

Mais Legrain ne voulait pas demeurer au service d'une femme. En 1781, Mirabeau sortait du donjon de Vincennes, nu comme ver et décrédité :

« Mes profits ne seront pas grands », pensait Legrain.

« Votre maître n'est pas trop aisé, lui dit un camarade... Si vous restez trois semaines, vous serez un bon garçon.

— Il est donc possible que je reste un mois. »

Le marquis de Mirabeau, le père de son nouveau maître, était le premier à le décourager :

« Si tu as un peu d'argent, qu'il t'en demande quelque chose, dis-lui que tu n'en as pas. »

Cependant Legrain tint bon et s'attacha à la fortune du futur tribun.

En plein hiver, Mirabeau annonce à Legrain qu'on va partir pour la Franche-Comté. Ce qu'il ne lui dit pas, c'est qu'il s'agissait d'aller faire annuler la condamnation capitale prononcée naguère pour rapt de Sophie de Monnier — exactement l'histoire du marquis de Mirabel et de Nicolas Tollot, notée plus haut.

Un avocat est du voyage. L'oncle de l'avocat assure à Legrain qu'on va en ambassade. Legrain n'en doute pas et déjà voit sa fortune faite. A Brinon, charmant intermède. « La cuisinière de la dame du frère de M. l'avocat » se met avec notre

domestique du dernier bien. Elle a dix-sept ans. L'anecdote est contée par notre valet d'une plume alerte.

« Je vois que le temps presse, je me dis : « Il ne faut pas perdre de temps ».

Le temps ne fut pas perdu; mais il n'est bonheur qui dure. Il faut se remettre en route. « L'on monte en voiture. Je dis au postillon :

« Partez! »

« Elle veut absolument que je prenne un peu de liqueur. Je me dépèche, nous nous embrassons, je monte à cheval, elle m'éclaire.

« Faut-il que vous partiez par ce temps-là, si vite?... »

« Je lui donne la main, je pars ventre à terre. »

A une journée de là, l'essieu de la voiture se rompt.

« Monsieur, dit Legrain, j'aurais mieux aimé qu'elle se brise à Brinon, chez le frère de M. l'avocat, que de se faire une égratignure ici!

— Oh! je t'entends, » fit Mirabeau.

C'est à l'auberge de Salins que Legrain découvre dans quelle sorte d'ambassade il s'est embarqué.

« Legrain, lui murmure à l'oreille son maître, ne prononce pas le mot de Mirabeau, que je ne te le dise.

— Cela suffit, Monsieur. »

On se dirige vers Pontarlier. Deux pieds de neige. Les arbres découpent leurs branches noires sur le ciel gris : de rares vols de corbeaux; puis

rien. Enfin un homme sur la route; il approche, croise la voiture :

« Qu'on arrête, voilà Bourrier, s'écrie Mirabeau.

— Ma foi, Monsieur, l'on voit bien que la neige vous éblouit, car c'est un perruquier.

— Précisément!... appelle-le donc! »

Le témoignage de ce Bourrier, logeur et traiteur du comte à Pontarlier, lui avait fait trancher la tête cinq ans auparavant — en effigie. Mirabeau le secoue, l'embrasse.

« Voilà une belle ambassade! » pensa Legrain.

A Pontarlier, l'avocat descend. On arrive aux Verrières-Suisse.

« Pardon, Monsieur le comte, si je vous interromps, fait Legrain.

— Parle.

— Monsieur, quand je suis parti du Bignon l'oncle de votre avocat m'a dit que vous étiez nommé ambassadeur, et que j'allais faire mon chemin avec vous. Il paraît que ce soit possible en fait de chemin, mais pas en fortune.... Quoiqu'il en soit, soyez sûr de moi. Ayez tort ou raison, je ne vous quitte pas que vous ne soyez débarrassé.

— Je puis donc compter sur toi?

— Oui, monsieur le comte, en service et en probité. D'ailleurs, monsieur votre père m'a dit qu'il se reposait sur moi. Je lui ai donné ma parole. »

Et voilà Legrain qui part en qualité de négociateur, tantôt à Neuchâtel, tantôt à Pontarlier, visitant le chancelier, visitant les juges. Il s'agit d'obtenir du Conseil d'État de Neuchâtel d'interdire

aux témoins suisses de venir déposer en France. C'est Legrain qui mène l'affaire. Il ne débride pas, brûlant les étapes, par des chemins où le cheval enfonce dans la neige jusqu'aux jarrets.

« Te voilà déjà revenu, lui dit Mirabeau.

— Je n'ai pu revenir plus tôt.

— Je le crois bien!... Comme te voilà fait! »

Mirabeau avait dû se constituer prisonnier à Pontarlier. Legrain, de son côté, avait pris à cœur les affaires de son maître, auquel l'avocat du roi à Pontarlier, un nommé Pion, était hostile. Legrain traversait la grande place à cheval. Arrive une meute.

« Parmi ces chiens, il se trouva M. Pion.... Comme j'avais un bon fouet de poste, que je savais bien le manier, je n'ai pas voulu lui couper les yeux, je lui ai seulement coupé la figure, avec les deux oreilles. »

On imagine la belle rumeur. Legrain fut traduit en justice à Besançon, mais, à force de parler, d'expliquer, de poster adroitement de menues inexactitudes aux bons endroits — ô Figaro! — le rusé compère parvint à se tirer d'affaire. Mirabeau aussi.

Legrain est devenu le conseiller et le mentor de son maître; il lui fait payer une partie de ses dettes, celles qui sont dans la basse classe, « parce qu'elles sont criardes ». Survient le fameux procès de 1783, de Mirabeau contre sa femme — « contre » est mal dit, puisqu'il plaidait en « réunion ». Mirabeau se révèle le premier orateur de son temps. Il

a publié son livre sur les lettres de cachet. Il est célèbre et quelques éclats de sa renommée mettent en lumière le fidèle Legrain. De la gloire, mais peu d'argent. Faute d'avoine, les chevaux se mordent. Mirabeau et Legrain voulurent régler leurs comptes; ils en vinrent aux coups.

« Monsieur le comte, nous avons raison tous les deux. Vous pouvez prendre un domestique si vous n'en avez pas et moi un autre maître. Vous aurez plutôt trouvé un mauvais domestique que moi un bon maître.

— Eh bien, en attendant, voilà des commissions, il faut les faire; et voyez que ma chambre est tout sens dessus dessous.

— J'ai une place, je suis sûr d'être reçu, je sais les prix de la maison, tout cela me convient. Je suis bien sûr en n'entrant pas là que je ferai une sottise. Enfin je me détermine à rester avec vous, Monsieur. »

Legrain demeura auprès de Mirabeau jusqu'à l'heure de sa mort. Entre temps, il se maria, et sa femme, qu'il avait connue servant Mme de Nehra, sous le nom d'Henriette, s'attacha au grand tribun comme son mari. Bien qu'enceinte, elle le soigna durant sa dernière maladie avec un admirable dévouement.

La fin du puissant orateur est contée par Legrain en termes émus :

« Le matin, il aperçoit la verdure des arbres de son jardin et dit :

« Menez mon lit auprès de la croisée, que je la voie avant de mourir :

« Et il dit, étant arrivé auprès :

« Belle verdure, tu parais à l'instant que je m'en vais. »

Le récit est très beau, très simple. Figaro écrit de sa meilleure plume. Mais l'émotion devient trop forte, ce sont des phrases heurtées, inachevées; on les lit entrecoupées de sanglots :

« Quelque temps, toujours parlait, tout à coup baisse tout-à-fait; la parole lui manque. Toujours connaissance jusqu'au dernier soupir, fait signe que l'on lui donne une plume et dit adieu, pour toujours, à tout le monde qui était dans les chambres et à tous les Français, fait signe à sa garde-malade (Henriette) qui le soutenait de se détourner pour ne pas le voir passer.

« C'était une fière révolution dans la rue. »

On était en avril 1791; une matinée de printemps, fraîche, baignée de lumière claire, sans soleil; des brumes légères estompaient d'une fine buée la « belle verdure » du jardin.

Là s'arrête le manuscrit. Legrain vint demeurer avec la bonne Henriette à Pontarlier; mais on y dépanthéonisait Mirabeau comme à Paris, et les fidèles serviteurs retournèrent dans la capitale, où le fils adoptif du grand tribun, G. Lucas de Montigny, les entoura d'égards affectueux.

Et Legrain, « en se mettant en écrit », mit en écrit son maître.

Une belle fin pour Figaro

CHAPITRE XIX

LA RÉVOLUTION

I. Une société qui s'écroule. Le gazetier, voilà l'ennemi ! Incohérence de la répression. Le Noir, lieutenant de police, favorise le commerce des nouvelles à la main. — II. La liberté de la presse, proclamée par la Révolution, tue le nouvellisme. Un gazetier à la main qui traverse la Révolution, Charles Fouilhoux. — III. Les lettres-nouvelles de l'Émigration. Les Cent-Jours. Figaro incarne le nouvellisme du vieux temps et le journalisme moderne.

I

Le règne de Louis XVI fut la préface de la Révolution. L'orage gronde, le vieil édifice craque et se lézarde. Saisissant spectacle : le décor est encore intact, mais déjà les hommes qui s'y meuvent obéissent à des idées nouvelles. Maurepas, frivole et de plus en plus sceptique à mesure qu'il a vieilli, est « pour le système de l'insouciance ». Laissez dire les mauvaises langues, laissez écrire les méchantes plumes, leurs propos se détruisent d'eux-mêmes[1].

1. Mémoire de Le Noir, éd. Peuchet, III, 1 sq.

« Après la mort de Maurepas, dit Le Noir, Louis XVI ordonna au lieutenant général de police de faire surveiller et punir les auteurs et distributeurs de diffamations et de calomnies, et, à cet effet, d'en rendre compte chaque semaine. » Mais le Conseil était divisé : les uns réclamaient une répression vigoureuse, les autres penchaient pour l'indulgence. Si l'on intervenait, c'était par à-coups. On empoignait un nouvelliste, on le punissait et on laissait courir ses confrères.

« A Paris on traite absolument comme les filles de joie ces écrivains qui font des nouvelles. On les tolère et, de temps à autre, on en envoie une colonie dans les prisons. On les entretient dans une crainte continuelle : on croit les contenir, on ne fait que les aigrir et, se voyant dans un danger à peu près le même pour le plus circonspect et pour le plus coupable, les bulletinistes, comme les filles, font du pis qu'ils peuvent, afin d'arriver plus vite à la fortune et de quitter un métier dangereux [1]. »

Le Noir, lieutenant de police depuis le 19 juin 1776, témoigna de la plus grande tolérance vis-à-vis de nos gazetiers.

Et cependant ce fut l'époque où les libellistes peu scrupuleux versaient la calomnie à flots, œuvre d'autant plus dangereuse que les passions étaient plus surexcitées. Les gazettes secrètes s'acharnaient sur la reine ; c'est l'époque que Bazile dépeint en son terrible couplet.

1. *Vie et aventures de Charles Muller, allemand*. Cologne, Marteau, 1785.

Le seul ministre qui fasse figure d'homme d'État, Vergennes, résiste comme il peut, mais sans se faire illusion sur l'efficacité des mesures qu'il est appelé à prendre. « Des penchants pervers, dit-il, l'habitude et l'esprit d'avidité ont rendu le mal incurable. » Il raille doucement ceux qui espèrent voir s'amender ces incorrigibles pécheurs :

« L'expérience nous a convaincu, ajoute-t-il, que, de toutes les classes d'écrivains, celle des nouvellistes est la plus difficile à contenir[1]. »

II

Éclate la Révolution.

Necker parle en 1790 de ces « gazettes secrètes » qui, de Paris, se répandent dans la France, enseignent la haine aux provinces; « correspondances funestes, dit le ministre, qui, aussi rapides dans leur effet que la baguette de Médée, ranimaient les furies ». « Avec des plumes, ajoute Lemaire — rédacteur du premier *Père Duchesne*, qu'Hébert plagia — avec des plumes on a fait f... à bas les plumets des preux; avec des plumes on a balayé des boulets, encloué des canons; avec des plumes on a fait danser une gavotte à dame Bastille; avec des plumes on a ébranlé le trône des tyrans[2]. »

La liberté de la presse, proclamée par la Révo-

1. Peuchet, *Archives de la police*, III, [illegible].
2. Cité par Bournand, *la Terreur à Paris* (1891), p. 158.

lution, devait naturellement rendre inutile l'industrie des gazettes manuscrites. Les nouvelles à la main ne disparurent cependant pas complètement et, bien des années se seront écoulées, que, sous le Consulat et l'Empire, nous retrouverons encore, adonnés à ce journalisme clandestin, des types semblables à ceux que nous avons connus.

Charles Fouilhoux, dit Volet, était né à Lyon, en 1755. A l'âge de vingt et un ans, il était venu à Paris la plume à l'oreille, pour se lancer dans la bataille littéraire. En 1782, il était le correspondant parisien de *la Gazette d'Utrecht*, qu'il remplissait de diffamations, dont les personnes les plus considérées ne tardèrent pas à se plaindre[1].

Alors Fouilhoux fut mis en observation. Il avait cinq pieds quatre pouces, de larges épaules, un visage long, plein et rond, haut en couleur, les cheveux châtain clair. Il allait toujours, l'air effaré, l'œil hagard, l'allure inquiète, vêtu d'un habit de camelot gris de lin, très clair, veste et culotte de nankin. Ses cheveux étaient relevés sur la nuque en catogan. Il fréquentait les cafés : le *Caveau* en particulier, où il prenait place « du côté de Philidor[2] ».

La police le représente comme un journaliste averti, au courant des bruits de la ville et qui écrit d'une plume incisive. En juillet 1785, le romancier filandreux, d'Arnaud Baculard, qui lui aussi s'était

1. Peuchet, *Archives de la police*, I, 216.
2. *Ibid.*, III, 12.

trouvé, durant l'espace de quelques jours, nouvelliste balivernier du roi de Prusse, envoie contre son confrère la plainte la plus vive au lieutenant de police. Fouilhoux l'avait pris à partie dans *la Gazette d'Utrecht* :

« J'implore votre justice contre ce scélérat.... »

A Vergennes, Baculard écrivait : « Je me flatte que votre équité si connue plongera pour quelque temps ce monstre dans une prison infamante. C'est un assassin moral. On lit en Amérique, en Angleterre, partout, ses horreurs qui ont des ailes[1]. »

Sous le règne précédent, l'arrestation de Fouilhoux n'eût été qu'une question d'heures. Il continua de courir et discourir. Cependant Fouilhoux finit par se faire « pincer » — le terme est du temps. L'intendant d'Auvergne réclama son châtiment. Le gazetier avait écrit que ce fonctionnaire avait fait emprisonner les collecteurs de sa généralité, pour avoir tardé de fournir les rôles des contributions. Le malheureux fut mis, le 14 janvier 1786, à Bicêtre, dont il dut prendre l'uniforme : honte qui le poursuivit jusqu'en pleine Révolution. Élu par le district Saint-Eustache comme représentant de la Commune, il dut donner sa démission : « on ne crut pas devoir vaincre un préjugé[2] ».

Le 20 juillet 1791, le sieur Durocher, sous-lieutenant de la cavalerie nationale, conduisait avec un

1. Peuchet, *Archives de la police*, III, 346.
2. Manuel, *la Police de Paris dévoilée*, I, 216.

détachement de ses hommes, au commissariat de police de la section de l'Oratoire, deux colporteurs qu'il avait arrêtés, vendant, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, une imitation du *Père Duchesne* intitulée « Je suis le véritable *Père Duchesne*.... » Par leurs cris rauques, les camelots avaient formé un attroupement, car ils ne se contentaient pas de débiter leur gazette, ils l'accompagnaient de commentaires, déclarant que « la loi était atroce ».... Il s'agissait du décret du 17 juillet défendant de signer la pétition du Champ de Mars, qui réclamait la déchéance du roi.

Rue Thibautodé, n° 7, à l'imprimerie d'où sortait la feuille, on rejeta la faute sur le rédacteur, Charles Fouilhoux, qui demeurait rue Coquillière, n° 8.

On y trouva en effet le délinquant. Il déclara avoir rédigé son article dans la matinée du 17 juillet : l'après-midi eut lieu le massacre du Champ de Mars; or, prétendait-il, on était venu chercher sa copie le 18, à six heures du matin. S'il eût connu la loi du 17, c'est-à-dire la défense de signer la pétition, « son dévouement à la patrie la lui aurait fait respecter ». « Trois fois victime de l'Ancien Régime, disait le gazetier, j'ai des motifs plus que personne pour aimer la Constitution[1]. » Cette affaire ne paraît pas avoir eu d'autres suites pour le concurrent peu scrupuleux d'Hébert qui, du

1. Archives de la Préfecture de police, procès-verbaux des commissaires de police, 20-25 juillet 1791. — Sur cet incident voy. Paul d'Estrée, *le Père Duchesne* (Paris, s. d., in-8), p. 57 sq.

reste, avait lui-même volé le titre et jusqu'à la vignette de son *Père Duchesne*.

Fouilhoux fut mis en arrestation plus effectivement le 17 floréal an II (6 mai 1794), par ordre du Comité de surveillance révolutionnaire, section Guillaume Tell. Dans l'acte d'arrestation il est qualifié d' « employé à la commission des armes, quai Voltaire ». Écroué par « mesure de sûreté générale » à la maison d'arrêt du Luxembourg, il n'en sortit que le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)[1].

Charles Fouilhoux eut donc des démêlés avec la Révolution, comme il en avait eu avec l'Ancien Régime, et comme il allait en avoir avec Napoléon; mais ici il va devenir tout à fait intéressant.

Le 20 nivôse an X (10 janvier 1802), Fouché, ministre de la police, signalait au Premier Consul l'existence et le colportage dans Paris d'un « bulletin fait à la main », qu'on distribuait d'une manière clandestine et auquel la plupart des ambassadeurs étrangers étaient abonnés[2]. « Le principal but de ce bulletin était de faire connaître ce que faisait et disait le Premier Consul, à chaque instant du jour et de la nuit. »

« Le grand nombre d'étrangers qui sont à Paris, déclarait Fouché, répandent ces bulletins dans toute l'Europe. De là des inquiétudes et cette foule de bruits ridicules qui, depuis un mois

1. Archives de la Préfecture de police, collection d'écrous.
2. *Journal des Débats* du 29 nivôse an X.

(depuis l'apparition de cette gazette manuscrite), courent Paris, les départements et les pays voisins; de là, tant de fables absurdes, sérieusement racontées dans quelques journaux d'Allemagne et d'Angleterre, et cependant ces mensonges, malgré leur grossièreté, alarment tous les esprits faibles en France et chez l'étranger. »

L'auteur en était Charles Fouilhoux. Il fut arrêté. On trouva chez lui la liste de ses abonnés, et, parmi eux, la série complète des ambassadeurs accrédités auprès du Premier Consul. Les gazettes hostiles au gouvernement français, qui paraissaient hors de France, s'inspiraient des gazetins de Fouilhoux, notamment *l'Ambigu* de Peltier, publié à Londres; — Peltier avait été l'un des principaux rédacteurs des *Actes des Apôtres* et il fit à Napoléon, jusqu'en 1815, une guerre de plume acharnée[1].

La femme du général Junot, duc d'Abrantès, décrit l'entrée dans son *home* des gazettes manuscrites de Fouilhoux. Elle était au bain. « On lui remet une immense enveloppe, de celles qui servent à renfermer des papiers comme dossiers »; avec cette inscription : « A Madame Junot jeune ». Elle la fait décacheter par une soubrette « et il s'échappe par la chambre une foule de petits papiers, grands comme une feuille à billet, recou-

1. Cf., entre autres, le n° 2 de *l'Ambigu*, 20 août 1802, racontant une revue du 11 juillet par Bonaparte, d'après « un bulletin à la main de M. Fouilhoux ».

verts sur les quatre côtés d'une écriture fine et serrée, extrêmement lisible et fort soignée. »

La feuille manuscrite de Fouilhoux était intitulée : *Une quinzaine du grand Alcandre* (imitation du pamphlet de Bussy-Rabutin contre Louis XIV) et paraissait deux fois par mois. Napoléon y figurait en Richelieu de l'ancienne Cour[1].

Le Premier Consul fut impressionné par ce commerce de nouvelles clandestines, plus qu'on ne saurait le croire. Il en parla dans son cabinet, devant le Conseil d'État :

« Il n'y a là, dit-il, que des absurdités. Il paraît, d'après ce que l'on dit de moi, que l'auteur ne connaît pas seulement mon physique. On y suppose des scènes galantes semblables à celles de Louis XV. En effet, je ressemble beaucoup à ce monde-là, n'est-ce-pas? On m'y fait dépenser des sommes énormes pour mes voyages, à la Malmaison : on sait comment je jette l'argent par les fenêtres. On y raconte une scène violente entre moi et Barbé-Marbois (ministre du Trésor), à qui j'aurais demandé quinze millions pour mon voyage de Lyon et qu'il m'aurait refusés, tandis que je n'ai pas dépensé cinquante mille francs. On y parle de prétendues querelles entre Lannes et moi. J'ai dit au citoyen Serbelloni, ambassadeur de la République italienne, à Lyon, en présence de plusieurs de ses compatriotes, qu'il avait donné 300 francs à l'auteur et que son nom était sur la

1. *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, IV, 55.

liste des abonnés. On ne conçoit pas que des gens revêtus d'un caractère respectable en abusent pour encourager de semblables rapsodies[1]. »

Que devint Fouilhoux? lui paya-t-on son silence? Ou bien fut-il jeté dans une de ces petites bastilles que devait relever l'autorité impériale? Toujours est-il que ses traces se perdent pour nous. Mais n'était-il pas curieux à connaître ce type de nouvelliste impénitent qui traversa, — seul peut-être parmi ses confrères, — l'Ancien Régime, la Révolution et le Consulat?

III

Pendant l'Émigration, les lettres échangées entre les Français réfugiés à l'étranger étaient de véritables gazettes, comme au bon vieux temps. « Nous avons assez parlé depuis six mois de nouvelles, écrit Émilie de... à la comtesse de Lowenstein, nos lettres étaient des gazettes dans les tristes circonstances où nous étions[2]. » De même qu'on trouve alors des services de feuilles manuscrites, rédigées à l'étranger, pour renseigner les Français demeurés dans leur pays sous le despotisme de la Terreur[3].

1. Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat, 1799-1804*. Paris, 1827, in-8, p. 141.
2. Sénac de Meilhan, *l'Emigré*, I, 16.
3. Arch. nat. W 76, Gazette manuscrite n° 32, de Londres, 19 nov. (1793), adressée à M. Pascal, rue Saint-Honoré, n° 317, vis-à-vis l'Hôtel de Noailles.

Lors de sa domination en Allemagne, Napoléon paralysa les organes de la presse; et l'on vit reparaître et prospérer les gazettes à la main qui ont fait l'objet de ce livre; par elles seules, pendant quelque temps, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, se répandirent les grands événements dont l'Europe était le théâtre[1].

Rien ne saurait mieux démontrer la nécessité pour la société de l'Ancien Régime de ces feuilles manuscrites, sans cesse poursuivies à cause de leurs abus, sans cesse renaissantes à cause de leur nécessité. Quelques conseils, donnés par Rœderer à Frochot, préfet des Bouches-du-Rhône, durant les Cent Jours, montrent l'importance que semble avoir encore à cette époque, pour les meilleurs esprits, cette forme primitive du journalisme. La lettre est datée de Grenoble, 13 mai 1815 : « Ayez un pamphlétaire qui fasse clandestinement de petites nouvelles à la main[2] ».

La personnalité de Figaro a pris dans les temps modernes des proportions que Beaumarchais lui-même n'avait pas prévues. Les générations enfantées dans la tourmente révolutionnaire ont voulu saluer en lui l'incarnation la plus saisissante de cette force irrésistible qui précipita la chute d'une

1. L. Salomon, *Geschichte des deutschen Zeitungswesens*, t. II, 1902.
2. *Manuel de police impériale* dans la *Revue rétrospective* de Taschereau. V, 1re série.

société en dissolution et prépara l'avènement d'un monde nouveau. Mais, en élargissant son champ d'action, en faisant tirer à des milliers et des milliers d'exemplaires ses gazettes jusqu'alors clandestinement transcrites par une demi-douzaine de copistes, le nouvelliste a-t-il changé? Écoutons, en 1797, sur la scène du Vaudeville, *Figaro journaliste*, successeur du Figaro nouvelliste que Beaumarchais produisait à la Comédie-Française en 1784 :

A Paris, on date de Londres
Le grand renvoi de M. Pitt...
Par soi-même on se fait répondre
A des lettres que l'on s'écrit ;
On s'attaque pour se défendre,
De tout on extrait de l'esprit :
Et l'on a grand soin de répandre
L' « on-dit » que jamais on ne dit.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

530-09. Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-09.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

BIBLIOTHÈQUE VARIÉE, FORMAT IN-16

A 3 FR. 50 LE VOLUME

HISTOIRE ET DOCUMENTS HISTORIQUES

BOUCHÉ-LECLERCQ, membre de l'Institut : *Leçons d'histoire grecque*........................ 1 vol.

CORBIN (Colonel Ch.) : *Notes et Souvenirs d'un officier d'État-Major* (1831-1904)........ 1 vol.

DAUDET (E.) : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution* (1790-93)........ 1 vol.

Le roman d'un Conventionnel. Hérault de Séchelles.......... 1 vol.

La Terreur Blanche........ 1 vol.

La Révolution de 1830 et le procès des ministres de Charles X. 1 vol.

Récits des Temps révolutionnaires.................... 1 vol.

L'Exil et la mort du général Moreau.................... 1 vol.

DURUY (V.) : *Introduction générale à l'histoire de France.* 1 vol.

FUNCK-BRENTANO (F.) : *Légendes et archives de la Bastille*.. 1 vol.
Ouvr. couronné par l'Académie française.

Le drame des poisons....... 1 vol.

L'affaire du collier.......... 1 vol.

La mort de la reine.......... 1 vol.

Les Nouvellistes........... 1 vol.

Figaro et ses devanciers.... 1 vol.

FUSTEL DE COULANGES, de l'Institut : *La Cité antique*.. 1 vol.

GAILLY DE TAURINES : *Aventuriers et femmes de qualité.* 1 vol.

Philippe de Champagne et sœur Catherine de Sainte-Suzanne à Port-Royal.............. 1 vol.

GAUTHIEZ (P.) : *L'Italie du XVIe siècle. L'Arétin* (1492-1551). 1 vol.

LAMARTINE : *Histoire des Girondins*..................... 6 vol.

LANGLOIS (Ch.-V.) et **SEIGNOBOS** (Ch.) : *Introduction aux études historiques*............ 1 vol.

LAVISSE (E.), de l'Académie française : *Études sur l'histoire de Prusse*.................. 1 vol.

Essais sur l'Allemagne impériale..................... 1 vol.

LUCHAIRE (A.), de l'Institut : *Innocent III. Rome et l'Italie*.. 1 vol.

Innocent III. La Croisade des Albigeois..................... 1 vol.

Innocent III. La Papauté et l'Empire..................... 1 vol.

Innocent III. La question d'Orient................ 1 vol.

Innocent III. Les royautés vassales du Saint-Siège.......... 1 vol.

Innocent III, le Concile de Latran. (Collect. couronnée par l'Institut) 1 v.

MASSON (P.M.) : *Madame de Tencin* (1682-1749)............. 1 vol.

Fénelon et Madame Guyon, documents nouveaux et inédits. 1 vol.

MONOD (B.) : *Le moine Guibert et son temps*............... 1 vol.

MOUY (Ch. de) : *Discours sur l'histoire de France*........... 1 vol.

PICOT (G.), de l'Institut : *Histoire des États généraux*........ 5 vol.

PRÉVOST-PARADOL : *Essai sur l'histoire universelle*....... 2 vol.

QUINET (Ed.) : *Œuvres complètes*................... 30 vol.

ROUSSET (G.) : *Histoire de la guerre de Crimée*......... 1 vol.

SAINT-SIMON : *Mémoires complets et authentiques*.......... 22 vol.

Scènes et portraits. Extraits des Mémoires................ 2 vol.

TAINE (H.), de l'Académie française : *Les origines de la France contemporaine*............ 12 vol.

Un séjour en France de 1792 à 1795. Lettres d'un témoin de la Révolution française............ 1 vol.

TIERSOT (J.) : *Les fêtes et les chants de la Révolution française*.................. 1 vol.

VILLEHARDOUIN : *Histoire de la conquête de Constantinople.* 1 vol.

VIVIEN (Commandant) : *Souvenirs de ma vie militaire* (1792-1822). 1 vol.

530-09. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-09.



Funck-Brentano, Frantz
Figaro et ses devanciers

